Revue des Études Grecques

Bulletin épigraphique

Jeanne Robert, Louis Robert

Citer ce document / Cite this document :

Robert Jeanne, Robert Louis. Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 80, fascicule 379-383, Janvier-décembre 1967. pp. 453-573;

doi : https://doi.org/10.3406/reg.1967.3975

https://www.persee.fr/doc/reg_0035-2039_1967_num_80_379_3975

Fichier pdf généré le 18/04/2018

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE[1]

1. **Corpus et recueils, mélanges, bibliographies et biographies, questions de méthode.** — Il a paru deux recueils d'inscriptions : celui des inscriptions grecques et latines de Corinthe trouvées de 1926 à 1950, par H. J. Kent, n° 244, et le tome IV des *Inscriptiones Graecae in Bulgaria repertae* par G. Mihailov n° 371. Avec la publication de ce tome, G. Mihailov a couvert l'ensemble du territoire bulgare. Notons à ce propos que l'abréviation que nous employons toujours est assez claire, *IG Bulg.*, *IG* étant très connu pour « Inscriptiones Graecae » et « Bulg. » n'étant point équivoque. Beaucoup préfèrent écrire *IGB*, ce qui, dans l'épigraphie grecque ou latine, pourrait s'appliquer à bien des mots (régions ou sujets) ; la seule lettre *B* n'évoque pas irrésistiblement et uniquement *Bulgaria*. On voit même *IGBR*, ce qui est énigmatique. On constate souvent maintenant, chez des savants aussi, un amour des sigles énigmatiques (aux dépens des abréviations), qui semblent témoigner du goût du mystère et de l'obscur ou du désir d'être hermétique et de ne se laisser comprendre que par une toute petite confrérie d'initiés, qui ont fait leurs études en sigles. Cette manie est hautement préjudiciable à toutes les études où elle sévit, car elle les isole et elle les abrite contre la curiosité de ceux qui se sont pas très étroitement spécialistes. Nous devons dire que nous sommes maintenant assez souvent arrêtés dans nos lectures par des sigles très savants et impressionnants, mais qui en définitive travaillent contre la raison et contre la communication entre les sciences. — Pour des îles du Dodécanèse voir n° 416. Pour la présentation des recueils, voir n° 244, sur Corinthe.

2. G. Klaffenbach a donné de sa *Griechische Epigraphik* (cf. *Bull.* 1958, 16), une seconde édition (Göttingen, 1966). Comme nous l'avions exprimé, le succès de la vente est un signe encourageant pour la diffusion des études épigraphiques. Il a pu apporter des corrections et des additions (surtout bibliographiques) de

(1) Dans les renvois aux Bulletins précédents, le chiffre qui suit l'abréviation *Bull.* indique la page pour les Bulletins antérieurs à 1938 et le numéro pour les Bulletins de 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1946-47, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966. Sur la meilleure façon de renvoyer au Bulletin, par les numéros et non par les pages d'un tirage à part du Bulletin (jusqu'en 1956) ou par celles de la Revue, voir la note initiale du Bulletin 1952. Sur certaines questions concernant l'économie du Bulletin, voir *REG* 1958, pp. XV-XVI. Sur l'analyse et la critique dans le Bulletin, voir notamment *Bull.* 1961, 1 ; 1963, 73, 300, 304 ; 1964, 352. Sur le Bulletin comme partie intégrante de la *REG*, voir *Bull.* 1961, page 119, note 1, fin.

Persée creative commons

détail ; mais il n'y a pas de réfection. Nous renvoyons donc encore à nos observations de 1958. Nous signalerons une correction à introduire, car elle porte sur une foule de monuments. P. 58, au sujet des épitaphes, K. écrit pour l'état civil des personnes comme dans la première édition : « Si l'indication de la parenté chez l'homme (παῖς, υἱός) ne se trouve qu'exceptionnellement, c'est l'habitude pour la femme de l'ajouter le plus souvent : θυγάτηρ, γυνή, parfois aussi μήτηρ, ἀδελφή. Si elle manque pour elle, il reste incertain si le génitif qui suit le nom désigne le père (c'est ainsi le plus souvent) ou le mari. » Il nous paraît établi (nous nous sommes de nouveau posé la question à propos de l'abondante série des stèles funéraires de Byzance) que le génitif seul désigne uniquement et exclusivement le père. Le nom du mari, quand il est donné, est indiqué, après le génitif du nom du père, par la formule γυνὴ δὲ τοῦ δεῖνος ; ou bien on ajoute θυγάτηρ δὲ τοῦ δεῖνος, si le génitif a désigné le mari ; c'est dans ces conditions seulement que le génitif peut désigner le mari. Il faut remarquer d'autre part que l'on ne trouve pas, sauf erreur, les indications γυνὴ τοῦ δεῖνος ou θυγάτηρ τοῦ δεῖνος quand il n'y a qu'un génitif ; ces formules sont employées quand il y a deux génitifs et pour les distinguer l'un de l'autre. Cf. *Bull.* 1960, 216. D'autre part, nous attirerons l'attention sur la fin du chapitre VII, relatif à la langue des inscriptions, pp. 94-95 (déjà dans la première édition), car nous soulignons cette préoccupation à peu près chaque année : « Une familiarité étroite avec le formulaire des inscriptions est et demeure aussi un des devoirs principaux de l'épigraphiste, et à vrai dire — on doit insister là-dessus en face de mainte spécialisation unilatérale — des inscriptions le plus possible de toutes les régions. C'est seulement le coup d'œil d'ensemble sur le tout qui peut aiguiser la vue pour le particulier, la vue qui reste troublée quand elle est trop restreinte, et il empêchera aussi que nous n'introduisions dans les restitutions d'inscriptions mutilées quelque chose qui leur est foncièrement étranger ».

3. L. Robert, *Documents de l'Asie Mineure Méridionale, Inscriptions, monnaies et géographie* (*IV*e *Section École Hautes Études, III*, 2, 124 pp. in-8° et 8 planches ; Genève-Paris, Droz, 1966), avec un index très détaillé pp. 107-123. Les inscriptions sont analysées ci-après à leur place géographique.

4. *Cyriaque d'Ancône* et l'inscription d'Athènes *IG*, II², 1104 : J. H. Oliver (n° 197), 129, note 15.

5. P. Åström, *Kypriakai Spoudai*, 25 (1961), 75-80 : *Two Swedish visitors to Cyprus, Truls Kähre and Johan David Åkerblad.* Le premier de ces voyageurs a parcouru la plupart des pays méditerranéens de 1641 à 1645. Le manuscrit, peut-être un abrégé, fut édité par O. G. Sundberg en 1948. « La description est malheureusement très brève et ne mentionne guère autre chose que les lieux qu'il a visités ». « Elle donne au mieux quelque idée des routes maritimes » à cette époque. — K., venant de Chypre, débarqua en Asie à « Apolloniani ». A notre avis, il ne peut s'agir d'Apollonia de Lycie, ni de l'île Chelidonia ; ce doit être Alanya, aboutissement normal pour qui venait de Chypre. Ensuite, avant Rhodes « Marmora » est évidemment Marmaris (antique Physkos). A. rappelle rapidement l'activité et la carrière d'*Åkerblad*, qui visita Chypre en mai 1788, venant d'Alexandrie, et il la quitta pour Jaffa. Il publie, pp. 78-79, ses notes rapides, conservées à la Bibliothèque Vaticane. Åkerblad copia à Larnaca deux inscriptions phéniciennes et la dédicace à Zeus Kéraunios *CIG*, 2641, et à Famagouste, de *Salamine*, l'inscription pour Trajan *ibid.*, 2634 (*IGR*, III, 987). Pour les voyages de la pierre de Larnaca *(Kition)*, cf. L. Robert, *Berytus*, 16 (1966), 31 ; pour les personnifications politiques dans cette dédicace, Démos et Polis, L. Robert, *Antiqu. Class.* 1966, 428, n. 1.

6. *Guérin* de Smyrne, l'abbé Sevin et les inscriptions de Téos : L. Robert, *Annuaire École Hautes Études Hist. Phil.* 1966-1967, 184.

7. *H. Van Der Horst* et *Pococke* n° 71. — *Pococke* : copie et localisation d'une inscription n° 326.

8. L. Robert (n° 477), 178-180 : *Edward Wortley Montagu*, ambassadeur en Turquie en 1717 et 1718 ; *Lady Mary Montagu*, auteur des « Lettres sur la Turquie ».

9. *Chishull*, *Dobree*, *Boeckh* et *Dittenberger*, éditeurs d'un décret d'Ilion n° 477.

10. *Fauvel* à Athènes n° 188. — *Le Bas* à Athènes n° 186.

11. *W. M. Leake* en Asie Mineure : L. Robert (n° 3), 48, n. 1.

12. Voyageurs en Pamphylie : *G. Hirschfeld*, *F. von Luschan*, *M. Sokolowski* : L. Robert (n° 3), 65-66. — Voyageurs en Pamphylie et le fleuve Mélas n° 3. — Voyageurs à Phasélis : L. Robert (n° 3), 40-42. Voyageurs dans la région de Pinara : *Spratt et Forbes*, *Schönborn*, *Heberdey*, n° 3. Copies et publications d'inscriptions sur la côte de la Cilicie Trachée : Beaufort, Cockerell, K. O. Müller, J. Franz, etc. : L. Robert (n° 3), 75-78.

13. *Gustav Hirschfeld* à Stratonicée de Carie n° 540.

14. *Franz Calvert*, consul aux Dardanelles ; collection et travaux : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465) ; voir l'index. — Collectionneurs : *E. E. Farman* à Alexandrie n° 662. *Lucas Benachi* à Alexandrie n° 40.

15. F. Schachermeyer, *Almanach Ak. Wien*, 114 (1964), 242-261, a donné une nécrologie de *Josef Keil*, avec, pp. 252-261, une bibliographie complète de ses travaux, livres, articles et comptes rendus, classés par ordre chronologique. Cette brochure sera précieuse.

16. Un troisième volume du *Charistérion An. K. Orlandos* (cf. *Bull.* 1966, 4), a paru en 1966 (425 pp. in-8° et 133 planches). Pour les inscriptions grecques, voir ci-après n°s 45, 198.

17. Le premier volume des *American Studies in papyrology* a été composé pour le papyrologue, épigraphiste et historien de Yale : *Essays in honor of C. Bradford Welles* (250 pp. in-4° ; New Haven, 1966). Il contient d'abord la bibliographie de ce savant, dressée par K. Rigsby : livres et articles (pp. IX-XIV), comptes rendus (pp. XIV-XXII). De telles récapitulations sont précieuses.

18. La revue *Hesperia*, ayant dédié le fascicule 2 de son tome 35 (1966) à *W. B. Dinsmoor*, octogénaire, a donné, avec un portrait du jubilaire, la liste de ses travaux, pp. 87-92, où l'épigraphie attique tient une bonne place à côté de l'architecture.

19. Les quatre brochures de G. Pfohl signalées *Bull.* 1965, 24, 25, 26, 76 ont été l'objet d'un compte rendu assez détaillé de H. Hommel, *Gnomon* 1966, 606-611.

20. Épigraphistes et reliefs votifs n° 211. Spécialisation dans l'épigraphie d'une région n° 2. Publication des inscriptions dans les Corpus et les revues n° 117. Méthode et restitution des épigrammes n° 684.

21. La délimitation des chapitres de Corpus et la géographie historique (cf. *Bull.* 1940, 6, pp. 199-201) : L. Robert (n° 3), 16, 17-18 et 42, n. 4.

22. L. Robert, *Ant. Class.* 1966, 402 : corrections abusives et subreptices ; 401 et 412 : restitution et étendue de la lacune (cf. *Hellenica*, XI-XII chap. VII ; *L'histoire et ses méthodes*, 480-481 ; *Bull.* 1962, 111, etc.) ; 412-413, 431-432 : édition et interprétation, explication et ' pureté ' épigraphique, n° 23. Voir ci-après l'inscription attique n° 192.

23. Lemmes des éditeurs n°s 662, 681. Sur le lemme dans *IG*, XII 2, 225 : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 117.

24. **Alphabet, chiffres, écriture, gravure, support de l'écriture.** — M. Lejeune, *Comptes Rendus Acad. Inscr.* 1966, 505-511 : *La diffusion de l'alphabet.* Conclusion : « Les faits nous apparaissent à présent dans une complexité plus grande qu'autrefois ; l'image que nous nous en faisons, si elle est plus vraie, est aussi plus diffuse ; il faut nous résoudre à faire, en quelque sorte, la monnaie du grand Cadmos, en une pluralité de petits Cadmos, insaisissables et anonymes ».

25. B. Einarson, *Class. Philology* 1967, 1-24 : *Notes on the development of the Greek alphabet.*

26. R. Bloch, *Mélanges d'archéologie et d'histoire André Piganiol* (1966), 621-636, deux tableaux et 9 figures : *Lettres et signes d'assemblage : documents concernant le cratère de Vix.* Bref résumé des théories sur l'origine des caractères gravés sur les bas-reliefs du cratère (cf. *Bull.* 1964, 15), tableaux de ces caractères avec photographie et dessin, photographies des parties marquées des reliefs, attelages, chevaux, hoplites.

27. Pour l'inscription de la coupe de Nestor à Ischia n° 689.

28. Alphabet en Béotie n° 292 ; en Sicile n° 689 ; à Salamine n° 216. Écriture à Athènes n° 177.

29. *Chiffres* en Béotie n°s 290, 292 ; à Delphes n° 309.

30. *Sigles et abréviations.* — Dans l'Italie méridionale pour des subdivisions de la cité n° 697.

31. *Peinture* en rouge d'une ligne sur deux n° 656.

32. *Martelage* dans un calendrier d'Éleusis n° 217. Cf. à Ilion n° 467.

33. Les *lapicides* accusés à tort d'ignorance grammaticale : L. Robert, *REG* 1966, 739-740.

34. Style de l'écriture en Lycie au IIIe siècle a. C. n° 577.

35. *Support de l'écriture. Pierre, bois* et *bronze* à Corinthe et ailleurs : L. Robert, *REG* 1966, 735-736. — *Bronze* à Sybaris n° 697. — Emploi du *porphyre* pour les inscriptions : L. Robert (n° 3), 10, n. 8.

36. Disques funéraires à Casos n° 419.

37. **Inscriptions céramiques.** — Dédicaces, etc. sur des vases : en Béotie n° 287 ; à Lemnos n° 450 ; à Kastabos n° 563 ; en Phénicie n° 634 ; à Mégara Hyblaia n° 704 : à Géla n° 714. Tesson à Amphipolis n° 359. Épitaphes sur les vases d'Alexandrie n° 662.

38. L. Robert (n° 477), 208-210 : les oenochoès aux noms d'Arsinoè et de Bérénice et le culte domestique.

39. Disque de terre cuite à Pella n° 352.

40. *Timbres amphoriques.* — Dans *Archaeology*, 19 (1966), 286-288, résumé du rapport de V. Grace sur la collection de timbres amphoriques de Lucas Benachi à Alexandrie, *Bull.* 1966, 36. Détails sur l'organisation du travail de catalogue, plus commode avant le transfert de la collection du domicile privé au Musée gréco-romain. Photographie du collectionneur, de la villa, d'un côté d'une salle avec rayons et paniers, d'une amphore de Rhodes complète (fin du IVe siècle) avec les noms de Mikythos et de l'éponyme Polyaratos.

41. Z. Sztetyllo, *Bull. Musée national Varsovie*, 4 (1963), 33-37 : *Heracles with a cornucopia on the seal of a Sinopean amphora.* S. publie une anse d'amphore de *Sinope* au nom de Ποσίδειος Θεαρίωνος, trouvée en 1957 dans les fouilles polonaises de *Myrmekion* et que l'on date de 150-102 a. C. Dans la figure en symbole, S. reconnaît, de même que dans les timbres d'*Istros* Canarache (*Bull.* 1958, 31), n. 323-329, non pas une femme tenant la corne d'abondance et s'appuyant sur un support, mais un personnage nu : c'est un Héraclès tenant la corne d'abondance, coiffé de la dépouille du lion. Le modèle était un Héraclès du IVe siècle, sans doute celui de Lysippe.

42. Z. Sztetyllo, *Études et travaux Centre Arch. Médit. Acad. Polonaise*, 3 (1966), 45-80 : *Quelques problèmes relatifs à l'iconographie des timbres amphoriques*, a eu recours notamment aux timbres des fouilles polonaises de Myrmekion (Crimée) et des collections russes (Moscou, Leningrad, Kertch, Rostov, Kiev, Odessa) et s'est appliquée à l'étude des types qui peuvent reproduire des statues. Ressemblance, pour ce problème général de copie ou d'inspiration, avec les monnaies, mais ordinairement à un niveau technique inférieur. Sz. étudie les types suivants : quadrige d'Hélios sur les timbres rhodiens et Lysippe ; le colosse de Lindos sur des timbres rhodiens, avec diverses variantes et, mieux encore, sur des timbres de Sinope ; sur un timbre rhodien, Sz. reconnaît Athena Lindia. Sur un timbre de Thasos (Bon, n. 2143), l'hermès est identifié à Dionysos Limnaios. Sz. reconnaît Déméter dans un timbre thasien (Bon, n. 395) ; elle identifie au Zeus de Phidias la tête d'homme d'un timbre thasien (Bon, n. 849) ; elle retrouve l'influence du Diadumène de Polyclète sur le timbre *Hesperia*, III, 298, pl. 4 ; la tête de l'Aphrodite de Praxitèle sur des timbres thasiens ; l'Éros de Parion sur des timbres thasiens.

43. Timbre d'amphore d'Alexandrie de Troade, unique, au type du cheval paissant : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 51.

44. Navire sur un timbre thasien n° 101.

45. Amphores d'Héraclée du Pont, de Thasos, de Cos (IVe-IIIe s. a. C.) et tuiles de Sinope à *Olbia* : W. Blawatsky, *Charistérion Orlandos*, III, *Explorations archéologiques sous-marines sur le littoral nord du Pont en 1957-1962*, 31 ; *ibid.*, 28-29, à Chersonasos, pièces de Sinope et d'Héraclée.

46. Timbres amphoriques de Rhodes et de Thasos dans l'île de Chalkè : G. Susini (n° 416), 257-259, reprend 5 de ces documents publiés par Jacopi, *Clara Rhodos*, 2 (1932).

47. J. R. Mc Credie (n° 210), 24 : à l'île de Patroclos, sur la côte de l'Attique, un timbre d'amphore de Sinope avec l'astynome Teuthras.

48. Timbres amphoriques à Thasos n° 456.

49. Timbres amphoriques de diverses provenances : à l'Académie d'Athènes n° 202 ; au dème attique d'Aténé n° 232 ; à Corinthe n° 254 ; à Corcyre n° 322 ; en Illyrie n°s 341, 342 ; en Thrace n° 379 ; à Serdica n° 372 ; en Olténie n° 395 ; à Chypre n° 658 ; dans l'Arabie Centrale n° 650 ; en Bactriane n° 652.

50. *Tuiles.* — Dans la publication du sanctuaire d'Hémithéa à *Kastabos*, n° 562, J. M. Cook, pp. 49-50 et G. E. Bean, 60, n. 10, ont publié une marque Τυμνία sur une douzaine de tuiles. B. l'a reconnue aussi sur un morceau à *Caunos*, n° 569. Ils l'ont interprétée comme génitif : « de Tymnias » (p. 60). « Nous avons d'abord envisagé la possibilité que Tymnia fût un nom cultuel au sanctuaire, avec la légende indiquant l'édifice et servant ainsi de protection contre un vol. Mais la découverte de plusieurs de ces estampilles sur d'autres endroits du site le rend invraisemblable et, grâce à la découverte de Bean de la même estampille Τυμνία à Caunos à la frontière lycienne, il est virtuellement certain que nous avons affaire avec un fabricant nommé Tymnias, qui doit avoir exporté largement ses tuiles dans la sphère rhodienne » (p. 50) ; cf. pp. 34, 51, 171, 172. Tymnias aurait « réparé ou recouvert quelque toit à ses propres frais (ou donné les tuiles pour cet usage) pour commémorer une victoire dans les concours Sminthiens » (p. 51) ; « Tymnias n'a pas eu de rapport avec la toiture originelle des édifices principaux du sanctuaire, mais il doit plutôt avoir entrepris des restaurations ou des réparations étendues » *(ibid.)*. Nous reconnaissons une tuile semblable à *Rhodes* même sur la côte ouest dans la région de Kymisala : A. Maiuri, *Annuario*, II (1916), p. 293 : « fragment de terre-cuite avec l'inscrip-

tion sinistrograde αινμυ » (dessin, fig. 12, p. 294). Selon F. Hiller von Gaertringen, *PW* s. v. *Rhodos*, 750 : « die Inschrift des Ziegels möchte man auf einen Tempel Ὑμνία[ς Ἀρτάμιτος] beziehen ». Nous écrivons : [T]υμνία ; le dessin montre qu'il y a la place d'une lettre au début. Si le nom Τύμνης est connu en Carie (cf. *Hellenica*, X, 190 et 298 ; Zgusta, *Kleinas. Pers.*, n. 1615), Τυμνίας n'est pas attesté et aucun de ces noms ne semble connu à Rhodes. Il nous paraît clair qu'à Kastabos, à Caunos et à Rhodes, les tuiles ne portent pas le nom au génitif d'un fabricant Τυμνίας, mais l'ethnique au féminin Τυμνία. Elles provenaient d'une fabrique à Tymnos dans la Périée, au sud de Kastabos (cf. les renvois *Hellenica*, X, 190, note 4, pour Tymnos). — L'une des tuiles, ou plutôt deux que l'on reconstitue l'une par l'autre, aurait une inscription singulière : Τυμνίας | νικάσαντος | Σμίνθια | Ϛυ|μαίου ou Εὐμαίου (pp. 61, n. 11). Commenté par Cook, pp. 50-51, en ces termes (nous traduisons) : « L'union du verbe, l. 2, et du nom d'une fête agonistique ne laisse pas de doute sur le caractère général de ce message. Et puisque Tymnias doit être un nom au nominatif et que le participe qui suit n'est certainement pas au nominatif, il n'y a pas de doute pour la restitution sauf pour le nom à la fin. Cette légende pourrait peut-être avoir marqué une date pour la satisfaction personnelle de Tymnias ; mais la postérité ne l'aurait pas considérée comme un remplacement convenable pour la date éponymique normale. Probablement le verbe ἀνέθηκε est à sous-entendre et nous pouvons supposer que Tymnias a réparé.. (voir ci-dessus)... Sans doute la fête mentionnée ici était les Sminthia de Lindos, qui étaient célébrées avec des concours en l'honneur, curieusement, non pas de Dionysos, mais d'Apollon ». Tout cela est des plus étranges (déjà l'interprétation donnée, sans le texte, dans les rapports préliminaires ; cf. *Bull.* 1964, 478) et « ce message », si assuré pour C., rend perplexes les lecteurs critiques : sur des briques, le fabricant Tymnias aurait proclamé : « Tymnias (a consacré) [mais justement il omet le mot essentiel], Eumaios (ou un autre nom) ayant vaincu aux Sminthia » ; étrange « message » ! Les photographies, Pl. XI, sont fort mauvaises, comme du reste une bonne partie de l'illustration (notamment les paysages de la planche I) ; nous reconnaissons cependant qu'après Τυμνία, la forme attendue d'après les autres tuiles, il n'y a pas un *sigma*, mais une ponctuation, trois points superposés. Comme, l. 2 et 3, les lectures ne sont pas sûres après νικασαν et après Σμινθι nous obtiendrons un texte moins original pour une tuile en reconnaissant, l. 2, le nom d'homme, bien attesté à Rhodes, Νικάσαν[δρ]ος, suivi du nom de mois rhodien Σμινθί[ου]. — Pp. 60 et 48-49, plusieurs exemplaires d'une tuile avec le génitif Θόα. Il est fâcheux que la seule photo, Pl. XI 5, montre un exemplaire brisé après Θοα, lequel mot semble incomplet.

51. Tuiles timbrées à Sparte n° 270 ; à Corcyre n° 322 ; en Illyrie n°s 343, 346, 348 ; à Olbia et Chersonasos n° 396.

52. *Briques* estampées : à Velia n° 693. Chrétiennes à Thèbes de Phthiotide n° 327.

53. ' Pesons ' de terre cuite inscrits à Géla n° 714.

54. *Tessères de juges.* — En Pamphylie n° 603.

55. **Poids.** — J. P. Barron, *The silver coins of Samos* (Londres, 1966), dans l'étude des étalons à Samos, 7-11, fait connaître, pp. 7-8, un poids inédit du VIe siècle au musée.

56. Poids d'Alexandrie de Troade au type du cheval paissant : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 51-52.

57. Poids de plomb à Éphèse n° 513 ; à Marisa de Palestine n° 646.

58. L. Robert (n° 3), 27 : sur un poids de Gaza, daté, avec l'image et le nom de Dikaiosynè.

59. **Table de mesures** à Amphipolis n° 361. — **Cadran solaire** à Dimalè n° 346.

60. **Sceaux et cachets.** — Sceau de la ville à Alexandrie de Troade et ailleurs : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 50-52.

61. G. Maddoli, *Annuario Sc. Arch. At.*, 41-42 (1963-64 ; paru en 1965), 39-145 : *Le cretule del nomophylakion di Cirene.* Bien qu'il n'y ait pratiquement pas d'inscriptions sur ces empreintes de sceaux (cf. 61 et l'index p. 145), nous signalons la publication longtemps attendue de cette trouvaille dont la découverte avait été signalée dans un article de E. Ghislanzoni en 1925. Dans une couche de cendres et de charbons de l'incendie qui détruisit le nomophylakion, il y avait environ 4000 de ces petits objets d'argile, dont 421 sont bien conservés. M. rappelle les trouvailles analogues : à Sélinonte (A. Salinas), à Carthage (Delattre), à Éléphantine (O. Rubensohn), à Philai (J. G. Milne), en Babylonie, à Uruk, etc. (M. Rostovtzeff) ; cf. aussi celles de la Syrie du Nord *Bull.* 1946-47 (H. Seyrig, *Cachets d'archives publiques de quelques villes de la Syrie romaine*). Il y a des restes des fils et les traces des fibres du papyrus ; cf. H. Seyrig, *loc. cit.* et aussi *Hellenica*, X, 293-294 (Nicopolis de Syrie) avec la planche XL. L'incendie est postérieur à Domitien (dédicace d'un portique de l'édifice) et doit donc être attribué à la révolte juive de 115-117. M. attribue l'ensemble des documents au Ier siècle a. C. et au Ier siècle p. C. Il y a de 1 à 5 empreintes sur chaque objet ; 22 ont un cachet, 40 en ont 2, 221 en ont 3, 122 en ont 4, 7 en ont 5 ; un seul en a 7. On n'y trouve pas un ' sceau public ', δημοσία σφραγίς, car il n'y a pas deux empreintes semblables. Presque tous les documents étaient des actes privés. Comparaison avec les papyrus d'Éléphantine. M. donne le catalogue et les photographies des 1122 empreintes. Il a rappelé le texte d'Eupolis dans Élien, *Var. Hist.*, XII, 30, sur le goût des Cyrénéens pour les anneaux précieux.

62. **Ancre de plomb.** — A. Manganaro (n° 706), p. 192 et Pl. 67, 1-3, publie avec photos une inscription sur une ancre de plomb repêchée à la pointe du phare de Castelluccio à Syracuse, pesant 400 kgs. : sur un bras Δίων Δαι, sur l'autre Ἀκραγαντ(ῖνος).

63. **Tablettes d'imprécation et documents magiques.** — Voir pour γαμεῖν dans une defixio attique le n° 146. — Inscriptions magiques à Carnuntum n° 681.

64. **Inscriptions gréco-juives.** — On a enrichi le tome III et dernier du *Corpus Papyrorum Judaicarum*, publié par V. A. Tcherikover, A. Fuks et M. Stern (209 pp. in-4° ; Harvard Univ. Press, 1964) par une *Epigraphical contribution by David M. Lewis.* C'est, pp. 138-166, l'appendice I : *The Jewish inscriptions of Egypt*, où ces textes sont repris avec les numéros du Corpus de Frey, 1424 à 1529. L. donne texte et traduction avec diverses explications. Les inscriptions groupées par J. B. Frey et G. Kittel sont reprises, leur bibliographie complétée, des corrections introduites notamment d'après *Bull.* et P. Fraser. Cinq inscriptions oubliées sont ajoutées aux numéros 1530 et 1532. Cette édition, dont la bibliographie ne consiste qu'en additions, s'ajoutant à une édition aussi imparfaite que celle de J. B. Frey, ne peut remplacer une véritable édition systématique et soigneuse. — G. Zuntz, *Journal of Semitic Studies* 1965, 288-293, donne un fort intéressant compte rendu du volume, portant presque entièrement sur cet appendice épigraphique. Justes observations sur la forme et le contenu des épitaphes de Léontopolis. Signalons aussi, pp. 288-289, une lucide discussion des pages du *Corpus Pap. Jud.* III consacrées aux noms du type Σαμβαθίων. Ce Corpus comporte, pp. 167-196, une « prosopographie des Juifs en Égypte ».

65. B. Lifshitz, *Rev. Biblique* 1965, 520-538, a traité d'ensemble de *L'hellénisation des Juifs de Palestine, A propos des inscriptions de Besara (Beth-Shearim)*; cf. déjà le même, *Bull.* 1964, 503, *in fine*. Contre G. Alon, il met bien en relief l'étendue de l'influence grecque en Palestine même. Il montre en détail que les vulgarismes de ces inscriptions sont ceux de la langue grecque à cette époque et ne peuvent témoigner d'une connaissance insuffisante de la langue en Palestine. Étude de l'onomastique. Les ethniques et les provenances des défunts. L'orthodoxie et les croyances (la discussion dans un excursus sur une épitaphe d'Eumeneia en Phrygie repose sur une confusion, comme on le dira).

66. Inscriptions gréco-juives à Corinthe : L. Robert, *REG*, 1966, 753-754 ; à Césarée de Palestine n° 644 ; à Gaza n° 649 ; à Cyrène n° 680.

67. **Inscriptions chrétiennes et byzantines.** — K. Weitzmann et I. Ševčenko, *Dumbarton Oaks Papers*, 17 (1963), 385-398 : *The Moses cross at Sinai*, publient une croix votive en bronze conservée au monastère du Sinaï (cf. K. Amantos, Σιναϊτικὰ μνημεῖα ἀνέκδοτα (1928), 47, note 2) avec les gravures de Moïse enlevant ses sandales et de Moïse recevant la loi, et avec des inscriptions développées. Ces objets n'entrent pas dans le cadre du Bulletin ; mais nous analysons cet article à cause des commentaires du second éditeur, pp. 391-398, qui étudie les formules et publie à cette occasion deux documents épigraphiques. On date le monument du VIe siècle. La croix porte le texte Exode, 19, 16-18, spécialement adapté au Sinaï et qui prouve que la croix fut fabriquée, apparemment en Syrie ou en Palestine, pour y être consacrée. On a gravé en outre trois inscriptions. L'une est une prière pour le graveur : Κ(ύρι)ε μνήσθητι τῷ γράψαντ[ι]. Puis la formule τὰ σὰ ἐκ τῶν σῶν προσφέρομεν Κ(ύρι)ε, inspirée de Paralipomènes, I, 29, 14, et qui se trouve dans diverses liturgies orientales. Après *I. Syrie*, II, 694 et Downey, *AJA* 1951, *The inscription on a silver chalice from Syria in the Metropolitan Museum of Art*, 351 et n. 18, l'éditeur en cite 5 exemples épigraphiques (le ' calice Tyler ' de Riha ; linteau à El Anderin, *I. Syrie*, IV, 1693 ; baptistère au mont Nébo ; à Sainte-Sophie d'après Cedrenus ; en transcription poétique à Saint-Jean à Éphèse dans *Anth. Pal.*, I, 95). A cette occasion, Š. publie une inscription trouvée en 1955 dans la basilique Sainte-Sophie à Nicée. Elle est répartie sur deux médaillons, chaque ligne commençant sur celui de gauche et continuant sur celui de droite : -σοι ὁ θεὸς εὐξάμενος, ἐπέτυχον · εὐχαριστῶν ἀνέθηκα, τὰ σὰ ἐκ τῶν σῶ(ν) προσήγαγον. N'aurait-on pas au début quelque chose comme : [ἀνθ' ὧν] σοι, ὁ θεός, εὐξάμενος ἐπέτυχον, εὐχαριστῶν ἀνέθηκα ? S. reconnaît aussi la formule dans l'inscription d'Afyon Karahisar sur un linteau *MAMA*, IV, 37 ; l'ayant revue, il lit et restitue : [τὰ σὰ ἐκ τῶν σῶν] σὺ προσφέρομεν, δέ[σποτα. Θ(εοτό)κε] βωήθι Νικολάῳ μοναχῷ κ(αὶ) τῖς χ(ριστ)οαδελφό[τη]τος αὐτοῦ. Nous ajoutons l'exemple avec variante que nous avons reconnu à Cnide *Bull.* 1954, 282, p. 167, *ad* n. 45, en renvoyant à *I. Syrie*, 694, et en rappelant des exemples qui ont échappé à Š. : *Bull.* 1953, 218, *ad* n. 338 (dans le Hauran ; reconnu, au lieu du τὰς ἀσυ(λίας) προ(σ)φερομέν(ας) κτλ. de l'éditeur, par F. Halkin et A. Alt ; cf. *Bull.* 1955, 243) ; à Chypre aussi, *Bull.* 1951, 236 *a*, p. 208, *ad* n. 12, avec commentaire. — Puis la dédicace : ὑπὲρ σωτηρίας Θεοδώρας τῆς φ(ι)λ(ο)χρ(ίστου) καὶ ὑπὲρ ἀναπαύσεως Πρόκλου κ(αὶ) Δομετίας, ἀμήν. Š. cite une série d'exemples de cette double formule de dédicaces en Syrie. Série de témoignages aussi pour φιλόχριστος attesté littérairement depuis le IVe siècle et fréquent dans les inscriptions surtout au VIe et au VIIe siècle.

68. T. Milik, *Świety Świerad* (Rome 1966), à propos de l'expression « Dieu de saint Wenceslas » dans la Vie d'un saint polonais Sverad, qui a vécu en ermite

en Slovaquie dans la première moitié du XIe siècle, réunit, pp. 179-181, des exemples de la formule ' dieu de S. Georges ', ' dieu de S. Procope ', etc., dont une douzaine dans les inscriptions. Il souligne que cette formule est d'origine monophysite, et que plus tard elle devient aussi orthodoxe.

Voir nos 52, 117, 118, 208, 209, 253, 257, 258, 275, 282, 296, 327, 328, 329, 333, 364, 367, 370, 381, 417, 542, 584, 590, 595, 596, 597, 607, 630, 633, 644, 649, 658, 660, 667, 670, 671, 672, 673, 675, 681, 682, 708.

69. **Musées, pierres errantes, provenances.** — *Cambridge.* Le décret d'Ilion pour Antiochos Ier *OGI*, 219, n° 477. — *Turin.* Inscription de Thèbes d'Égypte n° 666. — *New York, Metropolitan Museum,* vases d'Hadra n° 662.

70. *Pierres errantes.* — Dispersion des pierres d'Ilion aux environs ; décret d'Ilion à Sigée transporté à Cambridge en 1718, n° 477 (pp. 176 et 179-180). Décret de Sigée en Corse, *ibid.*, 177-178.

71. L. Robert (n° 3), 67 : l'épitaphe *CIG*, 2942 et 3290 copiée à Tralles et à Smyrne par H. van der Horst et Pococke.

72. G. Manganaro (n° 706), Pl. 75, 1, donne une photographie de la dédicace d'Athènes *IG*, II², 2855, qui se trouve au Musée de Syracuse.

73. De Lébadée à Hosios Loukas n° 296. De Casos à Carpathos n° 417. Pas de transport de Chalkè à Cnide n° 416.

74. *Provenances.* — Inscription copiée par Cyriaque d'Ancône à Théra et non à Pergame, n° 431. Par Pococke à Lamia et non à Thèbes n° 326. Lesbos et non Péparéthos n° 422. Dardanos n° 484.

75. **Faux.** — Faux à Alexandrie, en Égypte, à Alep et ailleurs ; procédés n° 663.

76. Nous avons analysé et complété *Bull.* 1962, 305 ; 1963, 41 ; 1964, 44, pp. 134-135, l'article où H. Seyrig, *Syria* 1961, 346-348, a signalé et reconnu quatre bronzes faux d'un même moule, un homme tenant un écriteau avec l'inscription Ἀντιοχέων τῶν ἐπὶ Δάφνῃ, au Musée Britannique, à Dijon (deux exemplaires) et à Boulogne-sur-Mer. Pour ce dernier, un hasard de lecture nous permettra d'y ajouter Seymour de Ricci, *Bull. Soc. Nat. Ant.*, 58 (1897), 338-359, *Sur des antiquités romaines trouvées à Étaples (Pas-de-Calais), collection Souquet,* analyse des objets décrits par Vaillant, *Épigraphie de la Morinie.* Pp. 342-343, la statuette en bronze avec l'inscription « qu'on aurait trouvée en 1885 entre Camiers et Étaples ». S. Reinach la reconnaissait dans un catalogue de vente Sotheby du 10 février 1881, le même objet ou un semblable. « Deux bronzes inédits du Musée Guimet et un bronze d'Amiens rentrent dans la même catégorie de falsifications ».

77. **Épigrammes.** — Méthode des restitutions n° 684.

78. Épigrammes pour les vainqueurs dans les concours athlétiques n° 497.

Voir nos 146, 201, 209, 216, 228, 235, 239, 247, 252, 256, 294, 308, 408, 415, 493, 503, 528, 582, 583, 598, 616, 623, 624, 627, 647, 656, 659, 665, 669, 681, 684, 689.

79. **Rapports avec la littérature.** — Les études critiques de topographie de W. K. Pritchett, n° 100, sont importantes pour les récits de batailles de divers historiens, Hérodote, Thucydide, Polybe ; la méthode est saine : l'observation des sites, souvent fort méritoire, donne une base à l'interprétation, autre que des théories de cabinet préconçues et des arguties de raisonnement contre ces sources, et elle aboutit à la justification de ces historiens. P. a un sens justement aigu des modifications possibles du paysage depuis l'antiquité, alluvionnement, élévation du niveau de la mer, etc.

80. Inscriptions athéniennes sur le théâtre n° 191.

81. Imitation d'Érinna à Rhodes n° 415. Épigrammes de Callimaque et de Posidippe sur le sanctuaire d'Aphrodite Arsinoè près d'Alexandrie et le navarque Callicratès de Samos : L. Robert (n° 477), 198-202.

82. Hérodote et la fondation de Cyrène n° 677.

83. Le nom du tyran de Mytilène dans Démosthène, *Contre Boiotos*, II (disc. 40), 37, n'est pas à corriger (depuis Sauppe) en Καμμῦς ; c'est comme dans les manuscrits, Καμμῆς.

84. Diodore, XIX, 45 sur les remparts de Rhodes n° 455. — Diodore, XVIII, 46-47 et la mort d'Alkétas à Termessos : L. Robert (n° 3), 55-56.

85. Mélanippidès d'Ilion et la lettre 10 du pseudo-Eschine : date de composition : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 77-78.

86. Plutarque et des familles de Delphes n° 317.

87. Hérode Atticus à Marathon n° 239. Rhéteurs et sophistes à Aphrodisias ; εὐπαιδευσία, συνηγορίαι n° 549. Philostrate sur un rhéteur juge aux Pythia n° 497.

88. Un hapax dans Sextus Empiricus n° 292.

89. L'épistate, entraîneur des athlètes, dans Philon et dans Épictète : L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 30-31. — Polybe sur un concours de boxe à Olympie n° 497.

90. Hermès et les zygostates dans la Clé des Songes d'Artémidore, II, 37 : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 25.

91. Chariton d'Aphrodisias, L. Robert (n° 477), 193, n. 14 : sacrifices à l'aube, devant les maisons, dans les rues, les banquets.

92. *Anthol. Palatine*. Rufin, V, 9 et 94 : n°s 146 et 503.

93. Ammien Marcellin, XIV, 2, et les Isauriens au fleuve Mélas n° 615.

94. Étienne de Byzance, d'après Ménékratès, sur Artymnesos : L. Robert (n° 3), 12-14. Étienne de Byzance et Perdikiai : *ibid.*, 20-22.

95. **Signatures d'artistes.** — A Marathon n° 237 ; à Dodone n° 335 ; à Télos n° 425 ; à Aphrodisias n° 551 ; à Kastabos n° 562. A Apollonia d'Illyrie, n° 339. Pour des cadrans solaires n° 346.

96. **Rapport avec la numismatique.** — Voir L. Robert, *Monnaies antiques en Troade*, n° 616.

97. Alphabet épichorique et alphabet attique dans les monnaies béotiennes n° 292.

98. Loi d'Athènes sur les monnayages n°s 182, 432. Inventaires d'Athènes n° 186. A Sigée, mention de [χρυσίου] στατῆρας φωκαεῖς n° 479 (p. 177). Tuiles timbrées et magistrats monétaires à Apollonia et Dyrrachion n° 348.

99. **Tarif de Dioclétien.** — En Béotie n° 288.

100. **Institutions.** — W. K. Pritchett, *Studies in Ancient Greek topography*, Part. I (Univ. California, Publ. Class. Studies, 1 ; 140 pp. in-8° et 119 planches ; Univ. Calif. Press, 1965). L'ouvrage est consacré à des recherches topographiques et à des discussions critiques, importantes pour l'appréciation des historiens anciens (voir aussi n° 79), surtout sur les champs de bataille, comme déjà des travaux antérieurs de P. Il faut signaler la haute valeur de l'illustration, non seulement pour la qualité de la reproduction, mais pour le choix des points de vue, qui donnent une excellente idée des sites, de leur assiette et des paysages, qui rappelle les photographies ' péloponésiennes ' d'Ernst Meyer. Nous signalons à leur place géographique les chapitres où l'on relève quelque inscription, si mince soit-elle. Nous énumérons ici les chapitres qui sont totalement ' anépigraphes ' et qui ne concernent pas la topographie des dèmes attiques : I, Pylos et Sphactérie (pp. 6-29) ; IV, la bataille de Sellasia en 222 (pp. 59-79) ; conclusion :

« My examination of the topography of Sellasia, finally, has failed to reveal any error in the account of Polybios. To the contrary, I know of no other ancient battle in which the account and the topography seem to accord so easily. »

101. L. Casson, *American Studies in Papyrology*, 1 (1966 ; *Essays in honor of C. Bradford Welles*), 43-58 : *Studies in Ancient sails and rigging*, touche en quelques points à l'épigraphie. En traitant de la ' voile latine ' et de diverses formes de voiles, C. utilise et explique divers reliefs funéraires, à Stamboul (*Anzeiger* 1931 et 1933) et à Athènes ; il reproduit, p. 57, le relief, trouvé au Pirée, de Ἀλέξανδρος Ἀλεξάνδρου Μιλήσιος (Conze, IV, 2064 ; « for the inscription on the stone see *IG*, III, *add.* 2587 a » ; nous renvoyons plutôt à *IG*, II², 3980, paru en 1940) ; cf. pp. 47-49. — Pp. 49 (photographie p. 58), il met en valeur le dessin de navire du timbre amphorique thasien Bon, n. 2274. — Pp. 51-56, discussion de la terminologie du gréement dans les inventaires de la marine athéniens et dans les papyrus.

102. La formule τὸ κοινὸν τῶν Δελφῶν (τῶν Ἰλιέων, etc.) pour le corps civique d'une ville : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 89-90.

103. Décrets avec formules sur la προγραφή n° 496 ; ἐπικρίματα, δελτογραφήματα, etc. des autorités romaines n° 552.

104. G. Bockisch, *Klio*, 46 (1965), 129-239 : Ἁρμοσταί *(431-287)*. Cet ample mémoire étudie en détail les harmostes envoyés par Sparte dans les villes. Nous tenons à le signaler ici bien que la documentation ne puisse être que littéraire.

105. Le pamphyliarque, le nésiarque et le libyarque chez les Lagides : L. Robert (n° 3), 57.

106. Magistratures en Béotie n° 291. Magistrats héros et fondations pour des magistratures éternelles n°s 547, 617. Père et mère de la ville, etc., n° 617. Πατρόβουλος : L. Robert (n° 3), pp. 87-89. Le χρηματιστής et ses fonctions financières : L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 73.

107. Évergètes et culte des évergètes au IIe au et Ier siècle a. C. : L. Robert, *Ant. Class.* 1966, 420 sqq. Inhumation au gymnase : *ibid.*, 422-423. Culte du Démos et de la Polis : *ibid.*, 425-427.

108. Les δικασταί et les κριταί dans des décrets de l'époque hellénistique ; les Anciens, πρεσβύτεροι, γεραιοί à Termessos, à Amblada et à Telmessos ; les classes d'âge à Termessos : L. Robert (n° 3), 55-57.

109. A. Kränzlein, *Eigentum und Besitz im griechischen Recht des fünften und vierten Jahrhunderts v. Chr.* (188 pp., Berlin, 1963). Nous ne connaissons cet ouvrage que par l'intéressant compte rendu, avec des réflexions d'ordre général, de J. Triantaphyllopoulos, *Revue d'histoire du droit* (Groningen, Bruxelles), 34 (1966), 98-102.

110. Responsabilité morale n° 176. Droit de représailles n° 678. Testaments et leurs formules n° 578.

111. P. Kussmaul, *Z. Savigny-Stiftung, Röm. Abt.*, 80 (1963), 405-411 : compte rendu détaillé de l'ouvrage de A. Babakos sur les affranchissements thessaliens *Bull.* 1962, 169. Edition française de l'ouvrage de A. Babakos n° 324. Affranchissements à Bouthrôtos n° 336.

112. Sur le matriarcat : en Lycie n° 570 ; à Cos n° 439.

113. Listes d'amendes : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 30-36, 68-70.

114. Archives n° 61. Médecins en Occident n° 681. Bithyniens à Philippoupolis n° 375.

115. Itinéraires de Trajan dans la guerre parthique : L. Robert (n° 3), 79-81. Hadrien nomothète dans diverses villes grecques n° 197.

116. Sur la date de la Constitution Antoninienne (cf. *Bull.* 1965, 84) a pris position W. Seston, *Mélanges Jérôme Carcopino* (1966), 877-888 : *Marius Maximus et la date de la Constitutio Antoniniana*. Il décèle une allusion à la célèbre Constitution dans le passage de l'Histoire Auguste, *Carac.*, 5, 3 : *...cum multa contra homines et contra iura civitatum fecisset, morbo implicitus graviter laboravit*, ceci à propos de la Gaule. « Nous reconnaîtrons volontiers à F. Millar le mérite d'avoir le premier mis en cause une date qui était entrée dans la tradition la plus ferme sans jamais avoir été justifiée ». « Sa pénétrante critique a montré que nos seules sources littéraires, l'Histoire Romaine de Dion Cassius et le Papyrus de Giessen 40, ne nous obligent nullement à persister dans l'opinion traditionnelle. En effet, ni l'un ni l'autre de ces textes ne nous offre une datation incontestable...Quant au papyrus de Giessen 40, dans son état actuel, on doit remarquer qu'il nous présente trois textes dont le premier est la *Constitutio Antoniniana*, le second un décret signé à Rome en juillet 212 et affiché à Alexandrie en février 213 ; le troisième, dont l'objet touche de près à celui du second, étant daté de la fin de 215. La pièce a donc été rédigée dans son ensemble après cette date et rien ne nous oblige à croire que les trois édits nous sont offerts dans l'ordre chronologique de leur publication ». Mais S. repousse la date, fin de 214, proposée par M. Il montre que dans Dion Cassius, au livre 52, le discours de Mécène sur la politique à suivre dans l'Empire ne contient pas d'allusion à la Constitution Antoninienne. « Dion, dans la phrase finale, appelle à la citoyenneté romaine non point tous les habitants libres de l'Empire comme le fera Caracalla, mais, dans leur totalité les seules élites locales ». S. retient aussi de l'étude de M. que « l'action de grâces qui dans le Papyrus..., si lacunaire qu'il soit, paraît expliquer la Constitutio Antoniniana, est sans rapport avec l'exécution de Géta et la découverte d'un soi-disant complot ourdi contre le pouvoir ou la vie de Caracalla ainsi qu'on le croyait jusqu'ici. C'est en effet le péril où l'empereur a failli perdre la vie qui en a été l'occasion ». Mais il ne s'agit pas du danger de naufrage dans l'Hellespont à l'automne de 214. La cause en est sa maladie, dont S. étudie la date. « C'est dans l'été de 213 que Caracalla tomba malade au cours de sa campagne de Germanie Supérieure et de Rhétie ». « Quelques mois tout au plus en séparent » la promulgation de la Constitution. Pour une date automne 213, à Rome, S. cherche un « indice qui, bien qu'il soit, à dire vrai, fort mince, mérite d'être signalé » : si C. Octavius Appius Sabinus, un des officiers supérieurs de Caracalla et son homme de confiance de 213 à 215 ne l'a pas quitté, l'empereur aurait été à Rome pendant l'automne de 213 et l'hiver de 214. Conclusion : « C'est pendant l'été ou l'automne de 213 et peut-être à Rome » que fut promulguée la Constitution. Les auteurs de l'Histoire Auguste ont placé la maladie de Caracalla après son édit (reconnu dans l'allusion). Mais, écrit S., « ils ont déplacé la date de la Constitutio Antoniniana qu'ils ont voulue antérieure à la maladie de l'empereur à seule fin que celle-ci pût être comprise comme le juste châtiment d'un tyran sanguinaire, à l'instar des auteurs chrétiens qui si volontiers découvraient la main de Dieu dans la maladie ou la mort des persécuteurs ». — Cette interversion peut paraître singulièrement arbitraire. Le texte, sans ce retournement radical, confirmerait la date traditionnelle. Mais, à vrai dire, il paraît très douteux que ce passage de l'Histoire Auguste soit une allusion à la Constitution Antoninienne. D'autre part, S. a rappelé le rapport entre les termes du papyrus et un « péril où l'empereur a failli perdre la vie ». En effet, la Consti-

tution donne ici, l. 3-4 : [ὅπως ἂν τοῖς θ]εοῖς τ[οῖ]ς ἀθ[αν]άτοις εὐχαριστήσαιμι ὅτι τῇ τοιαύτῃ [- - - σῷο]ν ἐμὲ συν[ετή]ρησαν. Or, comment Caracalla aurait-il pu manifester une « action de grâces » par un acte solennel « après la première crise d'une maladie qui devait durer plusieurs années » ? Comme il avait recouru à Apollon Grannos en Rhétie (cf. n° 516), il s'adressa à l'Asclépios de Pergame lors de son séjour en Asie en 214. C'est l'Asclépios dont parle naturellement Dion Cassius, 77, 15, 6, ainsi que d'Apollon Grannos et de Sarapis en 213 et 215 : οὔτε γὰρ ὁ Ἀπόλλων ὁ Γράννος οὔθ' ὁ Ἀσκληπιὸς οὔθ' ὁ Σάραπις καίπερ πολλὰ ἱκετεύσαντι αὐτῷ, πολλὰ δὲ καὶ προσκαρτερήσαντι ὠφέλησεν· ἔπεμψε γὰρ αὐτοῖς καὶ ἀποδημῶν καὶ εὐχὰς καὶ θυσίας καὶ ἀναθήματα καὶ πολλοὶ καθ' ἑκάστην οἱ τοιοῦτό τι φέροντες διέθεον· ἦλθε δὲ καὶ αὐτὸς ὡς καὶ τῇ παρουσίᾳ τι ἰσχύσων καὶ ἔπραξεν πάνθ' ὅσα οἱ θρησκεύοντές τι ποιοῦσιν, ἔτυχε δ' οὐδενὸς τῶν εἰς τὴν ὑγίειαν τεινόντων. Tout cela ne laisse pas place à εὐχαριστεῖν ὅτι τῇ τοιαύτῃ —. Hérodien IV, 8, 3 a mentionné expressément la visite à Pergame : ἐπείχθη ἐς Πέργαμον τῆς Ἀσίας, χρήσασθαι βουλόμενος θεραπείαις τοῦ Ἀσκληπιοῦ· ἀφικόμενος δὴ ἐκεῖ καὶ ἐς ὅσον ἤθελε τῶν ὀνειράτων ἐμφορηθεὶς ἦκεν ἐς Ἴλιον. Quant à la traversée pénible de l'Hellespont, nous en savons ceci : τὸν Ἑλλήσποντον οὐκ ἀκινδύνως διαβαλών (Dion, 77, 16, 7) ; *inde* (de la Thrace) *cum in Asiam traiceret, naufragii periculum adit antemna fracta ita ut in scafam cum protectoribus uix descenderet ; unde in triremem a praef. classis receptus euasit* (cf. W. Reusch, *Der historische Wert der Caracalla vita* (1931), 36). Il ne nous paraît guère compréhensible que l'on puisse mettre cet incident en rapport avec εὐχαριστήσαιμι ὅτι τῇ τοιαύτῃ - -. En revanche, on a nié un « rapport avec l'exécution de Géta et la découverte d'un soi-disant complot ourdi contre le pouvoir ou la vie de Caracalla ». Or, parler de « la découverte d'un soi-disant complot », c'est réduire à rien un événement capital : Caracalla devenu seul empereur par le meurtre de Géta. Que le complot ait été réel ou supposé, cela n'a pas d'importance ici. Ce ne fut pas la première fois ni la dernière que la prise du pouvoir prit pour occasion un complot supposé ou une fable du même genre. Ce qui importe, c'est la version officielle qui donna le branle aux événements, ici la façon dont Caracalla a présenté la chose. Or, il s'agit très exactement d'un « péril où l'empereur a failli perdre la vie ». Ayant fait tuer Géta sur le corps de Julia Domna, leur mère, Caracalla sortit dans une extrême agitation (Hérodien, IV, 4, 3) : il criait qu'il avait échappé à un grand danger et qu'il avait pu à peine se sauver, ἐβόα μέγαν κίνδυνον ἐκπεφευγέναι μόλις τε σωθῆναι ; tout le long du chemin, dit Dion, 77, 3, 3, il criait qu'on lui avait tendu un piège et qu'il était en danger : διὰ πάσης τῆς ὁδοῦ κεκραγὼς ὡς ἐπιβεβουλευμένος καὶ κινδυνεύων. Il se fait amener au camp des prétoriens (Hérodien, 4) ὡς ἂν σωθῇ φυλαχθεὶς ἐκεῖ· μείνας γὰρ ἐπὶ τῆς βασιλείου αὐλῆς ἔλεγεν ἀπολεῖσθαι. Arrivé au camp, il se jette à terre en remerciant et il célèbre un sacrifice de « salut » : ὡμολόγει τε χαριστήρια ἔθυέ τε σωτήρια (Hérodien, 4). Sans dire le meurtre, il criait qu'il avait échappé au danger et au complot d'un ennemi, c'était son frère : ἐβόα δὲ πεφευγέναι κίνδυνον καὶ ἐπιβουλὴν πολεμίου καὶ ἐχθροῦ, τὸν ἀδελφὸν λέγων, μόλις τε καὶ μετὰ πολλῆς μάχης τῶν ἐχθρῶν κεκρατηκέναι, κινδυνευσάντων δὲ ἀμφοτέρων καὶ ἕνα ἑαυτὸν βασιλέα τετηρῆσθαι ὑπὸ τῆς τύχης. Au Sénat, même attitude (5, 7) : il faut remercier les dieux d'avoir conservé du moins un des empereurs : ὑμᾶς δὲ χρὴ πρῶτον μὲν θεοῖς εἰδέναι χάριν ὅτι κἂν τὸν ἕτερον ὑμῖν τῶν βασιλέων ἔσωσαν. Même ton au Sénat selon Dion Cassius, 77, 3, 3 : Caracalla annonce le retour des exilés : (ἀκούσετε) μέγα πρᾶγμα, ἵνα πᾶσα ἡ οἰκουμένη χαρῇ. La mémoire de Géta est

condamnée, et les épigraphistes comme les connaisseurs des monnaies le constatent souvent ; dans tout l'empire ces martelages et érasions vont répandre la thèse du criminel attentat de Géta sur son frère. Ce n'est pas du tout dans le vide et par légèreté qu'on avait lié la Constitution Antoninienne et la prise du pouvoir par Caracalla avec l'assassinat de Géta. On a pu le constater ci-dessus, les thèmes lancés et soutenus par Caracalla selon Dion Cassius et Hérodien sont les mêmes que les mots conservés de la Constitution : τοῖς θεοῖς τοῖς ἀθανάτοις εὐχαριστήσαιμι ὅτι τῇ τοιαύτῃ —, et σῷον (ou mot semblable) ἐμὲ συνετήρησαν. Les discussions récentes, par la faiblesse ou mieux l'impossibilité du lien établi avec le naufrage ou la maladie, font mieux apparaître le lien naturel avec le meurtre de Géta et la prise du pouvoir par le seul Caracalla. C'est un lien historique très fort. Il restera à savoir peut-être un jour combien de mois ont séparé l'événement et la promulgation de la Constitution.

117. Nous n'avions pas signalé un volume que nous avions acquis, celui de A. H. M. Jones, *The Later Roman Empire 284-302. A social, economic and administrative survey* (Oxford 1964) ; vol. I et II, 1078 pp. in-8° ; le volume 3, 448 pp., est consacré aux notes (elles ont été achevées quand le texte s'imprimait déjà ; cf. I, p. IX), appendices et index (ceux-ci ne renvoient pas aux notes) ; sous couverture spéciale, 7 cartes ou plutôt croquis. En effet, les inscriptions n'y jouent à peu près aucun rôle. Il faut pourtant marquer comment l'auteur justifie sa négligence habituelle des inscriptions, tome I, p. VII : « I can claim to have at least looked at every published papyrus of relevant date (and by courtesy of its editor, Mr. T. C. Skeat of the British Museum, the unpublished P. Beatty Panop.). I have tried to do the same by inscriptions, but my coverage is here much less complete, since many are so cunningly concealed in the *corpora* and periodicals ». Franchement on peut se demander comment publier les inscriptions, si celles-ci sont considérées « cachées » aussi bien dans les ' corpora ' que dans les revues. C'est vraiment poser comme en un principe de droit pratique et en un conseil scientifique l'adage « Corpora non leguntur ». Ni Corpora ni revues! Mais alors? Les épigraphistes le demandent, ces gens réputés dans cette phrase si habiles et si rusés à cacher leurs publications ; ces pauvres gens ne mettent aucun vice à publier de telle ou telle façon ; ils ne demandent qu'à être lus, et même par J. Il est difficile de ne pas voir là une simple manifestation de mauvaise humeur. Comment se fait-il que les papyrus, eux, aient paru tout à fait accessibles à l'historien? Cependant, au lieu d'être publiés, comme les inscriptions, dans des recueils classés topographiquement et, dans un certain nombre de cas, par sujet et contenu, les papyrus, dans leur immense majorité, sont publiés suivant le hasard de leur lieu de conservation : Londres, Michigan, Berlin, Strasbourg, etc., et le plus souvent un volume offre, pour faciliter la vente et les souscriptions, un choix panaché de documents de toute époque, sans exclure les textes littéraires. Que diraient les historiens s'ils ne disposaient pour les inscriptions que de publications des musées, Louvre, Londres, Oxford, Cambridge, Bruxelles, Venise, Athènes, Le Caire, etc.?

118. *Alimenta* impériaux n° 607. *Curatores* byzantins n° 370.

119. Confusion entre épitaphes et dédicaces chez G. Susini n° 427. — Forme des inscriptions honorifiques : L. Robert : *Rev. Phil.* 1957, 71-72.

120. L. Robert (n° 477), 185-210 : les sacrifices par tribus (κατὰ φυλάς), κατὰ γειτονίας, κατ' οἰκίας, etc. Les sacrifices devant les portes des maisons à Magnésie du Méandre, dans les papyrus, en Palestine sous Antiochos Épiphane Autels devant les maisons à Délos, à Priène. Autels sur les terrasses (pp. 188 et 194). Papyrus *P. Oxy.*, 2465, sur le culte d'Arsinoè Philadelphe. Processions ;

les magistrats et les prêtres. Sacrifices privés devant les maisons et sur les toits. Couronnes et autels à Cyrène. Le mot πλήν dans les règlements. Sacrifices de volatiles. Interdictions rituelles pour des sacrifices ; la chèvre et le bouc. Offrande d'ὄσπρια. Arsinoè et Aphrodite. Le sable et les autels d'Arsinoè ; Aphrodite marine et Arsinoè. Le sanctuaire d'Aphrodite Arsinoè fondé par le navarque Callicratès de Samos ; le culte d'Arsinoè dans la Mer Égée. Les villes Arsinoè. Autels en briques. Les inscriptions Ἀρσινόης Φιλαδέλφου ; historique de leur interprétation ; ni dédicaces, ni bornes de domaines ou de maisons, ce sont des inscriptions d'autels domestiques installés devant les maisons. Les oenochoès d'Arsinoè et de Bérénice et le culte domestique. Inscriptions des autels et autels rustiques : outre le n° précédent, cf. L. Robert, *Annuaire École Hautes Études Hist. Phil.* 1966-1967, 185. Pour les autels d'Arsinoè, ajouter aux provenances Samos, *Arch. Deltion*, 11 (1927-28), *Parart.*, 31, n. 4, avec Ἀρσινόης Φιλαδέλφου sur deux lignes ; la pierre est décrite comme une plaque de marbre brisée au bas et un peu à droite ; les dimensions sont données comme 0,195 × 0,295 × 0,55 ; cette dernière, l'épaisseur, doit être en réalité 0,055.

121. Asile des sanctuaires à Aphrodisias, Éphèse, Didymes, Hiérocésarée, Hypaipa, Pergame : L. Robert, *Ant. Class.* 1966, 406-407, 410-412, 416.

122. Le culte de Kronos à Corinthe et ailleurs : L. Robert, *REG* 1966, 746.

123. Personnification et culte de Dikaiosynè : L. Robert (n° 3), 25-29.

124. La néocorie et le culte provincial des empereurs n° 501.

125. Oracles de Claros à Syedra et à Iconion : n°s 616 et 598. Oracle par les dés à Antioche du Cragos n° 624. Oracles à Hiérapolis, n° 582.

126. Malédictions contre les violateurs de sépultures n° 253.

127. Panégyries, agoranomes, médecins et gymnasiarques : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 23-25. La panégyrie d'Athéna Ilias : *ibid.*, 16-46, 88-93, etc.

128. Théores ambassadeurs, et non magistrats sacrés permanents à Éphèse n° 498. Femmes théores dans des concours à Amyclées et à Éphèse : L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 72. *Theoriai* à Éphèse et ailleurs, spectacles et non ambassades : *ibid.*

129. Pour les institutions et le vocabulaire des concours, voir les commentaires à l'inscription de Rhodes n° 411. L. Robert, *REG* 1966, 743-744 : à propos de Corinthe, les concours d'éloges et les concours d'athlétisme féminin. *Ibid.*, 752-753, enfants acteurs comiques et tragiques, citharèdes. — Pantomimes d'après des inscriptions de Corinthe, Delphes, Éphèse, etc. : L. Robert, *REG* 1966, 756-759.

130. Concours à Alexandrie de Troade : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 43. Concours d'Héraclès à Pergame n° 487. Trajaneia Diphileia à Pergame et panégyries n° 488. Les Olympia d'Éphèse et de Tralles n° 500.

131. Victoires d'un pancratiaste de Séleucie du Calycadnos n° 628. Un Olympionique à Sybaris n° 697. La xystarchie et son sens : L. Robert (n° 3), 82 et 103-104.

132. Concours locaux fondés par testament à Pinara n° 576. Rôle de *l'eisagôgeus* : L. Robert, *REG* 1966, 738-739 ; des *purphoroi* : *ibid.*, 748. Comédien πρωτολόγος à Césarée de Palestine n° 645.

133. Récompenses aux vainqueurs ; la patrie du vainqueur ; le père, l'épistate, n° 497. Couronnes agonistiques sur un monument de Corinthe n° 252.

134. **Calendrier et chronologie.** — Athènes et l'Eubée n° 183.

135. Calendrier et mois séleucides à Ilion et à Smyrne : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 15. Calendrier à Termessos ; calendrier macédonien à Termessos et en Lycie : L. Robert (n° 3), 54. Calendrier d'Aphrodisias n° 547.

136. Pour la chronologie attique, voir les rubriques à cette région.

137. Chronologie des archontes béotiens et d'autres magistrats de ce pays dans P. Roesch, n° 291.

138. Éponymes et faux éponymes, prêtre et ἐπιμήνιος, à Ilion, etc., listes d'éponymes : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 13-14.

139. Les avis divergents sur l'ère d'Alexandrie de Troade marquée sur ses monnaies hellénistiques : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 59.

140. Chronologie byzantine n° 370. Chronologie des inscriptions chrétiennes en Égypte et en Nubie n° 660.

141. **Langue, vocabulaire et style.** — La position respective du grec et du latin dans les inscriptions de la colonie de Corinthe n° 244.

142. O. Masson, *Glotta*, 43 (1965, paru en 1966), 217-234 : *Trois questions de dialectologie grecque.* I. *Sur de prétendus emplois de l'adjectif patronymique en -iyo- hors de l'éolien* (pp. 217-221). M. fait disparaître les quelques exemples allégués dans des épitaphes de Cyrénaïque (*SGDI*, 4864, 6 a et b), de Locride (Galaxidi, *IG*, IX, 1, 345 ; Halai, 258), de Phocide (Ambryssos *ibid.*, 14 ; Daulis, 73) ; chaque fois le second nom, considéré comme un adjectif patronymique, est celui d'une autre personne : Τιμοκράτεια, Λαθρόμεια, Εὐκράτεια, Νικοτέλεια, Ξενοκράτεια, Λακράτεια. La terminaison de ces noms féminin a donné naissance à des malentendus. — II. *Connaît-on des exemples épigraphiques de patronymiques en* -δας/-δης ? (pp. 222-227). Ce suffixe a perdu très vite sa valeur patronymique ancienne, attestée chez Homère et les poètes de tradition homérique. Les survivances que l'on a cru trouver dans des inscriptions dialectales sont à écarter, en Argolide, en Arcadie, à Chypre ; il s'agit de nominatifs (et non de génitifs) ou de légers lapsus du graveur. Dans un seul exemple chypriote (syllabique), il pourrait s'agir d'une influence de la poésie épique traditionnelle plutôt que d'un trait de conservatisme local. — III. *Connaît-on beaucoup d'exemples assurés de génitifs masculins en* -ας ? (pp. 227-234). Les exemples allégués se dérobent les uns après les autres et aucun ne demeure véritablement assuré. Critique d'inscriptions de Mégare, d'Argolide, Sparte, Delphes, l'Acarnanie, Thermos, Phalanna, Cyrène. Il s'agit de noms dans des listes mal ponctuées, ou d'un passage au nominatif dans les listes, ou de matronymes ou de légères fautes du graveur.

143. Adjectifs patronymiques n°s 241 et 356.

144. Pour les dialectes voir à chaque région.

145. Le génitif dans les inscriptions des autels : L. Robert (n° 477), 189 et 205-206 ci-après, 452, 692 ; cf. *Bull.* 1966, 318. Nominatifs du type Πιναρεούς n° 3, p. 17, n. 3 ; 102, n. 1 (cf. *Bull.* 1966, 181).

146. L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 77-81 : *Une autre épigramme de Rufin ou l'utilité du grec moderne.* On avait récemment soutenu que dans *Anth. Pal.*, V, 94, vers 4, ὁ συνών était le texte authentique de Rufin et que ὁ γαμῶν était une correction de pruderie d'un scribe monacal pour éviter un terme ' obscène '. Le grec moderne montre assez que c'est ὁ γαμῶν qui est le terme obscène en fin de poésie, et qu'il ne s'agit pas de mariage. En réunissant des exemples de ce sens déjà dans le grec moyen et le grec ancien, R. allègue une imprécation attique du IVe siècle de même qu'un papyrus. *Ibid.*, aussi sur les conseils de bonne vie dans les épitaphes et sur le mot περιλαμβάνειν (*Bull.* 1966, 409).

147. Vocabulaire de la basse époque hellénistique n° 496. Mots fantômes n°s 545, 613. Pas de μνηστή à Athènes n° 195.

148. Noms de poissons dans une inscription de Delphes n° 309. Vases et ustensiles en Béotie n° 292. Σιπυΐς pyxide n° 714. Égouts et grilles n° 455.

149. Εἰκοστή, dédicace d'un vingtième, et non pas jour du mois n° 398. — Le sens financier de ἀπολύειν ; la διάβασις d'un fleuve : L. Robert (n° 3), 45-46. Les πορθμεῖς et l'affermage de ce service : *ibid.*, 51-52. Διαλλαγή, διαλλάττειν n° 183.

150. Noms de métiers n° 253. *Archipoimèn* n° 543. *Xylemporos* n° 649. *Orthographos* n° 250. Terme d'architecture εἴλημα n° 611.

151. Théores et ' théories ' à Éphèse n° 498 ; néopes n° 499. Προγόνιον, agnelet premier-né, et non tablier devant les genoux n° 217. *Propatôr, prometôr, métropatôr*, pour des divinités n° 552. *Théocolos* : L. Robert, *REG* 1966, 745-746. *Pyrophoros* : *ibid.*, 746-748. Ἀρχινεοποιΐα n° 541. Agonothètes éternels et épimélètes n° 500.

152. Πολιτευόμενος, *curialis*, au Bas-Empire, n°s 534, 542, 597.

153. La formule ζῇ dans les épitaphes n° 540. Termes de parenté n° 570. Τέλειος et παῖς : *Rev. Phil.* 1967, 25, note 2. Épithètes dans les épitaphes n°s 638, 658, 659. Γνήσιος, γνησίως n° 546. Ἀνδρεία le courage ; emploi de l'éloge : L. Robert, *Ant. Class.* 1966, 429-431. Le mot μορμωτός et le nom Μόρμωττος : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 120-121.

154. **Onomastique.** — Désignation de la femme et génitif après son nom n° 2.

155. Sur les noms en -ᾶς, première esquisse d'une étude systématique par O. Masson, *Annuaire École Hautes Études Hist. Phil.* 1966-1967, 170-173.

156. O. Masson, *Studi micenei ed egeo-anatolici*, 2 (1967), 27-40 : *Remarques sur les anthroponymes mycéniens et leurs correspondants au premier millénaire*, est amené, pour les comparaisons, à étudier la fréquence et la diffusion de divers noms, spécialement Εὐάγορος (bien plus fréquent que Εὔαγρος), Βόρθιος, Ϝόρθιος, Ζώϊος, Ὄναιος (Locres, Crète, Chypre), Δεξεύς (Argos), Ἀλεξεύς, Μνησεύς.

157. Nombreuses études sur l'onomastique et la prosopographie de la Troade (Ilion, Alexandrie, Assos, etc.) et de l'Éolide (avec Lesbos) dans L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 58-93 ; notamment rapprochements entre les monétaires et les personnages connus par les inscriptions. Caractère local de certains noms ; noms dans les pays éoliens. L'index permet de voir facilement quels sont les noms étudiés.

158. P. Chantraine, *Bull. Soc. Lingu.*, 61 (1966), 157-166 : *La langue des Macédoniens et leur onomastique.* Relevons les observations, pp. 164-166, sur le groupe de noms Ἄδυμος, Ἄδιστος, Ἀδέα, Ἀδώ ; « on écartera franchement de notre ensemble Ἀδαῖος avec son doublet à gémination Ἀδδαῖος qui sont attestés en Macédoine et bien entendu le nom de femme Ἄδα qui n'est ni macédonien ni thrace ». — En fait Ἀδδαῖος n'est pas un doublet à gémination du nom de Macédoine Ἀδαῖος (pour ce nom, on trouvera une liste à jour dans *Gnomon* 1963, 60-61 et 73 ; cf. aussi *Bull.* 1964, 242). Il en est distinct et c'est le nom sémitique *Addaï*, qui n'est jamais employé en Macédoine ; la situation à Doura-Europos, où se sont rencontrés les deux noms, le macédonien et le nom sémitique, est spécialement intéressante, comme on le verra. — Sur Ἀδαῖος, L. Robert (n° 3), 87, n. 2. — Noms macédoniens en Macédoine n°s 349-350. Nouveau témoignage du nom Eulaios en Macédoine n° 350.

159. Noms crétois et autres à Alexandrie n° 662. Les noms Πτωι-, Δαμοίτας, Μόλορχος, en Béotie n° 290. L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 15-16 : noms ioniens, Νεύμων et Ἡρογείτων (cf. n° 497), Καῦστριος ; 27 : noms en -ῶναξ, Δαφάης, etc., Παρμενίτης. Ἰδαῖος n° 502. Le nom Καρπῦς méconnu et les noms en -ῦς : L. Robert, *REG* 1966, 739-740. Κιλικᾶς dans les inscriptions et les papyrus n° 659. Φῶκος n° 419. Le faux nom Αὐλειάρμος n° 425.

160. Ζῆνις, faux élément de l'onomastique thrace : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 80-81. Σαλαίπιος n° 223.

161. L. Zgusta, *Listy Filologické*, 89 (1966), 9-12 : *De nonnullis nominibus Microasiaticis*, complète ses groupements d'éléments de noms indigènes (par exemple νησις, νηνις) et discute la coupe de certains noms en leurs éléments. — Nous signalons que pour Ιαζημις le témoignage « in regione inter Phrygiam Meridionalem et Pisidiam media » ne tient pas. Dans l'inscription de Tefeni, les lettres ζη ne sont pas seulement ajoutées de façon arbitraire à la fin d'une ligne ; il n'y a pas de place pour elles.

162. Onomastique juive n°s 64, 66. Onomastique juive, grecque et latine à Besara n° 65. Le nom Σαμβαθίων et le judaïsme n° 64.

163. **Prosopographie.** — Prosopographie des Juifs en Égypte n° 64.

164. L. Robert (n° 477), 198-202 : le navarque Callicratès de Samos ; témoignages ; le culte d'Aphrodite-Arsinoè.

165. Les *Gaii Julii* dans les cités grecques : L. Robert, *Ant. Class.* 1966, 418 sqq.

166. E. Badian, *Papers Br. Sch. Rome*, 33 (1965), 48-51 : *The Dolabellae of the Republic*, établit un stemma de la famille des Cornelii Dolabellae depuis Cn. (ou P.) Dolabella, consul en 283, avec deux branches à partir du troisième. Le Cn. Dolabella P. f. (4e de la seconde branche), consul en 81, de l'inscription de Thasos, Chr. Dunant et J. Pouilloux, *Recherches*, II, 45, n. 175, doit être un jeune frère du triomphateur de 98.

167. L. Petersen, *Klio*, 48 (1967), 159-167 : *Iulius Iulianus, Statthalter von Arabien.*

168. Lollia Paulina n° 195. Memmii à Delphes n° 317. Famille de rang consulaire à Éphèse n° 510.

169. H. G. Pflaum, *Les Sodales Antoniniani de l'époque de Marc Aurèle* (*Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions*, 15, II ; 95 pp. in-4° ; 1966). Dans cette série de monographies de grands personnages de l'aristocratie sénatoriale, l'épigraphie grecque fournit des documents pour Titus Pomponius Proculus Vitrasius Pollio (n. 6 ; Odessos et Callatis), Marcius Nonius Macrinus (n. 8 ; Éphèse), Marcus Vetulenus Civica Barbacus (n. 10, Argos), Marcus Peducaeus Plautus Quintillus (n. 20, Éphèse). Sur les Flavii Sulpiciani de Crète, p. 59. Pp. 65-66, liste chronologique des *praefecti alimentorum*. Pp. 66-68, liste des gouverneurs de la Bithynie à partir de 165.

170. H. G. Pflaum, *Mélanges Jérôme Carcopino* (1966), 717-736 : *Les titulatures abrégées « Imp. Antoninus Aug. » et « Antoninus Imp. » s'appliquent en principe à Antonin le Pieux.* — Les fils de Gallien n° 369. — Pas d'impératrice Anatrophè dans une inscription de Sidè n° 607.

ATTIQUE

171. O. W. Reinmuth, *Gnomon* 1966, 793-799, compte rendu du livre de Chr. Pelekides, *Histoire de l'éphébie attique* (*Bull.* 1964, 113).

172. Sur le « décret de Thémistocle », voir n° 268. — Fragments dans *CIA* non repris dans *IG*, II-III², n° 199.

173. B. D. Meritt, *Trans. Am. Philol. Assoc.*, 95 (1964 ; paru en 1966), 200-260 : *Athenian calendar problems*, discute les récentes études de W. K. Pritchett. Il traite entre autres sujets du témoignage d'Aristote, *Ath. Pol.*, 42, 2, du caractère ' ordinaire ' ou ' intercalaire ' des années 335-334, 328-327, 323-322, de l'expression κατὰ θεὸν (en utilisant le texte d'Eubée *IG*, XII 9, 207, l. 61),

du calendrier de Méton, des archontes Achaios (166-165), Antigénès (171-170), Polykleitos (110-109, et non 107-106, avec B. L. Van der Waerden et Pritchett), Hérakleitos.

174. A. E. Samuel, *Gnomon* 1966, 475-480 : compte rendu du livre de W. K. Pritchett, *Ancient Athenian calendars on stone* (1963).

175. O. W. Reinmuth, *BCH* 1966, 93-100 : *The Attic archons named Apolexis*, reprend en détail son identification des trois archontes Apolexis de la seconde moitié du Ier siècle a. C., dont il avait parlé en rapprochant *IG*, II², 1040 et 1025 (*Bull.* 1966, 141) et il place plus précisément celui de ce texte en 46-45. Stemma de la famille Aristoteles-Apolexis d'Oion, p. 98, et de la famille Lysandros-Apolexis du Pirée p. 99. Discussion sur la chronologie d'un certain nombre de textes attiques du Ier siècle a. C.

Sur l'archontat de Peithidèmos n° 210 ; Philinos n° 218.

176. **Athènes.** — G. Maddóli, *Mus. Helveticum* 1967, 1-11 : *Responsabilità e sanzione nei' 'decreta de Hecalompedo'*, *IG*, I², 3-4. M. commente les formules ἐὰν δέ τις τούτον τι δρᾶ[ι εἰ]δός (deux fois) et ἐὰν δυνατο[ὶ ὅσι], δυν[ατὸς ὄν] pour dégager, avec de multiples répétitions, ce fait : « c'est le plus ancien texte juridique (parvenu à nous en original) du monde grec, qui atteste une acceptation explicite des exigences de la responsabilité subjective dans la faute ». Il cite quelques exemples bien postérieurs dans les inscriptions de δυνατὸς ὤν ou εἰδώς d'après la *Sylloge* ou (πᾶν τὸ δυνατόν) les affranchissements de Delphes. Plus tard dans le Ve siècle les imprécations publiques de Téos, *Sylloge*³, 37-38, formulent aussi la réserve εἰδώς. « Le ἦθος ἀνθρώπῳ δαίμων d'Héraclite (frg. 119 D) pourrait être déjà un signe du sentiment nouveau. Dans cette perspective serait-ce plus qu'un hasard l'acceptation des raisons de la subjectivité attestée dans une inscription de Téos, ville peu éloignée d'Éphèse et liée à celle-ci depuis longtemps par de forts liens ? » (il s'agit de la φυλὴ Τηΐων dans l'organisation civique d'Éphèse). — C'est là surinterroger un texte et aussi sa provenance. M. n'a pas connu l'étude de F. Zucker, *Verbundenheit von Erkenntnis und Wille im griechischen Sprachbewusstsein beleuchtet durch Erscheinungen aus der Bedeutungsentwicklung von* ἄγνοια, ἀγνοεῖν, ἀγνόημα (dans *Studies D. M. Robinson*, II (1953), 1063-1071), analysée *Bull.* 1954, 63 (cf. *Nouvelles inscriptions de Sardes*, 25, n. 1).

177. R. Meiggs, *JHS*, 86 (1966), 86-97 : *The dating of fifth-century Attic inscriptions*. Les critiques faites aux épigraphistes des inscriptions attiques sur leur façon de s'attacher aux formes des lettres, et notamment les articles de H. B. Mattingly, *Bull.* 1962, 96-97 ; 1964, 120, et aussi les discussions qui ont suivi (par exemple *Bull.* 1964, 121 ; 1965, 130), ont heureusement incité M. à préciser sa position. Il souligne l'importance pour l'histoire de l'empire athénien (notamment p. 98) de l'étude des caractères pour un bon nombre d'inscriptions du Ve siècle qu'on ne peut dater autrement, mais il constate que cette étude est à reprendre et qu'il faut réexaminer certains points qui ont été acceptés avec trop de docilité. « The main purpose of this study is to formulate criteria which have more often been taken for granted than expressed, and to provide the framework within which argument can properly be focused » (p. 87). Ces critères sont établis après un examen de presque toutes les inscriptions du Ve siècle du Musée Épigraphique d'Athènes, du British Museum et du Louvre, de toutes catégories. Les lettres les plus utiles pour la datation, entre 500 et 470, sont *theta* et *chi*, ensuite *beta*, *rhô*, *phi* et *sigma*. M. dresse un tableau des inscriptions datées de façon sûre et il y examine la forme de ces lettres, et une liste d'inscriptions non datées et il commente la datation d'un certain nombre d'entre elles.

Il remonte des dates abaissées par H. B. Mattingly ; nous ne pouvons les signaler toutes ; ainsi le décret de Cleinias, *Bull.* 1944, 47 ; 1962, 96 ; le traité avec Égeste, *Bull.* 1965, 130, où la date d'Habron lui paraîtrait mieux convenir au contexte historique ; le décret pour des citoyens de Sigée, *Bull.* 1964, où [Μορ|υ]χίδες, archonte peut-être de 440-39, lui paraîtrait satisfaisant.

178. B. D. Meritt, *Hesperia* 1966, 134-140 et Pl. 42 : *The top of the first tribute stele*, s'élève contre l'idée soutenue par W. K. Pritchett (*Historia* 1964, 129-134 ; cf. *Bull.* 1965, 127) d'un bloc de couronnement à la première stèle des tributs, portant, sur la face postérieure, la liste de la 8e année 447-446 et il conteste l'exactitude de sa description de la pierre. Pour le début de la liste 9, il maintient la lecture de Mc Gregor : [ἐπὶ τῆς ἀρχῆς τῆς] ἐν[άτες *hῆι* - - ἐγραμμάτευε -].

179. W. K. Pritchett, *Greek, Roman and Byzantine Studies*, 7 (1966), 123-129 et Pl. 6-9 : *The top of the Lapis Primus*, a pu examiner à son gré les fragments 1, 3 et 4 de la première stèle des tributs attiques; car on avait défait, comme il l'avait souhaité (cf. *Bull.* 1965, 127), l'assemblage monté au musée. Il en donne des photographies, une nouvelle description et quelques précisions sur des lectures ; il évoque à nouveau la question d'un bloc de couronnement. — Au début de la liste 9, sa lecture d'un *gamma* attique lui fait repousser la lecture de Mc Gregor, citée au numéro précédent, et favoriser la restitution de Lewis, *ABS*, 49 (1954), 28, [-Βε]ργ[αῖοι -].

180. W. K. Pritchett, *Am. J. Arch*, 70 (1966), 173-175 et Pl. 47 : *IG*, *I*², *220 : Prepis or Menekles?* Après avoir étudié la pierre, P. donne ses conclusions sur cet intitulé d'une liste des tributs : il n'y a jamais eu d'*iota* à la fin de la ligne 6 et il faut écrire : τρ|[ιακοστῆς ἀρχῆς πόλες *h*αίδε ἀπέδοσα]ν κτλ. (photographie de la fin des lignes de l'intitulé). Pour le nom du secrétaire, selon qu'on restitue ou non le signe de l'aspiration, et il n'y a pas de raison de choisir l'une ou l'autre solution, car il est tantôt utilisé tantôt omis dans la même inscription, on peut suppléer Πρέπις ou Μενεκλῆς l. 2 ; on ne peut donc tirer de cette ligne des conclusions chronologiques pour les années 422-421 et 421-420 a. C.

181. N. Platon, *Arch. Deltion*, 19 (1964 ; paru en 1966), *Chron.*, 22, parmi des fragments trouvés dans des travaux près de l'Asclépieion, publie en majuscules et en photographie un fragment de décret du ve siècle. — N'est-il pas clair que c'est un morceau du décret de Kléonymos sur les tributs attiques, *Ath. Tr. Lists*, D 8? Il se place exactement comme la partie droite des lignes numérotées 23-33. Nous laissons l'étude et la restitution aux spécialistes de cette catégorie de documents. Nous indiquons seulement que ces lignes sont profondément modifiées par des additions et restitutions aussitôt apparentes. Aux lignes 24-26, confirmations et modifications (nous espaçons les lettres du nouveau fragment) :

- - - *9 l.* - καὶ εἴ τ[ις ἄλλ]ε πόλι|ς ἐτάχσατο χρ-
[έ]ματα ἀπάγεν Ἀθέν[αζε · τ]ὸ δὲ φσ|έφισμά τόδε ἐσ-
[τέ]λει *h*ὲ Κεκροπὶ[ς πρυτα]νεία θ|έτο ἐμ πόλει. Π

Les lignes 24-25 sont exactement confirmées. L. 25-26, on écrivait : τὸ δὲ φσ[έφισμα τόδε ἐμ | πό]λει *h*ε Κεκροπὶ[ς πρυτα]νεία θ[έτο *vacat*]. L. 23-24, au lieu de [διὰ τῶν *h*εκόν|τ]ον ἀνδρῶν, il faut : τῆς αἱρέσεος [τ]ῶν ἀνδρῶν.
Aux lignes 27-33, on essayait ceci :

...κριτος εἶπε · τ[ὰ μὲν ἄλ]λα καθ[άπερ *7 l.*]
[..*h*]όπος δὲ ἄρι[στα καὶ τάχ]ιστα [διαπολεμέσο]-
[σιν τ]ὸν πόλεμ[ον Ἀθεναῖοι] τὸν δ[ῆμον *7 l.*].

[*5 l.*]σιαι [*9 l. h*ε]οθινε - *11 l.* -
[*16 l.* - - - Κεκρ]οπὶς ἐ[πρυτάνευε ..]
[*16 l.* - - - ἀειφ]υγίαι - - *11 l.* -
21 l. - - - ακατ - - *21 l.* -

Le rapprochement du nouveau fragment donne ceci :

Π-
[...]κριτος εἶπε · τ[ὰ μὲν ἄλ]λα καθ|άπερ Κλεόνυμ-
[ος · *h*]όπος δὲ ἄρι[στα καὶ τάχ]ιστα | οἴσοσι Ἀθενα-
[.....]ον ΠΟΛΕΜ[.....] τὸν δ|ῆμον ἐχφέρεν

Aux lignes 30 et suivantes :

- - ν Ἔδοχσεν τῆι
[βολῆι καὶ τῶι δέμοι · Κεκρ]οπὶς ἐ|πρυτάνευε, Πο-
[λέμαρχος ἐγραμμάτευε · *h*]υγιαί|νον ἐπεστάτε ·

L. 29, a-t-on vraiment [τ]ὸν πόλεμ[ον] ou le nom du secrétaire Πολέμ[αρχον] ? A la fin, à peu près : [ὁ δεῖνα εἶπε · τὰ μὲν ἄλλ]α κατ|ὰ τὸ πρότερο[ν-]. — Photo aussi dans *BCH* 1966, 722. E. Vanderpool a reconnu l'identité du fragment. « B. D. Meritt prépare un article sur ce passage, dont les restitutions sont modifiées sur quelques points ».

182. J. P. Barron, *The silver coins of Samos* (Londres, 1966), 84-87, discute de la date de la loi d'Athènes sur les monnayages en relation avec la chronologie du monnayage de Samos. Contre H. B. Mattingly, il préfère la date haute, sans doute 448-447. — Pour l'inscription de Cos voir n° 432.

183. Y. Garlan, *BCH* 1965, 332-338 : *Sur la clause des otages dans le décret d'Athènes relatif à Chalcis, IG*, I², 39 (Bengtson, *Staatsverträge*, n. 155), l. 50 sqq., βολευσάμενοι ποέσοσι τὲν διαλλα[γ]έν. G. écarte pour διαλλαγή (διαλλάττειν) le sens de « accord, arrangement, convention », et il entend par là un ' renouvellement ' des otages ; la série des otages fournis d'abord devrait être remplacée par une autre.

184. R. Ross Holloway, *Hesperia* 1966, 79-85 : *Exploration of the southeast stoa in the Athenian Agora*. P. 84, un fragment donnant quelques mots d'une stèle relative à la vente des biens des Hermocopides : l. 2, *h*υπερορία γῆ φσιλ[έ] ; l. 3, [κα]ὶ πύργος ἐγ Κολοναῖς τ-.

185. J. Tréheux, *Études d'archéologie classique*, 3 (1965 ; Univ. Nancy), 1-85 : *Études sur les inventaires attiques*. La préface, p. 3, met au courant de l'état des études sur ce groupe de documents et ce qui doit paraître prochainement. Une étude sur *La Chalcothèque d'Athènes* (thèse soutenue en 1959 et inédite) avait amené T. à relire sur les marbres la plupart des inventaires attiques du Vᵉ et du IVᵉ siècle. Ce qui ne concerne pas la Chalcothèque sera publié dans ces *Études*, dont on a ici les 3 premiers mémoires. « Une raison occasionnelle en a fait presser la publication. M. A. M. Woodward, dont l'inlassable effort, poursuivi depuis cinquante ans, a renouvelé la connaissance des *traditiones* du IVᵉ siècle, s'apprête à faire paraître, avec la collaboration de D. M. Lewis, une réédition générale de ces documents. Formé à la pratique des inventaires attiques par l'exemple et avec les encouragements de M. Woodward, il nous a paru opportun de reconnaître notre dette par une contribution à son entreprise et de soumettre sans plus attendre nos suggestions au jugement de son expérience ». Pp. 5-39 : I, *Le dernier inventaire du Pronaos*. C'est *IG*, I², 255 *a*, qui avait provoqué six essais de restitution (un septième dû à W. E. Thompson, discuté en addendum pp. 36-38). T. avait exposé à ses étudiants, en 1959-1960, « les états successifs de l'élaboration du document

avec le dessin de montrer sur cet exemple que l'étude critique des diverses restitutions d'un texte pouvait conduire — il faut pardonner au chercheur ces illusions d'une présomption naïve — à la solution juste et définitive. J'ai laissé ici à l'exposé la forme didactique sous laquelle il a été conçu et je prie le lecteur averti d'excuser les longueurs où s'attarde le rappel de choses déjà connues ». T. présente tour à tour les reconstitutions de A. Kirchhoff (1864), W. S. Ferguson (1932), A. C. Johnson (1932), Dinsmoor et Ferguson (1933), W. Kolbe (1934), Dinsmoor et Meritt (1940) ; il peut alors établir la sienne. Implications chronologiques. — Pp. 41-70 : II, *L'inventaire additionnel des trésoriers d'Athéna en 402-401 av. J.-C.*, à savoir *IG*, II², 1370, 1371, 1384 et 1503, reconnus pour être de la même stèle par West et Woodward (discussion de l'intitulé) et l'inventaire additionnel constitué par le groupement de *IG*, II², 1372 ; *Arch. Ephem.* 1953-54, II, p. 181 ; *IG*, II², 1402. Originalité du document. Pp. 53-54, l'inscription du poids sur des offrandes précieuses. — Pp. 71-78 : III, *Un nouveau fragment de IG, II², 1388*, augmenté par Woodward de 1408 et d'un fragment inédit. T. traite des lacunes l. 56 et l. 75-100 de ce document de 398-397. Il y raccorde (confirmation matérielle p. 78) le morceau 1403.

Inventaires de la marine n° 101.

186. W. E. Thompson, *Am. J. Ph.* 1965, 159-174 : *The date of the Athenian gold coinage*, reprend l'étude de *IG*, I², 255, l. 323-331. Il discute les conclusions que W. S. Ferguson, *Treasurers of Athena*, 8-15 et 87-95 en avait tirées sur la date du premier monnayage d'or à Athènes, 406-5, année de l'archontat de Callias, rejetant le témoignage d'Hellanicus qui, d'après la scholie à Aristophane, *Grenouilles*, 720, le plaçait sous l'archontat d'Antigénès en 407-6. Il examine surtout les lignes 327-331 où Ferguson avait vu la mention d'un décret voté sous l'archontat de Callias afin de mettre toutes les offrandes mentionnées dans les inventaires et les Nikès d'or à la disposition des Hellenotamiai pour la monnaie. Il propose une autre restitution que celles de W. S. Ferguson et W. B. Dinsmoor, *Harvard Studies* 1940, 166-170, en éliminant la mention d'un décret voté sous Callias. Il s'agirait d'un transfert de quelque chose aux hellenotamiai par les trésoriers d'Athéna sous cet archontat. « We have seen that the inscription can be restored in more than one way, with or without any reference to a decree of 406-5, and that such a decree need not eliminate the possibility of an earlier issue ». — Th. réédite, pp. 170-171, la dédicace de 2 Nikès d'or en 426-5 *IG*, I², 368, après révision de la pierre et des anciennes copies ; celle de Le Bas notamment donne davantage pour cette pierre de lecture difficile et lui permet de restituer l. 8 : ε Κ[α]λλι(ά)δες Ἀν[ακαιεύς] ; il propose donc pour ce texte, l. 5-9 : Ἀθε[ναίοις] | δὲ ἄρ[χ]οντος Εὐ[θύνο τα|μίαι τ]ῆς θεοῦ ἔσ[αν *hοἰδ*]|ε Κ[α]λλι(ά)δες Ἀν[ακαιεὺς | καὶ χ]συνάρχον[τες . . .].

187. A. E. Raubitschek, *Hesperia* 1966, 241-251 : *Greek inscriptions*, de l'Agora ou du Musée Épigraphique. P. 241, n. 1 : *An 'Ionic' funeral list (?)*, quelques syllabes appartenant à des noms de personnes et qui dateraient des environs de 400 a. C. — P. 242-243, n. 2, R. apporte des commentaires à la triple inscription publiée par M. Mitsos, *Bull.* 1966, 137. Il date la première de 299-298, car Euktémon fut archonte éponyme cette année. C'est celle où le roi Lysimaque fit un don important de blé aux Athéniens, *IG*, II², 657 (*Sylloge*³, 374 ; J. Pouilloux, *Choix inscr. gr.*, n. 1). La dédicace de la statue d'Euétéria est en rapport avec ce don de blé, comme l'indique aussi la mention Φιλωνίδην οἱ σιτοφύλακες. Pour la personnification d'Euétéria, R. en est toujours à *PW* s. v., et à *Ath. Mitt.* 1912, 287, n. 18 ; on trouve davantage dans ce *Bulletin*. Les témoignages réunis par nous sur cette divinité sont plus pertinents que le rapprochement de « Eukolinè, Eunomia, Eukleia, Euporia et Eudosia ». « The

use of the nominative in these two documents (là et dans *IG*, II², 4682, republié en photographies Pl. 66, avec Εὐκολίνη), like a label or suscription, is rare but not unique. See the monument of Demokratia, *Hesperia* 1962, pp. 241-243, which is similar to that of Eueteria since both are public dedications ». R. trouverait des collections de ce nominatif sur des bases de statues de divinités ou de héros dans *Hellenica*, XIII, 116-119 (cf. *Bull.* 1966, 387, avec aussi renvoi à l'inscription d'Euétéria). — Pp. 243-244, n. 3 et 4, R. publie deux fragments de bases trouvés en 1937 et 1938, qu'il date du Ier siècle a. C. N. 3 : Ὁ δῆμος - *ca* 10. - Εὐπυρίδην [τὸν ἱε]ρονίκην ἀ[ρετ]ῆς ἕνεκα καὶ ἀνδρείας. Pour le courage des athlètes (ἀνδρεία), cf. *Ant. Class.* 1966, 429 (voir nos 153 et 552). — N. 4 : - Ε Σώφρον[α - τὸ]ν ἱερονίκην - - ς. Serait-il impossible que ce hiéronique ait été un σωφρον[ιστής] ? — P. 245, n. 5, complète les lignes 19-20 de l'inscription *Hesperia* 1943, 66-71 et l'étude de familles (Daphnos de Marathon, l'archonte Diotimos). Restitution et photographie de *IG*, II², 4478, Théopeithès et Théophilos de Bésa. — P. 246, n. 6 : nouveau fragment, trouvé en 1935, honorant [Παῦλλον] Φάβιον Κοίντου [υἱὸν Μάξιμον] et élevé par deux amis, [τὸν] ἑατῶν [φ]ίλον κ[αὶ εὐεργέτην]. Pp. 246-247, n. 7 : nouveau fragment à l'Acropole de la base *IG*, II², 5179, qui mentionne l'empereur Claude. — Pp. 247-248, n. 8 : fragment d'un hermès honorant [Τ. Φλ]άβ. Πάντα[ινον], l'archonte et fondateur de la bibliothèque. — Pp. 248, n. 9, fragment, trouvé en 1936, avec le nom d'Antonin le Pieux. — Pp. 248-249, n. 10, trois fragments donnant principalement : ῥήτ[ορα -] Ἡρώδη[ς -] ἑαυτο[ῦ φίλον - - κα]θηγητ[ήν -]. R. y reconnaît la base d'une statue (ou hermès) élevée par Hérode Atticus à son maître Secundus. Pour l'emploi de καθηγητής R. renvoie encore à ses indications *Hesperia* 1949, 99-100 ; ce que nous avons signalé *Bull.* 1950, 77 (avec *Coll. Froehner*, pp. 56-57) ; 1958, 552 ; 1962, 362 ; *Hellenica*, XIII, 53, l'instruirait davantage. — Pp. 250-251, R. signale que les dédicaces à Marc Aurèle et Lucius Verus *IG*, II², 3403-3406 sont sur des autels (comme on pouvait l'attendre). De la même région que 3403, 3405 et 3406 provient un autel trouvé en 1936, avec inscriptions dans une couronne de laurier à cabochon. R. a lu, après Ἀγαθῇ Τύχῃ : Νείκην Αὐτοκράτορσι διὰ εὐποδίας φιλαδέλφοις. « Il semble que les trois dernières lignes [cette phrase] forment un hexamètre. Au lieu de ὑπὲρ νίκης ou ἐπὶ νίκῃι le simple accusatif suggère que le public priait pour la victoire des empereurs, sans doute dans la guerre parthique de 163-164. La phrase διὰ εὐποδίας fait allusion à la guerre ici, car elle se rapporte sûrement à la cavalerie, la victoire dépendant de l'agilité de celle-ci dans une guerre contre les Parthes, les plus fameux cavaliers de l'antiquité ». Nous ne pouvons suivre cela.

188. E. Vanderpool, *Hesperia* 1966, 274-283 : *Some Attic inscriptions*. Les n. 1-2 ont été trouvés à l'Agora, les autres en divers points de l'Attique. Pp. 274-275, n. 1, sur la borne publiée par B. D. Meritt, *Hesperia* 1957, 90, n. 37 (*Bull.* 1958, 176, où nous avons « picked up » cette publication et sa lecture, comme c'est notre métier ; cela n'aura pas, croyons-nous, « more deeply intrenched » Zeus Exopsios), V. a lu, à la fin de la ligne 4, non pas un *psi*, mais un *upsilon*. « The disappearance of the improbable Ζεὺς Ἐξόψ(ιος) can only be a relief. As a replacement I suggest Ζεὺς Ἐξού(σιος) or the like, Zeus of Power or Authority (ἐξουσία), an appropriate epithet for the Father of Men and Gods ». Voilà une épithète que nous ne voudrions pas ' intrench '. — Pp. 275-276, n. 2. Dans la région de l'Eleusinion, un morceau grossier de pierre porte, en lettres de l'époque impériale, λίθος —. Comme on est à 200 mètres de la colline de l'Aréopage, V. suppose que c'est une des pierres sur lesquelles se tenaient les

plaideurs à l'Aréopage : λίθος ["Υβρεως] ou λίθος ['Αναιδείας]. — Pp. 276-277, n. 3, la borne *IG*, I², 864, *hόρος hελίκης*, trouvée par Fauvel dans ses fouilles au delà des portes sur la route d'Acharnes, avait été retrouvée en 1935 sur l'emplacement de la maison de Fauvel et republiée par B. D. Meritt, *Hesperia* 1939, 77, n. 24. V. repousse l'interprétation de M. qui pensait à quelque saule. Faut-il noter que cette fois il n'a pas su que nous avions « picked up » cette opinion, *Bull.* 1940, 55, en l'assaisonnant d'un point d'interrogation? Comme le lieu de trouvaille primitif n'était pas l'Agora, mais une nécropole, V. voit dans cette inscription la marque du tombeau d'une femme appelée Ἑλίκη, comme on a *IG*, I², 907, *hόρος* Χσανθίο.

189. N. Platon (nº 181), p. 24, avec photographie, partie droite d'une base ronde du IVe siècle. Elle peut se transcrire (c'est une dédicace) : [- Ἰε]ρεὺς | -ημος Φρουράρχο | - ούσιος Ὑγιείαι. De même *BCH* 1966, 725. P. 29, *hόρος* κρήνης. — P. 36, dans la région du théâtre, trois inscriptions publiées en majuscules et avec photographies. N. 1, sur une architrave, Κλεαρίστη Δωροθείο Ἀναγυρασ[ίου], et non Ἀναγυρασ[ία] (cette dernière restitution aussi *BCH* 1966, 727). — N. 2, fragment d'une liste de dédicants avec démotiques, transcrite *BCH* 1966, 727 et 731. — N. 3 : 19 lignes de la partie supérieure gauche d'une stèle (photographie aussi dans *BCH* 1966, 731) ; l. 1-5, restes de la titulature d'Hadrien (l. 3, Τραιανὸς Ἀ[δριανός]). Nous y voyons une lettre adressée aux Technites d'Athènes ; l. 6-8, nous restituons *ex. gratia* : [τῶι κοινῶι] τῶν Ἀθήνη[σι περὶ τὸν Χόρειον] Διόνυσον τε[χνειτῶν ἱερονεικῶν στε]φανειτῶν [χαίρειν]. De la lettre même, il ne reste que quelques mots : Σύνοδον εἶναι Μουσ[- ? -] | . . τρον μετεχο -.

190. J. S. Traill, *Hesperia* 1966, 205-240 : *The bouleutic list of 304-303 B. C.* Cette liste comprenait les 600 membres du Conseil. T. publie, après les avoir classés sur un dessin de la stèle complète, 25 fragments, dont 3 seulement étaient connus : *IG*, II², 2413 ; *Hesperia* 1933, 497, n. 13 et 1934, 8, n. 10. Commentaire prosopographique.

191. B. Snell, *Gött. Nachr.* 1966, 11-37 : *Zu den Urkunden dramatischer Aufführungen*, donne toute une série d'observations sur les catalogues de vainqueurs aux Dionysies et aux Lénéennes. P. 11-13 : *1. Eine Schauspieler-Urkunde des 4. Jahrhunderts v. Chr.* Sur *IG*, II², 2419. Dans cette liste de noms dont on ne tirait rien, S., en la comparant à *IG*, II², 2325, 272-282, liste d'acteurs tragiques vainqueurs aux Lénéennes, y reconnaît quatre de ces acteurs Εὐκ. . . . . ς, Πολυ - -, Ἀρχίας, Φίλητος ; d'autre part dans la liste d'acteurs du IVe siècle *IG*, XII 1, 125 b 2, qu'il étudie ensuite, se trouve Μνησίθεος, le même nom qu'à la ligne 10 de 2419 ; il en conclut que 2419 est une liste d'acteurs tragiques vainqueurs aux grandes Dionysies du IVe siècle. — Pp. 13-21 : *2. Die römischen Didaskalien.* S. reprend l'examen des listes de vainqueurs *IG*, XII 1, 125, étudiées par L. Moretti qui les attribuait à Rome, avec un nouveau fragment, *Bull.* 1962, 378 ; ce sont des acteurs tragiques et des acteurs de drames satyriques du IVe siècle vainqueurs aux Lénéennes et à Rhodes. S. montre comment il conçoit la composition de ces listes : nom de l'acteur vainqueur, la fête (Λήναια) ou le lieu (ἐν ἄστει, ἐν Ῥόδωι) ἐνίκα, le nom de l'archonte (ἐπὶ τοῦ δεῖνα), la pièce, à l'accusatif, dans laquelle il a joué, le nom du poète au génitif, puis ὑποκρινόμενος ; il peut y avoir des indications supplémentaires : πρὸς τὸν δεῖνα ou τῶι δεῖνι ἀντηγωνίζετο (τραγῳδίας) τοῦ δεῖνα ὑποκρινόμενον. Dans le fragment retrouvé par Moretti à Rome, l. 4, au lieu du nom restitué par M. [Χαιρ]εβότωι, S. préfère -ε Βότων, au nominatif, à l'accusatif ou au génitif, car on n'attend pas là un nom au datif. Que cette liste de vainqueurs à

des concours du IVe siècle ait été gravée à l'époque impériale doit s'expliquer par le désir d'une association de technites de marquer leurs traditions de rapports avec Rhodes aussi bien qu'avec Athènes. — P. 21-27 : *3. Die hellenistischen Tragödien-Schauspieler*, et 27-31 : *4. Hellenistiche Komödien-Dichter und -Schauspieler*. Identification et datation d'un certain nombre d'acteurs tragiques, de poètes et d'acteurs comiques dans *IG*, II², 2325, 2318 et 2319-2323. — P. 33-37 : *Astydamas und die hellenistischen Tragiker*. Étude sur Astydamas et les autres poètes avec lesquels ce nom apparaît sur les listes pour déterminer si celui qui est nommé *IG* II², 2325, 10 et 2319, 314 est le père, auteur tragique le moins célèbre, ou le fils que les Athéniens plaçaient après Eschyle. C'est bien celui-ci qui est nommé en 372, 2323, 10 et 2325, 240, au plus tard en 369, et non en 340.

192. S. Dow et R. F. Healey (n° 217), 22-23, pour un décret pour des prytanes, prennent parti pour la restitution Ἀπόλλωνι τῶι Π[υθίωι] (K. Stanley, *Bull.* 1962, 110) contre celle de D. B. Merritt, Π[ατρώιωι], que celui-ci maintenait (*Bull.* 1965, 144), parce que l'autre était trop courte, « reasons of space ». Ils estiment : « Study of the spacing, by methods which take all relevant factors into account shows that a restoration with Patroos, as Meritt claimed, fits the space, but that a restoration with Pythios, which cult requires, can definitely be accommodated ».

193. L. Robert, *REG* 1966, 747-748 : sur les πυροφόροι dans divers cultes de la ville.

194. A. Thompson, *Hesperia* 1966, 171-187 : *The annex to the Stoa of Zeus in the Athenian Agora*. Conclusion de la discussion : « L'Annexe avec ses deux *cella* jumelles fut bâtie évidemment à la basse époque augustéenne ou un peu plus tard pour abriter un culte double associé au culte existant de Zeus Eleuthérios. L'une des *cella* logeait probablement un culte de l'empereur et d'autres membres de la famille impériale. La destination de l'autre *cella* est tout à fait incertaine. Quelle que fût l'exacte nature des nouveaux cultes, ils semblent avoir décliné avec le temps au point de n'être pas mentionnés par Pausanias ». Pp. 175 (fac-similé ; photo Pl. 57) et 181, débris de la base d'une des statues : [Ὁ] δῆμ[ος - | ου υἱὸν - (*Hesperia* 1937, 62). Il nous semblerait qu'il doit s'agir d'Auguste.

195. J. H. Oliver, *Hesperia* 1966, 150-153 et Pl. 43 : *Lollia Paulina, Memmius Regulus and Caligula*. Acceptant l'idée de A. E. Raubitschek, *Bull.* 1954, 98, de voir une femme dans la personne honorée *IG*, II², 4176, O. propose de restituer l. 2-3 : [Λολλί|αν]. Ce serait Lollia Paulina, femme de P. Memmius Regulus, que Caligula lui prit. O. veut donc restituer, l. 6, μν[ησ]τ̣[ὴν -], et l'on aurait employé ce terme, pour μνηστὴ ἄλοχος, femme légitime, parce que Memmius Regulus l'aurait épousée suivant une forme grecque de mariage. Mais il nous paraît impossible que, dans une inscription honorifique, les Athéniens aient employé ce mot homérique pour désigner la femme d'un gouverneur romain.

196. J. H. Oliver, *Class. Phil.*, 62 (1967), 41-42 : *The establishment of Moesia as a separate province*. Complément à son étude sur l'inscription d'Athénes en l'honneur de Sextus Aelius Catus *Bull.* 1966, 142.

197. J. H. Oliver, *Les empereurs romains d'Espagne* (Colloque *CNRS* Madrid 1964 ; Paris, 1965), 125-133 : *The Athens of Hadrian*. Soulignant l'importance du rôle joué par Hadrien dans la vie d'Athènes, O. propose une interprétation de deux inscriptions difficiles en cherchant à les insérer dans les réformes qu'Hadrien a faites dans la constitution d'Athènes. Il réédite

l'inscription *Hesperia* 1960, 29-32, n. 37, où il voit non pas une liste de dons (suggestion de l'éditeur B. D. Meritt), mais des redevances de locations de terres données à bail par le fisc ; le payeur de ces redevances, au nominatif, serait tantôt un particulier ou plusieurs, tantôt la ἱερὰ διάταξις de la cité, le département des finances sacrées, tantôt l'*opisthodomos*. O. suppose que ce dernier mot désigne un bureau financier organisé sous Hadrien. Après les objections de participants au colloque, il renonce au mot *kalendarium*, qu'il avait d'abord utilisé pour désigner cette « nouvelle institution » et définit ainsi sa théorie : « I still adhere to the theory that the Opisthodomos received moneys collected by Hadrianic argyrotamiai and the theory of a collective responsability of the city through its Opisthodomos for private defaults to the fiscus ». Il réédite aussi avec apparat critique, *IG*, II², 1104, que E. W. Bodnar avait repris d'après les manuscrits de Cyriaque d'Ancône (cf. *Bull.* 1961, 15). Les argyrotamiai qui apparaissent dans ce texte (l. 8-11) seraient des *curatores kalendarii*. O. rapproche ce texte de la loi sur l'huile *IG*, II², 1100, qu'il avait rééditée dans *The Ruling Power* (1953), 960-963 ; il ferait, comme la loi, partie de la législation réorganisée par Hadrien. — Pour le rôle d'Hadrien dans la législation d'Athènes (p. 132), il faut rapprocher le titre de nomothète qu'il a porté aussi à Mégare, à Thespies et à Cyrène ; cf. *Bull.* 1960, 438.

198. Th. Mitsos, *Charisterion An. Orlandos*, II (1966), 118-120 : Ἐκ τοῦ Ἐπιγραφικοῦ Μουσείου, *IV*. P. 118, M. a rapproché du fragment de catalogue de prytanes (5 lignes), *IG*, II², 1766, un éclat donnant quelques lettres à droite (photographie de l'ensemble) : l. 4, le patronyme de Πάννυχος Ἡρακ[λείδου] est alors complet ; le patronyme d'Asklépiadès, l. 2, est Σοβά[ρου]. L. 1, M. restitue Γοργί[λος] au lieu de Γόργ[ιππος], trop long. — Il est utile de rappeler que ce fragment avait été rapproché de *IG*, II², 1771 dans *Hesperia* 1943, 62. — Pp. 118-120, dans la liste 2051, gravée sur un bouclier (photographie comme déjà dans Graindor), la série des éphèbes de l'Attalide fut gravée au bas de la colonne II, où il restait de la place, mais elle se classe comme la dernière tribu, après l'Antiochide qui termine la colonne III. L'éphèbe Εὔοδος, à la ligne 1 de la colonne III, appartient à l'Oinéide, et non à l'Attalide.

199. G. A. Stamiris, *Hellenika*, 18 (1962), 65-70 : Τεμάχιον Ἀττικῆς ἐπιγραφῆς ἐπανευρισκόμενον καὶ ἀναγνωριζόμενον. Le petit fragment de quelques syllabes, dont 2 fois l'ethnique abrégé Μιλή(σιος), *CIA*, III, 3170, repris par Dittenberger d'après Pittakis, considéré comme perdu et non inséré par Kirchner dans *IG*, II², est reconnu comme appartenant à la liste d'éphèbes II², 2035. S. a retrouvé l'estampage parmi ceux du Musée épigraphique d'Athènes qui sont réunis à Princeton. Il place le fragment à la fin du texte et il publie, Pl. I, une photo de l'estampage de 2035.

200. M. Mitsos, *Arch. Deltion*, 20 (1965), Ἐκ τοῦ Ἐπιγραφικοῦ Μουσείου, VI. Pp. 79-80 ; Εἰς *IG II² 3897* et Pl. 44-45. M. part de l'étude de A. E. Raubitschek, *Bull.* 1950, 77, qui, ajoutant à ce texte un fragment de l'Agora, identifiait là les deux élèves du philosophe épicurien Phaidros, Appius et Lucius Saufeius ; il a fait dessiner les fragments pour établir leur place sur la base et il conclut que la statue de Phaidros élevée par Lucius devait se trouver entre les deux statues de ses élèves, élevées par le peuple.

201. V. Kallipolitis, *Arch. Deltion*, 19 (1964 ; paru en 1966), 67 : sur une stèle (pl. 64) que K. date de la fin du ve siècle, près de la femme assise le nom Νικοβόλη ; près d'un jeune homme tenant une lyre et un lièvre, Φυρκίας. Au-dessous ce distique (publié en majuscules) : Κεῖσαι πατρὶ γόον δοὺς Φυρκία · εἰ δέ τις ἐντὶ | τέρψις ἐν ἡλικίαι, τήνδε θανὼν ἔλιπες. — La τέρψις de

Phyrkias est symbolisée par la lyre et par le lièvre, cadeau d'amour. K. voit dans Nikoboulè la mère du défunt. Remarquons que cette jeune femme tient dans la main droite un oiseau, telle une colombe. Photographie et transcription aussi *BCH* 1966, 744-745. — *Ibid.*, dans les proches environs, pp. 70-71, 6 épitaphes avec démotiques. A Argyroupolis, une femme de Cyrène : -νόη Διογένου Κυ[ρ]ηναία, Δημητρίου γυνή.

202. Ph. A. Stavropoullos, *Praktika Arch. Et.* 1963 (1966), 5-28 : [*Fouilles de l'antique Académie*]. P. 8 et Pl. 4-5, relief du IVe siècle, *Bull.* 1964, 145, avec femme assise devant une stèle, qui porte les noms : Ἵππυλ[λος] Ἰάσον[ος] Εἰρεσίδης, Λυσιππίδη[ς] Ἰάσονος Εἰρεσίδης. Le nom Ἵππυλλος aussi sur un lécythe au musée d'Athènes : Ἵππυλλος, Ἵππυλλος, Ἀναίτιος. — P. 16, timbre d'amphore de Cnide : ἐπὶ Σωσίφρονος, etc. et timbre d'amphore de Thasos : Καλλιφ- et une lampe. — Pp. 19-20, l'autel *Bull.* 1964, 145, avec les deux épitaphes successives : Ὀλυμπιόδωρος Στειριεύς et Ὀλυμπιόδωρος Ἀπολλωνίου Στειριεύς. Épitaphe d'un [Φ]ιλόμηλος avec scène de *dexiôsis*.

203. *Arch. Reports for 1964-65* (Suppl. du *JHS*), 6 : photographie de la stèle de Εὔφηρος au Céramique.

204. E. Vierneisel, *Arch. Deltion*, 19 (1964 ; paru en 1966), *Chron.*, 40 : au Céramique, deux épitaphes de femmes et un ὅρος μνήματος.

205. *Arch. Deltion*, 19 (1964 ; paru en 1966), 60 : épitaphe d'une femme, Μόσχιον Φαλάνθου Ἀλαιέως θυγάτηρ.

206. Deux stèles funéraires à reliefs de l'époque impériale sont décrites, commentées et reproduites en photographies dans *Münzen und Medaillen Basel, Auktion 34, Kunstwerke der Antike, 6 mai 1967*, n. 195-196 et Pl. 67. N. 195, avec l'inscription : Ζωπύρα Εὐφραντᾶ (nous écrivons ainsi) [Μι]λησία ; la restitution Μιλησία ne fait pas de doute (« vielleicht », ed.). N. 196 : — Νικίου Κυδαθηναιέος, | -νος Ῥαμνουσίου γυνή. Une autre fille d'un Kydathénaien et femme d'un Rhamnontéen dans *IG*, II², 6601. L'écriture de cette épitaphe est bien désagréable et fait réfléchir.

207. Stèle funéraire d'un ὀρθογράφος avec épigramme : L. Robert, *REG* 1966, 754.

208. L. Robert, *ibid.*, 763-764 : dans deux épitaphes, l'ἀναγνώστης n'est pas un esclave formé à faire la lecture à son maître (ainsi G. Pfohl), mais un « lecteur » chrétien.

209. L. Robert, *ibid.*, 741-742 : les épigrammes *IG*, II², 5199 et 5200 sur le gouverneur d'Achaïe Illyrios et les fortifications d'Athènes.

Dédicace attique au musée de Syracuse n° 72.

210. **Attique.** — J. R. Mc Credie, *Fortified military camps in Attica* (*Hesperia, Suppl.* XI, 1966 ; 125 pp. et 21 planches in-4°). Nous avons analysé en détail les études de E. Vanderpool, J. R. Mc Credie et A. Steinberg sur le site de Koroni (*Koroneia* dans le dème de *Prasiai*) qu'ils ont fouillé et les discussions chronologiques auxquelles elles ont donné lieu, *Bull.* 1963, 90 ; 1964, 168, 169, 169 *a*. L'identification de la ruine de Koroni avec un camp établi par Ptolémée Philadelphe dans la guerre de Chrémonidès était fort intéressante au point de vue historique. M. C. en a augmenté l'intérêt en recherchant à travers l'Attique les installations analogues (il ne s'agit pas des forteresses des Athéniens) et en cherchant à dater chacune d'elles autant qu'on le peut sans des fouilles, lesquelles seraient faciles et limitées et sont très souhaitables. Il en a relevé une trentaine, qu'il a classées par groupes topographiques : sites côtiers (à l'Ouest, à l'Est), plaine d'Athènes et ses bordures, plaine Thriasienne et trouée Aigaléos-Parnès, sites isolés. Le camp de Koroni, que l'on peut estimer bien

daté, a servi de point de départ et de comparaison fixe. Le plus intéressant au point de vue historique est l'étude de l'installation de l'île de Gaidouronési, l'*île de Patroclos*, à savoir le ' Patroclou charax ', pp. 18 sqq., qui remonte évidemment à la même occasion. En définitive, M. C. rattache à ce groupe les installations de *Voutiagmeni* et celles d'*Hélioupolis* (sur les trouvailles en ce dernier site comme en d'autres pour les monnaies lagides, voir I. Varoucha-Christodoulopoulos, résumé dans *Bull.* 1962, 128) ; les défenses de la péninsule de Kynosoura, sur la baie de *Marathon*, se rattachent facilement au même ensemble ; peut-être aussi celles de Kastraki, de l'Hymette, du mont de Kaisariani et de « Gur-i-Korakut ». Combinant ces éléments topographiques et les rares textes, M. C. tente, pp. 107-115, une reconstruction, qui nous paraît judicieuse, des événements de la guerre de Chrémonidès, du secours apporté par le Lagide avec les troupes de Patroclos, des mouvements du roi de Sparte Areus et de la chronologie avec discussion, et notamment de la date, dans cet ensemble historique, de l'archontat de Peithidémos. — Sur l'emploi de Charax et χάραξ (pp. 25 et 97-98), cf. L. R. dans P. Devambez, *Bas-relief de Téos* (1962), 5-6, et *Gnomon* 1963, 79. — Timbre amphorique n° 47.

211. *Le Pirée.* — G. I. Despinis, *Arch. Delt.*, 20 (1965 ; paru en 1966), 133-137 : Σημειώσεις ἀπὸ τὸ Μουσεῖο τοῦ Πειραῖα, I. P. 135, n. III et fig. 63 a, D. reproduit un relief du musée du Pirée dédié à Zeus Meilichios, avec bibliographie des photographies déjà connues. C'est pour proposer d'attribuer à ce culte un fragment anépigraphe de relief au musée de Berlin qui représente lui aussi un dieu assis tenant une corne d'abondance. — L'inscription était insérée dans *IG*, II², 4569. Du relief on dit là : « in parte media ara, a sinistra vir barbatus sedens, a dextra vir sublata manu dextra et femina ; ante aram pars victimae (suis?) conspicitur ». Or, il y a à droite, outre l'homme et la femme, trois enfants et un personnage portant sur la tête une grande corbeille. Surtout, s'il est important de savoir si l'homme assis (à savoir Zeus Meilichios) est barbu, il le serait encore plus de relever, dans une description, si succincte soit-elle, qu'il tient une corne d'abondance. Ce n'est pas trop exiger de l'auteur d'un Corpus des dédicaces que de vouloir trouver chez lui cette mention capitale de la corne d'abondance.

212. G. I. Despinis, *ibid.*, 136, lit, au début de l'épitaphe d'une prêtresse d'Isis *IG*, II², 7441, Ἀμμία Βιβουλλία, au lieu de Λαμία.

213. E. Vanderpool, *Hesperia* 1966, 280, n. 6. L'épitaphe *IG*, II², 6219, sur un vase du IVe siècle à Winterthur (en terre cuite d'après H. Bloesch, *Kleinkunst in Winterthur*, I, 15, n. 33 *(non vidimus)*, et non en bronze) : Διονυσίου ΑΥΤΕ Θορικίου. Ce n'est pas αὕτη (ainsi Bloesch), mais l'abréviation du patronyme Αὐτέ(ου).

214. L. Robert (n° 3), 43, n. 2 : les villes de Lycie et le navarque athénien *IG*, II², 3218.

215. *Salamine.* — W. K. Pritchett (n° 100), 94-102, chap. VII : *Salamis revisited.*

216. A. L. Boegehold, *Greek, Roman and Byz. Studies*, 6 (1965 ; paru en 1966), 179-186 et Pl. 5-6 : *The Salamis Epigram*, réédite l'inscription de Salamine pour des soldats corinthiens connue par Plutarque dont R. Carpenter avait parlé en dernier lieu, *Bull.* 1964, 14. Il donne une étude de la pierre, de l'écriture et conteste la datation de C. (VIIe siècle) et l'origine mégarienne de l'écriture, son hypothèse sur les circonstances (le second distique rapporté par Plutarque n'était pas sur la pierre et il ne s'agissait pas des guerres médiques). B. constate qu'il y avait de la place sur la pierre pour un second distique, bien

qu'on ne puisse affirmer qu'il ait été gravé ; que la pierre a été trouvée dans la région où Plutarque la situait ; l'épigramme est en dorien et le second distique contient une particularité de métrique spécifiquement dorienne (Πέρσας avec seconde syllabe brève) ; il ne voit donc pas de raison de rejeter, avec l'ensemble des érudits, la tradition selon laquelle l'épigramme était composée de deux distiques conservés par Plutarque et Favorinus. Le *koppa* du premier vers (Φορίνθο) n'a pas été transformé en un *kappa* ; ce qui a pu le faire penser est un simple trait de la pierre à côté du *koppa*. B. donne le texte avec sa lecture et tel qu'il devait être en dorien. Au vers 2, là où W. Peek, *Gr. Vers-Inscr.*, n. 7, donne des lettres comme lues sur la pierre [- νᾶσος ἔχ]ει Σ[αλαμίς] ; il est impossible d'en apercevoir la moindre trace, constate B.

217. *Éleusis.* — S. Dow et R. F. Healey, *A sacred calendar of Eleusis* (*Harvard Theological Studies*, XXI ; 1965 ; 58 pp. in-8°, 2 Pl.). Dans cette révision minutieuse de *IG*, II², 1363 sur la pierre, les estampages et les photographies, avec le jeu des lumières et le calcul des lettres, le laborieux travail accompli semble disproportionné aux résultats qu'il apporte. Quand, après avoir lu cette étude, on regarde le texte des *IG*, on est tout à fait déçu. Bien sûr, des lettres qui avaient été restituées ici ou là sont lues, mais bien souvent pointées ; à la ligne 23, au lieu de εἰ[ς] ἀπόμετρα τῆι ἱερείαι, on a lu εἰς τὰ ἀπόμετρα ; l. 16, la conjecture de Foucart [ἐξ] Ἐλευσῖν[ος], au lieu de [ἐν] Ἐλ[ε]υσῖν[ι] des autres éditeurs, est confirmée par la lecture ἐξ. Mais deux des principales nouveautés de la révision introduisent des suppositions aberrantes. L. 8-13, D. et H. lisent : ἑβδόμει ἱσταμένου Ἀπόλλωνι Πυθίωι [α]ἶξ καὶ τὰ ἐφ' ἱεροῖς, προγόνιον καὶ τὰ μετὰ τούτου, τράπεζαν κτλ. Jusqu'ici on avait lu πρόγονον qui était difficile à expliquer ; les éditeurs citent et la proposition de correction de Dittenberger en πρότονον et l'explication par la glose d'Hesychius, πρόγονοι, οἱ πρωτόγονοι ἄρνες de L. Ziehen. Et ils font venir προγόνιον de προ-γόνυ ; ce serait un tablier que le sacrificateur porterait devant les genoux ; cela nous paraît impossible. L'adjectif apparaît dans *IG*, II², 1357, avec στέμμα, couronne, bandeau, et il est certain qu'il n'a rien à faire avec genou. La seconde nouveauté est un pur barbarisme : l. 25-26, les éditeurs ont lu : ε[ἰς ἑ]στιάσας τοῖν Θεσμο[φόροιν], dont ils font l'accusatif pluriel de ἑστίασις. De ce pluriel barbare, ils tirent l'idée que chacune des deux déesses avait son banquet. — Comptes rendus de J. H. Oliver, *Am. J. Phil.* 1966, 494-495 et J. Pouilloux, *REA* 1966, 494-495, qui tous deux repoussent cette explication de προγόνιον et ce barbarisme. Mais on ne peut admettre le participe ἑ[φε]στιάσασι ou ἑ[φ]εστιάσα[ι]ς de O. au sens de ἑστιᾶν, donner un banquet, nourrir ; on trouve en masse des exemples de ἑστιᾶν dans les inscriptions, jamais le composé, et on ne saurait en accepter la création à partir de lettres douteuses. O. suggère pour *progonion* (en donnant à *stemma* le sens qu'il a à Rome de tableau généalogique d'une famille) « a banner or painting of a genealogical table or legendary ancestors recalling to mind the close connection of Apollo and Ion ». Cela ne paraît pas acceptable pour la date attribuée à ce texte d'Athènes, 330-270 a. C. J. Pouilloux souligne aussi le peu de résultats de cette révision pour l'établissement du texte, la difficulté restant la même, les conclusions que les auteurs en tirent au point de vue de l'histoire religieuse et sociale n'étant nullement convaincantes. « Si minutieuse, si prudente apparemment qu'ait été la démarche des auteurs, il est difficile de trouver dans leur démonstration rien qui oblige à les suivre. Ce texte difficile, mutilé, reste difficile et mutilé, même après la nouvelle étude ». « Peut-être ce texte ne pouvait-il pas donner les renseignements qu'on a voulu lui demander ; la minutie des comptes de lettres, les spéculations sur les lacunes ou sur les lignes martelées

ne pouvaient à elles seules, quelque prudence que l'on eût à les mesurer, apporter des renseignements nouveaux et décisifs. On ne saurait plier un texte aux exigences d'une théorie préconçue, ni la morphologie grecque aux indications incertaines de signes entr'aperçus » — G. Roux, *Ant. Class.* 1966, 562-573 : *A propos d'un livre nouveau : le calendrier d'Éleusis et l'offrande pour la table sacrée dans le culte d'Apollon Pythien*, fournit l'interprétation des lignes 8-19, relatives aux Pyanopsia, célébrées Ἀπόλλωνι Πυθίωι. Il discute d'abord du martelage de la ligne 14 : c'est simplement la correction de quelque erreur du lapicide ; car la suppression n'a rien changé à la construction. D. H. ont préféré penser qu'une prescription rituelle avait été supprimée et que c'était pour faire l'économie de quelque versement prévu dans la rédaction d'abord gravée. Mais, remarque R., le total de 20 drachmes (l. 9) est resté le même. L'explication « économique » de ce calendrier, repoussée aussi par J. Pouilloux, — « où trouver dans le texte l'indication d'un transfert ou d'une réduction ? » — nous paraît une hypothèse sans aucun fondement, tout comme pour le calendrier d'Erchia, *Bull.* 1966, 173 . R. réfute l'interprétation du « tablier de sacrifice devant le genou » pour προγόνιον. Dans *IG*, II², 1357, il sépare στέμμα et προγόνιον. « Ici encore il faut aller tout droit au plus simple. Hesychius, cité par Dow et Healey, nous offre cette définition : πρόγονοι · οἱ πρωτόγονοι ἄρνες. On appelle donc πρόγονος un agneau nouveau-né ». [C'est L. Ziehen qui a introduit ce texte et cette explication]. Προγόνιον est alors un diminutif, comme προβάτιον, ἀρνίον, ἐρίφιον, etc... Προγόνιον καὶ τὰ μετὰ τούτου τράπεζαν κοσμῆσαι, « un *progonion* et les fournitures accessoires pour dresser la table sacrée » ; « un agnelet présenté avec ses bandelettes et tous les ornements que l'on voudra peut servir à ' dresser la table sacrée ' mieux que ne ferait un tablier, fût-il rituel et ornementé ». R. retrouve dans le rituel delphique, notamment dans l'*Ion* d'Euripide, v. 226-229, dans le règlement delphique pour Skiathos et dans l'oracle à Agamemnon *Bull.* 1943, 30, la double offrande d'une victime pour la prothysis (ici αἶξ καὶ τὰ ἐφ' ἱεροῖς) et d'une autre « pour la τράπεζα, la table sacrée dressée dans le temple, à l'entrée de l'adyton ».

218. Y. Garlan, *BCH* 1965, 339-344 : *L'hipparque Thoukritos*. G. a revu le fragment de décret *IG*, II², 1279. Il a lu aux lignes 1 et 2 : ἐπειδὴ Θούκρι-[τος] ἵ[π]παρχος χει[ροτονηθεὶς εἰς ἐνιαυτὸν ἐπ]ὶ Φιλ[ίν]ου [ἄρ]χοντος (ne faut-il pas τὸν ἐνιαυτὸν τὸν ἐπὶ ?). Il s'agit bien du Thoukritos connu par trois autres stratégies et le nom de l'archonte n'était pas Philonéôs, ni Philokratès, ni Philostratos (restitutions proposées), mais Philinos, archonte que l'on place en 269-268 (Meritt, 1961), après l'avoir mis en 210-209 (Pritchett et Meritt, Dinsmoor) ou 209-208 (Manni).

219. Y. Garlan, *ibid.*, 344-348 : *Sur un décret éleusinien relatif à un militaire*, a rapproché les deux morceaux *IG*, II², 1288 et 1219, ce dernier venant se placer à droite des lignes 11 à 23 du premier. Le personnage a construit un corps de garde, l. 16-17 : κατεσκεύακεν (il ne s'agit pas de réparer) δὲ [καὶ πρὸς τὴν ἀσφά]λειαν τοῦ χωρίου κη (ou κρ)- - ν πυλώριον, ἀναλώ[σας ἐκ τῶν ἰδίων]. On avait une autre mention d'un πυλώριον à Éleusis dans *IG*, II², 2978, restitué *Rev. Phil.* 1944, 17-18. — Cette restitution, [ἐν τῶι π]υ[λ]ωρίωι, qui avait pu « paraître un peu douteuse » (*Am. J. Arch.* 1948, 390), est donc confirmée. D'autre part, si l'on veut remplir la lacune de la ligne 17, on pourra penser qu'avant πυλώριον le mot terminé par un *nu* ne peut être qu'un adjectif et le mot [λίθινο]ν pourra paraître assez vraisemblable ; au lieu d'une baraque on a construit en dur. Auparavant, la lecture κη- ne semble mener à rien dans ce domaine militaire et il faut sans doute chercher avec κρ-. Le mot [κρήνην καὶ]

serait acceptable ; une fontaine pourrait concourir à l'amélioration de la sécurité en fournissant de l'eau dans la forteresse, mais le calcul du stoichédon serait ici dépassé d'une lettre. Peut-être vaut-il mieux penser à quelque chose comme κρ[υπτὸν λίθινο]ν ce qui signifierait « couvert » (comme les κρυπτοὶ περίπατοι, κρυπτὴ εἴσοδος (cf. G. Hirschfeld, *Z. öst. Gymn.* 1882, 499-503), κρυπτοὶ ὀχετοί (R. Martin, *Rev. Phil.* 1957, 66 sqq. ; cf. *Bull.* 1958, 34) ; il manquerait alors deux lettres (et, avec καί, il y en aurait une de trop et la copule ne semble pas à sa place) ; cf. à Oropos ὀχετὸς λίθινος κρυπτός (*Sylloge*³, 973). Un manque serait plus acceptable qu'un surplus ; ainsi, avant le mot πυλώριον, le graveur a laissé un blanc d'une lettre.

220. S. N. Koumanoudis (n° 223). P. 140-141, n. 1 et 3, fragments de dédicaces à Déméter et Korè. N. 2, funéraire de l'époque impériale : Δημόστρατος Δημοκύδου Παιανιεύς.

221. S. N. Koumanoudis, *ibid.*, 146 : Εἰς *IG*, II², *2839*, cherche un nom d'archonte à la place de [Φιλ]οκλέος de *IG* parce qu'il aurait lu : ΥΚΛΕΟΣΑ, et il propose Εὐθυκλέος, archonte en 398-7. Il n'a pas su que A. E. Raubitschek avait réuni 2839 et 2844 et en avait donné une nouvelle édition (cf. *Bull.* 1944, 98), avec l'archonte Agathoclès, 357-6.

222. *Ptéléa* (?). — E. Vanderpool, *Hesperia* 1966, 280, n. 7. Colonnette funéraire trouvée dans le faubourg d'Athènes Aigaleos : Μνησικλῆς Πτε[λε]άσιος. « Le dème de Ptéléa est quelquefois placé dans cette région approximative ; voir *RE* s. v. *Ptelea 2* ».

223. *Amarousi, dème d'Athmoneia.* — S. N. Koumanoudis, *Arch. Deltion*, 21 (1966), Ἐπιγραφαὶ ἀνέκδοτοι καὶ παρατηρήσεις εἰς ἐκδεδομένας, 134-140, publie une stèle de marbre, gravée *stoichedon*, qu'il date du IVe siècle a. C., portant une liste de noms. D'après la ligne 14 : οἵδε ὑπὲρ αὐτῶ ἐτάξαντο, il restitue au début de l'inscription (le haut de la stèle manque), l. 1-2 : ο[ἵδε ὑπὲρ αὐτῶ ?] | ἐτάξ[αντο ?], αὐτῶ désignant le personnage nommé à la ligne précédente. Il pense qu'il s'agit d'une liste de gens du dème d'Athmoneia qui ont donné de l'argent pour quelque besoin de leur dème ; à deux reprises certains payent pour d'autres. Observations prosopographiques et onomastiques. Certains noms semblent nouveaux : Αἰχμοκλείδης, l. 9 ; Κολλυτίδης Μηδιμάχου, l. 24. L. 20, K. a lu : Μνησίμαχος Σαλαίπωνος. Nous rapprochons ce patronyme du nom Σαλαίπιος sur la borne publiée par W. Peek, *Ath. Mitt.*, 67 (1942), 36-37, n. 43 : ὅρος χωρίου καὶ [οἰκίας ὑποκειμέν]ων Σαλαιπίωι (Fine, *Horoi*, 36, n. 27). P. y voyait « am chesten » un nom thrace, mais il n'y a rien de semblable dans l'onomastique thrace.

224. *Chalandrion.* — S. N. Koumanoudis, *ibid.*, 142 : funéraire de l'époque impériale : Μηνά[κων] Μηνάκων[τος] χρηστός.

225. *Acharnes.* — E. Vanderpool, *Hesperia* 1966, 279, n. 5 : quelques lettres sur un fragment de base sur le site du dème au sud de l'aérodrome de Tatoi (cf. *Bull.* 1966, 164).

226. E. Vanderpool, *ibid.*, 281-282, n. 8 : fragment de stèle du IVe siècle trouvé « à Yerovouno, au sud de Menidi » : Μαντ[- *ca* 5] Τειθρ[άσιος] Ἀρχί[π]πη. Un Mantiklès est bouleute de Teithras en 331-330 ou 330-329, *Hesperia* 1962, 401-403, n. 3, l. 14.

227. *Vari.* — V. Kallipolitis, *Arch. Deltion*, 19 (1964 ; paru en 1966), 72 : stèle de Ζωσίμη Εἰσιγένου Μιλησία. Aussi *BCH* 1966, 746, avec photographie. — P. 73, à Keratea, stèle funéraire de l'époque impériale. Aussi *BCH* 1966, 746, avec photographie.

228. *Myrrhinonte.* — E. I. Mastrokostas, *Charisterion Orlandos*, III, 281-299

et Pl. LXXX-XCII : Ἐπιστήματα ἐκ Μυρρινοῦντος, publie une belle série de stèles et de loutrophores, trouvée dans les fouilles de J. Papadimitriou à Merenda de Markopoulos. Ces monuments du IVe siècle appartenaient à des sépultures familiales. — La stèle n. 1, pp. 281-284, comporte 7 noms d'hommes et 4 de femmes, gravés à divers moments, cinq générations. C'était la famille, à Myrrhinonte, de Μείδων Ἐπιτέλος. On voit alterner ces deux noms avec Μειδοτέλης, Καλλιτέλης, Καλλιμήδης. Au-dessous ce distique : Μάντεος ἐντίμο μάντιν, σοφὸν ἄνδρα, δίκαιον, | κρύπτω Μειδοτέλος ἐνθάδε Καλλιτέλην ; ce devin paraît dans la liste des noms, naturellement sans aucun titre. — N. 2, pp. 284-287, tombeau de la famille de Καλλιμέδων Καλλιτέλ[ου]ς Μυρρινούσιος, avec une épigramme de deux distiques pour celui-ci. Divers noms d'hommes et de femmes sur des lécythes, comme sur le lécythe n. 3, pp. 287-294, où il y a cette série de noms apparentés par la composition comme par leurs porteurs : Καλλιμέδων, Καλλιτέλης, Μνησιπτολέμη, Κλεοπτολέμη. N. 4-8, pp. 294-296, divers membres de ces familles. Le n. 5 est une épigramme dont M. complétera la lecture : les vers 9-12 sont complets :

ὦ μελέα μῆτερ καὶ ὁμαίμονες, ὅς τε σ' ἔφυσεν
Μειδοτέλης, αὐτῶι γήμα(σα) Κλεοπτολέμη
οἳ γόον θάλαμον τὸν σὸν προσορῶσι θανούσηι
θρῆνόν τε ἀντ' ἀνδρὸς καὶ τάφον ἀντὶ γάμου.

Tableau généalogique p. 297. — Les n. 9-10, pp. 296 et 298, sont d'une autre famille : sur un lécythe, Θόκριτος, Φίλτη ; sur un autre Φίλτη, Θόκριτος, Ἀντιγένης. N. 11-12, pp. 298-299, deux fois les noms de Ναυσικύδης et Ἐλπίνης.

229. *Lamptrai.* — W. K. Pritchett (n° 100), 138-140, chap. XII, *The deme of Lamptrai.* P. confirme l'identification par Eliot de Lamptrai Haut avec Lambrika par la trouvaille de céramique classique. Il insiste justement sur la nécessité pour ces identifications de trouver de la céramique, et non des blocs isolés qui peuvent avoir été transportés. Dans un mur en face du monastère d'Agia Triada un fragment (Pl. 119) avec le démotique [Λα]μπτρε[ύς].

230. M. Mitsos, *Arch. Delt.*, 20 (1965), Ἐκ τοῦ Ἐπιγραφικοῦ Μουσείου, *VI.* Pp. 80-83 et Pl. 46, M. publie une stèle intéressante que J. Papadimitriou avait fait apporter au Musée, trouvée à Loumbarda, à 34 km. sur la route d'Athènes au Sounion, à 20 mètres environ d'un puits appelé dans le voisinage Πηγάδι τοῦ Ἁλυκοῦ. M. date cette inscription stoichedon de la fin du Ve siècle ou plutôt du début du IVe. Aux deux premières lignes on ne lit que quelques lettres. Au début de la l. 3, le premier mot lu, Π[υ]θῶθεν, semble indiquer une consultation de l'oracle de Delphes. On indique ce que doivent payer les gens qui utiliseront l'eau de l'Alykos et les amendes encourues par ceux qui ne se conformeront pas aux prescriptions : [τ]ελεῖν δὲ ὀβολὸ[ν τ]|ὸς πίνοντας τῶ Ἁλυκῶ τῶ ἐνι[αυ|τ]ῶ ἑκάστο ἑ[ς] | τὰ ἱερὰ τῆσι Νύμ[φ|ε]σι. M. comprend le mot ἱερά au sens de sanctuaires et se demande de quels sanctuaires il s'agit. Mais avec le datif, on ne peut interpréter ce mot que par sacrifices : pour les sacrifices aux Nymphes. Si l'on ne verse pas cette obole annuelle, on ne pourra boire à l'Alykos : ὅστις δ' ἂν (le *nu* oublié a été rajouté, dans ce texte stoichedon, en une petite lettre à droite de l'alpha et plus haut que la ligne) μὴ καταθῆι τὸν ὀ[β|ο]λὸν μὴ πινέτω τῶ Ἁλυκῶ · ἐὰν δέ | [τ]ις βιαζόμενος πίνηι, ἀποτίν|[ε]ν πέντε δραχμὰς · ἐάν τις φέρη|[ι] ἢ ἄγηι τῶ ὕδατος, μὴ καταθὲς ὀ|βολὸν τῶ ἀμφορέ[ως ἑ]κάστο, ὀφε|λέτω (πεντήκοντα) ἱερὰς τα[ῖς] Νύμφαις. Si quelqu'un s'arroge de force le droit de boire (sans payer), il aura une amende de 5 drachmes. On est tenté

de retrouver cette notion de violence qu'a l'expression βιαζόμενος de la l. 8, employée pour celui qui voulait boire de l'eau sans payer, dans φέρηι ἢ ἄγηι, usité comme φέρειν καὶ ἄγειν au sens d'emporter par la force. Ici c'est celui qui, sans verser la somme d'une obole par amphore, prétendra en emporter ; il devra alors 50 drachmes qui seront consacrées aux Nymphes. — D'après le lieu de trouvaille, M. pense que cet endroit de l'Alykos faisait partie du dème de Lamptrai. Le Πηγάδι τοῦ Ἁλμυροῦ sert encore aujourd'hui. Par vent du sud l'eau en est saumâtre.

231. *Anaphlystos.* — W. K. Pritchett (n° 100), 135-137, chap. XI, *The deme of Anaphlystos.* P. maintient, contre C. W. J. Eliot (cf. *Bull.* 1964, 170), que dans la région du Pirée le niveau de la mer a monté depuis l'époque classique. Il fixe le dème, qui était important, au petit port de Palaia Phokaia, sur un site au bord de l'eau où il a trouvé une abondance de céramique (indispensable pour localiser un dème) et des murs d'édifices.

232. *Alene.* — W. K. Pritchett, *ibid.*, 138, note 3, accepte la localisation dans la plaine de Charaka par Eliot. A Charaka, il a ramassé une anse d'amphore cnidienne, du type Ἀρτέμων Ἀριστοκλῆς.

233. *Teithras.* — E. Vanderpool, *Hesperia* 1966, 277-279, n. 4, borne hypothécaire trouvée à Pikermi : Ὅρος οἰκιῶν καὶ περιοικίου ἀπο<τ>τιμήματος ἐρανισταῖς τοῖς μετὰ Μνησιθέου Ἀλωπεκῆ(θεν) · τοῦ ἐράνου τοῦ τα[λ]αντιαίο. Mnésithéos d'Alôpékè paraît comme témoin dans Démosthène, *C. Midias* (XXI), 82 ; mais la liste de ces témoins est considérée comme non authentique et il n'y aurait là qu'une coïncidence. — P. 282, n. 9, petite colonne avec une épitaphe sans doute du IIIe siècle a. C. : Δαμοξένα Χαιριγένου Φυλασίου ἀδελφή. Sur l'autre côté, à l'époque romaine : Ζωσίμη Διονυσίου Μιλησία. Du même type, p. 283, le n. 10 : Μόνιμος Μαιώτης, et le n. 11, Γλαυκία χρηστός. Le n. 12, à 2 km. au S. E., est un fragment de stèle, « après le milieu du IVe siècle a. C. », Χαιρελέα.

234. J. H. Oliver, *Greek Roman Byz. Studies*, 6 (1965), 291-294 : *Attic text reflecting the influence of Cleopatra*, réédite, après révision de D. J. Geagan, le décret relatif au sanctuaire des dieux égyptiens *Bull.* 1966, 167. Comme l'éditeur, J. J. Pollitt, a daté ce décret à peu près de la seconde partie du Ier siècle a. C., O. pense que « la date doit sûrement tomber avant la bataille d'Actium et probablement en 37 ou peu après, quand Antoine épousa Cléopâtre la Nouvelle Isis, qui entretenait l'image en apparaissant dans des cérémonies avec le costume d'Isis. Des gens comme Virgile pouvaient voir le combat qui s'approchait comme livré entre les dieux de Rome et les dieux d'Égypte... Les Athéniens qui manifestaient leur dévotion à Isis étaient engagés avec la Nouvelle Isis et son époux ». Nous ne pouvons suivre cette interprétation arbitraire. Le culte d'Isis en Attique était établi depuis longtemps et sans attaches politiques. Si le Conseil s'en occupe ici, ce n'est pas pour « protéger » par une faveur spéciale et pour plaire à Antoine et Cléopâtre ; c'est parce qu'il a la police des cultes. A la même époque il s'occupe du culte d'Agdistis à Rhamnonte d'après l'inscription que nous avons rapprochée. Il s'agit ici de régler des questions de discipline, des dissensions qui amènent des troubles. L. 9, O. restitue [ἔνδειξι]ς πρὸς τὴν βουλήν κτλ., au lieu de φάσις. Il pense, comme nous l'avons fait de notre côté, que, l. 13-14, la restitution τὴν πάντων κυρί[αν βου]λήν est assurée et qu'il faut, l. 15, ἢ οὗ ἂν (αὐ)τοῖς φαίνηται. Il a constaté aussi la nécessité d'un verbe au subjonctif à la fin de la ligne 18 ; il écrit : ὅπως ἐκκίμενον [ἔχηι] τῆς ἡμέρας et il traduit : « afin qu'il (le prêtre) puisse l'avoir sous les yeux chaque

jour en face du temple » ; la formule ne nous paraît pas acceptable et le sens non plus ; ce n'est pas le prêtre qui doit avoir ce règlement sous les yeux « devant le temple », à l'entrée, mais les fidèles ; nous préférons donc : ἐκκίμενον [ἢι ἑκάσ]της ἡμέρας. L. 13, O. restitue : τοὺς ἀνατιθ[έντας | ἱδρύμ]α[τα]. Le mot ἱδρύματα n'est certainement pas convenable pour désigner les offrandes, même s'il s'agit d'autels, etc. D'autre part, après κωλυέτωσαν, il nous paraît qu'il s'agit de prévenir et non de supprimer ; d'où notre supplément *(exempli gratia)* : τοὺς ἀνατιθ[έναι τι θέλοντας]. Les lignes 10-12 nous paraissent toujours inexpliquées. O. écrit : κωλυέτωσαν δὲ καὶ τ[ῶν ταῦτα παρε]ληλυθότων ὅσους ἂν ἐπιγνῶσιν εἰσ[ιέναι ἰς τὰ εὐσε]βῆ (ces deux lettres lues par Geagan au lieu de [τὸ ἱερ]όν) τῶν θεῶν. Nous ne comprenons pas le sens de εἰσιέναι εἰς τὰ εὐσεβῆ τῶν θεῶν ; cette tournure étrange ne peut être justifiée par le rapprochement que fait O., *Sylloge*³, 1291, l. 25-27 : καὶ μὴ ὅσιον αὐταῖς εἶναι ὡς ἀσεβούσας θύειν μηθενὶ θεῶν ἐπὶ δέκα ἔτη (à Pergame, dit O. ; c'est la loi de Gambreion sur le deuil).

235. *Marathon.* V. Kallipolitis, *Arch. Deltion*, 19 (1964 ; paru en 1966), *Chron.*, 74 : sur le petit côté d'une stèle, cette dédicace que K. date de la 2ᵉ moitié du IIᵉ siècle p. C. : Εὐχὴν Καλλιόπη Διὸς Ἀρτέμιδι κλυτοτόξῳ. - C'est un hexamètre.

236. W. K. Pritchett (nº 100), 83-93, chap. VI, *Marathon revisited* : le dème de Marathon et l'Héracleion.

237. E. Vanderpool, *AJA* 1966, 319-323 : *The Deme of Marathon and the Herakleion.* W. K. Pritchett (numéro ci-dessus) avait conclu, p. 88, que l'on ne pouvait localiser exactement le dème de Marathon. V. fait la critique de sa discussion en montrant qu'il avait pas tenu compte de certains éléments des publications de G. Sotériadès, dont celui-ci n'avait d'ailleurs pas vu la portée. Il situe le dème de Marathon dans une zone plate de la partie sud-ouest de la plaine de Marathon, au pied du mont Agrieliki et à 2 km ½ environ de la mer, d'après les trouvailles faites par des paysans ou par Sotériadès (restes de maisons de fermes, murs), environ 1 km. à l'est du « petit temple », ainsi que deux inscriptions trouvées là *in situ* : la borne *hóros* τεμένος Ἀθενάας (vers 500) et la dédicace de Θεογένης Γύλητος Προβαλίσιος, avec la signature d'Onétoridès, *Bull.* 1932, 214 ; *SEG*, X, 366, la première ; la seconde *IG*, II², 7296, dans les épitaphes, mais avec une réserve de Kirchner. P. 319, note 2, dans la région, stèle funéraire de Ἀλέξανδρος Ἀντιγόνου du dème d'Aithalidai. V. maintient, contre les doutes de W. K. Pritchett, *loc. cit.*, 90-91, que le décret réglant la célébration des Hérakleia après Marathon, qu'il avait publié *Hesperia* 1942 (*Bull.* 1944, 95 ; *SEG*, X, 2) a certainement été trouvé *in situ* à Valaria, au nord du petit marécage de Brexisa, et que c'est dans cette région qu'il faut chercher l'*Herakleion*. — Suggestion pour le dème de *Probalinthos* (p. 321, n. 7).

238. E. Vanderpool, *Hesperia*, 35 (1966), 93-106 : *A monument to the battle of Marathon*, avec Pl. 31-35 et carte figure 2 (cf. *AJA* 1966, 323, n. 15). Dans la partie nord-est de la plaine de Marathon, à peu près à égale distance de la côte et du mont Stavrokoraki, se trouvent la chapelle de la Panagia Mesosporitissa, une vieille fontaine avec un grand bloc de marbre et une ruine médiévale avec beaucoup de blocs antiques. V. a fait dégager cette ruine signalée seulement par les voyageurs du XIXᵉ siècle. Un chapiteau ionique de grande dimension, des tambours de colonne, un fragment de sculpture l'amènent à conclure qu'il y avait là une colonne votive monumentale avec un trophée et que c'était le trophée élevé par les Athéniens en commémoration de la bataille de 490, peut-

être une trentaine d'années après, à la place du trophée d'armures et d'armes dressé au moment de la bataille. Parmi les blocs dégagés une seule inscription dont le caractère est difficile à définir et que V. date de la fin du IVe siècle ou du IIIe : Χαρίδημ[ος - -] | Πρωτομα[χ - -] ; la partie supérieure d'une lettre ronde à la ligne 3.

239. D. J. Geagan, *Ath. Mitt.*, 79 (1964 ; paru en 1966), 149-156 et Pl. 82-88 : *A new Herodes epigramm from Marathon*, publie une épigramme indiquée par un berger dans les ruines de la porte des domaines d'Hérode Atticus et de Regilla. Il donne des photographies du site, des blocs inscrits déjà connus avec les inscriptions Ὁμονοίας ἀθανάτου πύλη, etc., des fragments des statues d'homme et de femme, de l'inscription nouvelle (pierre et estampage). Dans le premier distique, G. voit l'exclamation de quelqu'un qui admire la propriété et le bonheur d'Hérode : Ἆ μάκαρ ὅστις ἔδειμε νέην πόλιν (G. préfère cette coupe à ἔδειμεν ἥην πόλιν), οὔνομα δ' αὐτὴν | Ῥηγίλλης καλέων, ζώει ἀγαλλόμενος. Dans le second, c'est Hérode, dont la femme est morte, qui répond : Ζώω δ' ἀχ[ν]ύμενος (préféré à δαχ[ρ]ύμενος) τό μοι οἰκία ταῦτα τέτυκται | νόσφ[ι] φίλης ἀλόχου καὶ δόμος ἡμιτελής (« but my life is one of grief at what this estate has become for me without my beloved wife »). Puis un distique philosophique, ὡς ἄρα τοι θνητοῖσι θεοὶ βιοτὴν κεράσαντ[ες] | χά[ρ]ματα τ' ἠδ' ἀνίας γείτονας ἀμφὶς ἔχο[υν]. Dans son commentaire, G. interprète l'ὁμόνοια ἀθάνατος des inscriptions *IG*, II², 5189, comme la concorde qui unissait le couple. Il aurait fallu signaler au moins que cette interprétation avait été contestée par P. Graindor (dont G. cite l'étude pour la date du mariage d'Hérode et de Regilla). Dans *Hérode Atticus*, 89 et 185-186 (signalé *IG*, II², 5189), Graindor avait rapproché ὁμόνοια ἀθάνατος de la *Concordia Aeterna* des monnaies impériales et de la *Concordia Augusta* et de l'ἀθάνατον ὁμόνοιαν τῶν ὁσίων βασιλέων du décret *IG*, II², 1077 ; il pensait que la porte servait de piédestal à des statues de membres de la famille impériale. Tout le commentaire de G. sur la nouvelle épigramme porte sur cette idée d'ὁμόνοια : dans le mariage, dans l'individu même entre ses passions et sa raison, dans le sort de l'individu par le mélange de joies et de peines que les dieux lui envoient, comme le dernier distique le dit. Il pense que l'épigramme peut avoir été rédigée par Hérode lui-même.

240. *Aphidnai*. — S. N. Koumanoudis (n° 223), P. 140, stèle funéraire d'un Ἀγαθόκριτ[ος -], que K. date du IVe siècle a. C.

PÉLOPONÈSE

241. On attribue au « Nord-Est du Péloponèse » deux hydries en bronze du Ve siècle publiées dans *Münzen und Medaillen Basel, Auktion 34, Kunstwerke der Antike 6 mai 1967*, n. 12 et 13, Pl. 5, avec inscription sur le rebord du col. Sur le n. 12 Ἀθανοδόρα Ἀμφοτίδι et Νικιο - ; sur le n. 13, Ἐράτα Ἀγεισανδρία en pointillé. — Pourquoi la provenance ne serait-elle pas la Thessalie ?

242. **Égine.** — V. Kallipolitis, *Arch. Deltion*, 19 (1964 ; paru en 1966), *Chron.*, 74 (fac-similé) et 78 : sur un sarcophage deux noms en écriture du VIe siècle a. C. Aussi *BCH* 1966, 747.

243. G. Klaffenbach, *Klio*, 48 (1967), 54, apporte une correction assez violente au texte d'Égine sur des banquets *Bull.* 1964, 172 : καθ' ἡμέρας πλείονας au lieu de καὶ οἰκέσας πλείονας. L. R. montrera qu'il faut οἰκέτας πλείονας.

244. **Corinthe.** — J. H. Kent, *Corinth*, vol. VIII, part III, *The inscriptions 1926-1950* (258 pp. in-4° et 64 planches). Les inscriptions grecques et latines trouvées entre ces deux dates sont publiées ici. L. Robert a publié un compte rendu détaillé, *REG* 1966, 733-770 : *Inscriptions de l'Antiquité et du Bas-Empire à Corinthe*. Comme il a traité de la plupart des inscriptions grecques, nous partons ici de son analyse. Pp. 733-736 : contenu du volume ; exclusion des fragments insignifiants, très nombreux ; les provenances ; les bonnes photographies ; les commentaires ; les lemmes et les apparats. Petit nombre des inscriptions à Corinthe ; les destructions ; la pierre, le bois et le bronze. P. 738, le rapport des inscriptions grecques et latines suivant les périodes.

245. *Ibid.*, 736-738, inscriptions antérieures à la destruction de la ville en 146. N. 1-16, dédicaces à Aphrodite, Poseidon, etc. N. 23, sur la réédition de l'épigramme pour la statue du fondateur Korinthos. Le n. 32 n'est pas l'inscription d'un [συστ]ρατεύσας (emploi de συστρατευσάμενοι), mais la dédicace d'un prêtre sorti de charge, [ἱε]ρατεύσας. N. 33 : liste avec patronymes. N. 37 : fragment du début d'un décret rendu sur le rapport d'ambassadeurs. N. 46 : débris d'un décret pour des juges étrangers.

246. *Ibid.*, 738 sqq., inscriptions de l'époque impériale. N. 68 : pas de reproches à faire au lapicide ; le nom Καρπῦς ; τοῖς ἐν τῇ σ[κ]ήνῃ θεοῖς ; pas de σμήνη.

247. *Ibid.*, 740-743. L'épigramme n. 118 ne concerne pas un empereur ayant fait campagne en Illyrie, mais un gouverneur du nom d'Illyrios, qui est connu comme gouverneur de l'Achaïe sous Valérien ; épigrammes en son honneur à Athènes ; sa mention à Chypre ; le thème σοφός, σοφία pour les gouverneurs. L'épigramme n. 128 pour la femme d'Hérode Atticus, Regilla. Épigramme n. 129 pour un Μουσάων θεράπων.

248. *Ibid.*, 743-750. N. 146 : un *advocatus fisci*, συνήγορος τοῦ ταμιείου honore un procurateur, [ἐπίτ]ροπ[ο]ν τῆ[ς] Ἑλλάδος. N. 207 : dédicace d'un θεηκόλος à Kronos ; les « théocoles » ; le culte de Kronos à Corinthe et ailleurs. — N. 223-228, catalogues de vainqueurs aux Isthmia ; les épreuves ; παῖδας [πύ]κτας, et non παῖδας [ἡλι]κίας ; le terme ἔξαθλος.

249. *Ibid.*, 750-753. N. 264 : un « Panhellène » délégué au Panhellénion. N. 269 : le rhéteur d'Apollonia d'Illyrie Πεδουκαῖος Κεστιανός, honoré par Corinthe, ἡ μητρόπολις, se retrouve dans l'inscription d'Apollonia *Albania*, 3 (1928), p. 38, où il faut couper et restituer, l. 4 : [τῷ] πατρὶ Κεστια[νῷ]. Liens entre métropoles et colonies. — N. 272, bases de la statue d'un Lucius Vibius Florus, παῖδα κωμῳδόν, Πατρέα καὶ Κορίνθιον, vainqueur à Argos, à Corinthe, à Sicyone et à Épidaure. Il ne s'agit pas d'un chanteur, mais bien d'un jeune acteur comique ; un semblable παῖς κωμῳδός à Éphèse ; un παῖς τραγῳδός à Hypaipa. Les παῖδες κιθαρῳδοί.

250. *Ibid.*, 753-754. Épitaphes de l'époque impériale. N. 300 : épigramme pour un poète et médecin, Thrasippos. N. 304 : le nom Σάρα fait soupçonner une inscription juive. Autres documents gréco-juifs dans la ville. N. 305 : épitaphe métrique d'un ὀρθογράφος ; exemples et sens de ce mot dans les inscriptions et dans un papyrus de Panopolis. N. 306 : sur le texte de la lettre d'un magistrat romain. N. 309 : travaux au bouleutérion faits par un proconsul ; monuments χρόνῳ (ὑπὸ τοῦ χρόνου) διαφθαρέντα (καταριφθέντα) ; les revêtements de marbre, la σκούτλωσις.

251. *Ibid.*, 756-759. Le fragment n. 370 des « miscellaneous texts », auquel il faut joindre le n. 693, faisait partie de la base de statue d'un pantomime,

Tiberius Julius Apolaustus, connu par des inscriptions de Delphes et Éphèse (*Hermes* 1930). — N. 500 : un préfet σαγιττα[ρίων].

252. *Ibid.*, 759-761 : inscriptions du Bas-Empire. N. 503 (*IG*, IV, 209) : inscription honorant le proconsul Flavius Hermogénès, κτίστης τοῦ λιμένος de Léchaion. — Le n. 513 n'est pas de cette époque. Les sculptures sont de monumentales couronnes agonistiques avec mention de victoires à Nicomédie et à Pergame. — Le n. 517 est un fragment d'une épigramme pour un gouverneur.

253. *Ibid.*, 761-770 : épitaphes du Bas-Empire et de l'époque byzantine. Elles sont intéressantes notamment par des noms de métiers. N. 522 : le λευκαντής n'est pas un foulon, mais un homme qui fait les crépis, *dealbator*, comme κονιάτης et χριστής. N. 531 : nouvelle coupe des mots. N. 536 : un σινγ(ουλάριος), *singularis*. N. 540 : un σαλγαμάριος, *salgamarius*, fabricant de conserves de fruits et légumes. N. 542 : un σιτευτάριος, engraisseur de volaille. Les formules ἔγραψε et ἐπέγραψε dans les épitaphes. N. 548 : un ἀναγνώστης, lecteur. N. 550 : la formule pour un surnom : κατὰ Λίβανον κτλ. N. 551 : le κυρτᾶς, pêcheur à la nasse. N. 556 : un δεκανός, non pas diacre, mais fossoyeur ; le ἀρχιδεκανός. N. 559 : un σιτιστάριος, engraisseur de volaille. N. 563 : un κραμβιτᾶς ; la consommation et les vertus du chou ; jardiniers, végétariens, ascètes et sectaires. Le terme à Thèbes de Phthiotide et dans un papyrus. Le mot μέθοδος. N. 618 : Σολομών a consacré πολυκα[νδήλους] δέκα, dix lustres ; les κανδῆλαι et les πολυκάνδηλοι. N. 631 : imprécation, [ἀν]άθεμα, pour celui qui ouvrirait la sépulture, [ὁ ἀν]ύγων αὐτ[ά]. N. 640 ; la formule, pour le surnom, τὸ ἐπίκλην ; aussi au n. 708. N. 643 : formule d'imprécation avec ἐνορκίζω. N. 673 : tombe d'un Μνασέα το[ῦ λαμπρο]τάτου ἀπὸ [*e. g.* ὑπάτων ou ἐπάρχων comme dans VIII 1, 157]. N. 735 : la formule de prière [Κύριε μνήσθητι τοῦ οἴδας] τὄνομα, « celui dont tu sais le nom ».

254. N. Verdélis, *Praktika Arch. Et.* 1960 (paru en 1966), 136-143 : [*Fouille du diolkos*]. Pl. 109, 3 (cf. p. 142), un timbre d'amphore. Pl. 112, la série des lettres gravées.

255. *BCH* 1966, 753 : photographie d'une « lettre de l'empereur Trajan à l'Assemblée de l'Isthme, en 99-100 p. C. ». « Le préambule peut se restituer ; dans la lettre elle-même, mention d'une ambassade, d'un sacrifice à Poseidon et d'un viatique remis à un certain Philadelphos ».

256. G. Klaffenbach, *Klio*, 48 (1967), 54, revient sur un mot du décret de la Confédération Lycienne pour Junia Théodora (*BCH* 1959, 499 ; *Rev. Ét. Anc.* 1960, 324-342), l. 54-55 : ἄνδρα ἀγαθὸν ὄντα καὶ τῇ ὑπερβαλλούσῃ εὐνοίᾳ κρατέ[οντα ? καὶ] σπουδῇ πρὸς τὸ ἔθνος ἡμῶν (*Rev. Ét. Anc.* 333, n. 1). K. admet avec L. R. la difficulté, en dehors de la poésie, de la forme non contracte κρατέ-[οντα] ; « in der Tat... erscheint mir in der Inschrift nicht zulässig ». Il rapproche alors l'épigramme de Messène *Bull.* 1964, 193, τεὸν χερὶ κρατεύσασαν, Ἄρτεμι, βρέτας ; la prêtresse tient dans sa main gauche l'idole d'Artémis. « In Prosa habe ich κρατεύειν nicht nachweisen können, obwohl es nach den Ausführungen von E. Schwyzer, *Griech. Gram.*, I, 732 auch dort erwartet werden kann. Doch würde auch ein poetisch gefärbtes Wort im Stile der Inschrift durchaus möglich erscheinen [cela ne vaudrait-il pas, si on l'admettait, pour κρατέοντα ?] und so möchte ich die Ergänzung κρατε[ύοντα] wenigstens zur Erwägung stellen ». C'est le seul exemple de κρατεύειν, car K. reconnaît que le seul témoignage qu'apporte le dictionnaire de Liddell-Scott-Jones, l'épigramme funéraire *IG*, XIV, 1794, κόσμον κεκ[ράτ]ευκα, n'est pas absolument certain. En tout cas, nous ne voyons pas comment un témoignage sur κρατεύειν au sens de « tenir dans sa main » permettrait de restituer ce verbe au sens de « l'emporter

par, être remarquable par ». Quant à l'épigramme de Messène, nous avons nécessairement reproduit le texte de l'éditeur, comme il le fut aussi dans *BCH* 1963, 773. Une bonne photographie communiquée par An. Orlandos nous permet de rectifier la lecture ; on ne lit pas κρατεύσασαν, mais κρατευσαν, donc κρατεῦσαν, la forme doriennne du participe féminin à l'accusatif κρατοῦσαν ; c'est le verbe ordinaire pour exprimer « tenir ». Ainsi disparaît la suggestion pour le verbe κρατεύειν dans l'inscription de Corinthe, et sans doute aussi son existence en grec.

257. E. G. Stikas, *Praktika Arch. Et.* 1962 (paru en 1966), 51-56 et Pl. 49-51 : [*Fouille de la basilique cimétériale de la Vieille Corinthe*]. Quelques épitaphes et une invocation à saint Quadratus ; déjà dans *Bull.* 1963, 92 ; 1964, 177 ; 1965, 161-162. Pour l'imprécation p. 54, voir notre correction et notre restitution *Bull.* 1964, 177 ; 1965, 162.

258. S. N. Koumanoudis (n° 223), 149-150 : dans l'inscription chrétienne *Corinth*, VIII 1, 199, interprète le mot ἔσκουε, à gauche duquel est représentée une oreille, par ε(ἰ)σ(ά)κουε, entends la prière (gravée au-dessous).

259. *Lechaion.* — D. I. Pallas, *Praktika Arch. Et.* 1965 (paru en 1967) : Ἀνασκαφικαὶ ἔρευναι ἐν Λεχαίῳ. P. 163, P. conjecture qu'une inscription du musée de Corinthe (Pl. 208) provient de l'Asclépieion : Τρόφιμος ἰατρός et des lettres en partie disparues. Il la classe au IIIe siècle p. C.

260. **Argolide.** *Argos.* — M. Wörrle, *Untersuchungen zur Verfassungsgeschichte von Argos im 5. Jahrhundert vor Christus* (137 pp. petit in-8° ; diss. Erlangen-Nürnberg 1964 ; paru en 1966). Ce volume expose les institutions de la cité à cette époque : les subdivisions, φυλή, φάτρα, πεντηκοστύς ; l'assemblée du peuple (ἁλιαία ; discussions sur τελεία, sur προστάτης τοῦ δήμου) ; le conseil (la formule ἀρήτευε βωλᾶς ; l'arbitrage d'Argos entre Mélos et Kimolos), les Quatre-Vingts (οἱ ὀγδοήκοντα), les damiurges (la fameuse inscription avec les noms des 9 damiurges SEG, XI, 336 ; le verbe ἀνάσσεσθαι), les *artynai* (discussion de *IG*, IV, 554 et les συναρτύοντες), le roi, les stratèges ; enfin une conclusion analyse la démocratisation des institutions (discussion sur δοῦλοι, περίοικοι, οἰκέται). Un bon index. L'étude est approfondie et claire, la critique judicieuse et bien conduite. Pour les problèmes nombreux que posent les inscriptions de cette époque, en somme moins rares ici qu'en beaucoup d'autres lieux, on s'y reportera avec fruit. Il est naturellement question du traité entre Cnossos et Tylissos.

261. P. Charneux, *BCH* 1966, 156-239 : *Liste argienne de théorodoques*, publie une importante inscription trouvée en 1953 qu'il commente avec soin. C'est un fragment de 25 lignes sur deux colonnes, faisant partie d'une liste des théorodoques d'Argos. Il la date des environs de 330. La partie conservée de la colonne de gauche garde très peu des noms de villes, mais beaucoup de ceux des théorodoques ; elle offre de grandes difficultés de lecture. On y reconnaît des villes d'Acarnanie et d'Épire. Ch. a identifié notamment Anactorion, Tyrrheion, Leucade, Ambracie, « l'Épire », où le théorodoque est une femme Κλεοπάτρα, en qui Ch. reconnaît la sœur d'Alexandre le Grand, la femme d'Alexandre le Molosse, puis Apollonia, Corcyre. A droite, les noms des villes sont parfaitement conservés et certaines sont de petites cités dont la mention est particulièrement intéressante. Il y a des villes d'Ionie : Clazomènes, Érythrées, Chios, Téos, Lébédos, Notion, Éphèse, Pygéla, Naulochos, Magnésie, Milet ; ensuite Andros ; puis trois villes de la Propontide avec Kios, Brylleion et Miletouteichos ; puis, en Carie, Iasos ; en Éolide, Kymè ; enfin Ténédos et Thasos. Au bas, des villes de l'Arcadie : Kleitor, Phénéos, Stymphale, Aléa. —

La note 4, p. 168, repose sur quelque incompréhension ; nul n'a songé à créer deux catégories de citoyens pour ce qui est de l'exercice de la théorodoquie. — *Ibid.*, 710-714 : *Premières remarques sur la liste argienne des théarodoques*, communique et commente les lectures et restitutions de J. Bousquet, qu'il a vérifiées. Lisant, l. 13, [Κόρκ]υρα il écrit, l. 16 : ['Εν] Κυραναίαι. L. 12-13, il opte pour Κάρκαξ, comme nom de ville, avec le théorodoque Αἰσχρίων Τεύθραντος. Observations sur la lecture de divers noms de personnages.

262. L. Robert, *REG* 1966, 747 : sur le *pyrophoros* au sanctuaire d'Apollon Pythaeus.

263. *Mycènes.* — G. E. Mylonas, *Praktika Arch. Et.* 1964 (1966), 71 : le fragment boustrophédon *Bull.* 1965, 172.

264. G. E. Mylonas, *Praktika Arch. Et.* 1965 (paru en 1966), 85-96 : 'Ανασκαφὴ Μυκηνῶν. Pp. 95-96 et Pl. 110, le bouclier dédié par les Argiens sur les dépouilles du roi Pyrrhos, *Bull.* 1966, 190. De même *BCH* 1966, 782.

265. *Épidaure.* — G. Klaffenbach, *Klio*, 48 (1967), 55-56, traite du miracle d'Épidaure *IG*, IV, 1², 123, l. 8 sqq. (n. XLVI). Il restitue ἐν τῇ λέοντος κε[φαλ]ᾶι, comme l'avait fait de son côté N. Marinatos, *Bull.* 1966, 194 ; on cite les propres paroles de la communication divine.

266. L. Robert, *REG* 1966, 747 : le rôle du *pyrphoros* dans le culte d'Asclépios.

267. *Hermione.* — L. Robert (n° 3), 81 : Trajan comme Zeus Embatérios à Hermione et l'arrêt de la flotte de cet empereur dans le port pour la guerre parthique.

268. *Trézène.* — M. R. Cataudella, *Athenaeum* 1965, 385-418 : *Erodoto, Temistocle e il decreto di Trezene.* Après une étude sur la version qu'Hérodote donne des événements de 480 et de la stratégie de Thémistocle, C. exprime son avis au sujet du « décret de Thémistocle » *Bull.* 1961, 320 ; 1962, 135-143 ; 1963, 96-98 ; 1964, 182-187 ; 1965, 166-170 ; 1966, 191-193. Il veut réfuter quelques-uns des arguments présentés par Chr. Habicht (et pas seulement par lui) : l'expression 'Αθηνᾶ 'Αθηνῶν μεδέουσα, les fils γνήσιοι, le tirage au sort des triérarques, le nombre des soldats de la marine, avec des rapprochements de textes littéraires poétiques qui ne sont pas du même ordre et des raisonnements bizarres qui n'ébranlent nullement la force des arguments qu'il voudrait combattre. Il estime que, tant que les savants qui ont pris position contre l'authenticité n'auront pas apporté des arguments assez convaincants — c'est le cas à ses yeux — « contro l'attendibilità storica dei dati che rappresentano punti capitali per le vicende del 480 non è da ritenere prudente rifiutare l'utilizzazione di un testo, il quale invece permette di illustrare meglio gli avvenimenti e soprattutto consente di chiarire le aporie in cui incorre la versione di Erodoto ». Il croit légitime de se servir du texte comme source historique pour les guerres médiques. Mais C. n'a présenté aucune raison sérieuse qui justifie cette théorie.

269. **Laconie.** *Sparte.* — S. N. Koumanoudis (n° 223), 144 : funéraire d'époque impériale : Νυμφόδοτε χαῖρε, ἔτη βιώσας κη'.

270. Ch. Chrestos, *Praktika Arch. Et.* 1964 (1966), 102-120 : [*Fouille de l'acropole de Sparte*]. P. 115, les tuiles *Bull.* 1965, 174. Signalé aussi *BCH* 1965, 721.

271. Concours à Sparte : L. Robert (n° 3), 104.

272. *Sanctuaire d'Apollon Hyperteleatas.* — L. Robert, *REG* 1966, 747 : le rôle du *pyrophoros*.

273. *Teuthrônè.* — Chr. Le Roy, *BCH* 1965, 358-382 : *Lakonika II.* Cf. *Bull.*

1962, 145. Pp. 362-366, à Kotronas, un fragment d'inscription en deux lignes, — -ς ἡ ἐξέδ[ρα] κατε[σκευάσθη -] | [- ἐκ] τῶν ἰδίων ὑπα[ρχόντων]. Cette dernière restitution n'est pas seulement « très vraisemblable ». Il n'y a pas de raison de citer quelques exemples disparates de ἴδιος au sens du possessif, ni de ἐκ avec le génitif « pour l'origine des fonds utilisés », ni de τὰ ὑπάρχοντα. — Pp. 366-371, à Phlomochori, sur un hermès : Δάμαρχος Φιλίππου γυμνασιαρχήσας ἐλαίῳ ἐξ ὁλκείου —. La famille est connue par *IG*, V 1, 1220. D'après l'écriture, L. date l'inscription du IIe siècle p. C. « Si on la compare avec l'inscription de Gythion 1188, Pl. VI, bien datée du IIIe siècle ap. J.-C., notre texte semble nettement antérieur : l'omicron est encore circulaire, et non carré », etc. Nous dirons que ce gymnasiarque, n'étant pas devenu un Aurelius, est antérieur à 212. Il est vain de discuter si ἐλαίω pourrait être un génitif laconien ; « le datif paraît plus indiqué que le génitif ». Nous dirons qu'il est seul possible et nous l'avons transcrit ci-dessus avec l'iota souscrit. Pour les ὁλκεῖα dans les distributions d'huile, cf. *Hellenica*, VI, 127-129 (pour le commentaire du texte de Derriopos dans *Bull.* 1939, 161 *bis*, cf. *ibid.*, p. 445, note 1). Nous ne comprenons pas du tout ce qu'écrit L., pp. 369 et 371 sur la psychologie de l'emploi de cette expression : « cette prétention semble, faut-il le dire, outrecuidante à Teuthronè » ; « si bien que notre inscription nous offre un savoureux exemple de vanité provinciale : tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs. »

274. *Magne.* — N. Dandrakis, *Praktika Arch. Et.* 1960 (paru en 1966), 233-235 : [*Fouille à Kyparissos*]. Dans la basilique paléochrétienne (cf. *Bull.* 1966, 197) étaient remployées deux inscriptions honorifiques de l'époque romaine. L'une est celle de la ville de Ténare pour son citoyen Lysikratès, juriste, *IG*, V 1, 1244 ; elle avait été copiée successivement par Cyriaque d'Ancône, Bursian, Le Bas et H. von Prott. La seconde, inédite, 236-237 et Pl. 172, honore Julia Domna : ἡ πόλις Ἰουλίαν Δόμναν Σεβαστὴν, γυναῖκα Αὐτοκράτορος Καίσαρος Λουκίου Σεπτιμίου Σεουήρου Εὐσεβοῦς Περτίνακος Σεβαστοῦ Ἀραβικοῦ Ἀδιαβηνικοῦ Παρθικοῦ μεγίστου ἀνεικήτου, μητέρα δὲ Αὐτοκράτορος Καίσαρος Μάρκου Αὐρηλίου Ἀντωνείνου Σεβαστοῦ. A la fin, les noms des 5 éphores et du trésorier qui ont fait ériger le monument : δι' ἐφόρων Λυσίππου τοῦ Καλλιδαμίδα, Κλαυδίου Καλλικράτους, Καλλικράτους τοῦ Νεικάδα, Γαΐου Ἰουλίου Σκυθείνου, Τιβ(ερίου) Κλαυδίου Γαλαίσου καὶ ταμίου Ρούφου τοῦ Ῥούφου. Nous relevons la mention de 3 éphores et d'un trésorier sur la base pour Caracalla entre 213 et 217 (ils sont tous *Aurelii*), *IG*, 1240.

275. N. B. Dandrakis, *Praktika Arch. Et.* 1964 (1966), 121-135 : [*Fouille à Tigani du Magne*]. P. 134, deux fragments d'inscriptions byzantines que D. date du XIIe siècle.

276. **Messénie.** *Messène.* — An. Orlandos, *Praktika Arch. Et.* 1963 (1966) 122-129 : de l'agora les inscriptions *Bull.* 1964, 194.

Sur une épigramme votive voir n° 256.

277. **Arcadie.** — W. K. Pritchett (n° 100), 122-130, ch. IX, *The course of the Alpheios river* ; 131-134, ch. X, *Pine* (en Argolide ; Pausanias, VIII, 7, 2). Katavothres, cours des rivières et leurs changements, alluvionnement, surtout dans les plaines de Tégée et Mantinée. P. 125, P. rappelle le vase de bronze publié par Rhomaios avec l'inscription archaïque Ἄλφιος. Pp. 125-126, P. ne cite pour les fouilles du temple d'Aléa Athéna à Tégée que celles de Milchhöfer (1874). Il ignore celles de Ch. Dugas et les publications de celui-ci : le volume *Le sanctuaire d'Aléa Athéna à Tégée au IVe siècle* (Paris, Geuthner ; 1924) et l'article *BCH* 1921, 335-435 : *Le sanctuaire d'Aléa Athéna à Tégée avant le IVe siècle.*

278. *Phigalie.* — G. J. Te Riele, *BCH* 1966, 248-273 : *Inscriptions de Pavlitsa*, publie des inscriptions nouvelles et a revu divers textes. N. 1, dédicace à Hygie au IVe siècle a. C. : Ὑγιείαι Προκλείδας ἀνέθηκεν. — N. 3, une série de noms d'hommes et de femmes ; l'ethnique Λεπρεάτας ; le génitif arcadien Χαρέαυ ; le nom Βάδιμος deux fois, qui se retrouve dans le n. 4. — N. 5, fragment d'un arbitrage territorial ; restes de 13 lignes. On ne peut restituer, l. 1 : [ἀπεκριν]άμεθα ; car ce mot ne désigne pas « des décisions d'arbitres », mais il signifie « répondre » (ainsi dans les exemples auxquels il est renvoyé par la note 3, p. 258). L. 6, mention : εἰς τὰ Μνήματα. L. 7, la seconde lecture est la bonne : [τ]ριναπίαν τὰν ὑπὸ τὰν —. Ce mot nouveau, formé comme τρικωμία, etc., désigne le confluent de trois vallons. L. 9, T. R. rapproche Σινόαν du Πᾶν Σινόεις, connu précisément à Phigalie *IG*, V 2, 429. L. 10, pour ἐς τὸν Κολων[όν], renvoyer à la monographie d'Ad. Wilhelm, *Ath. Mitt.* 1914, 157-159. — N. 11, fragment de dédicace à Athéna : [-ί]ππου ἐπεσκεύ[ασεν- *e. g.* τὸν να]ὸν (ou τὸ πρόναον, etc.) Ἀθηνᾷ. — Pp. 268-272, révision et photographies des inscriptions *IG*, V 2, 425, 427, 428.

279. **Élide.** *Olympie.* — *BCH* 1966, 817-818 avec fig. 13 (p. 819) et la planche XII 2 : sur un crible, en écriture sinistroverse : Ἰαρὸν τῶ Διὸς Λεδρίνον. Cette ville (ne disons pas « village », s'agissant de cette dédicace) d'Élide est connue sous la forme Λεδρῖνοι et Λετρῖνοι.

280. L. Robert (n° 3), 102, n. 1 : Laodicée, patrie du héraut Artémas *I. Olympia*, 237, et la ville de Lycaonie.

281. *Élide.* — G. J. Te Riele, *BCH* 1965, 584-589 : *Remarques additionnelles sur la collection épigraphique du musée d'Olympie*, revient sur divers points de ses publications antérieures ; cf. *Bull.* 1965, 180-182. Pp. 587-589, il publie une stèle funéraire d'*Héraia* : Ἐπίδοξον Ὕλη χαῖρε. Le premier nom est clairement un nom de femme au neutre. Nous voyons dans Ὕλη le génitif du masculin Ὕλης, nom du père.

282. *Triphylie.* — D. I. Pallas, *Praktika Arch. Et.* 1960 (paru en 1966), 177-194 : [*Fouille à Philiatra de Triphylie*]. Dans cette basilique paléochrétienne, p. 186 et Pl. 148, fragments d'une datation par l'évêque : ἐπὶ τοῦ ἁγιωτάτου ἐπισκό[που - - καλάνδων ?] Ἰαν[ουαρίων ? -].

283. **Achaïe.** *Région de Dymè.* — E. Mastrokostas, *Praktika Arch. Et.* 1962 (paru en 1966), 127-133 : [*Fouille du* Τεῖχος Δυμαίων]. P. 129, les noms de divinités signalés *Bull.* 1964, 196. — *Ibid.*, 1964 (paru en 1966), 67 : fragment de stèle funéraire avec 3 lettres.

GRÈCE CENTRALE ET SEPTENTRIONALE

284. **Mégaride.** *Aigosthènes.* — M. Bollini, *Annuario Sc. Arch. At.*, 41-42 (1963-64 ; paru en 1965), 435-436 : *Dedica alle divinità egizie da Egostena*, publie un fragment, qu'elle date de la première moitié du IIe siècle a. C. : — Θεσπιεὺς | [Σαράπιδι, Ἴσιδι, Ἀ]νούβιδι εὐχήν. P. 435, n. 5, B. estime que « Aegosthena non ha attrato sinora l'interesse degli studiosi ». Dans cette note elle croit résumer l'histoire d'Aigosthènes et ses rapports avec la Confédération Béotienne et la Confédération Achéenne pour lesquels elle allègue *IG*, VII, 207-223 avec les commentaires de Dittenberger en 1892. Elle apprendrait davantage en lisant *Rev. Phil.* 1939, 97-122 : *Inscriptions de Pagai en Mégaride relatives à un arbitrage*, avec les planches IV-X (vues d'Aigosthènes même pl. VII-IX), avec l'histoire du conflit entre Pagai et Aigosthènes, la première ville faisant partie de la Confédération Achéenne et la seconde de la Confédé-

ration Béotienne. Partant de là, A. Aymard et M. Feyel ont parlé aussi d'Aigosthènes ; voir aussi P. Roesch (n° 291), 68.

285. C. Vatin, *BCH* 1966, 242-243 : *Bases de Constantin le Grand et Constantin II à Aigosthènes*, a revu l'inscription *Bull.* 1959, 176, pour Constantin II ; il en donne une photographie p. 244, fig. 1 et des remarques sur les repentirs du graveur ; après τὸν κύριον le mot ἡμῶν fut écrit en monogramme. — P. 243, V, publie une stèle funéraire « en belles lettres du IIe siècle av. J. C. » : Ἡρέας Διονυσίου. Sur le nom Ἡρέας en Mégaride, voir *Bull.* 1944, 110. On a gravé ensuite deux inscriptions de la ville d'Aigosthènes honorant Constantin et Licinius ; V. les dates entre 313 et 314.

286. **Béotie.** Dans *Arch. Eph.* 1963 (paru en 1965), *Arch. Chron.*, 5-26, est publié le discours qu'aurait dû prononcer à l'inauguration du nouveau musée de Thèbes son organisateur, l'éphore de Béotie A. I. Threpsiadis, décédé deux mois auparavant. Diverses inscriptions y sont citées et des photographies d'estampages sont publiées dans les planches 1-4.

287. Isabelle K. Raubitschek, *Hesperia* 1966, 154-165 : *Early Boeotians potters*. Nous n'insérons pas dans ce Bulletin les inscriptions céramiques : signatures, noms de καλοί, etc. etc., mais seulement les dédicaces. Nous n'aurions donc pas enregistré les signatures de ce groupe de vases du haut VIe siècle a. C., bien qu'elles ne soient pas sans intérêt pour l'anthroponymie béotienne : Γαμέδες ἐπόεσε, Γρύτον, Μεναίδας, Μνασάλκες, Φιθάδας, Πόλον. Mais l'un, p. 156, n. 5, porte une dédicace à Apollon : Γοργίας τὸπόλονι. C'est aussi ce qu'indique une formule comme Χάροπι ἐμ' ἐποίϜεσε Μεναίδας (même vase), et les vases n. 1, 3, 4 de Menaidas, puisque Charops était l'Héraclès titulaire d'un sanctuaire béotien à Coronée. R. a rapproché, p. 165, la formule d'une inscription de vase à Érétrie : -δρος τõι *h*ηρακλεĩ ποίϜ[εσε].

288. P. Roesch, *Rev. Ét. Anc.* 1966, 82-85, morceau du Tarif de Dioclétien : 25 lignes avec les peaux d'animaux sauvages et le début des couvertures.

289. L. Robert, *REG* 1966, 748 : le *pyrphoros* dans les concours à Platées, Thèbes et Thespies.

290. P. Roesch, *Rev. Ét. Anc.* 1966, 61-85 : *Inscriptions du musée de Thèbes*. En revoyant les inscriptions de Thespies au musée de Thèbes, R. a trouvé un certain nombre d'inscriptions inédites, de provenance inconnue, non inventoriées et donc sans date d'entrée. Il les publie avec photographies des pierres ou des estampages. Pp. 61-66, sur un bloc de marbre, trois décrets fédéraux de proxénie plus ou moins mutilés, dont il compare l'écriture à celle de fragments d'Acraiphia datés de 230-220. Le premier est pour un Trézénien, -θιδεις Διοδ[ώ]ρ[ω], le second pour un citoyen de Lamia, -λειτος Λούσωνος Λαμιεĩα. R. donne les raisons de penser que la pierre est venue du *sanctuaire fédéral d'Athéna Itonia près de Coronée*. Il attribue la même provenance au bloc, pp. 66-69, portant des restes de 4 décrets fédéraux. Le premier est pour un citoyen de Kardia, Καρδιανός, ce qui pose un problème pour un document à dater d'environ 240-220. P. 69, répartition par cités des noms théophores de Ptoios. — Pp. 69-72, sur le même bloc que le décret fédéral à Coronée *IG*, VII, 2861, débris d'une dédicace : [-ἀ]νέθιαν [τ]ῆ̃ Ἰτ[ωνίᾳ Ἀθανᾷ], et quelques mots de l'intitulé d'un décret fédéral. — Pp. 73-74, fragment d'un décret de la confédération ou d'une cité. — P. 74-75, quelques syllabes d'un décret. — Pp. 75-77, fragment d'un début de décret sous deux couronnes de laurier : [οἱ ἄρχοντες καὶ οἱ σ]ύνεδροι εἶπαν προβεβουλε[υμένον εἶναι ἑαυτοῖς πρὸς τὸν δ]ᾶ̃μον γράφουσι περὶ ἱερῶ[ν], pour ὁ κατασταθε[ὶς-]. Le morceau doit venir d'*Acraiphia*. — Pp. 77-82, liste de locataires en 12 lignes complètes. Études des chiffres, dont

deux sont nouveaux. Le nom Δαμοίτας. Le nom Μόλορκος, qui n'est attesté qu'à Thespies. La pierre, un calcaire de Domvrena, vient de *Thespies* ou d'une des villes associées, Thisbè, Chorsiai ou Siphai.

291. P. Roesch, *Thespies et la Confédération Béotienne* (296 pp. in-8°, 1 carte et 20 planches ; Paris, De Boccard, 1965). Le point de départ de cette étude fut une révision de la stèle de Thespies, très difficile à déchiffrer, qui donne la série des magistrats pour deux années consécutives (Kéramopoullos, *Bull.* 1936, 364). L'examen répété de la pierre a donné des résultats fort importants, non seulement pour les noms, mais pour les titres. R. arrive à dater l'inscription à peu près entre 220 et 208. Distinguant, parmi la cinquantaine de magistratures, des groupes de magistrats de la cité et d'autres de la confédération, R. fut amené à étudier systématiquement la Confédération béotienne à l'époque classique et hellénistique, ses diverses phases, les districts fédéraux et les cités. Le livre sera donc à lire, à consulter et à étudier pour toute cité de la Béotie ; il y a d'ailleurs d'excellents index. Outre la carte générale, il y a plusieurs croquis topographiques, toujours avec une représentation du relief. Chaque cité est présentée dans son cadre géographique et notamment Thespies avec Thisbè, Chorsiai, Siphai et Kreusis. Nous n'énumérons pas ici les magistrats qui sont étudiés, pp. 75-247, depuis l'archonte fédéral et les béotarques jusqu'aux ὁδαγοί et aux σύνδικοι. Après divers articles sur des inscriptions de Béotie, R. a donné la preuve en ce volume de sa profonde connaissance des inscriptions et de l'histoire de la Béotie.

292. P. Roesch et J. Taillardat, *Rev. Phil.* 1966, 70-87 : *L'inventaire sacré de Thespies, L'alphabet attique en Béotie*, reprennent l'inscription publiée par N. Platon et M. Feyel, *BCH* 1938, 149-166 (*Bull.* 1939, 132) : inventaire thespien de l'Héraion de Chorsiai et de Siphai et Kreusis. T. étudie systématiquement l'orthographe et il scrute les mots difficiles nombreux dans l'inscription. Ἔπαρμα « pourrait être ' l'objet qu'on apporte sur la table ' pour servir les aliments, c'est-à-dire un plat ». *ἅμα* pourrait être un seau, « prototype attendu de ἀμίς ». Pour κόρτον, T., au lieu de ' cage ' ou ' nasse ', adopte un sens qui est attesté pour κύρτη, κυρτίς, κυρτίδιον : tamis ou passoire. Dans les mots θραγανα διπλοα, il s'agit « d'un ustensile unique formé de deux éléments complémentaires » ; T. rapproche l'hapax θραγμός dans Sextus Empiricus, *Pyrrh. Hypoth.*, I, 58, où θραγμὸς κυάμων ἐρεικομένων ne désigne pas un bruit (Thesaurus), mais « une farine grossière (de fèves broyées) » ; les τραγανα sont donc le pilon et le mortier. Il faut lier : τυροκνασστίδες τρῖς · Ϝάγανω δύο, et traduire : « Râpes à fromage : trois ; brisées, deux », ἄγανος étant ici un adjectif qui signifie « brisé », ἄγανον étant connu comme τὸ κατεαγός par des lexicographes qui ont sans doute la même origine. Pour φρυνοποπεῖον, T. rappelle que les Grecs ont perpétuellement confondu crapaud et grenouille, φρῦνος (φρύνη) et βάτραχος. Rapprochant la glose d'Hesychius βάτραχος · ἐσχάρας εἶδος, il voit finement dans le mot béotien un « réchaud crapaud », en forme de crapaud ou de grenouille, à savoir bas et trapu ; on appelle encore aujourd'hui de tels poêles βάτραχοι. Pp. 78-87 : *L'alphabet attique et la guerre de Corinthe*, R. explique les flottements orthographiques de l'inventaire et son embarras quand il rend les nombres par des chiffres par le fait que l'alphabet ionien-attique venait d'être imposé tout récemment en Béotie pour les textes officiels. Pour établir la date de l'introduction de ce nouvel alphabet, R. examine la double liste de Thespiens « morts à la guerre » *BCH* 1958, 117-119, n. 65. Récapitulant les faits de l'histoire militaire de Thespies entre les batailles de Délion (424) et de Leuctres (371), il conclut que la liste de Thespies, comme

l'avait suggéré Ad. Wilhelm, *SEG*, II, 186, se rapporte à la guerre de Corinthe : la colonne de gauche aux tués de la bataille d'Haliarte à l'automne de 395, celle de droite à ceux de Némée en juillet 394. Il voit dans l'introduction de l'alphabet attique une conséquence du traité d'alliance entre Béotiens et Athéniens ; ainsi les morts de Némée sont écrits dans le nouvel alphabet, ceux d'Haliarte étaient encore dans l'alphabet local. Il indique les conséquences pour la datation des monnaies béotiennes en tenant compte des alphabets.

Pour *Thespies*, voir aussi nos 290, 462.

293. *Leuctres.* — W. K. Pritchett (n° 100), 49-58 : chap. III, *The battle of Leuktra*. Pl. 51 *b*, P. donne la photographie de la stèle (cavalier au galop), avec les deux épitaphes successives *IG*, VII, 2153 (ἐπὶ Νεικίᾳ ἥρωι) et 2154 (ἐπὶ Σωταίρῳ ἥρωι) ; cf. p. 52, note 15. *Ibid.* et Pl. 51 *c*, épitaphe de Βουκατία. Dans une autre église de la région, p. 55, note 27, et Pl. 55 *a*, épitaphe. Après ἐπὶ, le nom n'est-il pas à compléter ou à lire en Ἑρμέ[ρω]τι ?

294. *Thisbè.* — C. Vatin, *BCH* 1966, 241-242 : *L'épigramme funéraire de Thisbè IG, VII, 2249.* Cette épigramme pour un médecin, que W. Peek a cru perdue, *Gr. Versinschr.*, 1574, est conservée dans les ruines de l'église, dans l'état où elle avait été lue. La lecture IH au début du vers 4 écarte une des deux restitutions de W. Peek, comme celle de Wilamowitz dans Kaibel, 107 et dans *IG*. V. écarte aussi la seconde et il propose : [δέξαιτ' εὐσεβ]ίῃ κτλ.

295. *Lébadée.* — P. Roesch (n° 291), 61-63, traite de la borne, avec délimitation par les Béotiens, *BCH* 1902, 570. Il adopte la restitution de E. Preuner, l. 1 : [τᾶς Τροφ]ωνιάδος γᾶς, et il restitue à la fin la mention de l'autel de Zeus Laphystios, et non de Zeus Hélikônios. — Pp. 111-113, sur une inscription qui en proviendrait, connue par Rangabé et mentionnant l'hipparque et le navarque.

296. C. Vatin, *BCH* 1966, 246-247 : *Base de Constance Chlore à Lebadeia*, publie une double inscription pour Constance Chlore, émanant de ἡ ἱερὰ Λεβαδέων πόλις, trouvée dans la maçonnnerie d'un pilier du monastère d'Hosios Loukas. La base honorait le César : [τὸν δεσπό]την ἡμῶν καὶ ἐπιφανέστατον Κέσαρα [Φ]λάϐ(ιον) Οὐαλέριον Κωνστάντιον, entre 293 et 305. Quand il devint Auguste en 305, on grava une seconde inscription : τὸν δεσπότην ἡμῶ(ν) τὸν ἐπιφανέστατον καὶ ἀνδριότατον Αὔγουστον Φλάϐ(ιον) Οὐαλ(έριον) Κωνστάντιον. Rareté des inscriptions en son honneur.

297. *Orchomène.* — P. Roesch (n° 291), 146-152, 166-168, étudie le prêt de Nikaréta de Thespies à la ville d'Orchomène *IG*, VII, 3172, pour la mention des tethmophylaques, les polémarques, etc.

298. *Thèbes.* — S. N. Koumanoudis (n° 223), 145-146. Au cours de travaux en 1961, on a trouvé un lion de pierre, dont il manque la tête, la queue et les pattes, et qui porte sur la poitrine Ϝαστίας. K. identifie cet Ἀστίας, sur le tombeau duquel était le lion, au personnage connu par des monnaies entre 379 et 338 a. C. ; il pense qu'il a dû périr dans une bataille, être enterré dans un polyandrion et que l'on trouverait peut-être d'autres témoignages par des fouilles à l'endroit de la trouvaille. — P. 147-148 : observations sur la restitution de noms dans *IG*, VII, 2445 I, II, III et IV ; 2466 ; *SEG*, XI, 1276 ; Fraser-Rönne, *Beotian tombstones*, n. 4 et p. 104. Pour *IG*, VII, 2646, qui n'est pas de Thèbes, voir n° 326.

299. *BCH* 1966, 848 et fig. 1 : inscription archaïque sur un cippe : Πατριοτικὸν Χαιρονδάον.

300. *Acraiphia.* — Sur le tarif des poissons, voir n° 309.

301. *Platées.* — W. K. Pritchett (n° 100), 103-121, chap. VIII : *Plataia revisited*, avec discussions pour *Skolos*, *Erythrai*, *Hysiai*, le sanctuaire de

Déméter et l'hérôon d'Androcratès. P. 108 et Pl. 98, au site qu'il identifierait à Skolos, épitaphe : Ἀλεξίμαχος, intéressante par sa date (archaïque). Pour « Skaphiai », qui est *Skaphai* ou *Skaphlai*, cf. S. N. Koumanoudis, *Bull.* 1962, 157.

302. *Oropos.* — B. Chr. Petrakos, *Arch. Dellion*, 21 (1966), 45-49 et Pl. 23 : Ἐπιγραφαὶ Ὠρωποῦ. P. publie une dédicace formée de deux morceaux (il y en avait trois autrefois, comme l'atteste au musée une copie de Léonardos), qu'il date de 350 environ a. C. : [Ἀρ]ιστομ[ήδ]ης Με - - | Φεραῖος Ἀμφια[ράωι]. Il voit dans ce personnage l'Aristomédès, que mentionne Arrien, II, 13, 2, à la bataille d'Issos, parmi les Grecs qui s'étaient réfugiés auprès de Darius. Car Arrien mentionne aussi un Amyntas, fils d'Antiochos, qui reçut la proxénie à Oropos vers le milieu du IVe siècle. P. pense qu'Aristomédès est passé à Oropos en même temps qu'Amyntas. — 2. Décret de proxénie pour Καλλίνουν Θέωνος Μεγα[ρ]έα, en écriture stoichédon de 18-20 lettres (coupe syllabique). D'après l'écriture et des rapprochements prosopographiques, P. le date de la seconde moitié du IIIe siècle. Ce décret est daté ἱερέως Λεάρχου, μηνὸς Ἀγριωνίου τρίτει ἀπιόντος. Il fut proposé par Λυσίπονος Χαιρέου ; stemma de la famille de ce personnage. Remarques sur les éponymes dans les décrets d'Oropos.

303. S. N. Koumanoudis (n° 223), 142 : deux inscriptions funéraires de l'époque impériale.

304. **Locride Orientale.** — Sur les rapports d'Oponte, Larymna, Halai et Boumelita avec la Confédération Béotienne, P. Roesch (n° 291), 65-68. Révision de la liste de magistrats de Halai, *Am. J. Arch.* 1915, 443, n. 3 et photographie.

305. **Phocide.** *Élatée.* — P. Roesch (n° 291), 105-106, 130-131, utilise le traité entre les Béotiens et les Phocidiens *IG*, IX 1, 98, pour les institutions fédérales béotiennes.

306. **Delphes.** — J. Bousquet, *BCH* 1966, 82-92 et 7 fig. : *Le cippe des Labyades*, donne avec des photos les résultats de sa révision du règlement Schwyzer, *Dial.*, 323, sur la pierre, sur des estampages et des photographies. Face A, dans le serment, l. 16-17 : αἰ δ' ἐφιορκέοιμι, κακῶν τὰ κακὰ ἀντὶ τῶν ἀγαθῶν, au lieu de αἰ δ' ἐφιορκέοιμι [Ϝε]κών (Bourguet), [εἶμεν] (Homolle), [δόμεν] (Baunack) et il cite des exemples littéraires ou épigraphiques de ce redoublement de l'adjectif. — L. 23 : αἰ μὴ τᾶς πατριᾶς ἐπαινεούσας τᾶς πληθύος, ἐξ ἃς κα ἦι, au lieu de ἐπαινεούσας καὶ πληθυόσας, ἃς κα ἦι. — L. 56-57 : *h*υπογραψάμενος est sûr au lieu de *h*υπογραφόμενος τόκιομ φερέτω. — C, l. 37, τηνεῖ δ' ἐνατος (inexpliqué, mais sûr ; pas εναγος) ἔστω, *h*έντε κα *h*α θιγάνα (sûr) ποτθεθῆι. — D, l. 1 sqq., B. lit : [- ἀπο|τεισάτω δρ]αχμὰν καὶ λε|[λύσθω- -] Θοῖναι δὲ ταίδ|[ε νόμι]μοι · Ἀπέλλαι καὶ Β|[ο]υκάτια, Ηγραῖα Δαιδαφ|[ό]ρια, etc. D, l. 31-33, dans le passage que L. Deubner avait étudié, *Bull.* 1949, 78, la lecture de B. supprime Phanotos et sa fille Bouzyga ; au lieu τὰ δὲ Φά[ν]οτος ἐπέδωκε τᾶι θυγατρὶ Βουζύγαι, B. lit : Τάδε ΚΛ.ΟΤΟΣ ἐπέδωκε τᾶι θυγατρὶ Βουπύγαι, mais il ne sait comment résoudre les difficultés de ces lignes ; il pense que Λυκείωι de la ligne D 37 est Apollon Lykeios.

307. J. Bousquet, *BCH* 1965, 665-681 : *Convention entre Myania et Hypnia*, publie ce texte intéressant, dont les deux morceaux ont été trouvés, en 1938 et 1948, dans le dallage de la Voie Sacrée ou sous les dalles ; deux des colonnes ont conservé plus de 50 lignes pratiquement complètes après un déchiffrement difficile. C'est une convention de sympolitie que B. date, avec L. Lerat, d'environ 190. Myania y est la cité la plus forte. Des sujets variés sont traités dans la partie conservée, avec notamment la proportion à observer dans les affaires communes et qui correspond à celle de la participation aux sacrifices, comme à Stiris et Médéon en Phocide ; on parle du territoire ἄσπορος, des ambassades, de

l'élection d'un ἀρχός, de l'enrôlement des soldats et des expéditions (nous ne croyons pas qu'il s'agisse de mercenaires), du médecin public, des gardes (χωροφυλακέοντες), des troupeaux et du pacage. On prévoit pour les contestations éventuelles sur certaines additions la décision de dix arbitres de Physkos, Triteia et Chaleion, nommément désignés. Précisions sur les comptes mensuels, les κιβώτια, le sceau.

308. J. Bousquet, *BCH* 1966, 428-446 : *Inscriptions de Delphes.* — I. *La base d'Aigos-Potamos à Delphes.* A. *La pierre ' zéta ' et les Tyritai.* B. maintient le Z lu par E. Bourguet et d'autres pour l'ethnique du navarque *F. Delphes*, III 1. 68 (*Sylloge*³, 407), contre le *Iau* de G. Roux, *Énigmes à Delphes*, 59. Surtout il a étudié la dédicace que portait le bloc et il a lu, l. 2-3 : κώμα Λακεδαιμονίων Τυρῖται βοῦς ἀνέθηκαν (au lieu de ἀνέθεσαν) τῶι θεῶι Πυθίαν λάϊαν (au lieu de ἐξ Οἰαν[θ]αιᾶν) πεντήκοντα ; il donne à λάϊαν le sens de bétail et comprend que les Tyritai offrent au dieu cinquante bovidés qui deviendront bétail pythien. — B. *L'épigramme d'Ion pour Pollux.* Pour l'épigramme *F. Delphes*, III 1, 51, B. accepte l'attribution de ce socle par G. Roux, *Énigmes*, 56-59 (*Bull.* 1964, 206) au Dioscure Pollux, et non pas au navarque Arakos, avec la lecture Πολυδεύ[κης], l. 1, au lieu de πολύανδ[ρος] ou πολύχρυ[σος] des précédentes éditions. Il reprend l'histoire des copies et des éditions, lit πρότερο[ς -] au lieu de προτερω l. 3, et propose une nouvelle restitution et interprétation où il fait parler Ion dès le premier vers comme l'auteur de l'épigramme. La restitution n'est pas plus convaincante que les précédentes, dues à H. Pomtow et H. Röhl (B. ironise sur ce dernier parce qu'il répondit aussitôt à Pomtow en lui envoyant une restitution), E. Bourguet ; il a vu en outre à droite de la trace des semelles de la statue un repère de pose qui était resté inaperçu [Πολυ]δεύκας. — C. *Un nouvel amiral de Lysandre.* Un repère de pose inédit [Χα]λκιδεύ[ς], ethnique d'un navarque qui n'est pas mentionné par Pausanias dans sa liste. — Pp. 440-446, nouvelles lectures pour des décrets de proxénie et des bases honorifiques : *F. Delphes*, III 1, 107, 110, 131 (des Abydéniens, non des Tarentins), 132, 133, 421, 453. Le décret honorant Memmios Nicandros défunt est repris avec des changements minimes ; l. 9-16, B. restitue : κα[ὶ ἀναστῆ]σαι αὐτ[οῦ ἀνδριάν|τ|ας ἐν ταῖς ἐπισημοτά[ταις τῆς Ἀχαΐας πόλεσιν κτλ.]. C'est chercher une opposition vaine que de commenter ainsi le rapport avec l'édition d'E. Bourguet et les corrections (non pas « quelques remarques ») de L. Robert, *Rev. Phil.* 1930, 59-60 : « La coupe est partout syllabique, donc pas τειμ|άς [critique faite en 1930 par R. qui a écarté ce mot] et le verbe à compléter n'est pas [ἀναγορεῦσ]αι, d'ailleurs un peu long, ni ἀναθεῖναι (L. Robert) ». Qu'il y ait eu, d'après la longueur ou d'après le reste d'une lettre non vue par E. Bourguet ἀναθεῖναι ou ἀναστῆσαι, c'est bonnet blanc et blanc bonnet, et il ne sert de rien de citer deux exemples à Delphes de ἀνδριάντος ἀνάστασις, d'autant plus qu'à l'époque impériale, si l'on avait le verbe ἀναστῆσαι ou ἀναθεῖναι ἀνδριάντα, on emploiera le substantif ἀνάστασις. Ce qui importe, c'est de reconnaître ici la prescription « d'élever des statues » du personnage, comme l'a fait R. (κα[ὶ ἀναθεῖν]αι αὐ[τοῦ εἰκόνας χρυσέας ou χαλκέ]ας ἐν ταῖς κτλ.) et comme l'accepte B., alors que E. Bourguet voyait ici la prescription de « proclamer les honneurs » : κα[ὶ ἀναγορεῦσ]αι αὐ[τοῦ τὰς τειμ]άς. Ce qui exclut le verbe ἀναγορεῦσαι ce n'est pas qu'il soit « d'ailleurs un peu long », mais le sens. — B. réédite aussi l'inscription honorifique de 9 lignes, n. 546, pour un agonothète d'Hypaipa, avec des lignes plus courtes ; E. Bourguet « avait restitué trop prolixement à gauche ». Les lectures et restitutions nouvelles des lignes 4 à 8 accumulent les impossibilités ; elles sont à reprendre et le sont ailleurs.

309. C. Vatin, *BCH* 1966, 274-280 : *Un tarif des poissons à Delphes*, publie un petit fragment de lecture très difficile trouvé en 1893. Sur 19 lignes on y lit des chiffres, le chalque X, le tétartémorion T, l'hémiobole C, l'obole A (ce dernier nouveau), — des formules ὅσοι πλείονες, ὅσοι τέσσαρες, ὅσαι δύο, ὅσαι τριάκοντα ; — et des noms de poissons au génitif, singulier ou pluriel, selon qu'il s'agit de gros ou de petits poissons. V. a reconnu notamment : περκ[ῶν], la perche, l. 6 ; [συ]άρτου, la sole, l. 7 (dans Hesychius) ; ψόρων, l. 13 (famille des mélanures) ; [ἐρ]υθρίνων, moderne *lithrinia*, l. 14 ; θυνίδω[ν], jeunes thons, l. 15 ; λινέων, le céphale, l. 17 ; σηπιά[δων] ou σηπιά[ς], la seiche, l. 19. C'est un document analogue au tarif d'Acraiphia *Bull.* 1938, 151 ; 1943, 9. V. indique justement qu'on ne peut voir dans ce dernier, avec M. Feyel, une mesure violente et maladroite, inspirée par une démagogie sans frein à cette époque en Béotie.

310. P. Roesch (n° 291), 80-82, a revu sur la pierre les lignes qui terminent le traité entre les Béotiens et les Étoliens et, utilisant la copie d'A. Kontoléon ; il les a débrouillées en y reconnaissant la mention de la date par les magistrats de la confédération béotienne. Photographie de la pierre Pl. XI.

311. G. Daux, *BCH* 1965, 498-502 : *Les couronnes du Troyen Cassandros.* Dans cette inscription gravée sur le trésor de Siphnos, *F. Delphes*, III 1, 218 (*Sylloge*³, 653B), l'architecte E. Hansen a rapproché les fragments *h* et *k*. E. Bourguet lisait et restituait ainsi le premier : Ὁ δῆμ[ος] | ὁ Πα[λέων] | χ[ρυσῶι στεφάνωι], le second : [τὸ κοινὸν | τῶν Λοκρ]ῶν τῶ[ν ἠοίων (honneur attesté dans l'exemplaire d'Alexandrie de Troade) χρυ]σῶι στεφ[άνωι]. On a dès lors : Ὁ δῆμ[ος] | ὁ Πλ[ευρ]ωνίων | χ[ρυ]σῶι στεφά[νωι]. — Dans *F. Delphes*, III 2, 135, G. Colin a introduit à tort les Π[αλεῖς] au n. 21. Il y a qu'une haste verticale et aucun indice de la mention des Paléens. — Le fragment 218, *l*, ne se rapporte pas à Cassandros. « L'écriture est sensiblement postérieure (autour de 100 av. J.-C.) ». D. a lu le nom du bénéficiaire - ἀνήνεγκεν. Ὁ δῆμος ὁ Ἐλατέων Βακχίῳ[ι πολει]τήαν. Ὁ δῆμος ὁ Χαλεατῶν πολειτήαν. Ne concerne pas non plus Cassandros le fragment III 1, p. 120, n. 1, auquel J. Bousquet a raccordé un fragment.

312. G. Daux, *BCH* 1965, 658-664 : *Note sur la liste delphique des théorodoques*, étudie quatre rubriques de cette liste après révision sur la pierre maintenant installée dans le musée. En I D *(a)*, 1, avant la mention de Kymè, « la restitution [ἐ]ν Σ[άρ]δ[εσιν] s'impose ». « Les objections que j'avais formulées en 1949 contre [ἐ]ν Σ[αι]δ[ηνοῖς] restent valables : ce nom n'est pas attesté ». D. discute les copies et publications de Nikitsky et de Plassart ; car, écrit-il, « on voit combien il est essentiel de disposer dans les passages difficiles d'un apparat critique complet ». On peut donc être assez surpris que D. n'ait pas rappelé sa restitution de 1949 : [ἐ]ν Σ[ι]δ[ούσαι], à laquelle nous avons ajouté des observations *Bull.* 1950, 127, pp. 164-165, qui font état de plusieurs faits importants nouveaux : opinion de G. Daux sur les copies comparées de Nikitsky et de Plassart, lecture de P. de la Coste Messelière, lecture de R. Flacelière, examen d'un estampage ; L. R. devait alors conclure, avec La Coste-Messelière et Flacelière, que la seule lettre *iota* ne remplissait pas la lacune et que la restitution Σ[ι]δ[ούσαι], dont il avait eu le premier l'idée, ne pouvait être proposée comme le faisait D. Ces séries d'observations étaient indispensables dans un apparat critique, et même si celui-ci avait été sommaire. — P. 660, D. traite d'une ville de Kéos. « Dans un autre cas - c'est le seul — la transcription de Plassart m'a induit en tentation. A la ligne 37, col. I... j'ai songé (*BCH* 1957, pp. 393-395) à retrouver dans ces restes le nom de ville

Arsinoè attesté à Céos dans la seconde moitié du IIIe siècle... En fait il aurait fallu charbonner la pierre. On s'aperçoit alors qu'une lettre ronde dont le point central est très visible occupe la 4e place dans le nom de la ville ; ensuite vient une lettre triangulaire ; d'autre part, aussitôt après la préposition dont on situe le N, je crois que la première lettre de la ville n'est pas triangulaire, malgré une impression tenace qui explique la lecture de Plassart. En réalité, dans ces déchiffrements très ardus, il est difficile, à un certain stade, de ne pas procéder par hypothèse : en cherchant sur la pierre les différents « possibles », on peut espérer atteindre au but par la concordance de plusieurs indices ; quiconque s'est usé les doigts et les yeux sur les inscriptions grecques sait bien que la certitude souvent ne saurait être obtenue. En essayant, à partir du Θ probable à la 4e place, de retrouver le nom de Κάρθαια, il m'est arrivé de lire : [ἐ]ν Κ[α]ρ-θᾳ[ίαι] ; c'est une lecture maximum (du *rhô* j'ai cru apercevoir parfois la boucle, mais la boucle seulement) et largement incertaine, *en tant que telle* ; mais Ἀρσινόη est exclue par les traces visibles, et d'autre part la mention de Κάρθαια est attendue ». A cette conclusion D. ajoute cette note finale : « Rappelons que la quatrième ville de Céos est Poiessa-Arsinoè (contre cette équivalence, qui me paraît toujours valable, voir L. Robert, *Hellenica*, XI-XII, pp. 161-163) ; elle est absente de la liste ». — D. est sans doute le seul savant au monde à maintenir encore « l'équivalence Poiessa-Arsinoè », au lieu de Korésia-Arsinoè (cette dernière soutenue encore, après P. Graindor et bien d'autres, par L. R., *loc. cit.*, 146-173 (tels sont les chiffres) ; cf. aussi maintenant, et provisoirement, *American Studies in Papyrology C. B. Welles*, 200, note 155 ; J. R. Mc Credie (ci-dessus n° 210), 109, note 20), et depuis très longtemps, car, on le verra ailleurs, on ne peut invoquer Wilamowitz comme appui préventif pour cette identification. Mais le plus curieux n'est pas là. Un lecteur averti supposera qu'une partie de la rédaction est tombée au cours des opérations qui mènent depuis l'écriture d'un article au bureau jusqu'à son apparition définitive dans une revue. En effet, dans *Hellenica*, XI-XII (paru en 1961), on ne lit pas seulement l'identification d'Arsinoè à Korésia, qui occupe les pages indiquées ci-dessus, mais aussi, pp. 169 à 171, L. R. a expressément repoussé la restitution-correction « Arsinoè », indiqué qu'on attendait le nom de Karthaia, lu sur un estampage [ἐ]ν et, après 3 lettres, une lettre ronde, restitué [ἐ]ν [Καρ]θ[αίαι], et indiqué que, sur la pierre, J. Pouilloux et d'autres avaient encore, indépendamment, cru voir un *kappa* au début du nom (cf. *Bull.* 1961, 352). Ainsi donc la nouvelle lecture de D. n'est que la confirmation et la vérification de la lecture et restitution de L. R. Cela devait être dit. — L. 35, D. indique (p. 661) qu'on lit peut-être, entre Andros et Kéos : ἐν Τ̣ῆ̣ν̣[ω]ι [Φίλ?]ιππο[ς -]. L. 36, la lecture de deux lettres « permettrait d'avancer une lecture [ἐν Κ]ύθ[νωι -] ». D. ajoute : « on ne perdra pas de vue que le fragment G. qui porte les lignes 26 à 42 de la colonne I est dans un état quasi désespéré. Les remarques qui précèdent sont proposées sous toute réserve, et il faudra que d'autres yeux les contrôlent sur la pierre ». Il est d'autant plus intéressant, pour la méthode aussi bien que pour la déontologie, de ne pas cacher que le nom de Karthaia avait été restitué et aussi vérifié sur la pierre, déjà auparavant. — P. 662, croquis schématique de la disposition des fragments. — Pp. 663-664, en Arcadie, col. II, 78, A. Plassart lisait : ἐν Τυπανέαις Τιμόλαος Σακύλλου. D. confirme le patronyme, mais il lit auparavant Πίμφαλος (cf. p. 1010). Il rappelle Πίμφων et Πίμφις en Acarnanie et à Calymna (réunis pour 3 sur 4 dans Bechtel, *Spitznamen*, 58 ; le 4e dans *IG*, IX I², 250, avec K. Latte, *Gnomon* 1952, 52) ; pour le sens, il reproduit les hypothèses divergentes de K. Latte et de Bechtel, *Spitznamen*.

313. L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 20 : l'auteur tragique Thrasyclès d'Athènes reporte sa couronne de victoire sur Delphes (*Sylloge*³, 772).

314. L. Robert, *ibid.*, 23 : sur une épigramme pour un athlète de Messène, *Bull.* 1965, 197.

315. L. Robert, *REG* 1966, 743-744 et 753 : sur l'inscription *F. Delphes*, III 1, 534 (édition qui annule *Sylloge*³, 602), qui honore trois sœurs de Césarée Tralles victorieuses dans les grands concours de la Grèce, surtout au stade. Leur père et elles-mêmes avaient obtenu le droit de cité à Corinthe.

316. L. Robert, *ibid.*, 758 : sur le pantomime *F. Delphes*, III 1, 551, reconnu *Hermes* 1930.

317. E. Kapetanopoulos, *BCH* 1966, 119-130 : *Klea and Leontis : two ladies from Delphi*, republie l'inscription honorifique *Bull.* 1961, 346, et en donne une restitution complète. D. Novius Priscus, consul en 78, est connu comme légat de Germanie par un diplôme militaire de 80. La famille delphienne des Memmii, Kritolaos, Théoclès, Léontis et Kléa dans les *Mulierum Virtutes* de Plutarque. — G. W. Bowersock, *Class. Quarterly* 1965, 267-270 : *Some persons in Plutarch's Moralia*. Les pages 267-268 traitent de Flavia Kléa, que mentionnent deux inscriptions de Delphes, et reconstruisent le lemme de la famille. Pp. 269-270, il traite du gouvernement assumé par Cn. Cornelius Pulcher de Corinthe. — C. P. Jones, *J. Rom. St.* 1966, 61-74 : *Toward a chronology of Plutarch's works*, traite notamment des rapports d'Hadrien avec Delphes.

318. Sur le rituel delphique du sacrifice G. Roux n° 217.

319. **Locride Occidentale.** — Convention entre Myania et Hypnia n° 307.

320. **Étolie.** — E. I. Mastrokostas, *Praktika Arch. Et.* 1963 (1966), 203-217 : [*Fouille d'Hagios Ilias Misolongi-Ithoria*]. P. 211, stèle funéraire du IVe siècle avec le nom Ξένωνος. La stèle *IG*, IX I³, 134, Εὐθύδαμε χαῖρε, a la même provenance. Quelques lettres d'une inscription byzantine. Pp. 211-217, discussions topographiques, avec photographies, sur les villes de ces confins de l'Étolie et de l'Acarnanie, avec précisions sur les ruines, établissements ou tours : Ithoria, Olenos, Pylénè, Proschion, Lysimacheia.

321. **Iles Ioniennes.** *Corcyre.* — G. S. Dontas, *Praktika Arch. Et.* 1964 (1966), 57-58 : trois tablettes de plomb avec fragments de caractère juridique et financier. Cf. *Bull.* 1963, 120 ; 1965, 206 ; *Arch. Reports for 1964-65*, p. 21, fig. 24 ; *BCH* 1965, 751 et photographies pp. 752-753. — P. 58, sur une tablette de bronze que l'on date de la seconde moitié du Ve siècle, restes de quelques noms. — P. 59, fragment de stèle d'époque romaine : Σατυ[ρ-] χα[ῖρε].

322. G. S. Dontas, *Praktika Arch. Et.* 1965 (paru en 1967), 66-77 : [*Fouilles de Corcyre*]. P. 76, timbre d'amphore rhodien : Ἐπ(ὶ) Χαρμοκλεῦς. Fragment de tuile avec le nom d'un magistrat nouveau : Νικάρκου (Pl. 95). Anse d'amphore Μηνοδώρου Θεσ-. Nous y reconnaissons un timbre rhodien avec Θεσ[μοφορίου], dont on a déjà des exemplaires.

323. *BCH* 1966, 839 avec fig. 13 : bronze inscrit du Ve siècle avec l'inscription ἀγορανόμον.

324. **Thessalie.** — Nous avions signalé *Bull.* 1962, 169, l'ouvrage de A. M. Babakos, *Actes d'aliénation en commun et autres phénomènes apparentés d'après le droit de la Thessalie antique, Contribution à l'étude de la copropriété familiale chez les anciens Grecs* (cf. aussi *Bull.* 1964, 218 et 219 ; 1965, 210). Cet ouvrage était publié en grec avec un résumé français de 7 pages. Après la mort déplorable de l'auteur, le livre est très heureusement publié entièrement en traduction française (269 pp. in-8° ; Thessalonique, 1966 ; Séminaire d'histoire du droit hellénique et romain de l'Université de Thessaloniki, n. 4).

Hydries en bronze avec inscriptions n° 241. Noms thessaliens sur le cratère de Derveni n° 356.

325. *Thermopyles.* — W. K. Pritchett (n° 100), 71-82 : ch. V, *The battle of Thermopylai in 191 B. C.*, avec aussi le siège d'*Héraclée*. P. 75, note 22 et Pl. 67, à l'église de Drakospilia, fragment d'inscription honorifique.

326. *Lamia.* — S. N. Koumanoudis, *Arch. Deltion*, 21 (1966), 148-149, signale que l'inscription *IG*, VII, 2646, connue par une copie de Pococke, n'est pas de Thèbes, mais que c'est l'inscription connue par deux copies meilleures de Rangabé et Stephani à Lamia *IG*, IX 2, 83.

327. *Thèbes de Phthiotide.* — P. Lazaridis, *Praktika Arch. Et.* 1960 (paru en 1964), 60-66 : [*Fouilles de Néa Anchialos*]. Sur ce site paléochrétien, p. 66 et pl. 46, fragments de tuiles avec des restes de l'inscription habituelle : ἐκκλ(ησία) Θηβ(ῶν).

328. L. Robert, *REG* 1966, 765 : épitaphe chrétienne d'un κραμβιτᾶς.

329. *Ergon Arch. Et.* 1966 (1967), 11-12. Parmi les nombreux rapprochements et recollages de morceaux auxquels a procédé P. Lazaridis, l'un a donné une inscription en trois fragments contigus dont il est publié une photographie et que l'on peut transcrire : - τρη πρέψαντα τειμαῖς ἐκκρίτοις | - χαιρον -.

330. *Phères.* — G. Klaffenbach, *Klio*, 48 (1967), 53, à la fin du décret de proxénie publié par Y. Béquignon *BCH* 1964, 404, n. 4, remplace une restitution impossible (cf. *Bull.* 1965, 214), après la clause d'ἀτέλεια, par ces mots : καὶ ὅσσ[ας γᾶς] Φεραῖοι ἄρχοντι, en rapprochant le décret attique *IG*, I², 93 : χρήματα ἐσάγεν ὅσης Ἀθηναῖοι κρατῶσι. — Il ne reste qu'à expliquer ce texte comme témoignage sur l'hégémonie de Phères, qu'une telle formule atteste pour cette ville comme pour Athènes.

331. *Larisa.* — L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 61-62 : sur le décret *BCH* 1935, 55, n. 2, pour le littérateur d'Alexandrie de Troade Bombos fils d'Alpheios.

332. M. Guarducci (n° 690), 286-287, dans la dédicace *IG*, IX 2, 578, suggère de restituer : Διὶ Μειλιχίωι καὶ Ἐνοδίᾳ καὶ Πο|μπαίῳ], d'après l'inscription de Velia n° 690. Elle voit dans ce dernier dieu un rapport avec Enodia ; c'est qu'alors elle adopte pour Pompaios un sens différent que pour le cippe de Velia. « Enodia se rencontre d'autres fois soit dans la Thessalie (à Larisa et à Phères) soit aussi dans l'Eubée » ; ce qui est appuyé par un renvoi à O. Jessen dans *RE* s. v. *Enodios* (1905). On apprendra davantage sur l'Enodia de Thessalie (et pas en Eubée) en lisant la monographie sur cette déesse *Hellenica*, XI-XII (1961), 588-595 (cf. encore *Bull.* 1964, 225). Le supplément Πό[λει] à la fin de la dédicace était justement repoussé par Wilamowitz (cf. *Hellenica*, XI-XII, 590, avec la note 4). On peut penser à un grand dieu de la Thessalie, Poseidon.

ÉPIRE, ILLYRIE

333. *Nicopolis.* — An. Orlandos, *Praktika Arch. Et.* 1964 (1966), 183, ayant restauré la mosaïque de pavement avec l'inscription de Dometios, en donne un fac-similé. Reproduit aussi dans *BCH* 1965, 765.

334. *Dodone.* — *Ergon Arch. Et.* 1966 (1967), 83-84 : sur un fragment de cnémide en bronze du ve siècle, dédicace en lettres formées de minces plaques d'argent insérées : Μ. Γάνγριος Ἀρδιαῖ[ος (?) ἀνέθεκε Διὶ Ναίωι]. On y voit la dédicace d'un guerrier illyrien. — Le *mu* isolé n'est pas possible à cette date. Aurait-on με ? — C'est une occasion de signaler une publication antérieure qui n'était pas ' épigraphique ', l'article de F. Papazoglou, *Historia* 1965, 143-170 :

Les origines et la destinée de l'état illyrien, Illyrii proprie dicti ; la localisation des Ardiéens y est radicalement modifiée contre l'opinion admise jusqu'ici.

335. S. I. Dakaris, *Praktika Arch. Eph.* 1965 (paru en 1967), 53-65 : [*Fouille du sanctuaire de Dodone*]. Dans la reprise de ces fouilles importantes, D. a trouvé trois bases inscrites, avec 4 inscriptions, publiées pp. 57-64 (sans les photographies). P. 59, n. 1 a : inscription honorifique du koinon des Byllions (cf. *BCH* 1928, 433-434 ; *Hellenica*, X, 286 ; *Ann. Collège de France* 66 (1966), 406) pour un Molosse : Βυλλιόνων τὸ κοινὸν Κρίσωνα Σαβυρτίου Μολοσσὸν Κυεστὸν ἀρετᾶς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας τᾶς εἰς αὐτούς. Ἀθηνογένης ἐποίησε. Un Κρίσων était stratège de la Confédération Épirote vers 206 d'après le décret *I. Magnesia*, 32. D. date cette inscription d'environ 230-219. Il identifie le sculpteur avec l'Argien, fils d'Aristoménès, qui a signé cinq statues à Épidaure. L'inscription 1 *b* est un décret des Épirotes, bref, mais complet : Τύχηι ἀγαθῆι. Διαλεγέντος Μυρτίλου Χάονος περὶ προξενίας Καλλιμήλωι Σιμαλίου Βοιωτίωι καὶ ἀπολογιξαμένου διότι εὔνους ὢν διατελεῖ τῶι ἔθνει τῶν Ἀπειρωτᾶν · ἔδοξε τοῖς Ἀπειρώταις · Καλλίμηλον Σιμαλίου Βοιώτιον πρόξενον εἶμεν Ἀπειρωτᾶν καὶ αὐτὸν καὶ ἐγγόνους · ὑπάρχειν δὲ αὐτῶι καὶ πολιτείαν ὅπει κα χρήζη τᾶς Ἀπείρου καὶ ἀσφάλειαν καὶ πολέμου καὶ εἰράνας τὰ ἀπὸ Ἀπειρωτᾶν καὶ ἀτέλειαν καὶ ἐντέλειαν καὶ τὰ λοιπὰ τίμια καθὼς καὶ τοῖς ἄλλοις προξένοις. D. le date après 219, vers la fin du siècle. — P. 62, sur une autre base, inscription d'un Thesprote honoré par les Épirotes : Τὸ κοινὸν τῶν Ἠπειρωτῶν Μίλωνα Σωσάνδρου ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας τῆς εἰς αὐτούς. D. la date aussi de la fin du IIIe siècle. — P. 63, sur une autre base, les Épirotes honorent un Molosse qui doit être le fils du Krison de l'inscription 1 : [Τὸ] κοινὸν τῶν Ἀπει[ρωτᾶν Μ]ενέλαον Κρίσων[ος Μ]ολοσσὸν Κυεστὸν ἀρετᾶ[ς ἕ]νεκεν καὶ εὐνοίας τᾶς [ε]ἰς αὐτούς. Ἀθηνογένης ἐποίησε.

336. *Boulhrôtos.* — Nous analyserons dans le prochain Bulletin les inscriptions publiées par K. Bozhori et D. Budina, *Studime Historike*, 20 (1966), fasc. 2, p. 143-191, avec planches : *Inscriptions inédites du théâtre de Butrint (Boulhroton)* (résumé général en français, pp. 189-191 ; si l'édition donne des explications et une traduction en albanais, la plus grande place est tenue par la transcription des textes, sans accents). Il s'agit des inscriptions de l'analemma du théâtre, découvertes entre 1928 et 1932, et restées inédites depuis lors (cf. M. Guarducci, *Actes II Congrès Épigr. Paris 1952*, 55). La publication comporte 26 bonnes photographies qui permettent des vérifications. Il y a un décret des Πράσαιδοι pour un citoyen de Cnossos, Λασθένης Εὐνόμου (n. X) et 29 actes d'affranchissement par consécration à Asclépios. Ils sont de ce type, avec bien des variantes : Ἐπὶ ἱερέος τοῦ Ἀσκλαπιοῦ Μενοίτα τοῦ Βοΐσκου Μεσσανέου οἱ ἀφεωθέντες ἐλεύθεροι καὶ ἀνατεθέντες ἱεροὶ τοῖ Ἀσκλαπιοῖ (n. V) ; pour chaque esclave (à l'accusatif) le nom de celui ou ceux qui affranchissent. Ces textes ont un grand intérêt au point de vue juridique (ainsi mention ἄτεκνος pour le maître ou κατὰ τὸν ἀτέκνων νόμον pour les participants à l'acte). De même pour la géographie politique de l'Épire. Il ya a toute une série d'ethniques nouveaux de magistrats ; à ceux que cite l'index, p. 189, il faut en ajouter plusieurs (sans compter Χερρ - de X, 1), qui ont été pris pour des anthroponymes et sont classés dans l'index des personnes, notamment : Δρυμέου (génitif, X, 2), Θυμάτου (génitif, XI, que nous lisons Θυμαίου), Ἀφόβιος (XVI et XVII), Σωμίτης (XV). Beaucoup de renseignements sont apportés par ces textes pour l'onomastique : noms serviles, noms illyriens (tel Γένθιος), noms macédoniens (en III 2, le nom macédonien Ἀέροπος et non Ἀερωψ), noms de la Grèce de l'Ouest (une Ἐμιναύτα, IV, 19 ; cf. *Bull.* 1959, 91 ; 1965, 203).

Un index onomastique, pp. 176-188. Nous reviendrons sur cette anthroponymie. Nous signalons seulement ici quelques corrections. Il faut faire disparaître Αχριος (XIX, 106) : au lieu de 'Αχριου, κα 'Αλκιμος, Λυσανια ζοι, il faut : ἄχρι οὗ κα Ἄλκιμος ζῶι, tant que vit Alkimos ; de même il faut couper, I, l. 14, ασκαζοντι en Φιλουμέναν παραμένουσαν ἄς κα ζῶντι (les maîtres Δαίδαλος etc.), et l. 27 : παραμένοντας ἄς κα ζῶι Θεοδότα ; IV, 9 : ἄς κα ζῶι 'Αδυλώ ; on a bien coupé dans XXVI, 9 : μέχρι οὗ κα Λυσίμαχος ζῇ. Dans VIII, 35, non pas 'Αρισταμελις Σισαριστα, mais 'Αρίστα, Μελισσίς, 'Αρίστα ; lire aussi Μελιτέα dans XIX, 37-38. Dans XXVI, 10, non pas Λεωνορα Συμαχου, mais Λέων Θρασυμάχου. Dans XXVII, 7, non pas Αγαθα Μεριδα, mais Αγαθαμερίδα. Dans VII, 3, couper ὑπο Αργεαστας Πολεμωνος en ὑπὸ 'Αργέας τᾶς Πολέμωνος, la même que dans XVII, 4, 'Αργεία Πολέμωνος. Dans V, 16, 'Ενθύμημα est le nom d'une femme affranchie. Dans I, 23 et 25, 'Ρόδιον est l'accusatif non pas d'un masculin 'Ρόδιος, mais d'un nom de femme au neutre 'Ρόδιον. — Cf. *Bull.* 1948, 98.

337. *Oricos.* — Les blocs 'Ονασίμου et 'Αμμίας au théâtre *Bull.* 1964, 236, aussi dans l'article de V. D. Blavatski et S. Islami n° 339, p. 91 et 112. Aussi dans D. Budina, *Studime Historike*, 18 (1964), fasc. 1. pp. 155-177 : *Le théâtre antique d'Orichum* (en albanais, résumé français pp. 176-177), pp. 169-170, avec τᾶς après 'Αμμίας. Pp. 158-159, deux timbres d'amphores avec 'Ηραγόρας (rhodien) et Κεφαλ -. Du même, *Studia Albanica*, 2 (1965), fasc. 1, pp. 73-81 et 5 planches : *Le théâtre antique d'Orik (Orikon)*, en français.

338. *Amantia.* — S. Anamali, *Buletin i Univ. Shtetëror të Tiranës, Seria Shkencat Shoqerore*, 12 (1958), fasc. 2, pp. 95-108 : *Résultats préliminaires des fouilles dans le stade de Ploça (Amantie)* (en albanais, avec résumé français pp. 106-108). Pp. 103 et 107, quelques noms sur des gradins de ce stade : Ἵππαρχος, Σωκράτης, 'Απόλλωνος (ou 'Απολλώνιος ?) ; ils sont attribués à l'époque hellénistique. — A. signale une inscription grecque de 13 lignes, mutilée au début et à la fin, « arrêté du Conseil de la ville sur l'emploi de la somme de 600 deniers offerte par un citadin pour les fonds des compétitions ».

339. *Apollonia.* — La signature du sculpteur athénien Εὐήμερος et l'épitaphe sur colonnette d'un 'Ερμίας *Bull.* 1966, 234, sont publiées aussi par V. D. Blavatski et S. Islami, *Buletin i Univ. Shtetëror të Tiranës, Seria Shkencat Shoqerore*, 14 (1960), fasc. 1, 51-112 : *Fouilles d'Apollonia et d'Orichum (travaux de 1956)* [en albanais, avec large résumé français pp. 92-112], pp. 83-84 et 108-109 (photographie de la statue et de sa base, p. 83).

340. F. Prendi et H. Ceka, *Studime Historike*, 18 (1964), fasc. 2, 25-85 avec 16 planches : *Sculptures d'Apollonia d'Illyrie* (en albanais, avec résumé français pp. 81-85). Dans ce lot important (divinités et portraits), une seule porte une inscription, n. 16 (pp. 43-45 et 84 ; Pl. XV) : sur la base d'un buste féminin provenant d'une nécropole, « belle œuvre du temps des Antonins », le nom de la défunte, Βιλλία Δικαιοσύνη. Pour la famille, C. rapproche le prytane, agonothète et grand prêtre à vie Κό(ιντος) Οὐίλλιος Κρισπεῖνος Φούριος Πρόκλος et son frère Οὐίλλιος κτλ. (*Albania* 1935, 43 sqq.). — Relevons aussi le nom Βίλλιος sur une monnaie impériale inédite d'Apollonia, signalée par H. Ceka (n° 348), p. 88, note 26.

341. A. Mano, *Buletin i Univ. Shtetëror të Tiranës, Seria Shkencat Shoqerore*, 17 (1963), fasc. 2, 86-122 : *Timbres amphoriques trouvés en Albanie* (en albanais avec résumé français pp. 115-123). Dans les musées de Tirana, Apollonia et Durrës sont conservés 120 timbres amphoriques, dont 58 inédits (auparavant, publications de Ugolini, *L'acropoli di Fenice*, et de P. Sestieri, *Bull.* 1942, 95), qui proviennent presque tous des fouilles d'Apollonia et d'Oricos ; une amphore

entière de Rhodes a été trouvée fortuitement à Dyrrachion en 1958. Description et photographie de 26 timbres de Rhodes (p. 113, tableau alphabétique des éponymes et céramistes). Il y a deux timbres de Cnide. Parmi les timbres que l'on ne peut classer, il peut y avoir une production locale d'amphores.

342. S. Anamali, *Studime Historike*, 18 (1964), fasc. 1, pp. 126-153 : *Fouilles de 1958 dans le secteur C au nord-est d'Apollonie* (en albanais ; résumé français pp. 151-153). Pp. 148 et 153, A. signale deux timbres d'amphores rhodiens avec les marques Βρομίου et Ἐπ' εἱερέως Ξενοφάντου, Ἀρταμιτ(ι)ου.

343. A. Mano, *Studime Historike*, 19 (1965), fasc. 1, pp. 55-79 : *Données sur la céramique massive d'Apollonie employée dans le bâtiment* (en albanais avec résumé français pp. 75-79), traite de l'emploi massif de la terre cuite au lieu de pierre (cf. n° 344) : le pisé, la brique et les tuiles. Sur ces dernières, on trouve des noms : Φιδίας, Ἡραίων, Φαλακρῦ, ou un monogramme, ou un symbole : coucou, tête de bœuf.

344. H. Ceka, *Buletin i Univ. Shtetëror të Tiranës, Seria Shkencat Shoqerore*, 17 (1963), fasc. 3, 117-168 : *L'enceinte d'Apollonie* (en albanais, avec large résumé français pp. 157-168). Dans cette enceinte, remarquable par la construction du mur en briques au-dessus d'un socle de pierre, ce dernier porte un certain nombre de marques, ainsi, Γ, IA, IB, IΓ, etc. (pp. 131, 161 ; photographies de blocs avec ses marques pp. 130, 134) ; certains des blocs sont la tête en bas.

Tuiles timbrées et prytanes éponymes sur les monnaies n° 348.

345. Sur une inscription de Corinthe honorant un rhéteur d'Apollonia à l'époque impériale et sur un fragment de décret d'Apollonia n° 249.

346. *Dimalè*. — Nous avons signalé *Bull.* 1966, 233, que la ville de Dimalè ou Dimallum avait été identifiée dans l'arrière-pays d'Apollonia, sur le piton de Krotine, décrit par C. Praschniker, *Jahreshefte*, 21-22 (1922), *Beiblatt*, 103. B. Dautaj, *Studime Historike*, 19 (1965), fasc. 2, pp. 93-105 : *La découverte de la cité illyrienne de Dimal (Dimallum)* (en albanais, avec résumé français pp. 102-105). Quatre timbres de tuiles se reconstituent de façon certaine (p. 94) avec le nom Διμαλλιτᾶν (accompagné de plusieurs monogrammes), ce qui donne l'identification. Environ 150 timbres de tuiles portent des noms (pp. 97-99) soit un monogramme, soit les noms : Νέστωρ, Ἡραίων, Ἀμύντα[ς], [Π]αρμῆνος, Ἀριστομένεος ; l'un serait - ολνίων. — Pl. F. photographie d'un fragment de cadran solaire, avec les morceaux de cinq lignes d'inscription en belle écriture hellénistique. Au bas, la signature du fabricant, un Tarentin (cf. p. 104) : - Ταραντινὸς ἐποίησ[εν]. On a aussi, à l'époque hellénistique, une signature pour un cadran solaire dans le monument d'Héraclée du Latmos, au Louvre, *OGI*, 24 : Θεμισταγόρας Μενίσκου Ἀλεξανδρεὺς ἐποίει, avec la note de Dittenberger, qui rapproche un cadran solaire d'Athènes, au Musée Britannique, avec la signature Φαῖδρος Ζωΐλου Παιανιεὺς ἐποίει (*CIA*, III, 427 ; maintenant *IG*, II², 5208, où Kirchner estime que ἐποίει indique le dédicant). Les douze lettres de la ligne au-dessous nous paraissent pour le moment énigmatiques. En haut, si les restes de mots ne peuvent pas s'encadrer dans une inscription de type astronomique (cf. Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 30 (1937), 135-148 : *Inschriften zweier Sonnenuhren aus Amastris und Samothrake* ; *Bull.* 1966, 329 ; l. 2, dans - πολοθε - on voudrait chercher un composé de πόλος, mais ce ne semble mener à rien), on songerait à la dédicace du monument par quelque magistrat ; on pourrait penser, l. 3, à : [-φυ]λαρχήσα[ς]. Pour les relations de cette ville (trouvailles de monnaies, pp. 100-101 et 104), il faut penser qu'un Διμαλλίτης était proxène d'Oropos et qu'il portait un nom illyrien, Πλάτωρ, comme son père, Ἐπίκαδος (*Noms Indigènes dans l'Asie Mineure*, 414, note 2). — Du

même auteur, article en français et 8 planches dans *Studia Albanica*, 2 (1965), fasc. 1, pp. 65-71, avec photos des tuiles timbrées. L'une est lue maintenant ['A]θανίων.

347. *Epidamnos-Dyrrachion.* V. Toçi, *Studia Albanica*, 2 (1965), 49-99 et 26 planches : *Inscriptions et reliefs de la nécropole de Dyrrah (Dyrrhachium)*, publie, dans un texte français, les épitaphes grecques et latines *Bull.* 1963, 127 (cf. 1964, 237), qui sont intéressantes et par l'onomastique grecque et illyrienne, et par les types des monuments funéraires.

348. H. Ceka, *Studia Albanica*, 1 (1964), fasc. 2, pp. 81-94 : *Problèmes de numismatique illyrienne* (en français). Nous citons ici cette étude sur la chronologie et l'évolution des monnayages d'Apollonia et de Dyrrachion, parce que C. a utilisé des timbres de tuile pour régler une question numismatique (pp. 83-84). Les noms au génitif sur le revers des bronzes et des drachmes de Dyrrachion sont ceux du prytane éponyme ; on en retrouve sur des tuiles timbrées trouvées à Dyrrachion en ces dernières années et dont la plupart sont inédites. Il en va de même à Apollonia. — Certaines des tuiles de Dyrrachion sont publiées dans S. Anamali, *Buletin per Shkencat Shoqerore* 1957, fasc. 1 : *La nécropole hellénistique d'Épidamne*, p. 57 (cf. p. 63). — Pour la datation du monnayage, voir aussi H. Ceka, *Studia Albanica*, 3 (1966), fasc. 1, pp. 213-223 : *La datation des drachmes de Dyrrachion et d'Apollonie et l'époque de leur pénétration massive vers les côtes de la Mer Noire* (en français).

MACÉDOINE

Pour la langue et l'onomastique, voir n° 158.

349. *Kozani.* — Ph. M. Petsas, *Praktika Arch. Et.* 1965 (paru en 1967), 24-35 : [*Fouille de Kozani*], a continué les fouilles sur l'acropole d'Hagios Eleutherios au nord-est de Kozani, où l'on avait trouvé une dédicace à Hermès Propylaios et une dédicace à Zeus Kronidès (*Bull.* 1966, 240 ; photographie ici aussi Pl. 128 et *BCH* 1966, 805). Parmi les inscriptions trouvées en 1964, P. publie, p. 26 et pl. 28, deux reliefs dédiés à Zeus Hypsistos : Διὶ Ὑψίστῳ Ὀρέστης Λιμναίου et Διὶ Ὑψίστῳ Ἀμύντας. Il rappelle les dédicaces à ce dieu dans la Haute Macédoine (notamment *Bull.* 1938, 204 ; 1944, 125 ; 1953, 106).

350. *Béroia.* — *BCH* 1965, 792-793 : avec photographie, relief funéraire ; sur l'architrave, le nom Ἀδέα Κασσάνδρου ; sur la base de l'hermès figuré à droite, Ἑρμῇ Χθονίωι ; au-dessous, épigramme de deux distiques pour la jeune Ἀδεία, ἣν ἔτ' ἄωρον | παρθένον ἐγ νούσου δεινὸς ἔμαρψε Ἀΐδης. Son père était Kassandros et sa mère Κυννάνα. Ce dernier nom est intéressant ; ce fut celui d'une fille de Philippe II et de l'Illyrienne Audata ; aussi en Thessalie ; cf. O. Hoffmann, *Die Makedonen*, 219-220 ; I. I. Russu, *Macedonica*, 92-93. — P. 792, sur une stèle peinte : Παρμένεια Ἀριστύλλας, Νίκυλλα Ἱέρωνος. — P. 792 et fig. 2 (p. 794) : cette stèle à deux registres nous apporte le plaisir d'un nouvel exemple du nom Εὔλαιος, toujours en Macédoine (cf. *Gnomon* 1963, 70-76 ; *Epist. Epeteris Philos. Sch. Panepist. Ath.* 1962-63, 519-529 ; *Bull.* 1964, 100 et 377) : ..τίας Εὐλαίου καὶ Κλευάτα [ο]ἱ γονεῖς Κλεοπάτρᾳ ἥρῳ. Le nom de la mère, Κλευάτα, vient se placer à côté de Κλεύας, connu par le général de Persée *Cleuas* chez Tite-Live (cf. I. I. Russu, 89).

351. *BCH* 1966, 867 avec fig. 6 : stèle funéraire, Ζοΐχην τὴν τροφὸν Δημήτριος.

352. *Pella.* — *BCH* 1965, 830 avec fac-similé : disque de terre cuite ; entre les rayons d'une étoile, les lettres du nom Ἀθήνη Λυσιμαχίδου.

353. *Thessalonique.* — *BCH* 1965, 801 : « un fragment d'inscription monumentale... comporte le mot *odéon* ». Photographie, p. 804, fig. 6 ; nous complétons : [- τὸ] ᾠδεῖον ἐκ θε[μελίων -].

354. I. A. Sakellaraki, *Charisterion Orlandos*, II (1966), pp. 375-391 : Ἐκ Θεσσαλονίκης, publie un tombeau chrétien qu'il date de la fin du IVe siècle. Pp. 379-381 et Pl. 78, la tombe était couverte par la partie antérieure d'un autel funéraire remployé que S. date d'après 250 : Νου(μερίῳ ?) Μεστρίῳ Πρείσκῳ ἀγαθῷ ἀνδρὶ, βουλευτῇ ἐνδόξῳ, Τι. Φλ. Ἀρτεμίδωρος τῷ χρηστῷ πατρί.

355. *BCH* 1965, 802 et photographie p. 805, fig. 7, inscription funéraire païenne remployée à Sainte Sophie. Nous transcrivons ainsi ces trois lignes : - θίῳ μνείας χάριν · εἰ δέ τεις ἕτερος τολμήσῃ ἀνῦξε | τὴν ληνὸν χωρεὶς τῶν τέκνων μου λόγον ὑφέξει | τῷ κατὰ καιρὸν ἡγεμόνει.

356. *Environs de Thessalonique.* — Discussions sur l'inscription incrustée en lettres d'argent sur un vase de bronze de la tombe de Derveni : Ἀστιουνειος Ἀναξαγοραίοι ἐς Λαρίσας. G. Daux *BCH* 1965, 807-808, exprime ses perplexités devant « cette antinomie. Nous voudrions deux génitifs ou deux nominatifs, nous voudrions un nom et un adjectif patronymique ; l'inscription nous donne deux adjectifs patronymiques et, ce qui est plus grave, à des cas différents. Comme il paraît difficile de faire d'Ἀστιούνειος le génitif d'un nom tel que Ἀστιώνης il ne reste d'autre solution que de voir dans les deux formes des adjectifs patronymiques devenus noms ; le personnage s'appellerait Ἀστιούνειος et serait fils d'un Ἀναξαγόραιος (accent ?) ». — La question est résolue autrement par J. Bousquet, *BCH* 1966, 281-282. *L'inscription du cratère de Derveni.* L'adjectif patronymique est ici un adjectif possessif, qui indique que le vase appartient à Ἀστίων, comme on a, en thessalien et en béotien, Πολυξεναία ἐμμί (ἁ στάλα), Ἀτελεδαία ἐμί. A ce possessif s'ajoute un génitif, comme dans le thessalien Ἀνφιονεία στάλα τοὐφρόνετος. « Le premier adjectif est possessif, le second patronymique ». Traduction : « Objet appartenant à Astion, fils d'Anaxagoras, de Larisa ».

357. *Létè.* — Le décret *Sylloge*³, 700 ; cf. L. Robert, *Ant. Class.* 1966, 430.

358. *Chalcidique. Stratonikè.* — *BCH* 1965, 814-815, trois épitaphes. Sur l'une, cf. *Bull.* 1966, 242.

359. *Amphipolis.* — Étude topographique, avec plans et photos, de W. K. Pritchett (n° 100), 30-48 : chap. II, *Amphipolis.* Sur une colline que P. identifie à la ville édonienne de Ennéa Hodoi, parmi des tessons décrits par E. Vanderpool, pp. 46-48, l'un, p. 47, que V. date d'à peu près le milieu du Ve siècle a. C. (pl. 47), porte encore six noms. « Ils sonnent étrangement et non-grec, et sont probablement ceux d'indigènes Édones ». — C'est le cas de Τράλι[ς], l. 6, thrace. Δρεῦις, l. 4, peut être rapproché du macédonien et thrace Δρεῦέλαος (cf. *Villes d'Asie Mineure*², 251). Σκίνδαξ a la finale de nombreux noms grecs (cf. *Noms Indigènes*, 150-155) et la racine ne paraît pas non plus étrangère au vocabulaire grec.

360. D. Lazaridis, *Praktika Arch. Et.* 1960 (paru en 1966), 67-73 : [*Fouilles et recherches à Amphipolis*]. P. 68, les trois stèles funéraires *Bull.* 1962, 182 ; 1963, 138.

361. D. Lazaridis, *Praktika Arch. Et.* 1964 (1966), 35-40 : [*Fouilles et recherches à Amphipolis*]. P. 40 et photographie Pl. 27, II, fragment de sékôma avec sigles. Photographie aussi dans *BCH* 1965, 829, fig. 12.

362. D. Lazaridis, *Praktika Arch. Eph.* 1965 (paru en 1967), 47-52 : [*Fouilles et recherches à Amphipolis*]. P. 52, fragment de quelques lettres.

363. *Région du Pangée.* — *BCH* 1965, 832 et photographies 1 et 2. p. 836 :

« petit autel phallique à cupule ; ... sur le membre est gravée l'inscription Πάντων θεῶν ὁ βωμός ».

364. *Philippes.* — S. Pelekanidis, *Praktika Arch. Et.* 1960 (paru en 1966), 76-94 : [*Fouilles de l'Octogone de Philippes*]. P. 93 et Pl. 73, prière incisée sur un stylobate : Κ(ύρι)ε βοήθη τοῦ δούλου σου Πέτρου, ἀμήν.

365. *Vallée Moyenne du Strymon.* — Le corpus de G. Mihailov, n° 371, comporte, entre Pautalia et Nicopolis du Nestos, partie III, des inscriptions de la région de Sveti Vrać (Sandanski), n. 2240-2334. Nous jugeons nécessaire de bien signaler ici, en la détachant du reste du volume, cette section, puisque le territoire appartenait à la province de Macédoine, et non à celle de Thrace. Cette considération essentielle de géographie historique de l'Empire romain devrait peser davantage pour le classement que l'itinéraire à travers les pays modernes. Le n. 2254, nouveau, est expliqué par L. R. dans *Studii Clasice*, IX, 113-116, sans aucune des corrections introduites par l'éditeur.

THRACE, MÉSIE, DACIE, CÔTE NORD DU PONT-EUXIN

Onomastique thrace ; le grec Ζῆνις n° 160.

366. *Abdère.* — *Ergon Arch. Et.* 1966 (1967), 55. Stèle funéraire de l'époque romaine : Καισώνιος Σωκράτης καὶ Αὐρ(ηλία) Ἀλεξάνδρ(α) Λουκίλλῃ γλυκυτάτῃ θυγατρὶ μνείας χάριν.

367. *Komotini et environs.* — *BCH* 1966, 888-889 avec photographies. Stèle en forme de croix avec épitaphe. Stèle funéraire du IVe siècle : Ἀπο[λλ]όδωρος Ἀντιφάνος.

368. *Topiros,* — *BCH* 1966, 886 et fig. 1-3 (p. 887) : sur une colonnette à 2 km. à l'est du village Aétolophos : Αὐτο[κράτορι] Καίσαρι Γ. Οὐ[ήρῳ Μα]ξειμίνῳ καὶ Γ. Ἰουλίῳ Οὐήρῳ Μαξίμῳ Σεβδ. ἡ Τοπειριτῶν πόλις. Précieux témoignage pour la localisation de la ville.

369. *Plotinopolis.* — C. Vatin, *BCH* 1966, 241-242 : *Base d'un fils de Gallien à Plotinopolis.* V. revient sur la base de statue *Bull.* 1963, 145, où nous avions reconnu le fils de Gallien et non (Ch. Euthymiou) Valérien ; à la fin des titres nous avons remplacé [θ]εόν par [ν]εόν. « Cette rectification était logique et eût été satisfaisante si l'édition de Chr. Euthymiou avait été correcte ; mais ce n'est pas le cas ». G. Balakakis, dans ses « Recherches archéologiques en Thrace » (*non vidimus* ; cf. *Bull.* 1966, 248) a donné une photographie médiocre Pl. V. Au lieu de : τὸν θεοφιλέστατον Καίσαρα Πό(πλιον) [Λ]ικ(ίνιον) Α(ὐρήλιον) Οὐαλεριανὸν | [θ]εόν, V. a lu : Πόπλιον (sous forme de trois monogrammes) Κ(ορνήλιον) Οὐαλεριαν|όν. C'est alors le fils aîné de Gallien, César en 256 et disparu en Gaule deux ans après.

370. *Périnthe-Héraclée.* — I. Ševčenko, *Byzantion*, 35 (1965), 564-574 : *Inscription commemorating Sisinnios, curator of Tzurulon* (*A. D. 813*), publie, avec photographie, un épitaphe byzantine trouvée récemment par un paysan dans une des nécropoles de la ville, à Kamara Dere (Poyraz Liman). La mort est datée exactement du 7 décembre 813. On y lit : Ἐνθάδε κατάκητε ὡ τῆς μακαρίας μνήμις Σισίνις, γενάμε(ν)ος β(ασιλικὸς) κουράτορ Τζου(ρου)λοῦ, ὢ κ(αὶ) ἀνακενήσας τὴν μο(νὴν) τῆς ἁγήας Θεωτόκου. Τελευτᾶ δὲ μην(ὶ) δεκεμβρήῳ ζ' ἡνδ(ι)κ(τιῶνος) ζ', ἔτους ἀπὸ κτ(ίσεως) κόσμου ςτκϐ' (6322). C'est une des plus anciennes inscriptions datées d'après la création du monde. Le « curator impérial » est connu du IXe au XIe siècle, notamment par les sceaux, comme l'administrateur de domaines impériaux, et il a pris la suite des *curatores* qui exerçaient les mêmes fonctions au VIe siècle. Ces domaines-ci étaient à

Tzouroulon, la moderne Çorlu, sur la route d'Andrinople à Constantinople, à env. 30 km. au NNO d'Héraclée. Sisinnios était venu mourir à Héraclée. L'éditeur, partant de la date précise de l'épitaphe, met ce déplacement en rapport avec l'irruption des Bulgares de Kroum dans l'été de 813 et la dévastation des lieux de cette région après l'échec devant les murs de Constantinople (de Rhégion à Apros, seules Héraclée et Panion purent résister) et avec l'attaque des Bulgares, à la fin de l'automne ou au début de l'hiver 813, sur Arcadioupolis et l'Erginos.

371. G. Mihailov, *Inscriptiones Graecae in Bulgaria reperlae*, IV, *Inscriptiones in territorio Serdicensi et in vallibus Strymonis Nestique reperlae* (343 pp. et 170 planches in-8°, avec un croquis cartographique ; Sofia, 1966). Ce volume (cf. n° 1), qui contient ce qui restait à traiter du territoire bulgare, comprend les inscriptions de *Serdica* (Sofia) et de son territoire, chap. I, n. 1902-2051), de *Paulalia* (Küstendil) et de son territoire (chap. II, n. 2052-2239), de *Nicopolis du Nestos* avec ses environs (chap. IV, n. 2335-2353). Pour le chapitre III, qui faisait partie de la *Macédoine*, voir ci-dessus n° 365. Le n. 1934 de *Serdica* est repris par L. R. dans *Studii Clasice*, IX, 110-113 ; le relief 1921 ailleurs. Les κολλῆγαι de 2039 ne sont pas des vétérans, mais des ' fermiers '.

372. *Serdica.* — M. Stančeva, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, 29 (1966), 230-235 : *Matériaux archéologiques de Sofia préromaine* (en bulgare ; résumé en français de quelques lignes). Parmi la céramique, une estampille avec rosace comme à Seuthopolis (cf. *Bull.* 1965, 43) ; une autre avec Κουάρ(του).

373. *Région de Serdica.* — V. Mladoneva, *Archeologia* (Sofia), 8 (1966), III, 34-38 : *Sur le culte de Zeus et Héra dans les terres bulgares* (en bulgare ; traduction française du titre et des légendes des photographies). Pp. 34-36, au village de Potop, relief de Zeus avec aigle et autel, et la dédicace : Διὶ Ζινοβαστηνῷ Δημοσθένης Βείθυος εὐχήν. La photographie ne permet pas de vérifier s'il y a Ζινοβαστηνῷ ou Δινοβαστηνῷ. — Pp. 36-37, au village de Dragoman, fragment de relief (déesse en manteau) et de dédicace : [Κυρίᾳ Ἥρᾳ] καὶ κυρίῳ Ἥρῳ — σινγωνος (?) [ἀνέθηκ]εν.

374. Zl. Gočeva, *ibid.*, 9 (1967), 57-60 : [*Inscription sur une plaque votive d'Asclépios du village Gradec, région de Sofia*]. Il s'agit exactement d'un cratère en pierre (serait-ce un périrrhantérion?), qui porte sur la lèvre cette dédicace : Κυρίῳ Ἀσκληπιῷ Κληδ....ηνῷ Παρηγόρις Ἀπ̣[ολ]λωνίου (les deux dernières lettres en ligature) εὐχή[ν].

375. *Philippoupolis.* — K. Kolev, *Archeologia* (Sofia), 1966, II, 57-59 : [*Stèle funéraire de Philippoupolis*] (en bulgare), publie une intéressante stèle décorée, notamment de ceps de vigne avec grappes. Au-dessus l'épitaphe d'un Philippos mort à 30 ans : Φίλιππος Φιλίππου τῷ υἱῷ καὶ Παπίας Φιλίππου τῷ ἀδελφῷ Φιλίππῳ ζήσαντι ἔτη λ' μνήμης χάριν. Au-dessus de l'épitaphe, en deux rangées, cinq couronnes de feuillage avec cabochon au bas et bandelettes en haut. Chacune contient une inscription indiquant de qui émane l'honneur de cette couronne funèbre. On a successivement : le Conseil et le Peuple (de Philippoupolis), ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος, — Νεικαεῖς ὀλυμπιασταί, — Νεικομηδεῖς, — ῥοποπῶλαι, c'est-à-dire les brocanteurs (cf. *Études Anatoliennes*, 260-261, à Amastris et Périnthe ; *Bull.* 1938, 470, avec Cos ; un [ῥω]ποπώλης à Philippoupolis même *IGBulg.*, III, 991), βυρσεῖς, les tanneurs. — On en conclura que les membres de la famille exerçaient ces métiers et qu'elle était originaire de Bithynie. Nous ne pensons pas que Νικαεῖς et Νικομηδεῖς désignent les autorités de ces villes, qui auraient envoyé un décret et une couronne, mais les citoyens de ces deux villes résidant à Philippoupolis. On

connaît dans la ville deux Nicéens (*IG Bulg.*, III, 998 et 1521) et un Nicomédien (*ibid.*, 1008). A Serdica, deux Nicéens *IG Bulg.*, IV, 1955, 1956. A Nicopolis de l'Istros, on relève non seulement un Nicomédien (*IG Bulg.*, II, 688), mais une σύνοδος Νεικομηδέων λιθοξόων, une association des tailleurs de pierres de Nicomédie (*ibid.*, 674 ; commentaire dans *Hellenica*, XI-XII, 35-36 ; cf. *J. Savants* 1962, 43) ; il y avait encore là quatre Nicéens (*ibid.* 600, avec une formule funéraire typique de la région ; 667 ; 668 ; 690). Les deux dédicaces 667-668, faites pour les hymnodes, sont adressées par l'un et l'autre de ces Nicéens l'une à Zeus Olympios, Héra Zygia et Athéna Polias, la seconde à Zeus Olympios et Héra Zygia. Le premier groupe, Zeus, Héra et Athéna, est celui de la triade capitoline (de même à Nicée justement, où le banquier Gaius Hostilius Ascanius dédie à Zeus Lidaios τὸν Δία καὶ τὴν Ἥραν καὶ τὴν Ἀθηνᾶν, *BCH* 1900, 389, n. 44), mais les épithètes ne sont pas celles des divinités du Capitole. L'épithète Olympios (Zeus Olympios aussi sur le territoire de Nicée, *Études Anat.*, 242-243) doit expliquer l'inscription de la seconde couronne : les Νεικαιεῖς ὀλυμπιασταί sont les Nicéens établis à Philippoupolis qui se groupaient autour du culte de Zeus Olympios.

376. H. G. Pflaum, *Mélanges Piganiol* (1966), I, 275-282 : *Un nouveau 'sodalis Aurelianus Antoninianus' à la lumière d'une inscription de Philippoupolis Thraciae*, reprend l'étude systématique du cursus sénatorial mutilé *IG Bulg.*, III, 884, avec son ordre. L. 1-2, il donne cette forme à la mention du gouverneur de la Thrace : [τὸν] λαμπ[ρότατον πρεσβευτὴν Σεββ. ἀντιστρατηγὸν Θρᾴ]κης. L. 6-7, la fonction dans la province de Lycie n'était pas celle d'un questeur, mais d'un gouverneur : [πρεσβευτὴν Λυκίας] Παμφυλίας Πεισ[ιδίας], précédée de la préture (l. 6 : [στρατηγόν]) et suivie du tribunat et de la questure (l. 7 : [δήμαρχον, ταμίαν Ῥωμαίων]). L. 8-9, la sodalité n'était pas exprimée par [σοδᾶλιν Ἀντ]ωνεινιανὸν Ο[ὐηριανόν], mais par [σοδᾶλιν Αὐρηλιανὸν Ἀντ]ωνεινιανόν, que suivait une des charges du vigintivirat, *IIII vir viarum curandarum* ou *viocurus*, ici ο[ὐιόκουρον].

377. A. Petkova, *Archeologia* (Sofia), 1966, III, 44 : *Plaques votives du Cavalier Thrace du musée national archéologique de Plovdiv* (en bulgare ; traduction française du titre et des légendes des photographies). Cinq reliefs du Cavalier au pas ou à la chasse trouvés dans la région de Philippoupolis. Le n. 3 porte une dédicace : Οὔλπιος Βειθυνικὸς εὐχαριστήριον.

378. *Augusta Traina.* — H. Bujukliev, *ibid.*, 7 (1965), 50-51 : *Nouveau monument sur le culte de Sabazios en Thrace* (en bulgare), publie une dédicace de la région de Stara Zagora, au village de Javorovo : [Τ]ὸ ιε' Διὶ Σαβαζίῳ θεῷ προγονικῶι Τίτος Φλάουιος Σκελου υἱὸς Κυρείνα Δινις ἱερεὺς ἀπὸ προγόνων διὰ βίου καὶ ἀρχιερεὺς τοῦ κοινοῦ τῆς ἐπαρχείας τὸν βωμὸν ἐκ τῶν ἰδίων κατεσκεύασεν. Nous ne comprenons pas ce qui précède Διί et à quoi se rapporte le chiffre 15 (surmonté d'une barre, indiquant un nombre).

379. D. Aladžov, *Archeologia* (Sofia), 8 (1966), IV, 52-56 : *Une tombe thrace du village Vojvodovo* (en bulgare ; traduction française du titre et des légendes des figures). Le lieu semble être situé aux environs de Haskovo, c'est-à-dire sur le territoire d'Augusta Trajana, à peu près à mi-chemin entre cette ville et Hadrianoupolis, mais nous sommes tout prêts à déclarer éventuellement : « male intelleximus ». P. 54, avec photographies, des amphores thasiennes. Sur l'une, un timbre avec Θασίων, Κριτίας. Sur une autre : Θασίων, ΚΥ.Ν [?].

380. *Apollonia.* — L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (nº 465), 46 : le sanctuaire d'Apollon Iatros à Apollonia.

381. *Mesembria.* — V. Velkov, *Byzantinobulgarica* (Univ. Sofia), II (1966),

268-273 : *Zur Geschichte Mesembrias im II. Jahrhundert*, reprend avec photographie l'inscription qu'il avait transmise à V. Beševliev pour la publier dans ses *Spätgriechiche und spätlateinische Inschriften aus Bulgarien* (*Bull.* 1965, 2), n. 159, afin de rechercher quelle fut l'occasion de la réfection des remparts de Mesembria sous Constantin X Ducas et Eudocia Makrembolitissa (1059-1067). En 1063, d'après les chroniques byzantines, eut lieu un violent tremblement de terre dans la région de Constantinople, Cyzique, Nicée et les villes de Thrace. Il est possible que les remparts aient subi des dommages à cette occasion, comme ceux d'Hadrianoupolis pour lesquels une autre inscription atteste des travaux de fortification entre 1071 et 1078, sous le fils de Constantin et Eudocia.

382. **Scythie Mineure.** — G. Bordenache, *Dacia*, 9 (1966), 253-281 : *Temi e motivi della plastica funeraria di età romana nella Moesia Inferior*, II. Les séries étudiées contiennent plusieurs exemplaires avec inscriptions du type du banquet funèbre où le mort brandit une couronne, provenant d'Istros et d'autres centres du Pont Gauche, villes de la côte ou villages de l'intérieur, et jusqu'au IVe siècle p. C. Ainsi B. republie, pp. 256-257, la stèle Stoian, *Tomitana*, 202, n. 1, Pl. LIV, en adoptant la lecture faite sur place par L. R., Ἀντιγόνη, ζῇ, Αὐλοσάνις Σεύθη. P. 259, fig. 4, la stèle du Musée de Bucarest aux noms de Νουμήνιος et Ἀνών, qui ne provient pas de Tomis (Stoian), mais d'Odessos (cf. *Rev. Phil.* 1959, 235 ; *Berytus* 1966, 21 et Pl. IV). Autres types aussi avec inscriptions.

383. *Callatis.* — D. M. Pippidi, *Studii Clasice*, 8 (1966), 87-96 : *Sur un décret des thiasites de Callatis*. P. republie la fin d'un décret du thiase dionysiaque *Bull.* 1936, 373, avec photographie. L. 2-3, il suggère : [καὶ τὸ θύρω]μα ἀπαρτίσας δ[ιὰ] τὰν ἐπαγγελίαν. Il publie le début inédit qu'il a rapproché (8 lignes) et qui donne l'intitulé et le début des considérants. Un titre, l. 1, donne le nom du bienfaiteur, connu par ce nouveau morceau : Φιλείνο[υ]. Ensuite :

2 [Ἀγα]θᾶι τύχαι. Ἐπὶ βασ[ιλέος Τιβερί]-
[ου] Καίσαρος, μηνὸς [*e. g.* Μαλοφορί]-
[ου] ἑδόμᾳ ἐπ' εἰκάδι [ταῦτα]
[ἐν]εδέξατο τοῖς θιασε[ίταις · ἐπειδὴ]
6 [Φ]ιλεῖνος Φιλείνου οἰκοδ[όμησεν]
[τ]ό τε πρόθυρον τᾶς αὐ[λᾶς καὶ]
[τ]ὰν αὐλὰν περιβα[λὼν] Ε - - -

Comme empereur éponyme de la ville (le roi), P. restitue le nom de Tibère, plaçant cette éponymie peu après 15, date vraisemblable de la création de la province de Mésie. « La fin de la ligne 4 et le début de la ligne 5 proposent à notre curiosité une formule de sanction assez insolite, à ma connaissance : le verbe [ἐν]εδέξατο employé au sens d'ἔδοξε pour exprimer la décision adoptée par les thiasites au sujet de Philéinos. Je n'ai pas été capable de trouver des exemples de cet emploi, mais — εδέξατο étant parfaitement lisible sur la pierre et, au début de la ligne, la lacune n'admettant en aucun cas plus de deux lettres, la conjecture apparaît probable ». Pour ταῦτα, P. rapproche le décret de Chersonasos pour Diophantos, *Sylloge*³, 709, l. 55-56 : ταῦτ' ἔδοξε βουλᾶι κτλ. ; mais cette formule est à la fin du décret comme dans d'autres décrets de Chersonasos. Quant à ἐνεδέξατο, il ne peut avoir le sens et la construction de ἔδοξεν ; « les auteurs attiques font un emploi fréquent d'ἐνδέχεσθαι dans le sens d'« accepter, approuver, permettre » ; voir les références dans LSJ ». Nous écrivons [ἐπ]εδέξατο (la transcription en majuscules donne même

avant l'*epsilon* la haste droite d'un *pi* à hastes inégales). On a le sens courant du verbe : « il a assumé de... » ; nous citerons seulement le décret de Péparéthos (*IG*, XII 8, 640, 10-11 ; *Sylloge*³, 587) pour un entrepreneur : ἐπεδέξατο δὲ μετάξειμ μετὰ τοῦ ἀρχιτέκτονος τήν τε βάσιν καὶ τὸ ἄγαλμα. La construction est en ordre si nous restituons : [ἐπειδὴ ἐπ]εδέξατο τοῖς θιασε[ίταις Φ]ιλεῖνος Φιλείνου οἰκοδ[ομήσειν τό] τε πρόθυρον κτλ.

384. D. M. Pippidi, *Mélanges Piganiol* (1966), I, 283-288 : *Sur une inscription funéraire de Callatis*, publie l'inscription d'une base qu'il date du Ier siècle p. C. : Τιβέριος Πλαύτιος Σιλουανὸς, υἱὸς τῆς πόλεως, ἐτῶν κβ', χαῖρε. Le personnage tenait, directement ou indirectement, le droit de cité romaine du légat de Mésie, sous Néron, Tiberius Plautius Silvanus Aelianus. — Le cas d'un « fils de la ville » âgé de 22 ans ou moins ne nous paraît pas surprenant.

385. Th. Sauciuc-Săveanu et Em. Popescu, *Studii şi cercetari ist. veche*, 16 (1965), 809-817 : [*Une inscription du IVe siècle de notre ère découverte à Callatis* ; avec résumé en français], publient une inscription qu'ils datent du temps de la tétrarchie ou de Constantin ; pour comparaison de l'écriture ils donnent une photographie de l'inscription de Tomis pour Dioclétien *Arch. Epigr. Mitt. Oesterr.* 1882, 18, n. 37. Le début est seul conservé (6 lignes) : [Ὑ]πὲρ ὑγεία[ς κα]ὶ νεί[κης τῶν κ]υρίων κοζμοκρατ[όρων ἀνικ]ήτων, Βουλῆς, Δήμ[ου Καλλ]ατιανῶν Μάξιμο[ς καὶ ὁ] υἱὸς Γάιος Κρίσπο[ς πρέσϐ]εις χρηματισθέντ[ες -]. Les éditeurs entendent que les ambassadeurs de Callatis « ont été reçus en audience en vue des négociations ». Il ne nous semble pas que le passif χρηματισθείς puisse s'expliquer ainsi, et à cette époque où χρηματίζειν pour « donner audience » n'est pas non plus dans la langue du temps. La dédicace est faite pour les empereurs comme pour le conseil et le peuple de Callatis ; rien n'indique une ambassade auprès des empereurs. Nous entendons : [ἱερ]εῖς χρηματισθέντ[ες -] ; ces prêtres, père et fils, ont reçu une révélation divine, en suite de quoi ils ont fait une dédicace. Ce nous semble être la seule possibilité avec le passif ; pour des exemples de χρηματισθείς, cf. *Hellenica*, I, 72, n. 1 ; II, 148 (connus des éditeurs) ; *Bull.* 1962, 336 ; *Noms Indigènes*, 381, n. 1 (avec textes du Bas-Empire).

386. *Tomis*. — I. Stoian, *Dacia*, 10 (1966), 347-356 : *Le culte des Dioscures et les tribus tomitaines à la lumière d'un monument récemment publié*. Rédaction en français de l'article signalé *Bull.* 1966, 267, page 398. On connaît maintenant cinq tribus ioniennes de la ville.

387. V. Barbu, *Dacia*, 7 (1963), 553-567 : *Monumenti funerari con iscrizioni rinvenuti a Tomis*. Sur un sarcophage décoré, inscription n. 1 (pp. 558-559, avec photos de l'inscription fig. 1 et 6) : sur le bord supérieur de la cuve, χαῖρε παροδεῖτα ; dans une *tabula ansata*, Ἀλέξανδρος Σμαράγδου φυλῆς Οἰνώπων φιλότειμος κατεσκεύασα τὴν πύαλον ἑαυτῷ καὶ τῇ γυναικὶ Κυρίλλᾳ Φιλοκλέους - -. — Pp. 560-561, dans la tabula ansata d'un sarcophage non décoré, n. 2 : Δαμόστρατος Ἡρᾶ Νεικομεδεὺς *(sic)* ἰδίᾳ μητρὲ *(sic)* κατεσκεύασεν ζησάσε *(sic)* σεμμνῶς. Χαῖρε παροδῆτα *(sic)*. — Pp. 562-563, stèle avec buste de femme, n. 3 : Χρυσίον Δημοσθένου, γυνὴ δὲ γενομένη Ἄφφου Ἀλεξάνδρου ζήσασα ἔτη κε'. Χαίρετε. — Pp. 563-564, sur un fragment de plaque funéraire, n. 4, quelques mots, dont l'ethnique Νεικ[ομ]ηδ[εύς]. — Pp. 565, 566, 567, débris d'épitaphes.

388. I. I. Russu, *Studii Clasice*, 8 (1966), 221-228 : *Notes épigraphiques*, apporte des corrections ou des interprétations à des inscriptions de Tomis. Le n. 1, pp. 221-223, est une épitaphe latine. — N. 2, pp. 225-226 ; dans la liste *Arch. epigr. Mitt.*, 6 (1882), 25, n. 50 (Stoian, *Tomitana*, p. 187), à la ligne 5,

au lieu de — ουλισος ὁ δοῦλος φι(λότειμος), R. reconnaît : [Ἰ]ούλις Θεόδουλος φι(λότειμος). — N. 3, p. 226, dans l'épitaphe *Arch. epigr. Mitt.*, 6 (1882), p. 5, n. 8 (Stoian, p. 208), R. lit et restitue : [Ἑ]κατήου θυγατρεί. — N. 4, pp. 226-227, dans l'épitaphe *Bull.* 1939, 224 ; 1960, 269 (cf. *Rev. Phil.* 1959, 182, note 3 ; conjecture), R. restitue : Αττᾳ [βετ]ρανῷ (pas d'ethnique ; τετε[λευτηκ]ότι (Rob.) [ἐν τῷ - - - ἔτει].

389. L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 28, commente l'épigramme Peek, *Gr. Vers-Inschr.*, I, 1026, épitaphe d'un jeune lutteur mort à Smyrne en allant concourir aux Pythies.

390. *Istros.* — D. M. Pippidi, *Studii clasice*, 8 (1966), 45-59 : *Inscriptions inédites d'Istros.* Pp. 45-47, n. 1, deux distiques sur la tombe de Ἡδίστη Εὐαγόρο θυγάτηρ, morte avant le mariage ; v. 4, Ἡδίστη, πρὸ γάμων ὤλεσας ἡλικίαν. Pp. 47-49, n. 2-8, série d'épitaphes du IVe et du IIIe siècle avec les seuls noms des défunts. N. 2 : Ἡγή[σ]ανδρος Ἀλεξάνδρο. N. 4 : Θόας Ἡροδό[το]. N. 5 : Ἡρώνυμος Διαγόρο. N. 6 : Εὐηνωρπ[ίδης ?] Ἀριστ[οκλέους *sive* - ονίκου]. Le premier nom ne nous paraît pas possible, même comme hypothèse. Εὐήνωρ doit certainement être détaché. Ensuite Π[αντ]αρίστου ou, mieux sans doute, Παναρίστου. N. 7 : Ἑστιαῖος Μοιροδώρου. N. 8 : Ναυσικλῆς Λέοντος. — P. 50, n. 10, fragment d'épigramme funéraire du IIe ou IIIe siècle p. C., avec cette consolation, v. 3-4 : ζῶν εἶχες βίον ἡδύν, ἔχεις καὶ νῦν ἀμέριμνον, | μηκέτι φροντίζ[ω]ν -. — Pp. 54-55, n. 17 : quelques noms d'une liste. P. 55, n. 18, début d'une série de prêtres de Dionysos Karpophoros, comme on en connaît déjà plusieurs : Ἀγαθῇ [Τύχηι]. Διονύσο[υ Καρπο]φόρου ἱ[ε]ρ[εῖς]. — Pp. 56-57, n. 19, liste incomplète de 26 noms, suivie de : Ἀντίοχος Ἀσκληπιοδώρου τὸν τελαμῶνα ἀφιέρωσα, γραμματεύοντος Λουκίου Βρουτίου. Sans doute IIe siècle p. C. — Pp. 57-58, n. 20 : fin d'une liste, 9 noms. L. 5, Αἴλ(ιος) Λεισάνδρωνος ; il n'y a pas de barre horizontale dans les *alpha*. Le nom Λεισάνδρων ne nous paraît pas possible. Nous coupons : Λιλλεις Ἄνδρωνος. Pour le premier nom, cf. *Hellenica*, XI-XII, 373-375 ; il se trouve précisément à Odessos ; à Tomis, un Λίλλων (*ibid.*, 373) et un Λιλλας *Bull.* 1964, 296.

391. D. M. Pippidi, *Studii Clasice*, 8 (1966), 240-242 et 246 : *Du nouveau sur un important décret d'Istros*, fait connaître, avec photographies, le rapprochement de fragments du décret pour Diogénès *Bull.* 1966, 272.

392. D. M. Pippidi, *ibid.*, 235-240 et 245 : *A propos des gérousies d'Istros et de Callatis*, revient sur l'inscription *SEG*, I, 330, avec le titre de συναγωγεύς et sur le rôle de ce corps dans le culte impérial.

393. P. Veyne, *BCH* 1966, 149-155 : Πρῶτος ποντάρχης. Dans l'inscription *Bull.* 1962, 240, V. interprète πρώτου ποντάρχου comme une indication chronologique et il conclut que le koinon du Pont Gauche, avec son pontarque, n'a été créé que sous Hadrien. Il incline aussi à croire que la création de ' l'Hexapole ' date de ce moment.

394. Sur le décret pour un prêtre des Dieux de Samothrace, voir n° 399. Timbres amphoriques à Istros n° 41.

395. **Dacie.** *Olténie.* — S(ilvia) Marinescu-Bîlcu, *Studii ist. veche*, 17 (1966), [*Quelques découvertes gèto-daces de Căscioarche*], dans un îlot du lac Cătalui, situé dans cette commune ; l'auteur date cet établissement de la fin du IIe siècle ou du début du Ier. Pp. 117-119, avec dessin, un timbre d'amphore rhodien : Ἐπὶ [Ἀριστά ?]νακτος, Καρν[ε]ίο[υ].

396. **Côte Sud du Pont-Euxin.** — Amphores et tuiles à Olbia et Chersonasos n° 45. — Nous analyserons dans le prochain Bulletin *Numismatika i Epigrafika*, tome 5.

397. *Olbia.* — I. Levi, *Vjestnik Drevnej Istor.* 1965, 86-95 : [*An Olbian inscription with a dedication to Apollo the Healer* ; en russe], publie une belle dédicace du IVe siècle a. C. sur une base : Λεωκρά[της — ca 11 l.]ου | Ἀπόλλωνι Ἰητρ[ῶι]. Les deux lignes sont *stoichédon*. Au-dessous la signature du sculpteur : Στρατωνίδης Ἀθηναῖος ἐπόησε. Pour cet Apollon Iatros bien attesté dans les villes ioniennes du Pont-Euxin, cf. *Bull.* 1955, 163, p. 239 ; *Rev. Phil.* 1959, 216. L. rapproche notamment les dédicaces d'Istros *Bull.* 1939, 240, avec les monnaies de la ville.

398. B. Lifschitz, *Hermes* 1966, 236-238 : *Le culte d'Apollon Delphinios à Olbia*, revient sur trois graffites publiés par E. I. Levi (*Bull.* 1965, 266). Pour la dédicace p. 146, l'éditeur écrivait : [- Δελ]φινίωι εἰκοστή. L. complète [- Ἀπόλλωνι Δε]λφινίωι εἰκοστῆ[ι]. « La dédicace à Apollon a été faite le vingtième jour du mois », qui, jour consacré à Apollon, était la date des assemblées mensuelles, comme l'avait conclu l'éditeur qui avait rapproché deux décrets d'Olbia. « Cette raisonnable suggestion exige la restitution du ' iota ' ». — Il paraît étrange qu'on eût indiqué sur une dédicace en graffite le jour de la dédicace, et cela sans le nom du mois. En tout cas, il semble que εἰκοστή n'existe pas au sens de ' le 20 du mois ' ; on dit toujours εἰκάς, ainsi dans les deux décrets allégués qui réfutent cette interprétation du graffite au lieu de l'appuyer. Εἰκοστή, c'est ' un vingtième ', comme δεκάτη, πεντηκοστή, et on l'emploie pour un impôt comme la *vicesima hereditatium*. Dans une dédicace comme celle-ci, il ne peut signifier que ' en offrande du vingtième ', comme δεκάτη signifie ' en offrande du dixième, en dîme '. Un détail est intéressant. « Après l'épithète du dieu on avait d'abord gravé un ' delta ', qui a été ensuite corrigé en ' epsilon ' ». C'est que l'on avait d'abord commencé par graver δεκάτη, courant dans ces textes ; le dédicant, scrupuleux, a indiqué que son offrande n'était pas une ' dîme ', mais un vingtième de ses profits. — P. 145, l'éditeur avait lu : Τύχων ὁ Κατοκλέος Ἀπό[λλωνι]. L. reconnaît justement une crase ὁκατοκλέος, le fils d'Hécatoclès. Pour les noms Ἑκαταῖος, etc., cf. E. Sittig, *De Graecorum nominibus theophoris* (1911), 61-67. Dans le graffite de la p. 143, L. considère ἀμμυστὶν ἐκπιῆν pour une graphie plutôt qu'une faute pour ἀμυστίν.

399. D. M. Pippidi, *Studii Clasice*, 8 (1966), 242-244 et 246 : *Décrets d'Olbia en l'honneur de citoyens d'Istros aux IVe et IIIe siècles avant notre ère.* Ayant rappelé le décret d'Olbia pour le citoyen d'Istros Θεόδοτος Διονυσίου (*Bull.* 1960, 279), P. étudie un autre décret de la même ville, *Ios PE*, I², 21. P. O. Karyschkowski avec E. J. Solomonik ont pu « établir qu'il avait été voté en l'honneur d'un Ἰστριανός dont le nom seul a survécu et que Latyschew lisait déjà Δι[ο]νύσιος. Dans les deux cas, il s'agit d'individus inconnus à la prosopographie histrienne, ce qui n'empêche que les deux inscriptions soient bien importantes pour l'histoire d'Istros à la fin de l'époque classique ». — Les éditeurs russes ont lu et restitué : Ὀλβιοπολῖται ἔδωκαν Δι[ο]νυσίωι Σ[ύ]ρου (ou Σ[εύ]θου) [Βί]ων[ο]ς (ou [Χί]ων[ο]ς). Le double patronyme, à cette époque, ne nous paraît pas possible, non plus que le nom du grand-père sans l'article. Nous reconnaissons un seul nom : Σ[τ]ρου[θί]ων[ο]ς (pour le nom, cf. *Les stèles fun. de Byzance*, p. 184). Le personnage est connu à Istros. Précisément, dans le décret pour un prêtre des Dieux de Samothrace, *Dacia*, 5 (1961), 305 sqq., au lieu de Διονύσιον [Ἴσ]τρου Θεῶν [Μεγάλων ἱερέα], nous avons fait connaître *Bull.* 1963, 169, la restitution Διονύσιον [Σ]τρουθίων[ος], due à Th. Oziol, et nous l'avons soutenue *Bull.* 1966, 273. Il s'agit du même personnage qu'à Olbia. Le décret de cette ville avait été daté par Latyschew du IVe siècle et on

a dit de celui d'Istros : « Presque à coup sûr, écriture du IIe siècle avant notre ère ». La première datation nous paraît trop haute et la seconde trop basse, et nous plaçons les deux documents au IIIe siècle. En tout cas, bien que dans deux villes différentes, la gravure est la même si l'on compare le fac-similé de Latyschew et la photographie dans *Dacia*. On peut appliquer exactement au décret d'Olbia l'analyse qu'avait donnée P. du décret d'Istros : « la barre de l'*alpha* n'est pas encore brisée ; le *nu* a les jambages égaux, mais pas le *kappa* ou le *pi* ; les bras du *sigma* sont en train de devenir parallèles ». Nous avions dit, *Bull.* 1963, 169, que nous supposerions volontiers que Dionysios, disposant de réserves liquides considérables et possesseur d'un sanctuaire privé des Dieux de Samothrace, dieux de la navigation, était un armateur. Nous en trouvons maintenant une confirmation dans ses rapports avec Olbia, qui lui confère αὐτῶι καὶ ἐκγόνοις προξενίαν, πολιτείαν, ἀτέλειαν πάντων χρημάτων, ὧν ἂν αὐτὸς εἰσάγηι ἢ ἐξάγηι ἢ παῖδες ἢ θεράποντες.

400. *Chersonasos.* — K. B. Golenko et A. N. Tcheglov, *Dacia*, 9 (1965), 373-382, traitant du culte d'Asclépios à Chersonasos (statuettes de marbre et de bronze, gemme, intéressant vase à reliefs, monnaies), donnent, p. 374, fig. 1, une photographie du fragment de décret *Ios PE*, I², n. 376, qui devait être consacré [ἐν τῶι ἱερῶι] τοῦ Ἀσκλαπιο[ῦ].

401. *Myrmekion.* — Timbres amphoriques n° 42.

402. *Bosphore.* — Dans un compte rendu sur le *Corpus Inscr. Regni Bosporani* (*Bull.* 1966, 282), I. I. Russu, *Studii Clasice*, 8 (1966), 334-339, apporte des corrections ou des observations sur un certain nombre d'anthroponymes.

403. A. I. Boltunova, *Vjestnik Drevnej Istor.* 1965, 95-101 : [*Unpublished inscriptions from Kerch and its environs* ; en russe]. Le n. 1 est aussi dans *CI Regni Bosporani*, 879 ; mais on a ici la photographie, et l'absence de toute photographie dans le Corpus est très regrettable. Les épitaphes n. 2-4 n'y figurent pas et elles ont aussi leur photographie (avec reliefs pour les n. 3 et 4 comme pour 1).

404. W. Blavatsky, *Mélanges Piganiol* (1966), III, 1541-1545 : *Le culte des empereurs romains au Bosphore.* Pour les inscriptions, B. souligne le titre ἀρχιερεὺς τῶν Σεβαστῶν διὰ βίου porté par les rois du Bosphore et la mention d'un Kaisareion à Phanagoria.

ILES DE LA MER ÉGÉE

405. **Délos.** *BCH* 1965, 984-985 : graffites dans une maison du quartier de Skardhana.

406. Les autels devant les maisons : L. Robert (n° 477), 188, 190, 205, 206-207. — Autel d'Arsinoè Philadelphe : *ibid.*, 204, 205, 206-207.

407. G. Siebert, *BCH* 1966, 447-459 : *Artémis Sôteira à Délos*, reproduit, avec des photographies, les 4 dédicaces à Artémis Sôteira. De la dédicace à Hermès *Bull.* 1955, 168, il conclut que, le dédicant Antiochos Paconius étant un esclave et le prêtre d'Artémis Sôteira, sous lequel la dédicace est faite, Antiochos Paconius Artemisieus, un affranchi, le culte était un culte privé, vers la fin du IIe siècle a. C. et le début du Ier. Les représentations d'Artémis Sôteira ; Artémis Sôteira et Hécate ; le relief de la dédicace *I. Délos*, 2379, Artémis avec les deux torches et le chien et la mention dans les inventaires de quatre statuettes d'Artémis avec torches et un ou deux petits chiens. — P. 457, S. dit

pour le caractère guerrier d'Artémis Sôteira : « un autel portant l'inscription Ἀρτέμιδος Σωτείρας ἡμετέρας était dédié par la garnison du φρούριον ». Nous avons fait remarquer *Bull.* 1966, 318, que cette inscription de Lepsia n'était pas une dédicace, mais un génitif de possession et que la garnison dorienne du phrourion était imaginée par l'éditeur.

408. P. Vidal-Naquet, *Rev. Phil.* 1966, 143-145, donne un compte rendu judicieux de l'ouvrage de H. Engelmann, *Bull.* 1966, 283, sur l'arétalogie de Maïstas. Il remarque la fragilité du rapprochement avec les documents égyptiens ; « à la troisième génération, le successeur d'Apollonios de Memphis apparaît, au moins de l'extérieur, comme profondément hellénisé dans sa langue et même dans sa mentalité ». Il caractérise la langue du poème comme un « mélange très hellénistique de mots empruntés à la langue épique, de vocables tragiques provenant d'Euripide et de mots contemporains ». Il approuve l'interprétation des vers 72-74 : ἀκλέα ἀμοιβήν est l'amende déshonorante (cf. v. 69).

409. *Rhénée.* — D. M. Pippidi, *Studii Clasice,* 8 (1966), 232-235 et 245 : *Esclaves originaires d'Istros morts à Rhénée,* rappelle la mention de Βῖθυς Ἰστριανός et de Δαμᾶς Ἰστριανός dans l'épitaphe collective *Bull.* 1965, 61, pp. 89-90.

410. **Rhodes.** — Timbres amphoriques à Chalkè n° 46 ; à Chypre n° 658 ; à Kastabos n° 565 ; à Corcyre n° 322 ; à Oricos et Apollonia n°s 337, 341, 342 ; en Olténie n° 395 ; dans l'Arabie Centrale n° 650 ; à Alexandrie n° 40. Tuiles rhodiennes n° 50. Statues représentées sur des timbres rhodiens n° 42.

411. L. Robert, *Arch. Eph.* 1966, 108-118 : *Deux inscriptions agonistiques de Rhodes,* montre que les deux inscriptions publiées par G. Pugliese Carratelli, *Annuario Arch. At.*, 30-32 (1952-1954), n. 66 et 66 A, se rapportent au même personnage et font partie de la même base. La colonne C du n. 66 donne la partie droite de la colonne C de 66 a ; il ne manque entre les deux que quelques lettres. Carrière de cet athlète qui fut « deux fois de suite périodonique dans la période ». Sur la face principale, victoires aux Haleia de Rhodes, aux Olympia, aux Pythia, aux Isthmia, aux Néméa, πάντων πρᾶτος ou πρᾶτος Ῥοδίων ou, l. 17, [πρᾶτος πά]ντ[ων ἀ]π' αἰῶ[νος]. La victoire ἀκονιτί et le renoncement des adversaires ; l. 12-13, Ἴσθμια ἄνδρας δόλιχον μόνος ἀπολαβὼν ἀπ' αἰῶνος διὰ τὸ μηδένα θελῆσαι τῶν ἀνταγωνιστῶν ἀγωνίσασθαι ; formules similaires. Concours Claudieia en diverses villes. Concours à Aphrodisias, à Sidon et à Tyr. Caesareia d'Antioche de Syrie. Létôa Caesareia de Caunos. L'expression κατὰ σύνβλημα τᾷ αὐτᾷ ἀμερᾷ. — On peut se demander s'il ne faut pas joindre au même monument le petit fragment publié lui aussi par G. Pugliese Carratelli, *Annuario,* 33-34 (1957), *Nuovo supplemento epigrafico Rodio,* p. 517, n. 1. Les lettres semblent comparables, mais il y en a trop peu de caractéristiques dans ce fragment (pourtant on remarquera le *chi*) et les photos sont très différentes comme dimensions. Les raisons du rapprochement sont les suivantes. La pierre n. 1 est un sommet de base, exactement la partie gauche du sommet. On y lit, l. 1, après un blanc d'environ 4 lettres, la formule : ὁ δᾶμος ὁ Ῥ[οδίων -] ; l. 2, le nom Τίτον Φλάυιον Ἀρι -. Ce nom conviendrait bien aux dates de la vie du coureur rhodien ; celui-ci fut vainqueur aux Balbilleia d'Éphèse fondés sous Vespasien (cf. *loc. cit.*, p. 111) et le navire *Pax Augusta* est connu aussi à l'époque flavienne (*ibid.*, p. 112) ; comme la base du coureur n'est pas complète en haut, on en aurait ici le sommet. Que ce Titus Flavius fut un athlète, notamment un spécialiste de la course longue, est prouvé par une inscription dont on a la partie droite sur l'angle conservé de la partie gauche de cette base.

L'éditeur a lu ces quatre lignes : [- παῖδα]ς δόλιχον vac. | - ω παῖδας δόλιχον | - ου παῖδας δ̣ό̣λ̣ι̣χ̣[ον]. Or, ses victoires à la course longue, au bout du côté gauche de la base, viendraient se placer au-dessus du bout du côté gauche de la base reconstituée, là où précisément on lit la série de mentions : δόλιχον, παῖδας δόλιχον, ἄνδρας δόλιχον. Auparavant, l. 2, un nom de ville : [*concours* ἐν ville] ω ; l. 4, une mention de ce type, *ex. gratia* : [*concours* ἐν Ἀντιοχείᾳ ἀπὸ Μαιάνδρ]ου. Cela rend le rapprochement très tentant. L'examen des trois morceaux de base au musée de Rhodes décidera de la chose. Des estampages seraient déjà décisifs. Il faut ajouter que le sommet de base publié comme inédit par P. C. se trouvait déjà, aussi complet, dans *IG*, XII 1, 82, d'après les publications de Newton en 1853 pour les deux côtés et de Loewy en 1883 pour la face.

412. L. Robert (n° 3), 84, n. 1, explique dans *I. Lindos*, 465, les expressions « gymnasiarque éternel » et « gymnasiarque éponyme » ; fondations des parents en l'honneur d'un jeune défunt.

413. L. Robert (n° 3), 43, n. 2 : honneurs rendus par Phasélis, *I. Lindos*, 189.

414. L. Robert, *Ant. Class.* 1966, 417 : Hélios προπάτωρ dans des inscriptions de Lindos n'est pas l'ancêtre de prêtres de telle ou telle famille, mais de la ville de Rhodes. Cf. *Bull.* 1958, 101.

415. A. D. Skiadas, *Epist. Epeleris Philos. Sch. Panepist. Ath.* 1965-66, Ἑρμηνευτικαὶ παρατηρήσεις, pp. 400-405 : Δαφναῖος καὶ Βαυκίς, pense que l'épigramme funéraire de Rhodes, W. Peek, *Gr. Versinchriften*, 1248, où le jeune Daphnaios, mort à 14 ans, interpelle Ἠρία καὶ στῆ[λ]αι fut imitée par son auteur d'une épigramme de la poétesse Erinna, *Anth. Pal.*, VII, 710 pour sa jeune amie Baucis, Στᾶλαι καὶ σειρῆνες ἐμαὶ καὶ πένθιμε κρωσσέ, etc.

Sur *IG*, XII 1, 125, n° 191. Sur les remparts de Rhodes n° 455. L'histoire des possessions insulaires de Rhodes n° 419.

416. **Chalkè.** — G. Susini, *Annuario Sc. Arch. At.*, 41-42 (1962-1963 ; paru en 1965), 203-292 : *Supplemento epigrafico di Caso, Scarpanto, Saro, Calchi, Alimnia e Tilo*, a fait un voyage dans ces îles pour découvertes et révisions épigraphiques (cf. *Bull.* 1965, 292). Il en donne ici le résultat complet. Pour chaque île, S. traite d'abord de la topographie et des ruines ; ensuite, il recense les textes sur l'île et donne une esquisse de l'histoire et des institutions. Une troisième partie donne pour les textes déjà connus la bibliographie depuis le Corpus des *IG*, à l'occasion avec des révisions, et aussi avec des indications sur l'endroit où la pierre se trouve actuellement. Enfin les textes inédits. Nous suivons ici l'ordre des *IG*, XII, fasc. 1 et 3. — A Chalkè, pp. 247-259. Pp. 256-257, sur l'inscription des [Χα]λκεᾶται trouvée dans la péninsule de Cnide par G. E. Bean et J. M. Cook, *Bull.* 1954, 228, p. 165, n. 3 ; à leur suite, S. admet qu' « il semble certain que la pierre fut portée à Burgaz depuis Chalki ». Il n'a pas connu l'article de G. Klaffenbach, *Festschrift für Carl Weickert* (1955), 94-96, analysé *Bull.* 1956, 273, avec ces conclusions : la pierre n'a pas été portée de Chalkè : le début se restitue [Χα]λκεᾶται Κ[νιδίων εὐερ]γέται. Ἔδωκ[αν Κνίδιοι] Χαλκεάταις κτλ. — Timbres amphoriques de Rhodes et de Thasos n° 46. — P. 259, 2 textes nouveaux sur des autels funéraires cylindriques : - άτης Ἀριστάνδρου Χαλκήτας et Ἀρίσταρχος Ἀριστάρχου Χαλκήτας.

417. **Carpathos.** — G. Susini, *ibid.*, 225-244. P. 243, S. a revu l'inscription publiée par Jameson, *Hesperia* 1958, 366, n. 3, qui, dans ce texte très effacé, n'avait déchiffré en dehors du nom Ἀρτεμισία que des syllabes qui paraissent disparates et que *SEG* XVII (1960), 366, sous le titre de « fragmenta incerta », a reproduit en majuscules. On peut faire une fois de plus cette observation qui vient souvent à l'esprit en ouvrant *SEG* : autant il est nécessaire de publier

l'inscription, même dans cet état, autant il est inutile et même dénué de sens, puisque le document est accessible à tous dans une revue comme *Hesperia*, de reproduire ces débris dans *SEG*, alors que le compilateur de ce recueil ne peut ou ne sait en faire avancer en rien la compréhension. Nous avions suggéré, *Bull.* 1959, 289, à la ligne 1 : Μενίσκος Σαρδιαν[ό]ς, en corrigeant les lettres 4, 6 et 16 de la copie. La révision de S. a confirmé notre conjecture. S. lit désormais :

Μενίσκος Σαρδιανός,
Ἀρτεμισία, Κελαινίς,
[ἁ δὲ] Νίννα [Μ]ενίσ[κου],
Μενίσκος [τᾶ]ς Νίννας.

L. 2, S. a transformé en un nom (nouveau ; S. ne dit rien) ce qui est l'ethnique de la ville de Célènes, Kelainai, en Phrygie. Nous avons curieusement le même cas que sur la stèle de Sardes dont L. R. a publié l'inscription, *Am. J. Arch.* 1960, 53-56 (rédaction reprise avec additions dans *Noms indigènes dans l'Asie Mineure* (1963), 337-351 : *Matis de Célènes-Apamée à Sardes*) : Andromènès de Sardes avait pour femme Matis qui dit πατρὶς δὲ Κελαιναί. Cette inscription était en vers ; l'ethnique qui précéda celui d'*Apameus* n'a donc pas la même valeur que dans une inscription en prose comme la nôtre. Nous croyons que cette dernière n'est alors pas postérieure au milieu du IIIe siècle (comme c'est d'ailleurs le cas pour la stèle de Sardes) ; cf. *loc. cit.*, 338 ; à Athènes, au IVe siècle, l'épitaphe d'une Κοσμία ἐκ Κελαινῶν (*IG*, II², 9009). L. 3, la restitution ἁ δὲ n'a pas de sens ; il y avait là un blanc. L. 4, la restitution de l'article [τᾶ]ς est impossible grammaticalement. — Pp. 243-244, il n'y a que 2 inscriptions nouvelles, épitaphes de l'époque de Justinien (monnaies) : n. 1, Καρπά-θ(ου) Ἱερόθεο(ς) ΑΧΑ ; n. 2, Καρπάθου Νικήφορος.

418. **Saros.** — G. Susini, *ibid.*, 244-246. Pas d'inscription nouvelle ni corrections.

419. **Casos.** — G. Susini, *ibid.*, 203-224. Une particularité de cette île est constituée par les disques de pierre où était inscrit le nom du défunt. Ce ne sont pas des couvercles d'urnes cinéraires ; ils étaient insérés dans un tas de pierres posé sur la terre dans la direction de la tête du défunt. Détails sur le sanctuaire des Nymphes au nord de l'île avec les inscriptions *IG*, XII 1, 1041, et photographies (pp. 213-216). Pp. 217-218, l'inscription de Damôn, trouvée par M. H. Jameson à Carpathos et attribuée à cette île ou à Saros (*Bull.* 1959, 289), vient de Casos. Pp. 219-224, 13 disques funéraires avec le seul nom du défunt ou de la défunte, sans patronyme, tous publiés avec photographie. N. 6, la graphie banale Καλικλῆς. Comment peut-on dire que cette forme « peut faire penser à une prononciation locale et en tout cas est le signe d'une culture très confinée » ? Le n. 13 (p. 224) donnant Φῶκος, S. commente : « Le nom est connu comme celui d'un personnage mythique, héros de nombreuses légendes à Corinthe, Égine, en Béotie, et comme l'un des Argonautes... ; il est employé très rarement comme nom de personne, jamais dans les îles rhodiennes sauf à Cos (Paton-Hicks, n. 10 *b*, 63). Comparer le Φωκύς d'une inscription de Termessos en Pisidie (*TAM*, III, 529) ». Φωκῦς se trouve aussi bien à Athènes (cf. *Hellenica*, XIII, 134), et Φωκᾶς aussi est attesté en divers lieux dès l'époque impériale (cf. *ibid.*, 133-134). Les noms Φωκίων, Φωκίδης sont bien attestés dès le IVe et le Ve siècle a. C. (cf. Bechtel, *HP*, 578) et Bechtel cite un Φῶκος de Rhégion dès 500 (*Sylloge*³, 71, l. 3). Φῶκος est connu à Athènes dès le temps de Solon, et le père de Phocion était un Phôkos comme s'appela aussi son fils

(cf. Pape-Benseler, qui citent encore un Samien). Φῶκος encore dans le dème de Képhisos (*Hesperia* 1960, 54, n. 74 et *IG*, II², 6432). Une Φώκη à Érétrie, *IG*, XII suppl., 598. Φῶκος aussi sur une émission hellénistique de Télos (Imhoof-Blumer, *Kleinas. Münzen*, 97, n. 3 ; Münsterberg, *Beamtennamen*, p. 107). — Aux rares témoignages extérieurs sur des Casiens, p. 211, il faut ajouter le décret de proxénie de Lappa pour Ἀγαθόδ[ουλος -] Κάσιος (*I. Cret.*, II, ch. 16, n. 4). Il prouve de façon certaine qu'à cette époque (IIe siècle selon M. Guarducci) la cité est autonome. Cela démontre qu'on avait tort de chercher à tourner le témoignage semblable d'un décret d'Olonte pour un médecin de Casos (ainsi Susini, p. 211, après Fraser et Bean, *The Rhodian Peraea and Islands*, pp. 152-153, dont l'argumentation est arbitraire ; eux non plus n'avaient pas connu le décret de Lappa). Il est toujours vrai, après les travaux de Fraser-Bean et de Susini, que « l'histoire des possessions insulaires de Rhodes est à refaire » (L. Robert, *Rev. Phil.*, 1934, 48, à propos de Télos et en citant Casos parmi d'autres îles).

420. **Lesbos.** *Mytilène.* — *BCH* 1965, 861 avec photographie p. 863, fig. 1 : relief représentant trois nymphes de face et l'inscription Ἑρμογένης θεὰς Νύμφας.

421. L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (nº 465), 117 : dans *IG*, XII 2, 225, le nom Καιμμης n'est pas à corriger en Δαΐμμης (Bechtel), mais (ancienne copie) en Καμμῆς. Le lemme de cette inscription.

422. *Environs de Mytilène.* — *BCH* 1965, 864 : l'inscription attribuée à Péparéthos *IG*, XII 8, 643, n'est pas de cette île (confusion entre le nom moderne Skopélos et un village homonyme à Lesbos), mais de Lesbos, sur le golfe de Hiéra (photographie de la pierre) : Γάιος Κοίλιος Πάνκαρπος θεῷ Διονύσῳ καὶ τοῖς ἐν τῷ τόπῳ μύσταις ἀνέθηκε τὸ ἱερὸν καὶ τὸν πρὸ αὐτοῦ τόπον.

423. *BCH* 1965, 861-862 : trois épitaphes de l'époque hellénistique : Ζωΐλος Ἕρμωνος χαῖρε (avec photographie) ; — Ἕρμων Εὐσάμω χαῖρε ; — Ἡρόφαντος Καλλισθένη χαῖρε.

424. *Érésos.* — L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (nº 465), 64 : dans le traité entre les Rhodiens et les Lesbiens *IG*, XII suppl., 120, l. 10, le nom Ἱρωτοφά[η] (accusatif). — Pp. 114-121 : *Une liste de proxènes d'Érésos*, R. traite de divers passages de la liste *IG*, XII suppl., 127 (il en a maintenant des estampages dus à Marie-Thérèse Couilloud). L. 10, le fils de Πυθίων est sans doute un Βυ[ζάντιος]. L. 65-67, le Mytilénien est un Κ[αμ]μῆς Σ[κά]μωνος. Les noms Καμμῆς, Καμμῦς, Κάμανδρος et Κάμμανδρος, Σκάμων (pour les noms en Σκαμανδρ -, *ibid.*, 64, 66). L. 54-56, ce sont des citoyens d'Assos Ἄ[σσιοι] que Ἱππίας Μορμώττειος, -λος Λυσίαιος, Μέλαγχ[ρος] Ἀνδρίαιος. Le nom Μόρμωττος à Assos (inscriptions et monnaies) ; Μέλαγχρος à Assos et à Mytilène.

425. **Télos.** — G. Susini (nº 416), 261-290. Les nouveaux textes pp. 275-290. N. 1, pp. 275-278, une nouvelle liste (cf. *Bull.* 1964, 332) avec le π̣[υθάρχας] Ἀριστόδικος [Ἀρι]στο— καὶ π[άρεδ]ρο[ς] Θέ[αρος Ἀ]ρισ[το-] καὶ πυθασταὶ πυθάξαντες ἐνι[αυσίαν] ἐπ' ἱερέως Τιμοδίκου, δαμιουργοῦντος Ἀριστοφίλ[ου] ; suivent les noms de 9 personnages. Signature de l'artiste : Αὐλείαρμο[ς] Μαγνή[σιος ἐποίει]. L'ethnique est nécessairement Μάγνης, la forme restituée arbitrairement par S. étant un barbarisme. Le nom est énigmatique ; « le nom de l'artiste qui a signé la base, qui très probablement était surmontée d'une statue, Αὐλείαρμος, est entièrement inconnu dans l'onomastique grecque ». A cette dernière ligne commence, au milieu, une cavité pratiquée lors d'un remploi et qui se prolonge vers le bas. C'est dans cette cavité que S. loge entièrement, au milieu de la ligne suivante (blanc à gauche et à droite de la cavité), le verbe ἐποίει

(on lit ἐποίησε sur les trois signatures de sculpteurs que rapproche S., *IG*, XII 3, 41, 42 et 43 ; un Olynthien, deux fois un Myrinéen). Or, on pourrait loger à peine 4 lettres sur la surface emportée par cette cavité. D'autre part, entre l'*omicron* du nom et le *mu* de l'ethnique, la cavité n'a pas seulement emporté une lettre, mais trois ou quatre ; le nom devait donc être plus long ; car il n'y a pas la place de loger un patronyme, si court soit-il. Enfin les caractères, bien plus grands que dans la liste des dédicants, sont postérieurs, avec de forts *apices* et avec l'*alpha* à barre brisée au lieu de l'*alpha* à barre droite. Cette stèle était exposée dans le même lieu que les trois autres dédicaces de *pythastai*. On a ici ajouté postérieurement le nom d'un personnage appelé Ἁρμό[διος] ou Ἄρμο[στος] de Magnésie (plutôt que fils d'un nommé Magnès), qui avait joué de la flûte dans la cérémonie : ἀύλει Ἁρμό[διος *e. g.*], la forme étant la forme dorienne normale de l'imparfait, ἠύλει en langue commune. C'est la formule des inscriptions des chorèges athéniens. Nous préciserons ailleurs, en commentant une inscription de Claros, les mentions d'un αὐλητής pour les sacrifices comme pour les chœurs. A Ténos, des listes donnent la composition des sacrifiants et banqueteurs au prytanée : l'archonte, ses parèdres, les παῖδες, le héraut, le devin, le théopropos, le serviteur, les échansons (*Bull.* 1955, 181) ; à une place ou à l'autre (ainsi après le devin) se trouve parmi ces participants le joueur ou la joueuse de flûte : εὔλει Θηβαῖς, εὔλει Ἤπιος, εὔλει Ζηνόδοτος, εὔλει Ἰωνία. L'aulète jouait son rôle aussi dans les cérémonies des pythastai de Télos. On pourra conclure en disant qu'il faut naturellement tenir compte des conditions matérielles de la pierre, de la gravure, des dommages subis par l'inscription et de leur étendue ; S. ne s'est pas soucié du travail du lapicide de Télos ; on n'aurait dû pouvoir risquer la suite de syllabes sans lacune entre μος et Μάγνης, et l'insertion de ἐποίει au milieu de la ligne suivante, que si l'on n'avait pas disposé de la pierre et de sa photographie, et si l'on avait opéré, pour une pierre perdue, sur une copie ancienne suspecte de ne pas indiquer exactement les lacunes.

426. G. Susini, *ibid.*, n. 2, p. 279, restitue ainsi l'inscription d'une base cylindrique : [Αὐτοκράτορα Νέρουαν Καίσαρα Σεβαστὸν] Α[ὐτοκρά]τορος Καίσαρος [Σε]βαστοῦ Τραιανοῦ πατέρα. « C'est la première dédicace impériale romaine retrouvée à Télos. » Ne s'agit pas beaucoup plutôt du vrai père de Trajan ? [Μᾶρκον Οὔλπιον Τραιανὸν τὸν] Α[ὐτοκρά]τορος κτλ. ? — N. 3, pp. 279-280, dédicace d'un stratège rhodien commandant à Télos : Νεικασικράτης Θευδώρου Νεττίδας στραταγὸς ἐπὶ Τήλου. — N. 4, base ronde avec inscription honorifique : [Ὁ δ]ᾶμος ὁ Τηλίων ἐτίμασε Ξενότιμον Ἀνδρίσκου ἐπαίνωι, χρυσέωι στεφάνωι, [εἰ]κόνι, προεδρίαι ἐ[ν τοῖς ἀγῶσι]. « L'inscription est gravée en caractères élégants de la première moitié du IVe siècle a. C. ». Cela nous paraît impossible pour l'écriture (photographie fig. 65) comme pour les honneurs (statue à un citoyen) et nous dirons plutôt : IIe siècle a. C. Les datations de S. d'après l'écriture nous paraissent d'ailleurs souvent suspectes.

427. G. Susini, *ibid.*, pp. 281-290. Les n. 5 à 27 sont des épitaphes ou des inscriptions honorifiques. N. 10, base avec les deux lignes : Καλλίκ[λει]α Δαλία | γυνὰ δὲ Ἑρμοκρῶντος. « L'ethnique Δάλιος s'ajoute au nombre des autres étrangers connus à Télos dans l'antiquité » : artistes d'Olynthe et de Myrina (cf. ci-dessus), un Καλλιπολείτης et une femme de Cnide. Cela est impossible ; avant γυνὰ δὲ il y a nécessairement non pas un ethnique, mais le nom du père au génitif (là-même, au n° 6, Ἀριστο[ν]όα Νικασίππου, γυνὰ δὲ Διοτίμου). C'est donc Δαλία, génitif de Δαλίας. Les noms formés sur l'épithète du dieu de Délos

sont connus dans les pays doriens de Rhodes et Cos. Le nominatif masculin Δηλίας est connu à Thasos par Hippocrate (cf. E. Sittig, *De Graecorum nominibus theophoris*, 51 ; Bechtel, *Hist. Pers.*, 123 ; J. Pouilloux et Chr. Dunant, *Recherches sur Thasos*, II, p. 269). N. 14 : sur une base, Χαιροφῶν Τεισάνδρου Τείσανδρον Χαιροφῶντος θεοῖς πᾶσιν. S. désigne ce texte comme « inscription funéraire avec formule votive » et il commente : « la formule votive qui clôt l'inscription a un parallèle à Télos dans deux autres inscriptions funéraires, *IG*, XII 3, 41 et 42, ainsi que dans beaucoup d'autres textes épigraphiques de l'archipel rhodien ». On est confus d'avoir à dire que c'est là une erreur fondamentale qui surprend chez un éditeur d'inscriptions. Les inscriptions 41 et 42, comme 43 et suivantes, et comme toutes celles que l'on évoque *in globo*, n'ont rien de funéraire ; ce sont des bases avec des dédicaces aux dieux ou avec des inscriptions honorant des personnes sous forme de statue dédiée aux dieux ; ici un personnage a dédié la statue de son père ou de son fils. — N. 19 : sur une plaque, Μιννίς ; S. trouve des exemples de ce nom à Rhodes et il écarte Μιννίων, « connu par deux inscriptions de Cos ». Sur la diffusion des noms de cette famille et sur leurs diverses formes, on pourra voir, avec de très nombreux exemples, *Noms indigènes dans l'Asie Mineure*, 226 ; on constatera que Μιννις peut être un masculin ou un féminin, Μίννις ou Μιννίς.

428. **Astypalée.** — Sur le décret d'Éphèse pour les Astypaléens *IG*, XII 3, 171 et 1286 (cf. *Bull.* 1961, 542), L. Robert, *Rev. Phil.*, 1967, 9 et 10, les formules προγραψαμένων et ὑπὲρ τιμῶν τῶι δήμωι ; 38-39 : l'attaque des pirates et le sanctuaire d'Artémis Mounychia ; pas d'Artémis Mendésia ; la constitution du texte en ce passage (Ross, E. Curtius, Hiller von Gaertringen).

429. **Théra.** — La stèle des fondateurs à Cyrène n° 677.

430. L. Robert (n° 477), 202 et 207 : autels d'Arsinoè Philadelphe, l'un dans la rue, à sa place.

431. L. Robert (n° 495), 67, note 2 : *CIG*, 6819, provient de Théra (*IG*, XII 3, 331), comme l'a montré Dittenberger en 1881, et non de Pergame, comme l'admettait encore E. Ohlemutz en 1940.

432. **Cos.** — A. Georgiadès, *BCH* 1965, 400-409 : *The Koan fragment of the monetary decree*, indique les recherches qu'il a faites pour déterminer la provenance du marbre du fragment de Cos de la loi monétaire athénienne *Bull.* 1964, 337 ; il estime que le marbre ne paraît pouvoir provenir que de Paros. — W. K. Pritchett, *ibid.*, 423-440, reprend la discussion pour dater cette loi monétaire dans les années 420. Discussion sur la forme des lettres, la division géographique de l'Empire athénien avec critique des théories des *Ath. Trib. Lists*. — Voir aussi la discussion de R. Meiggs (n° 177), 97-98, note 44.

433. W. K. Pritchett, *ibid.*, 440, fig. 15, donne une photographie de la borne du ve siècle de Ἀθηνᾶς Ἀθηνῶν μεδεόσης ; cf. p. 423. Cf. *Bull.* 1965, 296 et 308.

434. G. Pugliese Carratelli, *Miscellanea di studi Alessandrini in memoria di Augusto Rostagni* (Turin, 1963), 162-165 : *Nuovi documenti del culto privato ellenistico*, publie un autel portant des inscriptions sur les quatre côtés (4 lignes pour A, B, et C, 5 lignes pour D) ; il le date du IIIe siècle a. C. Nous introduisons ci-après la ponctuation ; l'éditeur n'en donne aucune. A : [Ἀ]πόλλωνος, [Ἀ]σκλαπιοῦ, Ἡρακλεῦς, Διοσκόρων. C'est le premier témoignage du culte des Dioscures à Cos. — B : Ἁλίου, Ἀμέρας, Ὥρᾶν, Χαρίτων, Νυμφᾶν, Πριάπου, Πανός, Ἑρμαφροδίτ[ου], « divinités de la nature ». — C grouperait « des dieux propres au culte domestique » : Διὸς Φιλίου, Θεῶν Σωτήρων (« ordinairement

épithète des Dioscures, c'est ici une des désignations générales inspirées par la crainte d'offenser quelque divinité domestique en omettant de les invoquer nommément »), Ἑρμᾶ Προβάκχου (« épithète du dieu nouvelle et difficile à expliquer ; elle semble indiquer un aspect mystique du dieu... et rappelle la légende orphique du dieu né de Dionysos et Aphrodite »), Πειθοῦς Νικέρωτος (ce dernier nom nouveau comme épithète divine ; ne serait-ce pas plutôt une divinité indépendante, Éros et Victoire ?). D : Διὸς Νεμείου, Ποτειδᾶνος Ἰσθμίο[υ], Ἀθάνας Νίκας, Μνάμας Ἡρακλείτου καὶ Οἰνοπίδα. « Les trois (premières) divinités sont évidemment liées à la mémoire des victoires remportées dans les concours néméens et isthmiques : le plus grand orgueil de la famille, obtenu probablement par Héracleitos et Oinopidas ». — P. C. transcrit à cette occasion, p. 163, un autel inédit de l'Asclépieion : Ἀγαθοῦ Δαίμονος καὶ Ἀγαθᾶς Τύχας Νικομήδευς καὶ Νησιάδος, Ἁλίου καὶ Ἀμέρας et, p. 164, une épitaphe du IIIe siècle : [Θε]όφρασ[τος Οἰ]νοπίδ[α].

435. G. Pugliese Carratelli (n° 439) prend l'occasion de signaler un certain nombre d'inscriptions inédites de Cos et d'en citer des passages. P. 150, Asclépios προκαθηγεμὼν θεός. — P. 151, inscription analogue à Maiuri, *Nuova Silloge*, 461 : un Ἀλκίδαμος Ἰου[λιανός], [ἀπόγον]ον Ἀσκληπιο[ῦ μὲν ἀπὸ γ]ενειᾶν λε', Ἡ[ρακλέους δὲ] ν'. — P. 152, dans la citadelle de Cos, autel avec le nom du héros médecin : Ποδα[λ]ειρίου. — P. 173, note, début d'une inscription inédite trouvée par R. Herzog, règlement cultuel : Ἐπὶ μονάρχου Χαρμίδου, [μη]νὸς Πετ[αγει]τνύου ἐκκαιδεκάται, τάδε συνέγραψαν περὶ τᾶς ἱερωσύνας τῶν Συμμαχιδᾶν τοὶ αἱρεθέντες ἄνδρες Νικάνωρ Ἀγησία, Σιμίας Φανοκρίτου.

436. Le culte du Peuple dans plusieurs inscriptions : L. Robert, *Anl. Class.* 1966, 426-427.

437. Amphores dans la Russie Méridionale n° 45.

438. *Halasarna*. — G. Pugliese Carratelli (n° 439), pp. 183-201, republie avec photographies en appendice aux documents d'Isthmos le décret *Sylloge*³, 1023 (Paton-Hicks, 367 ; *SGDI*, 3705), qui était suivi de la liste Paton-Hicks, 368 (*SGDI*, 3706). Cf. p. 155. Il y ajoute, pp. 201-202, une inscription inédite avec cet intitulé : [Τ]όσδε στεφαν[ο]ῖ ἁ φυλὰ .αμψει[δ]ᾶν (?) ἀρχεύσαντας [ἐ]πὶ μο[ν]άρχου Ἀλθαιμένο[υ] ; suivent 22 noms à l'accusatif avec patronyme. Cf. p. 153. — P. 154, P. C. cite le début d'un décret inédit trouvé par R. Herzog en 1902 : Ἔδοξε τῶι δάμωι τῶν Ἁλασα[ρνιτᾶν] · ναποῖαι εἶπαν · ἐπειδὴ Ἡρόδοτο[ς Ἡρα]κλείτου ἀρχεύσας παρ' Ἡρακ[λεῖ τά τε] ἱερὰ ἐξέθυσε τῶι θεῶι ὑπὲρ τ[ῶν πολι]τᾶν ἀξίως καὶ αὐτοῦ καὶ τῶν π[ολιτῶν] καὶ τοὺς παραγενομένους ἐ[ν τῶι] ὑπηρετικῶι ἐδέξατο μετὰ τῶν δαμοτᾶν (le texte se continue). Pour la deuxième phrase nous rapprochons le décret d'Athènes *I. Délos*, 1508 (cf. *Rev. Phil.* 1944, 15-16). — Pp. 156-157, d'un long décret inédit trouvé par Herzog en 1902 pour un πάροικος, un médecin dont « les remarquables mérites sont exposés abondamment », P. C. cite les lignes 44 sqq. : δεδόχθαι τῶι δάμωι τῶι Ἁλασαρνιτᾶν · ἐπαινῆσθαι Ὀνάσανδρον Ὀνησίμου ἰατρὸν ἐπί τε τᾶι αἱρέσει αἷ ἔχει ποτὶ πάντας τὸς δαμοτὰς καὶ κατὰ τὰν ἰατρικὰν τέχναν ἐμπειρίαι (cf. *BCH* 1954, 72, n. 2 ; *Hellenica*, XI-XII, 463) · ἦμεν δὲ αὐτῶι καὶ μετουσία(ν) πάντων τῶν ἱερῶν ὧν μέτεστι καὶ τοῖς δημόταις.

439. *Isthmos*. — G. Pugliese Carratelli, *Annuario Sc. Arch. At.*, 41-42 (1965), 147-202 : *Il damos Coo di Isthmos*, fait l'histoire de ce dème, à Kephalos, où fut la ville primitive dite Astypalaia, avant le synécisme, en 366, et la fondation de la nouvelle ville. Il s'étend spécialement sur les origines du culte d'Asclépios à Cos et sur les Asclépiades. Le dieu avait un culte prépondérant à Isthmos avant le synécisme. P. C. reprend la thèse qu'il avait exposée sur

les Asclépiades d'Isthmos et le synécisme (*Bull.* 1959, 296). Observations sur les cultes d'Isthmos, les trois tribus des Θεάδαι, Κυνιάδαι et Μελαινάδαι. Le site avait fourni 37 inscriptions au Corpus de Paton et Hicks ; les fouilles de R. Herzog en 1902 et de L. Laurenzi en 1928 en ont ajouté plus de 20. Beaucoup sont des documents religieux. P. C. publie ou republie des *fasti sacri* et les catalogues de démotes ayant droit de participer au culte. De ces derniers on avait un fragment avec le n. 405 de Paton-Hicks (ici, n. X). Pour un oracle et une loi sacrée à Isthmos, trouvés par Laurenzi, nous renvoyons à *Bull.* 1959 (publication de P. C.). P. C. met en rapport la confection des catalogues d'Isthmos et d'Halasarna sur ceux qui ont droit de participer à tels cultes d'origine gentilice avec l'ὁμοπολιτεία de Cos et de Calymna, vers 205 a. C., qui amenait un afflux de nouveaux citoyens. Les inscriptions rééditées sont : Paton-Hicks, 401, 402, 403 (n. I, II, III), 405 (n. X), 411 (n. XXII). P. C. reprend aussi, n. IV, la loi sacrée qu'il avait publiée (*Bull.* 1958, 298, II). Le n. VI, p. 161-163, est un intéressant décret, mutilé, pour un Aristokréon qui ἀνέθηκε ἀργύριον οἷς μέτεστ[ι Θεαδᾶν, Κυ]νιαδᾶν, Μελαιναδᾶν. Mesures pour l'utilisation de ces fonds et le banquet ὑποδοχά. Reddition des comptes et vote ; l. 32 sqq. : καὶ ἀναδότω ψάφος — τετρυπαμένας καὶ στερεὰς —. Exercices pour les enfants, l. 39-42 : τράγος (nous rapprochons les κριοβολίαι des παῖδες aux Kabiria de Pergame), λαμπάς. N. VII et VIII, petits fragments trouvés dans la fouille de R. Herzog. N. IX (pp. 165-175), importante liste avec cet intitulé : Τοίδε ἀπεγράψαντο οἷς μέτεστι τᾶς μοναρ[χίας κ]ατὰ [τὸ γραφὲν] ψάφισμα ὑπὸ Δαμάρχου τοῦ Δαμοξένου ἐπὶ μον[άρ]χου Θε —, μηνὸς Πανάμου. On a ensuite la mention de 140 individus. Chacun est désigné de cette façon : Ἀγησικλῆς Θευκρίτου, ματρὸς δὲ Νικοφάντας τᾶς Ἐπιγόνου. P. 156, P. C. réagit, justement à notre avis, avec Paton et Ziehen, contre une opinion assez générale, en niant que cette mention de la mère à Cos (déjà dans Paton-Hicks, 368) soit une survivance de matriarcat. — De ces textes on pourra tirer une contribution importante à l'onomastique féminine, champ d'études fort intéressant. Il est extrêmement fâcheux qu'un mémoire comme celui de P. C., bourré de noms, n'ait même pas un index onomastique ; c'est un défi aux lecteurs. Il n'est pas possible d'écrire, l. 9, ματρὸς δ' Ἐπισιμαχίδος τᾶς Ἀριστοδάμου, et l. 20 : ματρὸς δὲ Ἱσιμαχίδος τᾶς Ἀριστοδάμου ; c'est la seconde coupe qui est la bonne. Les noms des bénéficiaires sont classés dans la liste par ordre alphabétique, c'est-à-dire naturellement selon la succession de l'alphabet pour la lettre initiale du nom, mais sans ordre à l'intérieur de chaque lettre. Sur un petit côté, une autre liste de bénéficiaires commence avec ce titre : [ἀπεγ]ράψαντο δὲ καὶ τῶν [ἔξω] ἀν[χ]ιστείας τοίδε, avec ce formulaire pour chacun : Μακαρεὺς Ἀγία, ματρὸς δὲ Σωτιάδος τᾶς Μακαρέως παραγινόμενος ἀπὸ Ναννίου καὶ Νικομάχου. Autre rubrique : ἀπεγράψαντο δὲ καὶ τοὶ δαμοπόητοι τοίδε. Le n. XI a des morceaux d'une semblable liste, avec intitulé (fouilles de R. Herzog en 1902). Entre le 24e et le 25e personnage cette rubrique : ἀπεγράψαντο δὲ καὶ καθ' υἱοθεσίαν τοίδε, ceux qui y ont droit par leur adoption. Morceaux semblables, plus ou moins longs, des fouilles de R. Herzog et de L. Laurenzi, n. XII-XVIII. N. XXIII, p. 182, dédicace d'une statuette d'Aphrodite pour le bain, qui était dédié aux empereurs : Ἡώλλα Λαμπία Κῴα Σεβαστῷ βαλανείῳ καὶ τῷ δήμῳ τῷ Ἰσθμιωτῶν τὴν Ἀφροδείτην ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέθηκε. N. XXIV et XXV : inscriptions funéraires émanant de collèges religieux : Θιασῖται Ἀριστίωνι Ἀριστογένευς (sur un autel rond à guirlandes), θιασῖται τοὶ σὺν Μεν(ι)ππωι Εὐμάχῳ Μενίππου.

440. **Naxos.** — N. M. Kontoléon, *Praktika Arch. Et.* 1965 (paru en 1967),

166-182 : Ἀνασκαφὴ Νάξου. P. 182 et Pl. 223, l'inscription d'Artémis *Bull.* 1966, 324.

441. **Paros.** — G. Despinis, *Arch. Deltion*, 20 (1965), 119-133 : Τιμητικὸν ψήφισμα ἐκ Πάρου, publie un très intéressant fragment de décret, comptant une trentaine de lignes presque complètes. Cette stèle a été dégagée dans les travaux d'An. Orlandos à l'église de Katapoliani. Le décret est rendu en l'honneur d'Aglaos, fils de Théoclès, de Cos (l. 15-16), bien connu par le décret des mercenaires crétois à Délos, rendu peu après 154), et dont la famille est connue à Cos (cf. M. Holleaux, *Études*, III, chap. IX ; IV, chap. VII). Ce personnage était au service de Ptolémée VI Philométor et de Cléopâtre II ; ici l. 1-9 : τῶ[ν] τε τ[οῦ β]ασ[ιλέως πρ]αγμάτω[ν] Πτολεμαίου καὶ τῆς ἀδελ[φῆ]ς αὐτ[οῦ βασ]ιλίσσης [Κλε]οπάτρας [κ]αλῶς καὶ [δικ]αίως [τὴν] διοίκησιν [ποι]ούμενος διατελεῖ ; l. 16-18 : ἐπί τε τεῖ εἰς τὸ θεῖον εὐσεβείαι καὶ τεῖ πρὸς [τ]ὸν βασιλῆ Πτολεμαῖον καὶ τὴν βασίλισσαν Κλε[οπ]άτραν εὐνοίαι. D. repousse qu'il puisse s'agir de Ptolémée VII, qui épousa à son tour Cléopâtre, et il date en définitive le décret des années 154 à 150. Il conclut des lignes 1-4 qu'Aglaos était exactement ' dioecète '. Nous voyons une difficulté dans les lignes 4-6, après διατελεῖ : ἀξίως τῶν [τ]ε πιστευομ[ένων] αὐτῶι βασιλέων καὶ τῆς αὐ[τ]οῦ ἀναστροφῆ[ς τί]μια φυλάττων. Les parallèles introduits par D., p. 122, ne conviennent pas : πιστευόμενος ... ὑπὸ βασιλέως, τῶν μάλιστα πιστευομένων καὶ τιμωμένων παρὰ (τῶι βασιλεῖ) ; il s'agit là de gens « jouissant de la confiance du roi », et non πιστευομένων αὐτῶι βασιλέων. L'expression [τί]μια φυλάττων nous est aussi obscure. Le composé διαφυλάττων serait privé d'un complément. Pourrait-on penser à [δίκα]ια φυλάττων ? En tout cas deux restitutions dans la suite sont à modifier, l. 6-9 : πρός τε τού|[τ]ους καὶ τοὺς ἄλ[λου]ς Ἕλληνας ἀνεγκλητός | [ἐ]στιν, εὐσεβής τε ὑπάρχων εἴς τε τοὺς ἄλ-λου[ς δ|ή]μους καὶ εἰς τὴν Ἑστίαν τοῦ δήμου τοῦ ἡμετέρου. Le mot τούτους ne peut rappeler « les rois », opposés « aux autres Grecs ». C'est apparemment qu'un peuple grec ou un groupe de peuples, était nommé plus haut dans la partie disparue ; disons, pour fixer les idées, les Θηραῖοι ou les Ἀρσινοεῖς de Méthana ou les Νησιῶται. On peut donc se demander si vraiment Aglaos résidait alors à Alexandrie comme dioecète et si, les mots du décret ayant un sens beaucoup plus général, il ne remplissait pas quelque fonction dans les possessions lagides de la Mer Égée. D'autre part, la restitution [δή]μους est impossible et pour la coupe syllabique et parce que le mot ne peut convenir après εὐσεβής et parce qu'il ne peut s'opposer, en l'annonçant, au nom d'une divinité. Il faut assurément : εὐσεβὴς ... εἴς τε τοὺς ἄλλου[ς | θε]οὺς καὶ εἰς τὴν Ἑστίαν κτλ. Aglaos a donné un diadème d'or pour la statue d'Hestia, l. 10-12 : [σ]τεφάνην κατασκευάζει χρυσῆν τῶι ἀγάλματι [τ]ῆς Ἑστίας ὅπως ἐπικοσμήσει τὸ ἱερὸν, δαπάνην [ὑ]πομένων ἐκ τῶν ἰδίων οὐ μικράν. La statue d'Hestia à Paros fut transportée à Rome dans le temple de la Concorde lorsque Tibère, en 6 a. C., eut forcé les Pariens à la lui vendre (Dion Cassius, 55, 9, 6) ; c'est sans doute l'Hestia de Scopas dans les *Horti Serviliani*, dont parle Pline 36, 25. Aglaos est honoré χρυσῶι στεφάνωι καὶ εἰκόνι τετραπήχει λυχνέως λίθου (pour cette désignation du marbre de Paros, cf. *Hellenica*, XI-XII, 118-119) ὡς καλλίστε[ι]. La statue sera dressée dans le sanctuaire d'Hestia, ἐν τῶι ἱερῶι τῆς Ἑστίας, οὗπερ καὶ ἡ ΣΜ — ωι ἀνακειμένη ὑπάρξει. D. suggère qu'il peut s'agir de ἡ σμ[ύρνα ἡ τῆι θε]ῶι. La myrrhe aurait été envoyée par Aglaos.

442. An. Orlandos, *Praklika Arch. Eph.* 1963 (1966), 141-147 : dans les fouilles de l'église de Katapoliani, la liste éphébique et l'acclamation *Bull.* 1964, 344 (cf. 1966, 327).

443. Les *patrobouloi* dans *IG*, XII 5, 141 : L. Robert (n° 3), 88, n. 2 et 89, l. 1. La pierre vient de Ténos, comme l'a montré F. Hiller von Gaertringen ; cf. L. R., *Arch. Ephem.* 1967.

444. Zeus Elastéros, et non Elatéros, n° 452.

445. **Kéos.** *Karthaia.* — *BCH* 1965, 858 et 860 : au temple d'Athéna, sur les entrecolonnements du stylobate, inscriptions de ce type : Νικήνωρ καλό[ς] ; — Διονυ — ὁ νεανίσκος νικᾶι. — Voir n° 312.

446. **Andros.** — L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 20-21 : le fragment de décret pour un vainqueur aux Isthmia *IG*, XII suppl., 257.

447. **Samos.** — J. P. Barron, *The silver coins of Samos* (Londres, 1966), revient, pp. 8 et 18, sur la dédicace de Périnthiens *Bull.* 1954, 205, pour commenter la mention de διηκοσίων δυωδέκων στατήρων Σαμίων ; ce sont des statères d'argent, et non d'électron. — P. 152, le στατὴρ πάτριος de la loi *Sylloge*³, 976. — Sur le monnayage et la loi d'Athènes n° 182. — Autel d'Arsinoè n° 120.

448. Dans l'inscription *Bull.* 1966, 338, publiée par G. Bakalakis, nous complétons maintenant le second nom : [Μα]νδρωνακτίδεω.

449. **Amorgos.** — K. Kalokyris, *Praktika Arch. Et. 1960* (paru en 1966), [*Recherches archéologiques dans les îles de l'Égée*]. Pp. 270-271, K. publie 4 épitaphes et une dédicace de l'époque impériale. N. 1, effacé à la partie supérieurs : Χα....τιν Ηρα... καὶ οἱ ἀπελεύ(θε)ροι αὐτῶν, ζῶσιν. Après le nom de l'homme, disparu, n'aurait-on pas le nom de femme Χαρίτιν = Χαρίτιον ? — N. 2 et Pl. 214, 2 : Κλεαίν(ε)τος Εὐφροσύνου ἐτῶν ο', χρηστὲ χαῖρε. « Sans doute du IVe siècle p. C. », et, sur la planche, « inscription chrétienne du IVe siècle ». Cette date est beaucoup trop tardive pour la formule comme pour l'écriture. IIe siècle p. C. — N. 3 : Ν(ί ?)κη Θεογένους θυγάτηρ ἐτῶν λγ' ἐνθάδε κεῖμαι. « Inscription funéraire du IVe siècle p. C. Dim. 0.31 × 0.15 × 0.05 ». L'inscription n'est certainement pas du IVe siècle ; elle doit être antérieure à 212-213. Elle avait été copiée par J. Robert et décrite : petite stèle à fronton légèrement pyramidante ; 37 × 15 × 5 ; trouvée dans une petite tombe sur les flancs de Minoa ; lettres de 14 à 18 mm. ; lettres anguleuses : *théta*, *omicron*, *oméga* ; au-dessus, couronne et palme et, plus à droite, grande feuille. L. 1, clairement Νείκη. — N. 4, épitaphe en 8 lignes de Καλλέαν Ἰάσονος ναυτικὸν ἄνδρα κτλ. Elle n'était pas inédite ; dans *IG*, XII suppl. (1940), n. 333 (p. 145), d'après la copie et la photographie de J. Robert (cf. *Bull.* 1940, 97). L. 4-6, au lieu de Ἰάσων καὶ συν .... φιλάδελφοι, le texte déjà publié était plus complet : καὶ Σύνφορος οἱ φιλάδελφοι. — N. 5. Παρδαλᾶς θεοῖς.

450. **Lemnos.** — D. Levi, *Charisterion Orlandos*, III, 110-132 et Pl. XXX-XLV : *Il Cabirio di Lemno*, publie cet édifice dont les inscriptions ont été publiées par S. Accame, *Annuario* 1941-43, 75-105 (cf. *Bull.* 1944, 149-150 ; aussi 1958, 395), situé à Chloi, hors de la ville d'Hephaistia, et fouillé en 1937-1939. P. III et note 4, L. signale la base de statue dans une exèdre : - ιστο - | Μηθυμναῖος. Pl. XLII et XLIII (cf. p. 131), fonds de petites coupes et autres vases avec le mot Ἱερά ou Ἱερόν, comme à Samothrace et à Thèbes.

451. **Samothrace.** — J. H. Oliver, *Am. J. Phil.* 1966, 75-80 : *A Roman governor visits Samothrace*, reprend la liste de mystes *Bull.* 1966, 342, datée de 165 p. C., qui est en latin, sauf la date. Il préfère [βασιλεύον]τος à [ἀγορανο-μοῦν]τος. Corrections au texte latin et commentaire, notamment sur les compagnons du proconsul. O. y distingue plusieurs groupes, *amici*, *servi*, *milites*. Dans le texte latin, l. 28-29, au lieu de *Felix Aucustor Verna*, O. dégageait un mot nouveau, *autuitor*, qui serait un spécialiste de l'interprétation des *omina*. P. R. C. Weaver, *Am. J. Phil.* 1966, 457-458 : *A new latin word ?* l'écarte et

reconnaît *Augustor(um) verna* (il est en tête de la liste des esclaves n'appartenant pas au proconsul). Même lecture de J. F. Gilliam, *ibid.*, 458.

452. **Thasos.** — C. Rolley, *BCH* 1965, 441-483 : *Le sanctuaire des dieux Patrôoi et le Thesmophorion de Thasos*, publie les inscriptions du sanctuaire d'Evraiokastro (cf. *Bull.* 1965, 317). Cet ensemble de 12 inscriptions sur « stèles » ou blocs (pour les pierres, voir p. 463) est très intéressant ; on les date presque toutes du ve siècle ; les n. 1, 2, 6, 7, 9 sont en alphabet parien. La plupart sont des inscriptions de *patrai* avec, au génitif, le nom du dieu avec une épithète caractéristique et presque toujours du groupe, comme dans la série de monuments semblables à Cos. Les noms de ces groupes sont presque tous nouveaux et plusieurs restent tout à fait isolés. Nous ne croyons pas qu'avant les génitifs Διὸς Κτησίου, etc., « il faut, pour expliquer les génitifs, sous-entendre ὄρος ou ὄρος τεμένους (ou ἱεροῦ) » (p. 463). N. 1 : Φασταδέων Διὸς Ἀλάστορο Πατρώιο (nous transcrivons dans l'alphabet commun). C'est le Zeus justicier. R. rapproche le Zeus Ἐλάτερος de Paros (qui est un Ἐλάστερος ; cf. surtout *Bull.* 1951, 164 ; 1955, 179 ; 1963, 199 ; 1966, 326). — N. 2 (même observation pour la transcription) : Διὸς Κτησίο Πατρώιο Ἀνχιαλιδέων (cf. *Bull.* 1965, 317). — N. 3 : Διὸς Πατρώιο Νεοφαντιδέων. Ce dernier mot « ne peut se rattacher qu'à νεοφάντης, qui désigne le nouvel initié, *Hymnes Orph.*, v. 49 [R. a mal copié le LSJ., *Orph.*, 4, 9, qui signifie le vers 9 de l'hymne 4] et on voit mal le mot servir de nom à un éponyme légendaire » (p. 461). Mais il s'agit simplement de l'anthroponyme connu Νεόφαντος, ici éponyme. — N. 4 : Διὸς Ἀλαστόρου Πατρώιου Πηλειδέων. — N. 5 : Ἀθηναίης Μυκεσίης Πριαμιδέων. Cf. A. J. Festugière, *CRAI* 1966, 379, n. 1. — Le n. 6 est une loi sacrée (nous modifions cette transcription aussi) ; Ἀθηναίηι Πατρώιηι ἔρδεται τὄτερον ἔτος τέλη καὶ γυνα(ῖ)κες λανχάνοισιν. — N. 7 : Ἀθηναίης Πατρώιης (de même). — N. 8 : Ἀρτέμιδος Ὀρθωσίης Γελεόντων (connue comme une des quatre tribus ioniennes) οἷς μέτεστιν. — N. 9 (même observation pour la transcription) Νυνφέων Κοράδων Πατρώιων Ἀμφοτεριδέων. Ces nymphes sont mises en relations avec le 3e jour des Apaturies, la κουρεῶτις. — Le n. 10 porte le seul nom Κόρης, que R. date « vers le milieu du IVe siècle ». Il est commenté pp. 468-483 : *Déméter et Korè, le Thesmophorion de Thasos*. Nous ne dirions pas exactement que « à part quelques sanctuaires de Korè et Hadès, liés au culte des morts, la présence de Korè dans un sanctuaire implique celle de Déméter ». Ce sont ici des trouvailles de terres cuites qui ont de l'importance : fragment de femme drapée (Déméter) assise sur une ciste ; porcs en grande quantité ; porcs éventrés, les deux moitiés du corps écartées pour montrer les entrailles ; vases composés d'un anneau creux sur lequel sont fixées, sur un ou deux rangs, de petites hydries. Aussi R. identifie-t-il ce sanctuaire au Thesmophorion. Il explique comment « les autels des *patrai*, accessibles à tous, se trouvent dans un sanctuaire où se célébraient des cérémonies interdites aux hommes ». Indications sur un *megaron* et un *hestiatorion* ; ce dernier serait rapporté aux Apatouria. R. explique le texte des Helléniques d'Oxyrhyncos.

453. F. Croissant et F. Salviat, *BCH* 1966, 460-471 : *Aphrodite gardienne des magistrats : gynéconomes de Thasos et polémarques de Thèbes*, publient, avec des photos, deux inscriptions de Thasos, du IVe siècle a. C. N. 1, il devait y avoir sept noms dont 3 sont conservés dans la colonne de droite et un au milieu de la 4e ligne ; les éditeurs pensent que c'est une dédicace des *apologoi* à une divinité dont le nom était au-dessus. N. 2, base pour deux statues : Τιμαρχίδα[ς Π]υθίωνος (que C. et S. retrouvent dans l'auteur d'une dédicace à Asclépios *IG*, XII 8, 364 et peut-être le magistrat de la liste J. Pouilloux, *Recherches*, I, n. 73, 5), un ou deux autres noms, γυναικονόμοι Ἀφροδίτηι ἀνέθηκαν στεφανωθέντες

ὑπὸ δήμου. Photographies de deux autres dédicaces de gynéconomes déjà connues. Tableau p. 468-469 des dédicaces de magistrats thasiens à Aphrodite et à d'autres divinités. A propos des consécrations collégiales à Aphrodite, étude du passage de Xénophon, *Helléniques*, V, 4, 4, récit de l'exécution des polémarques à Thèbes en 379-378, pendant qu'ils célébraient des Aphrodisia ; d'après les dédicaces, ils concluent que c'est la fête célébrée par les magistrats à leur sortie de charge, dans le polemarcheion, en l'honneur de la déesse protectrice des magistrats. Dans Plutarque, *Comparaison entre Cimon et Lucullus*, I, 3, C. et S. retrouvent dans Ἀφροδίσια... τῶν στρατηγιῶν un souvenir des fêtes célébrées par des stratèges à leur sortie de charge.

454. *BCH* 1965, 964 et 966 : à Aliki, dédicace d'une grotte à Apollon : - ν Ἀπόλλωνι [- σ]πήλαιον.

455. Y. Garlan, *BCH* 1966, 586-652 : *Contribution à une étude stratigraphique de l'enceinte thasienne*. Les travaux à la porte de Zeus de 1963 à 1965 permettent à G. de dater cette porte de la fin du IVe siècle ou du début du IIIe. Il étudie aussi la porte d'Hermès. Il publie, pp. 623-652, avec index, les timbres d'amphores trouvés dans ces travaux, au nombre de 225. — Dans la section « Poternes ou égouts? », G. discute, pp. 620-621, le passage de Diodore, 19, 45, 6 sur l'inondation de Rhodes en 316. La trace de trous de scellement sur les jambages intérieurs d'un égout « permet de mieux interpréter le texte de Diodore » : τῶν μὲν ὀχετῶν διὰ τὸ δοκεῖν παρεληλυθέναι τὸν χειμῶνα κατημελημένων, τῶν δ' ἐν τοῖς τείχεσιν ὀβελίσκων συμφραχθέντων. Il repousse l'interprétation répandue qui voit dans ces ὀβελίσκοι des égouts (Liddell-Scott ; Sophoclès ; Liddell-Scott-Jones ; M. N. Tod ; W. K. Pritchett ; I. D. Kondis). C'étaient, suivant le sens ordinaire de ὀβελός, ὀβελίσκος, « les barreaux des grilles qui, pour des raisons de sécurité, barraient les grands égouts collecteurs aux endroits où ils débouchaient à l'extérieur de la ville ». Il constate que ce sens était d'ailleurs adopté par des traducteurs anciens de Diodore, comme Rhodomanus en 1746 et Dindorf en 1844. Il faut ajouter qu'Ad. Wilhelm, sous le titre *Diodoros XIX 45* dans *Rh. Mus.*, 84 (1935), 250-253, avait déjà donné la même explication : « diese sind meines Erachtens die ' Spiesse ', d. h. Stäbe der Gitter, die in Auslässen der Stadtmauer angebracht waren ». Il constatait que tel était le sens dégagé par Wesseling. Il repoussait l'explication du Liddell-Scott-Jones et la suggestion de Fischer, qui dans son édition (1906), jugeait ὀβελίσκων « admodum suspectum » et suggérait σωληνίσκων. Ajoutons aussi que K. Jacoby, *Berl. Phil. Woch.* 1907, 937, prononçait ce jugement : « Dass ὀβελίσκων unmöglich von Diodor herrühren kann, ist richtig, aber σωληνίσκων ist ganz unwahrscheinlich ; mit meinem Vorschlage αὐλίσκων zu schreiben, erhält Diodor sein Eigentum. Ob das in F überlieferte τοίχοις nicht den Vorzug vor τείχεσιν verdient, lasse ich dahingestellt ». Ad. Wilhelm avait rapproché le rempart de Pergame, où, dans un égout du rempart, la couverture présente à sa face inférieure trois trous pour insérer une grille empêchant de s'introduire. Cela montre bien que, naturellement, comme le conjecture G., « outre Thasos et Rhodes, ce dispositif dut être appliqué dans un certain nombre de villes antiques », et ainsi à Fréjus. Ad. Wilhelm rappelait que Wesseling signalait que ces installations étaient courantes. — Nous ne suivons pas G. dans son interprétation de συμφραχθέντων. Pour l'inscription de Corcyre *IG*, IX 1, 693, l. 14, alléguée dans *LSJ*, cf. Ad. Wilhelm, *loc. cit.*, 251 ; *Inschr. rechtl. Inhalts*, 72 et 74.

456. *BCH* 1965, 952 : « un timbre nouveau avec bouclier rond et le nom Δημητ - ». — Timbres amphoriques à Athènes nº 202 ; en Thrace nº 379 ;

dans la Russie Méridionale n° 45 ; à Chalkè n° 46. Voir aussi n° 101. Statues représentées sur des timbres amphoriques n° 42.

Sur un magistrat romain, n° 166.

457. **Péparéthos.** — L'inscription *IG*, XII 8, 643, est de Lesbos, n° 422.

458. **Eubée.** — Rapports avec Athènes n° 183.

459. *Environs de Chalcis.* — *BCH* 1965, 849 et photographie p. 848 : fragment architectural avec - μοκριτ -.

460. *Érétrie.* — L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 68 : les trois proxènes Ἀντιγονεῖς de *IG*, XII 9, 210 (*Sylloge*³, 348) doivent être de la ville de Troade.

461. *Histiée.* — Statue élevée d'après un décret d'Histiée à Aidepsos n° suivant.

462. *Aidepsos.* — S. N. Koumanoudis (n° 232), 142-143, n. 1 et photo Pl. 53 α : base honorifique pour Τι. Κλαύδιον Ἀσιατικόν élevée par Τι. Κλαύδιος Ἀσιατικὸς ὁ πατὴρ καὶ Κλαυδία Ἰταλικὴ τὸν ἔκγονον δόγματι βουλῆς καὶ δήμου. K. la daterait de la seconde moitié du 1ᵉʳ siècle p. C. — P. 143-144, n. 2 et photo Pl. 53 β, base honorifique. En tête ψ(ηφίσματι) β(ουλῆς) κ(αὶ) δ(ήμου) et l. 9-12 : κατὰ τὸ τῆς ἱερωτάτης βουλῆς καὶ τοῦ σεμνοτάτου δήμου ψήφισμα τῆς Ἑστιεῶν πόλεως. Une femme fait élever la statue de son mari : Ἡ κρατίστη Φλ. Φιλείνα, θυγάτηρ τῶν λαμπροτάτων ὑπατικῶν Φλαβίων Φιλείνου καὶ Ἀμφικλείας, Μᾶρκον Αὐρήλιον Ὀλυμπιόδωρον, ἔκγονον Ἱπποδρόμου, τὸν πάντα ἐν πᾶσιν ἄριστον, τὸν γλυκύτατον καὶ σεμνότατον ἄνδρα. La famille de Flavia Phileina était une famille connue de Thespies, notamment son père, dans *IG*, VII, 1866. — La famille est encore connue par ailleurs.

463. **Crète.** — M. Guarducci, *Miscellanea di studi alessandrini* (Turin, 1963), 214-221 : *Tolemeo III e Cleopatra II in una epigrafe inedita di Creta*, publie un fragment de base conservé au musée de Candie, qui est de provenance inconnue et doit avoir été trouvé dans la Crète centrale ou orientale, puisqu'il n'est pas arrivé au musée de Rhetymno ou à celui de La Canée : [Βασιλεὺς Πτολεμαῖος θ]εὸς Εὐεργέτης | [βασίλισσαν Κλεοπάτρα]ν θεὰν Φιλομήτορα | [τὴν ἑαυτοῦ ἀδ]ελφήν. G. date l'inscription entre 124 et 116, et suggère plus précisément la date de 124.

464. *Anopolis.* — *BCH* 1965, 882-883 avec photographie : Λύκαινα ou [Γ]λύκαινα Σωκλῆ χαῖρε.

Crétois à Alexandrie n° 662. Traité à Argos entre Cnossos et Tylissos n° 260.

ASIE MINEURE

465. **Troade et Mysie.** *Ilion.* — L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (*Centre Rech. IV*ᵉ *Section École Hautes Études* ; 139 pp. in-8° et 4 planches ; Droz, Genève-Paris, 1966). Cet ouvrage est un compte rendu critique du livre de A. R. Bellinger, *Troy, The coins*, 1961, et il traite des monnaies d'Ilion et d'Alexandrie de Troade, des monétaires, des types, de la circulation, etc. Nous n'indiquons ici que les pages qui discutent d'inscriptions. L'onomastique et la prosopographie tiennent une grande place dans cet ouvrage. Nous analysons les inscriptions de la façon la plus rapide, les index très détaillés permettant de retrouver le tout facilement. Nous avons apporté plus d'attention aux observations qui concernent les inscriptions hors de la Troade.

466. *Ibid.*, 11 : le décret d'Ilion pour Séleucos Iᵉʳ, *OGI*, 212 ; suppléments et révision.

467. *Ibid.*, 12 : sur la loi contre la tyrannie. — 14 : martelages de noms et vente de la place ; listes d'éponymes.

468. *Ibid.*, 13-14 : l'éponyme d'Ilion ; pas l'archonte ; rôle de l'ἐπιμήνιος ; le prêtre éponyme, prêtre de tous les dieux. P. 15 : calendrier et mois séleucides.

469. *Ibid.*, 14, 80 et 98-103 : la convention entre Ilion et Skamandreia *CIG*, 3597 : situation de cette ville. Voir aussi l'index du volume.

470. *Ibid.*, 15-17, 20 : le règlement entre les villes de Troade *OGI*, 444. Voir aussi l'index du volume p. 138.

471. *Ibid.*, 19-23, 39 (etc. ; voir l'index) : les décrets pour Malousios de Gargara *Sylloge*³, 330.

472. *Ibid.*, 23, 73-75, etc. (voir l'index) : l'inscription *AJA* 1935, 590, n. 3, pour l'agonothète Agathès.

473. *Ibid.*, 24-25 : un πανηγυρικὸς ἀγορανόμος consacre τὸν ζυγοστάτην Ἑρμῆν.

474. *Ibid.*, 25-30 : décret de la Confédération d'Athéna Ilias pour le gymnasiarque Κύδιμος d'Abydos, avec traduction. — Pp. 31-33 : stèle (30 lignes conservées) d'amendes infligées par la Confédération ; participation de Myrléa et Chalcédoine. Interprétation, d'après ce modèle, du fragment Schliemann, *Ilios ville et pays des Troyens*, 831-832, n. XVII. — P. 63 : le nom Δῶκος dans un fragment publié par Schliemann.

475. *Ibid.*, 68-72 : discussion du texte, de la prosopographie et de la chronologie de la liste d'amendes Brückner, *Ath. Mitt.* 1899, 451-454. Le mot χρηματίζειν. — Pp. 70-71, réédition avec photographie (au Louvre) de l'inscription honorifique *IGR*, IV, 201. Établissement du texte et prosopographie. Rapports avec Auguste. Pp. 76-78, les deux inscriptions relatives à Auguste et à Mélanippidès *IGR*, IV, 203 et 220 ; rapport avec la lettre 10 du pseudo-Eschine.

476. *Ibid.*, 89-90 : sens de l'expression κοινὸν Ἰλιέων dans le décret *Sylloge*³, 355.

477. L. Robert, *American studies in papyrology*, I (n° 17), 175-211 : *Sur un décret d'Ilion et sur un papyrus concernant des cultes royaux*, étudie divers passages du décret pour Antiochos Ier, *OGI*, 219. Il publie une photographie de la pierre conservée à Cambridge, Trinity College (p. 211). Découverte de la pierre à Sigée par les Montague, fixée à juillet 1718 par une lettre de Lady Mary Wortley Montague (pp. 178-179) et don à Trinity College par leur fille, Lady Bute, en 1766 (p. 180). Les éditions de Chishull, Dobree, Boeckh et Dittenberger, et les contributions respectives de ces savants. Restitutions revues des lignes 38-48 ; synèdres, et non stratèges ; la couronne ἀριστεῖον ; les félicitations au roi. L. 20-32 : les deux séries de sacrifices et de vœux à Athéna Ilias et à Apollon, ancêtre des Séleucides. L. 31-32, critique des diverses restitutions, συνιόν[τες τὰς πάσ]ας συντελείτωσαν θυσίας et les autres ; mention des sacrifices privés « par maisons ». Les autels devant les portes des maisons à Magnésie du Méandre et ailleurs (voir nos 120, 406, 430, 491, 521, 522).

478. L. Robert, *Annuaire École Hautes Études Hist. Phil.* 1966-1967, 184-185 : divers décrets d'Ilion et le décret pour Antiochos Ier *OGI*, 219. Cf. le numéro précédent et *Monnaies antiques en Troade*, 12-13.

479. *Sigée.* — L. Robert (n° 477), 176-178 : site de Sigée ; les monnaies ; la disparition de la ville et sa chronologie ; mentions de Sigéens dans les inscriptions. Formes de l'ethnique. Dans le décret transporté en Corse, publié par G. Daux, *BCH* 1956, 53-56 (*Bull.* 1958, 410), R. restitue l. 3 : [ἐδάνε]ισεν τῆ[ι πόλει χρυσίου] στατῆρας.

480. *Alexandrie de Troade.* — L. Robert (n° 465), 42 : le sanctuaire d'Apollon

Smintheus et les concours. Nombreuses observations, 59-66, etc., sur l'onomastique de la ville. Pp. 50-52 : le cheval paissant, type des monnaies, des poids et d'un timbre d'amphore. — Pp. 59-66, les monétaires et les inscriptions. L'onomastique éolienne. P. 62, l'adjectif patronymique Δωκίδαιος dans *Ath. Mitt.* 1884, 47, n. 2, ne doit pas être corrigé, comme l'avait fait Bechtel. P. 73, réédition, avec photographie, de l'inscription *CIG*, 3578 (au Louvre).

481. *Assos.* — L. Robert, *Annuaire École Hautes Études Hist. Phil.* 1966-1967, 183 : les vices de l'édition dans *IGR*, IV, et les qualités de la première publication par Sterrett, *Papers Am. Sch. Ath.*, I (1882-1883). — *Ibid.*, 184 : le décret de Stratonicée pour des juges d'Assos Michel, *Recueil*, 477 (*IGR*, IV, 247).

482. Onomastique locale : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade*, voir l'index. Les noms Βόμβος, p. 61 ; Μέλαγχρος, Μόρμωττος, pp. 120-121.

483. *Skepsis.* — L. Robert, *ibid.*, 26 : le décret sur le culte de Dionysos et les travaux au théâtre. Voir l'index p. 131.

484. *Dardanos.* — L. Robert, *ibid.*, 31-32 : attribution à cette ville de la stèle du Louvre Choiseul-Gouffier avec calendrier religieux *CIG*, 6850.

485. *Parion.* — Sur le décret pour un agoranome à la panégyrie d'Ilion *Sylloge*³, 596 : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade*, 19-20, 24, 28, 75, 89, etc. — Pp. 43-44, Apollon Aktaios et le grand autel d'Hermokréon.

486. *Pergame.* — L. Robert, *Annuaire École Hautes Études Hist. Phil.* 1966-1967, 184 : sur un décret pour Diodôros, *IGR*, IV, 293, col. II.

487. L. Robert (n° 495), 65-69, publie une dédicace de l'époque impériale Ἰδαίῳ Ἡρακλεῖ par un Παῦλος Καστρίκιος μύστης ; ce personnage et sa famille. Dédicaces de ce personnage dans le sanctuaire de Déméter, d'où doit provenir cette inscription aussi. Héraclès dans ce sanctuaire ; Héraclès Idaios et Déméter. Culte d'Héraclès au gymnase avec Hermès ; *CIG*, 6819 ne provient pas de Pergame, mais de Théra. L'épigramme *Anth.* XVI, 91 et Héraclès à Pergame ; la fête des Sôtéria Hérakleia et les guerres.

488. L. Robert, *Monnaies antiques en Troade*, 49-50 : Trajan Zeus Philios à Pergame ; les monnaies et les concours. *Ibid.*, 46 : les panégyries à Pergame et les monnaies ; le gymnase panégyrique.

489. **Éolide.** — Observations sur l'onomastique des villes d'Éolide dans L. Robert, *Monnaies antiques en Troade.*

490. *Aigai.* — L. Moretti, *Riv. Fil.* 1966, 290-299 : *Epigraphica. 7, Per l'interpretazione del trattato Ege-Olimpo*, étudie l'accord conclu entre Aigai et Olympos publié par S. Reinach en 1891, puis par J. Keil et A. von Premerstein, *Erste Reise in Lydien*, 97, n. 203. Aux premières lignes il fait la critique des restitutions proposées par les divers commentateurs et en propose de nouvelles avec l'idée de réglementation sur des produits introduits, l. 6-7 : ἄδολα ἀμ[πέχο]να (au lieu de ἀμ[όργι]ν[α]) ; mention de mesures de céréales, l. 8 ; vin pour sa propre consommation, οἶνον ὅκοσσόν [κ]ε πώνοισι ἐν Ὀλύμπῳ, avec un πώνω éolien pour πίνειν, l. 8-11 ; l'interdiction de faire n'importe quel travail, ἔ[ργ]ον ὅττι κε ἦ, μὴ ἐργά[ζ]εσθαι, et pas seulement le travail de la laine, ἔ[ρι]ον. Il pense que ce n'est pas un traité de sympolitie, mais qu'il s'agit de réglementer le passage, par le territoire d'Olympos, des troupeaux d'Aigai ; c'est un traité d'ἐπινομία. On veut empêcher les bergers de faire du commerce ou de se livrer à quelque activité artisanale sur le territoire d'Olympos.

Ionie. *Smyrne.* — Les mois ' séleucides ' dans le calendrier et leur persistance sous l'empire : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 15.

491. L. Robert, *Annuaire École Hautes Études Hist. Phil.* 1966-1967, 185-186 :

sur le traité entre Smyrne et les colons de Magnésie du Sipyle, *OGI*, 229. — L. Robert (n° 477), 210 : autels d'Antiochos et de Stratonice devant les maisons, d'après cette inscription.

492. Le πατρομύστης dans une association dionysiaque, *IGR*, IV, 1393 : L. Robert (n° 3), 89.

493. *Colophon et Claros*. — L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 17 : succès d'un Ptolémaios de Colophon dans les concours gymniques et introduction solennelle de la couronne avec sacrifices et collations (γλυκισμοί) ; — 23 : épigramme du IIIe siècle pour un lutteur olympionique. — L. Robert (n° 3), 91-99 : listes d'envoyés de la colonie d'Iconion ; oracles de Claros gravés à Iconion et à Syedra.

494. L. Robert (n° 3), 91-97 : listes d'envoyés de la colonie d'Iconion ; oracles de Claros gravés à Iconion et à Syedra.

495. *Éphèse*. — L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 7-84 : *Sur des inscriptions d'Éphèse ; Fêtes, athlètes, empereurs, épigrammes*. Cet article est presque entièrement consacré, sauf les pages 77-84 et ce qui concerne Pergame, à l'interprétation d'inscriptions d'Éphèse, et notamment de plusieurs de celles qui, trouvées par F. Miltner, ont été publiées par J. Keil et G. Maresch, *Jahreshefte*, 45 (1960), *Beiblatt*, 75-100 (cf. *Bull.* 1965, 341).

496. *Ibid.*, 7-14 : *1. Décret d'Éphèse pour un gymnasiarque*. R. restitue, traduit et commente le décret n. 13 de J. Keil et G. Maresch. Il ne date pas du IIIe siècle a. C., mais de la basse époque hellénistique, comme le montre le vocabulaire qui est spécialement étudié à ce point de vue. Restitution de l'intitulé ; non pas προ[καλουμένω]ν εἰς τὴν βουλήν, mais προ[γραψαμένω]ν ; les formules de προγραφή. La formule ὑπὲρ τιμῶν Διοδώρωι. Représentation de magistrats empêchés. Le mot καταστολή ; la Lettre d'Aristée et les décrets ; les inscriptions et le vocabulaire moral de l'époque hellénistique. Εὐανδρία et φιλοπονία au gymnase. Les mots et tournures ἀξίωμα, σεμνότης, ἡ περὶ αὐτὸν ὑπάρχουσα σεμνότης, τὰ κατὰ τὸ γυμνάσιον, etc., τὰ πρὸς τιμὴν καὶ δόξαν ἀνήκοντα, κρίνειν, ἐπιγιγνώσκειν τὴν τἀνδρὸς φιλοδοξία, ἡ (γεγενημένη) ἐξ αὐτοῦ σπουδή. La μισοπονηρία et ses applications ; sa chronologie.

497. *Ibid.*, 14-32 : *2. Décrets d'Éphèse pour des athlètes*. Explication des deux décrets n. 5 de Keil et Maresch. Les noms Νεῦμος et Νεύμων en Ionie ; il ne faut pas les rattacher à νεῦμα ; comme nous l'indique O. Masson, le Νεύμων de Magnésie est enregistré par Bechtel, 522, avec les noms tirés de la ' néoménie ' ; aussi Νεομᾶς à Milet, *Delphinion*, 122, I, l. 46 ; un Νευμᾶς encore dans l'inscription *Ath. Mitt.* 1917, 185, l. 61-62 : Ἀσκληπᾶς Νευμᾶ sans doute de Cyzique. Le *rogator* Ἡρογείτων dans le décret pour l'Acarnanien Euphronios. Le nom Ἡρογείτων est ionien (Éphèse, Magnésie du Méandre, Abdère, Smyrne ; ajouter Κρίθων Ἡρογείτονος *Ios PE*, IV, 432, A, I, 17 ; *CIR Bosp.*, 1137, à Gorgippia, ville ionienne (cf. *Bull.* 1962, 248, sur l'onomastique de cette liste, et aussi *Noms Indigènes*, 169, n. 2, et 511) ; Φιλαίνης τῆς Ἡρογέτωνος à Samos (*Arch. Deltion*, 11 (1927-28), *Parart.*, 32, n. 5) ; un Μενεκλῆς Ἡρογείτονος Λαοδικεύς à Athènes, *IG*, II², 9179. Honneurs décernés dans leur patrie aux hiéroniques ; victoires τῶι σώματι et victoires aux courses hippiques ; introduction de la couronne dans la patrie du vainqueur ; εἰσελαστικὸς ἀγών. Isotèles à Éphèse. Proclamation d'un vainqueur avec le nom d'une autre ville. La victoire et la patrie dans les épigrammes, dans Polybe, 27, 9, 7-13 (combat de boxe à Olympie entre Kleitomachos de Thèbes et Aristonikos) et dans Philostrate, *Vit. Soph.*, II, 27 (sur l'acteur tragique Clément de Byzance aux Pythia). Le nom Παρμενίτης. Interprétation du décret *Ephesos*, II, n. 5 ; la vente du droit de cité pour entraîner des athlètes et les envoyer à l'étranger ; le bénéficiaire est le

jeune athlète Athénodôros fils de Sémôn. L'épistate dans les concours athlétiques.

498. *Ibid.*, 32-36 : *3. Théores d'Éphèse.* Les théores d'Éphèse ne sont pas des magistrats ou fonctionnaires réguliers. Dans *Ephesos*, II, n. 10, ils sont des ambassadeurs religieux. La formule βοηθεῖν τῶι ἱερῶι ; le sanctuaire et la ville dans les décrets. L'affaire rapportée dans ce décret mutilé doit être la même que celle de Sardes rapportée par le décret d'Éphèse *Bull.* 1963, 211 ; 1965, 342 ; 1966, 369 ; car l'ethnique de l'étranger honoré ne peut guère être que [Σαρδι]ανός. Le Métrôon et l'Artémision de Sardes. Les θεωρίαι dans l'inscription *Ephesos*, III, 66.

499. *Ibid.*, 36-40 : *4. Décret pour un officier royal.* R. transcrit le décret hellénistique publié en fac-similé par D. Knibbe, *Jahreshefte*, 46, *Beiblatt* (*Bull.* 1966, 368), 19-20. Le personnage honoré Μελάνθιος Ἑρμίου Θεαγγελεύς était un officier royal, ὑπὸ τοῦ βασιλέως καταστα θεὶς ἐπὶ τῆς φυλακῆς τῆς ἐμ Φυγέλοις. Identification du *rogator* Φιλαίνετος et datation vers le début du siècle. Un décret pour un Milésien a été gravé ensuite ; le bénéficiaire, Καλλικράτης Ζωπύρου Μιλήσιος, est connu par des inscriptions du Delphinion et de Didymes en 282 et en 273-271. Mélanthios a veillé à τὴμ φυλακὴν τοῦ χωρίου καὶ τῶμ πολιτῶν τῶν ἐμ Φυγέλοις κατοικούντων. Documentation sur Phygéla-Pygéla d'après les textes, les inscriptions et le monnayage ; les deux hypothèses sur l'identification exacte. Des néopes sont venus sacrifier là : τῶν νεωποιῶν τῶν ἀποσταλέντων ἐπὶ τὰς θυσίας τὰς ἐμ Φυγέλοις. Le culte d'Artémis Mounychia à Phygéla ; sa mention dans Strabon et dans un décret d'Éphèse gravé à Astypalée ; rôle des néopes d'Éphèse à Phygéla. Celle-ci a dû être absorbée par Éphèse lors de la refondation de la ville par Lysimaque sous le nom d'Arsinoeia. Le décret doit dater de peu après la refondation et le synécisme et le Théangélien est un officier de Lysimaque, tandis que le décret de Pygéla publié par J. Keil remonte à la fin de la période d'indépendance de la ville.

500. *Ibid.*, 40-44 : 5. *Inscriptions des Olympia d'Éphèse.* Les vainqueurs aux Olympia d'Éphèse d'après des inscriptions, dont les n. 27, 28, 29 de J. Keil et G. Maresch ; *Ephesos*, I, p. 214 ; IV 1, n. 13. Le nom d'un Corinthien dans le n. 28. L'alytarque de ces Olympia. L'agonothète « éternel » ; l'épimélète des concours ou d'autres fonctions. En tête du n. 29 le nom du vainqueur au pancrace des enfants n'a pas disparu ; comme il n'y avait pas eu de vainqueurs, le prix fut dédié au dieu : [Διὶ] Ὀλυμπίῳ ὑπὲρ [ἱερ]ᾶς ; ἱερός et ἱεράν dans ce sens.

501. *Ibid.*, 44-64 : *6. Lettres impériales à Éphèse.* Étude des trois lettres impériales publiées par J. Keil et G. Maresch n. 9. Ces documents ont été gravés tardivement, dans un dossier relatif aux privilèges de la ville, comme celui dont parle l'inscription n. 8. Les suscriptions ne sont ni officielles ni contemporaines. La troisième lettre, émanant de Caracalla, n'était pas adressée au Conseil d'Ephèse, mais à l'Asie, c'est-à-dire au *koinon* des Hellènes d'Asie ; titre officiel et complet de l'assemblée de la province et emploi du simple mot l'Asie. La néocorie d'Éphèse fut demandée à l'empereur par la province. Caractère provincial de la néocorie ; rôle du Sénat et de l'empereur dans la concession du privilège. Invitations aux villes pour les fêtes de la néocorie. Néocories des empereurs et néocories de grandes divinités locales à Éphèse et à Magnésie du Méandre (et voir n° 523). La formule ἀπεδεξάμην ὑμᾶς dans les lettres des empereurs et des magistrats romains ; le génitif τῆς εὐνοίας, τῆς διαθέσεως etc. L'αἰδώς de Caracalla. La néocorie accordée par Caracalla à Pergame, à Philadelphie, à Tralles, à Laodicée du Lycos, Hiérapolis, Juliopolis. L'itinéraire de Caracalla en Asie Mineure dans son expédition contre les Parthes.

Les néocories accordées par Élagabal. Le troisième néocorat d'Éphèse et Géta. La seconde lettre, celle de Julia Domna aux Éphésiens. L'impératrice souhaite : πάσαις μὲν πόλεσιν καὶ σύνπασι δήμοις ε[ὐεργεσιῶν] τυγχάνειν τοῦ γλυκυτάτου μου υἱοῦ, et non pas ἐ[πιδημίας] ; il ne s'agit pas d'une visite de l'empereur à Éphèse ou ailleurs. L'éloge d'Éphèse ; μέγεθος et κάλλος. L'importance d'Éphèse où l'on vient « de partout », πανταχόθεν. Éphèse comme παιδ[ευτήριον]. La culture intellectuelle à Éphèse ; ses médecins et son Mouseion ; les sophistes et leurs étudiants ; la base de statue du sophiste Sôtéros et la mention des disciples. Le cercle philosophique de l'impératrice Julia Domna. La date de la lettre. La première lettre du dossier ; l'*ateleia* des Artémisia et la panégyriarchie ; Artémis guerrière ; la déesse ἐναργεστάτη.

502. *Ibid.*, 64-65 : *7. Divinités à Éphèse et à Pergame.* L'inscription *Ephesos*, IV 3, n. 29, concerne bien Ἡρακλ[ῆς] Εἰδαῖος, et non des particuliers. Le nom Ἰδαῖος et sa diffusion.

503. *Ibid.*, 73-77 : *8. Korésos dans une épigramme de Rufin*, utilise pour la topographie d'Éphèse l'épigramme *Anth. Pal.*, V, 9, où Hecker a justement corrigé en 1843 : ἢ 'πὶ Κόρησον. Pour le quartier de Korésos, connu par plusieurs inscriptions comme par des textes, R. défend la localisation de J. Keil contre A. Bammer, *Jahreshefte*, 46 (1961-63), 136-143. Il montre que les mots d'une inscription publiée par F. Miltner, Κορησσειτῶν τῶν ἀπὸ τῆς πύλης ἕως τοῦ σταδίου, confirment bien la localisation soutenue par J. Keil, comme on l'avait vu, et ne peuvent supporter la nouvelle interprétation imaginée.

504. F. Eichler, *Anz. Ak. Wien* 1965 (paru en 1966), 93-109 : *Die österreichischen Ausgrabungen in Ephesos im Jahre 1964.* Pp. 103-105, E. publie des inscriptions d'après les copies et les restitutions de D. Knibbe (cf. *Bull.* 1966, 367, fin). Celles-ci contiennent des fautes étonnantes ; cf. L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 69-72. — P. 103, sur un autel décoré, dédicace ['Απόλλω]νι καὶ Κόρῃ καὶ Δή[μητρι] Καρποφόρῳ. — Avec la corbeille, le pavot et les épis, la corne d'abondance, rien ne rappelle Apollon, qui n'est pas le compagnon attendu de Korè et de Déméter. L. R., 69-70, a reconnu [Πλούτω]νι, Plouton, auquel se rapporte la corne d'abondance ; choix de témoignages épigraphiques sur l'association de Plouton avec Korè et avec Korè et Déméter.

505. *Ibid.*, 103, n. 1 : fragment de dédicace à Domitien (le nom martelé), qui appartenait au Nymphaeum de Pollion. Cf. *Bull.* 1961, 539.

506. *Ibid.*, 103-104, n. 2. Dédicace à Domitien (nom martelé, remplacé par celui de Vespasien) de la série des dédicaces de villes d'Asie à l'occasion du néocorat (cf. L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 50, n. 3). Celle-ci émane de Téos, ὁ δῆμος ὁ Τηΐων. La dédicace a été faite par les soins d'un Téien : — οταμίου τῆς Τηΐω[ν πόλεως]. Nous restituons : [ἀργυρ]οταμίου.

507. *Ibid.*, 104, n. 4 : les πρεσβύτεροι honorent un prêtre, ἱερέα διὰ βίου θεοῦ Σεβαστο[ῦ]. Celui-ci avait fait une fondation l. 4-5 : [κα]θιερωκότα ἰς ἐκδανισμὸν τῇ ἱερουσύν[ῃ] δηνάρια μυρία. Au lieu de l'étrange ἱερουσύνη (forme et sens dans la phrase), L. R., *loc. cit.*, 70, a reconnu τῇ γερουσίᾳ. C'est pourquoi les πρεσβύτεροι l'ont honoré. K. imaginait : « Die Gerusie (Rat der Alten), die die Priesterämter verwaltete.. » ; c'était sans doute pour expliquer l'origine de cette inscription honorifique ; on ne sait rien d'un tel rôle de la gérousie et on peut se demander ce que cela peut signifier : « die Priesterämter verwalten ».

508. *Ibid.*, 104-105, n. 4. Débris, sur 7 lignes, d'une lettre de Domitien (le nom martelé). « Le nom de la personne louée ou honorée n'est pas conservé ». — On peut se demander s'il ne s'agissait pas d'une lettre accordant la néocorie.

L. 3, une forme du verbe ἀξιοῦν ou ἀξιοῦσθαι : ἠξ[ι -]. L. 6, παρέχων ὑμεῖ[ν -], et non ὑμεῖ[ς] ; nous y rattachons le μόνοις de la ligne 7.

509. *Ibid.*, 105, n. 5. Début d'une inscription en l'honneur de Maximin le Thrace et de son fils. Au début : Ἐρυτείας καὶ σωτηρίας κτλ. « Ἐρυτεία apparaît ici pour la première fois et signifie sans doute : Rettung aus Gefahr ». L. Robert, *loc. cit.*, 70, a reconnu la formule usuelle dans ce type d'inscriptions : [ὑπ]ὲρ ὑγείας καὶ σωτηρίας κτλ.

510. *Ibid.*, 105, n. 6. « Inscription honorifique du médecin Kl(audios) Basilos, qui est glorifié poétiquement comme un don des dieux olympiens » : Κλ. Βασίλῳ [δι'] ἰατικὴν [δ]ῶρον τῶν [Ὀλ]υμπίων [ἡ] πατρίς. — Corrigé par L. Robert, *loc. cit.*, 71-72 : Κλ(αυδίαν) Βασιλῶ (nom de femme à l'accusatif, le seul cas possible dans ce formulaire) [ὑ]πατικὴν (de rang consulaire ; elle est connue à Éphèse dans la *Pros. Imp. Rom.*, I, p. 355, n. 63) ..ωρον τῶν Ὀλυμπίων. Il s'agit des concours Olympia à Éphèse (cf. ci-dessus n° 500) et cette femme y était sans doute [θε]ωρόν.

511. *Ibid.*, 105-106, n. 7. Dédicace de thyrses à Dionysos par un hiérophante et son fils agonothète : Διονύσῳ Μουνδίκιος ἱεροφάντης σὺν τῷ υἱῷ Μουνδικίῳ τῷ ἀγωνοθέτῃ τοὺς δυρ θύρσους ἀνέθηκεν. K. voit dans les lettres δυρ une faute pour δύω ; L. Robert, *loc. cit.*, 71, y reconnaît le début d'une graphie fautive du début de θύρσους.

512. *Ibid.*, 106, F. Eichler donne plus complètement l'inscription architecturale *Bull.* 1961, 538. L. 4, après ζῳδίοις on ne peut avoir γ[εγραμμένοις], dont le sens n'apparaît pas. C'est dans la description du πυλών devant le prytanée : τὸν πρὸ τοῦ πρυτανείου πυλῶν[α σὺν παντὶ τῷ λευκο]λίθῳ κόσμῳ καὶ ζῳδίοις γ[εγραμμένοις καὶ ἀγάλ]μασιν τοῖς κατεσκε[υασμένοις -]. La restitution [ἀγάλ]μασιν ne nous paraît pas convenir ici et nous écrivons : [θυρώ]μασιν, ce qui convient pour un πυλών.

513. Le rapport de F. Eichler, *Anzeiger Ak. Wien* 1966, 7-16 : *Die österreichischen Ausgrabungen in Ephesos im Jahre 1965*, ne contient que deux inscriptions, p. 14 : un nom sur la stèle d'un enfant à l'époque hellénistique (planche II) et l'inscription d'un poids : « ein Halbpfundgewicht aus Blei mit Prüfungsvermerk eines Hafenmeisters Aur(elios), Sohnes des Statilianos ». — On peut être étonné qu'un personnage porte le seul nom Aurelius et soit fils d'un Statilianus. La note 9 donne le texte des inscriptions du poids : « Seite A : Ἡμί|λειτ|ρον. Seite B : Αὐρ(ήλιος) Στατιλ|ιανοῦ φιλο|σέβ(αστος) παραφύ|λαξ λιμεν|αρχήσατο πα|ρὰ νόμου. Zu Paraphylax siehe *RE* XVIII 1367 ff. ». Ce renvoi à l'Encyclopédie n'est pas seulement inutile, il est nuisible ; car cet article était périmé dès sa parution et il est à éviter ; cf. *Bull.* 1951, 2, p. 121 (cf. *Études Anat.*, s. v.). Il faudra unir Αὐρ. et Στατιλιανοῦ et écrire donc : Αὐρ(ηλίου) Στατιλιανοῦ φιλοσεβ(άστου), et la date en découle : après 212 p. C. Le personnage a été λιμενάρχης, charge qui est connue à Éphèse, comme à Rhodes, à Cyzique et ailleurs ; cf. par exemple J. Keil, *Sitz. Ak. München* 1956, III, l. 20. Quelle que soit la rupture entre le génitif et les deux titres au nominatif, on doit trouver ici le titre λιμενάρχης ; non pas même le participe aoriste λιμεναρχήσας, qui indiquerait au contraire que le personnage avait quitté ses fonctions ; encore moins le verbe λιμεναρχεῖν à un mode personnel, et la voie moyenne, λιμεναρχήσατο, est un barbarisme, que barbarise encore l'absence de l'augment à l'aoriste. D'autre part, on s'interroge en vain sur le sens que pourraient avoir les syllabes παρὰ νόμου, « venant d'une loi » ; elles seraient étranges en toute occasion, incompréhensibles sur ce poids. Quelle que soit l'origine de l'erreur (moderne plutôt qu'ancienne) pour la syllabe ΠΑ, il est clair qu'il y eut une erreur de déchiffrement (*lau* lu pour *gamma*) et qu'il

faut joindre, après λιμενάρχης, ἀγορανόμου. L'agoranome est le magistrat normalement nommé sur les poids. On trouve le paraphylax sur un poids au Musée Britannique (F. H. Marshall, *JHS* 1909, 166) : λεῖτρα · Δημητρίου παραφύλακος. Nous écririons donc : Αὐρ(ηλίου) Στατιλιανοῦ φιλοσεβ(άστου), παραφύλαξ, λιμενάρχης, ἀγορανόμου. Au milieu des titres, on est passé du génitif au nominatif, comme il n'est pas rare.

514. F. Eichler, *Wiener Studien*, 79 (1966), 592-598 : *Ein augusteicher Denkmal in Ephesos*, publie deux blocs d'autel trouvés en 1906 avec dédicace à Auguste et à ses trois petits-fils : Αὐτοκράτορι Καίσαρι θεοῦ υἱῶι καὶ Γαίωι Καίσαρι καὶ Λευκίωι Καίσαρι καὶ Μάρκωι Ἀγρίππαι Μάρκου υἱῶι. Ce dernier, Agrippa Postumus, est rarement mentionné. E. propose d'y rattacher deux blocs d'autel (seul reste de la dédicace : - τέκνων) de style archaïsant avec les Nymphes et Pan, et avec diverses divinités.

515. G. Klaffenbach, *Klio*, 48 (1967), 54-55, interprète le fragment publié par J. Keil, *Anz. Wien* 1951, 334, n. 2 (*SEG*, XVII, 514) : Νεικολάις νεώτερος (s'appliquant au nom, et pas à la catégorie au gymnase) συνεφήβοις (en un seul mot) ἀποταξάμενος πα-. Le verbe a le sens de « prendre congé de ».

516. A. J. Graham, *J. Roman Studies* 1966, traitant, pp. 92-107, *The division of Britain*, de la question très controversée de la division de la Bretagne en deux provinces, attribuée par Hérodien, III, 8, 1-2, à Septime Sévère en 197, en rejetant cette date, en plaçant cette division après 211 et en l'attribuant à Caracalla, utilise, pp. 100-101, l'inscription d'Éphèse *Bull.* 1958, 422, pour un juriste qui rejoignit Sévère et Caracalla notamment en Bretagne et en Germanie : καὶ εἰς Βρεταννίαν (lors de la campagne de 209-211, a bien vu l'éditeur, J. Keil) καὶ Γερμανίαν τὴν ἄνω. Comme on mentionne la division des Germanies, non celle de la Bretagne, G. en conclurait que la Bretagne n'était pas alors divisée, « this admittedly small piece of new evidence ». — W. Seston (n° 116), 885, pour la date de la maladie de Caracalla, utilise l'inscription d'Éphèse. « Il est évident que... le sanctuaire d'Apollon Grannos, visité par Caracalla à partir de la Germanie supérieure, n'est (pas) à chercher à Baden-Baden, dans cette province, mais à Faimingen, en Rhétie, ainsi que J. Keil l'a bien vu et J. J. Hatt méconnu (*Histoire de la Gaule romaine* (1959), 203). »

517. L. Robert, *REG* 1966, 752-753 : sur le comédien enfant de *GIBM*, 606. — *Ibid.*, 758 : sur l'inscription d'un pantomime, *Ephesos*, II, 70, expliquée *Hermes* 1930 ; cf. ci-dessus n° 251.

518. Le titre de πατρογέρων : L. Robert (n° 3), 89.

519. L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 73 : sur un gradin du théâtre, *Ephesos*, II, n. 86 a, il ne faut point [χρημ ?]ατιστὴς βο[υλῆς ?], mais le titre : [κρ]ατίστης βο[υλῆς].

520. *Phygela*. — Sur cette petite ville au sud d'Éphèse, n° 499.

521. *Priène*. — L. Robert (n° 477), 189-190 : les autels Διὸς Ὀλυμπίου et le culte domestique. Zeus Olympios dans la cité et les stéphanéphores. — P. 195, n. 120 : sanctuaires πρὸ πόλεως.

522. *Magnésie du Méandre*. — L. Robert (n° 477), 186 sqq. : le décret *I. Magnesia*, 100, et les sacrifices à Artémis sur les autels devant les portes des maisons.

523. L. Robert (n° 3), 102-103 : l'inscription de l'athlète Aristomachos *I. Magnesia*, 180. — L. Robert (n° 495), 51-54 : d'après les monnaies, Magnésie ville néocore d'Artémis et septième ville de la province d'Asie (complément dans l'ouvrage *Monnaies grecques, Types, légendes, magistrats monétaires et géographie*, 116-118). Le rapport d'Artémis Leucophryène et d'Artémis Éphésienne.

524. P. Roesch (n° 291), 82-84, pour le décret de la Confédération Béotienne *I. Magnesia*, 25 B, soutient justement la lecture et restitution de O. Kern (un archonte Θίδρων) contre une correction de M. Feyel.

525. *Milet et Didymes.* — L. Robert (n° 477), 206 : autels d'Arsinoè Philadelphe.

526. J. Tréheux (n° 185), 55, note 2 : sur les poids des offrandes de Séleucos Ier (Welles, *Royal Corr.*, 5 ; *I. Didyma*, 424). T. défend la lecture (l. 42-43) εἰς τὸ α[ὐ]τό (Haussoullier, suivi par Dittenberger et Welles) contre la correction de Rehm εἰς τὸ ἄδ[υ]το(ν), « qui suppose une faute de gravure et donne un sens aberrant ». Hypothèse sur la différence entre le total donné et la somme des poids individuels.

527. L. Robert, *Ant. Class.* 1966, 419-421 : la résistance à Labienus, la liberté, l'asile ; Gaii Julii à Milet.

528. W. Peek, *Wiener Studien*, 79 (1966), 218-230 : *Ein milesisches Polyandrion*. P. avait publié dans *Gr. Vers-Inschriften*, n. 34, une épigramme inédite de 7 distiques communiquée par A. Rehm. Il s'étonne que personne n'ait rien publié là-dessus depuis lors. « Ce n'est sans doute pas un hasard que depuis la publication des *GV* personne à ma connaissance ne se soit occupé d'une poésie dont l'édition devait forcément provoquer directement à une discussion ; j'aurais pu du moins attendre que l'on eût cherché à la commenter ». Nous verrions là plutôt une conséquence naturelle de la présentation singulière adoptée par P. pour son recueil, à savoir la séparation néfaste de l'édition du texte (seule parue) et du commentaire, réservé pour un volume séparé et futur (cf. *Gnomon* 1959, 5-6). Spécialement devant une épigramme publiée pour la première fois, le lecteur attendra normalement de pouvoir lire le commentaire préparé depuis longtemps par l'éditeur avant de se mettre lui-même à ce travail ; il lui faudrait d'abord savoir comment l'éditeur justifie ses lectures et ses restitutions, alors qu'il se trouve devant un texte nu, aussi catégorique qu'énigmatique. D'autre part, P. nous explique qu'il a revu maintes fois l'estampage de Rehm dont il dispose et qu'il a obtenu de P. Herrmann trois estampages pris à Milet, avec un meilleur papier mais sur une pierre qui s'est beaucoup effacée depuis le temps où Rehm l'avait copiée et estampée. C'est avec ces secours qu'il réédite le texte. Le savant qui eût « commenté » le texte entre les deux éditions de P. eût été dans une situation par trop inconfortable et il eût risqué d'encombrer l'étude avec des « Vermutungen » condamnées. P., ainsi armé, reproduit à la suite le texte provisoire de Rehm (communiqué par celui-ci avec grande obligeance, mais comme essai non encore destiné à voir les feux du jour et de la critique), le texte établi dans son propre recueil et sa nouvelle version, cette fois expliquée, discutée et commentée. P. insiste sur la difficulté de la lecture et l'on est gêné en plus d'un point par ses lectures, surtout lorsque les lettres sont pointées, puisque cette présentation est obscure pour l'état exact de la lecture et que l'on sait que P., dans son zèle, lit trop (cf. *Gnomon* 1959, 4 ; ci-dessus n° 216), alors qu'on manque de moyens de vérifier ; ceci notamment pour les vers 3, 8 et 11, au début. — Aux vers 2-3, P. restitue : οἱ κ[τάμεν]οι σφετέ[ρ]ην εὐκλέισαν π[α]τρίδα, | μνῆ[μ]εῖ[ο]ν (nous préférons le [Μίλ]η[τ]ον de la première édition), πᾶσαν δὲ κατ' Ἑλλάδα κτλ. Le sens des vers 9-12 avait été dégagé par P. Il complète sa lecture-restitution :

[κ]ε̣ίνων γὰρ πατέρων φέρομεν γέν[ος, οἵ]τε πρὸς ἠ[ῶ]
Εὐξεί[ν]ου πόντου τ' ἐσχατ̣ίοιο μυ[χ]ούς
π[λ]ωτὸν Ἄρη[?] στείλαντες ἐπυργ[ώσ]αντο πόλη[ας],
Νείλου τ' ἐν π̣ροχοαῖς Ναυκράτιν εἰσά[μ]ενοι.
Μυρίος αἰὼν μάρτυς ὅσον κλέος ὁπ[π]ότ' ἔνεικεν κτλ.

« Le rappel des ἥρωες κτίσται des colonies milésiennes est une façon individuelle de renouveler le vieux topos; elle doit sans doute appartenir à cet épigrammatiste. Dans une poésie sur des guerriers tombés au combat, elle rend assurément évident comme l'histoire de Milet depuis lors avait eu peu à mentionner de vraiment glorieux ». C'est une façon un peu étroitement philologique de voir les choses et les rapports. Il ne s'agit pas là de l'initiative d'un épigrammatiste : celui-ci transcrit, pour ainsi dire, un thème bien vivant dans la cité de Milet. C'est exactement celui qui apparaît dans les titres de la ville à l'époque impériale : μητρόπολις πολλῶν καὶ μεγάλων πόλεων ἔν τε τῷ Πόντῳ καὶ τῇ Αἰγύπτῳ καὶ πολλαχοῦ τῆς οἰκουμένης (formule expliquée et mise dans un ensemble dans *Études Anatoliennes*, 248 ; un nouvel exemple *Istanb. Mitt.*, 15 (1965), 122). Si la formule n'est entrée dans la titulature officielle et gravée qu'à l'époque impériale, elle était un thème courant dès l'époque de notre poète qui donne une tradition officielle dans cet éloge des morts par le rappel des ancêtres colonisateurs. — P. s'accordait avec Rehm à placer l'écriture au début du IIe siècle a. C. Il précise maintenant : vers 200 ; il pense que le poète est le même qui composa, vers cette date, l'épigramme pour le Milésien Lichas (Hiller, *Hist. gr. Epigr.*, 107). Les vers 5-6 sont lus comme dans la première édition :

ἦμος καὶ Μεγαρεῦσι συνήραρεν ὄβριμο[ς] Ἄρη(ς),
Νη[λ]εΐδας μεγάλου ῥυόμενοι πο[λέ]μου
[κατ]θάνομεν προπάροιθεν ἀριστεί[η]ς ἀλέγο[ντ]ες

Le mot « Mégariens » est énigmatique. Rehm l'avait lu clairement et il le transcrivait en majuscules, ajoutant : « je ne crois pas à Μεγαρεῦσιν ». Dans la dernière note, P. remarque : « On comprend la répugnance de Rehm à reconnaître Μεγαρεῦσιν. Mais si une lecture peut passer pour absolument assurée, c'est très certainement celle-ci (de même expressément G. Klaffenbach) ». Rehm lisait ce mot dans une lecture pourtant beaucoup moins complète et nous ne voyons pas comment on pourrait couper autrement ces syllabes. P. conclut que, « si l'époque de l'inscription est ainsi fixée de façon assurée, son occasion historique devra rester obscure tant que de nouveaux documents ne nous auront pas mis en mains de nouveaux renseignements ». En définitive, pp. 229-230, écartant l'hypothèse d'un événement du passé milésien rappelé ou renouvelé tardivement, il admet que les Mégariens sont « les habitants d'une localité inconnue par ailleurs dans un large rayon autour de Milet ». Voilà qui doit soulever la plus grande incrédulité. On connaît assez l'Ionie du Sud pour être assurés qu'il n'y a pas eu là une cité indépendante, homonyme de Mégare, et qui menait vers 200 une guerre contre Milet. Pourtant P. conclut sur ces phrases : « En réalité aucune de ces issues ne me paraît en quoi que ce soit praticable [il s'agit des hypothèses de conflits avec Mégare lors de la colonisation]. Nous devrions nous résigner et reconnaître qu'ici *in majorem patriae gloriam* et dans l'effort pour créer un tardif pendant aux anciennes poésies pour polyandria, sous la contrainte de la tradition de ce ' genre ' et la ' topique ' des poésies pour des guerriers morts, en somme un évènement de l'histoire locale milésienne qui était vraisemblablement tout à fait insignifiant en soi a été grandi aux dimensions d'un exploit qui, dans la bouche de ce poète, a pu s'élever jusqu'à la prétention que son souvenir durerait inoubliable dans toute la Grèce. Pour ce thème : par quelles voies naît la falsification historique, le polyandrion milésien peut donc lui aussi fournir une contribution ». Et voilà comment une certaine désinvolture scientifique peut faire servir notre ignorance

du moment à accuser un épigrammatiste milésien de falsification par vanité exaspérée, chauvinisme délirant. — Comme le nom des Mégariens s'impose ici et doit être un des fondements inéluctables de l'interprétation, la situation paraît être celle-ci, que nous indiquons très brièvement. L'épigramme a été composée à l'époque hellénistique, vers 200 si l'on veut. A cette époque, — « doch wahrlich nicht epochemachenden Zeitläufen » — il y eut une longue guerre avec les Magnètes du Méandre, et ce pourrait être une occasion pour un polyandrion ; car une guerre pouvait être dure et coûteuse pour une cité même si les historiens ou les philologues de deux mille ans postérieurs dédaignent de la juger comme un événement « qui fait époque ». Mais les Magnètes ne peuvent en aucun cas être appelés Mégariens. Pour une guerre entre Mégare et Milet, il n'y a pas d'occasion ni possibilité dans la période hellénistique ni classique ; nous n'en devinons pas non plus proprement lors de la colonisation. Nous verrions dans ce combat un épisode de la guerre lélantine, alors que, selon Thucydide, tout le monde hellénique fut divisé en deux et où, croirions-nous d'après l'épigramme, Arès opposa Milet, la grande alliée d'Érétrie, à Mégare, rangée pour un temps du moins dans l'autre camp : μεγάλου πολέμου, ἀνὰ πᾶσαν Ἑλλάδα. Il y avait à Milet un *polyandrion* des combattants de Milet ; on en renouvela l'inscription à un moment de l'époque hellénistique (peut-être à l'occasion de la guerre contre les Magnètes) en y gravant une épigramme composée pour cette circonstance. Telles seraient nos conjectures.

529. **Lydie.** *Hypaipa.* — L. Robert, *REG* 1966, 753 : sur un tragédien enfant de Cyzique aux Artémisia.

530. *Magnésie du Sipyle.* — Le traité avec Smyrne n° 491.

531. *Sardes.* — L. Robert (n° 498), sur l'affaire des sacrilèges des Sardiens contre les théores éphésiens ; le Métrôon et l'Artémision.

532. L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 47 : les diverses désignations de la province d'Asie dans les inscriptions honorant Ménogénès, *Sardis*, n. 8. Sur ces décrets, aussi L. Robert, *Annuaire École Hautes Études Hist. Phil.* 1966-67, 183-184.

533. Le titre de πρωτόχθων à Sardes et les Sardiens à Rome n° 685.

534. L. Robert, *Ant. Class.* 1966, 382 : l'inscription *Sardis*, n. 191, n'est pas antérieure au IVe siècle p. C. ; le πολιτευόμενος est un curiale.

535. *Saittai.* — Mention de la ville dans l'inscription d'un pantomime à Corinthe, à Delphes et à Éphèse : L. Robert, *REG* 1966, 756-758.

536. *Thyatire.* — L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 75 : encore une fois, l'inscription *IGR*, IV, 1190 ne provient pas de Thyatire, mais d'Égypte.

537. *Attaleia.* — L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 57, n. 7 et 8 : pas de néocorie de cette ville ; Caracalla dans la région.

538. **Carie.** *Tralles.* — L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 41-42 : les concours olympiques de Tralles ; l'agonothète et l'alytarque ; — 55, n. 1 et 57, la néocorie et la titulature de la ville. Les concours : L. Robert (n° 3), 104.

539. *Aphrodisias.* — J. M. R. Cormack, *Ann. Br. Sch. Ath.*, 59 (1964 ; paru en 1965), 16-29 : *Inscriptions from Aphrodisias.* Comme nous l'avons indiqué *Bull.* 1966, 418, C. a publié là les inscriptions copiées par W. Kubitschek et W. Reichel en 1893, à savoir celles qui étaient restées inédites. Il y a 45 numéros ; tous sont plus ou moins mutilés et ils sont courts. C. y a consacré très peu d'explications. L. Robert les a repris et commentés dans *Antiquité Classique* 1966, 377-432 et Pl. I-II : *Inscriptions d'Aphrodisias.* Nous analysons ici cette dernière publication, en suivant cet ordre et en mettant entre parenthèses le n° de la publication de Cormack, précédé de l'initiale C. Pp. 377-379, histoire de la publication ; fac-similés et estampages ; classement.

540. *Ibid.*, 379 (C. 44). Cette épitaphe, tirée du carnet de G. Hirschfeld, fut copiée par ce savant à Stratonicée, non pas à Aphrodisias. Inscriptions sur des colonnes dont une partie n'a pas été cannelée. La formule funéraire ζῇ qui n'est ni magique ni mystique.

541. *Ibid.*, 380 (C. 33). Discussion sur ἀρχινεοποιεῖν non attesté, et ἀρχινεοποιῖα, qui est absent du Lidell-Scott-Jones. Le mot manquait bien évidemment à ce dictionnaire, puisque Ad. Wilhelm l'a ajouté dans ses additions au *Rückläufiges Wörterbuch* de Locker (1944), p. 683.

542. *Ibid.*, 381-382. Les inscriptions du Bas-Empire à Aphrodisias. Dans C. 21, L. R. reconnaît l'abréviation de πο(λιτευομένου). Attestations épigraphiques de ce mot pour désigner un curiale.

543. *Ibid.*, 383-384 (C. 42) : le relief de cette stèle funéraire représente un berger avec deux chiens. Bergers dans les épitaphes et les dédicaces. Ἀρχιποίμην. Costume des bergers.

544. *Ibid.*, 384-385 (C. 31) : épitaphe de l'époque hellénistique avec des noms macédoniens.

545. *Ibid.*, 385-386 : épitaphes avec interdictions. Mentions de ἔντευξις ἡγεμονική dans C. 32 et *MAMA*, VIII, 545 ; les ἡγεμόνες dans *REG* 1906, 268, n. 163. — Pas de verbe ἐπισειρήσαντι dans C. 29. — Pas αἰσοποιός ni μισοποιός dans C. 39.

546. *Ibid.*, 386-388 (C. 25) : γνήσιος, γνησίως dans le langage affectif ; la femme συνγηράσασα et la place dans le tombeau. Encore un bon exemple, *BCH* 1883, 274, n. 15, dans la vallée du Méandre : τὸν γλυκύτατον καὶ γνήσιον πατέρα.

547. *Ibid.*, 389-391 (C. 46) : épitaphe portée au village de Pirlibey. Le stéphanéphore Attalos fils d'Adrastos. Les stéphanéphores héros, défunts, et les stéphanéphories éternelles. Le calendrier d'Aphrodisias ; les mois en l'honneur des empereurs ; les noms doubles de mois ; formes ioniennes de noms de mois.

548. *Ibid.*, 391-394. Fragments d'inscriptions sur pièces d'architecture. C. 1 semble déjà connu. C. 43, mentionnant le γραμματοφυλακεῖον, se raccorde à *MAMA*, VIII, 498 bis : portique ouest de cet édifice. Les travaux du bienfaiteur Jason dans cet édifice d'après *MAMA*, VIII, 498. Le sobriquet Πραδρεύς. Zeus Nineudios dans C. 19.

549. *Ibid.*, 395-398. Inscription honorifique pour un σοφιστής (C. 35) ; les sophistes et rhéteurs connus dans la ville. Les συνηγορίαι de Claudius Aurelius Zélos et d'autres personnages ailleurs. — Pp. 398-399, dans C. 8, l'ἀνδριὰς τῆς παιδείας, le terme εὐπαιδευσία.

550. *Ibid.*, 399-400. L'inscription double de Κλ. Ἀντωνία, sur colonnes, C. 24, était déjà publiée par G. Jacopi et avec photographie. Statue de cette bienfaitrice.

551. *Ibid.*, 400-401 : le fragment de base C. 13 *b* est une signature de sculpteur.

552. *Ibid.*, 401-432 : explication du fragment C. 16. Critique d'une correction subreptice à la copie pour introduire, l. 4, ἐπι[τάγμ]ατα, et de la formule ἀνέστησεν τοὺς [θεού]ς, l. 5, et de l'absence de toute justification et explication. Les ἐπιτάγματα, charges, impositions, réquisitions, dans les auteurs et dans les inscriptions ; les ἐπιταγαί réquisitions (cf. Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 17 (1914), 27-28). Les δελτογραφήματα et les δέλτοι dans les documents romains. Les ἐπικρίματα des autorités romaines. La lettre de Marc Antoine et le senatus-consulte pour Aphrodisias *OGI*, 453-455, après la guerre de Labienus. Le droit d'asile du sanctuaire d'Aphrodite dans ces documents et dans les titres de la ville. Les bornes de l'asile placées par le prêtre d'Aphrodite, ἀνέστησεν τοὺς [ὅρου]ς. Ce prêtre, Gaius Julius Zoïlos, se retrouve comme prêtre d'Aphrodisias

et de la Liberté (Eleutheria) dans l'inscription honorifique *REG* 1906, 127, n. 54. Il est y appelé ἱερεύς et non ἀρχιερεύς. Les ἀρχιερεῖς d'Aphrodisias concernent tous le culte impérial. Pas d'*archiereus* ni de collèges de prêtres pour Aphrodite. Sylla et Aphrodite d'Aphrodisias. Servilius Isauricus, gouverneur de l'Asie sous César, et les asiles des sanctuaires. L'Aphrodite d'Aphrodisias προμήτωρ τοῦ γένους τῶν Σεβαστῶν; divinité προπάτωρ, μητροπάτωρ. Abstractions impériales divinisées : Ἀμεριμνία θεῶν Σεβαστῶν à Aphrodisias, Ἀθανασία τῶν Σεβαστῶν à Karpaseia, Ὑγίεια καὶ Σωτηρία Αὐτοκράτορος Καίσαρος à Alabanda, Εὐσέβεια τοῦ Αὐτοκράτορος Καίσαρος à Mylasa. La résistance aux Parthes et à Labienus : Stratonicée, Milet, Mylasa, Aphrodisias. Les hommes politiques dans les cités grecques au IIe et au Ier siècle a. C. (et voir Milet, Mylasa, Cnide, Thyatire). Familles de défenseurs de la cité et de fondateurs de la ville (p. 424 sur C. 45) ; la fondation d'Aphrodisias. Le culte du Démos à Aphrodisias et ailleurs ; le culte de la Ville, de son éponyme. Zoïlos et un relief avec personnifications ; datation au Ier siècle a. C., et non à l'époque d'Hadrien. Valeur du mot ἀνδρεία.

553. L. Robert, *Arch. Eph.* 1966, 113-114 : les concours dans une inscription de Rhodes. Dans le troisième quart du IIIe siècle p. C., concours sacrés Ἀττάλεια Καπετώλια *IG*, II², 3169, l. 31.

554. P. Veyne, *Mélanges Piganiol* (1966), III, 1395-1396 : *Un gouverneur impérial en Asie*, commente l'inscription *REG* 1904, 84, n. 4, honorant Σουλπίκιον Πρεῖσκον τὸν διασημότατον ἀνθύπατον κατὰ τὰς τοῦ μεγίστου καὶ θειοτάτου κυρίου ἡμῶν αὐτοκράτορος Σεου[ή]ρου [Ἀλεξάνδρου —]. Il restitue à la fin soit ἐντολάς, avec Th. Reinach, « soit ἐπιστολάς, soit plus probablement encore, κρίσεις ». « Sulpicius n'est pas un proconsul tiré au sort ; en cette province sénatoriale, il est proconsul en vertu d'une décision de l'empereur (*mandato, epistulis* ou *iudicio imperatoris*, dirait le latin). Ce n'est pas un gouverneur semblable aux autres gouverneurs d'Asie ». — Avec cela s'accorde le titre de διασημότατος, titre de chevalier, au lieu de λαμπρότατος ou κράτιστος. « Il apparaît que la mission de Sulpicius en Asie date de 222-235. Voilà un petit fait à verser au dossier des irrégularités institutionnelles et de la révolution institutionnelle du IIIe siècle. »

555. *Tabai*. — R. K. Sherk, *Greek, Roman and Byz. Studies*, 6 (1965), 295-300 : *Senatus Consultum de Tabenis*, revient sur les deux passages les plus difficiles de ce document (*La Carie*, II, n. 5 ; F. G. Maier, *Gr. Mauerbauinschr.*, I, n. 75), lignes 7 et 11-12. Rapprochant le nouveau senatus-consulte de Thasos (Chr. Dunant et J. Pouilloux, *Recherches sur Thasos*, II, n. 174 E, l. 13-16), il restitue la mention de villages donnés à Tabai : ὅσ[ας τε κώμας] τούτων ἀρετῆς καὶ καταλογῆς ἕνεκεν αὐτοῖς μετὰ συμβουλίου γνώμης (nous ne mettons pas ici entre crochets les mots, qui ne sont pas en discussion) Λεύκιος Κορνήλιος Σύλλας αὐτοκράτωρ συνεχώρησεν. S. suppose que les Tabéniens avaient demandé ces annexions de villages parce qu'ils étaient « of importance from a strategic point of view ». S'il s'agit vraiment de l'attribution de villages, il est raisonnable de penser que c'était pour leur exploitation, pour les πρόσοδοι, comme dans l'affaire d'Apollonia et des « villages sacrés » ; cf. *La Carie*, II, pp. 292-297. Ensuite S. restitue : ὅπω[ς αὗται αὐ]τοῖς τοῖς νόμοις αἱρέσεσίν τε ὥσιν [ὑπήκοοι]. Cela signifierait : « whatever villages L. Cornelius Sulla... granted to them..., that these villages should be subject to them, to their laws and to their policies », c'est-à-dire : αὐτοῖς τοῖς νόμοις, κτλ. S. propose aussi le texte de même sens : ὅσ[α τε χωρία] - - - ὅπω[ς ταῦτα αὐ]τοῖς τοῖς νόμοις κτλ. [ὑπήκοα]. Nous restons profondément perplexes. En tout cas, le mot ὑπήκοοι est emprunté à une situation radicalement différente dans le senatus-consulte

de Thasos : ὁμοίως τε καὶ Πεπαρηθίοις καὶ [Σκιαθίοις] γράμματα ἀπέστειλα ἵνα ὑμῖν ὑπήκοοι ὦσιν ὧι τρόπωι ἡ σύγκλητος ἡμετέρα ἠθέλησεν. Il s'agit de deux cités qui deviennent « sujettes » de Thasos, selon un statut spécial ; ce ne sont pas des villages qui entrent dans la χώρα et pour lesquels le vrai terme pour les attribuer est προσορίζειν.

556. *Stratonicée.* — Inscription copiée par G. Hirschfeld n° 540.

557. *Mylasa.* — Le rôle de Gaius Julius Hybreas : L. Robert, *Ant. Class.* 1966, 419-420, 421.

558. *Bargylia.* — J. M. Cook, *Arch. Reports for 1964-65* (*Suppl.* du *JHS* 1965), 57, a copié à un café sur la route de Mylasa à Halicarnasse un fragment de liste, restes de 9 lignes d'une colonne ; considéré comme une liste de prêtres d'Artémis Kindyas ou d'éponymes de Bargylia. — Nous y voyons une liste des stéphanéphores de Bargylia ; une fois la fonction fut remplie par Artémis Kindyas, une fois par un enfant.

559. *Théangéla.* — L. Robert (n° 499), 37: un Théangélien officier royal à Phygéla ; le nom Mélanthios dans la ville. Provenance d'inscriptions récemment attribuées à tort à Halicarnasse.

560. *Cnide.* — L. Robert, *Ant. Class.* 1966, 420-421 : le rôle politique et les honneurs de Gaius Julius Théopompos et de son fils Artémidoros.

561. Timbres d'amphores en Attique : à l'Académie n° 202 ; au dème d'Aténè n° 233. À Apollonia d'Illyrie n° 341.

562. *Kastabos.* — J. M. Cook et W. H. Plommer, *The sanctuary of Hemithea at Kastabos* (180 pp. et 23 planches in-8° ; Cambridge, 1966) donnent la publication définitive de la fouille de J. M. Cook et G. E. Bean à Pazarlık dans l'Eren Dağ, qui ont identifié là le sanctuaire d'Hémithéa et donc Kastabos, au lieu d'un sanctuaire de Léto (depuis Spratt) ; cf. *Bull.* 1964, 478. De J. M. Cook, la « description archéologique » avec la topographie (pp. 1-57) et les conclusions sur le culte et l'histoire du sanctuaire (pp. 159-176) ; de W. H. Plommer « l'architecture » (pp. 75-158). Les inscriptions sont publiées ou republiées, pp. 58-65, par G. E. Bean. — N. 1, bloc bizarrement encastré dans un mur : Ἡμιθέαι Φιλίων Φιλώνδα Ὑγασεὺς τὸν ναὸν ἀνέθηκε. B. date cette dédicace d'après l'écriture « vers 300 a. C., avec une marge de vingt ans à peu près dans les deux sens ». Le commentaire sur la part respective prise dans la construction du temple par le dédicant, les dèmes et l'état rhodien inspire des doutes sérieux. — N. 2, sur un bloc : Λητόδωρος καὶ Φ. . . νι — Ἁλικαρνασσεῖς τὸν ναὸν ἠργάσαντο. — N. 3, sur une base de statue, signature d'artiste : [Ἀρχ ?]έστρατος Ἀθηναῖος ἐποίησε. Début du IIIe siècle. Cf. pp. 167-170 (Cook).

563. *Ibid.*, p. 60, n. 6 et pp. 48-51. N. 6, sur une anse de vase, le nom de la déesse : Ἡμιθέας. — Pour les tuiles, voir n° 50.

564. *Ibid.*, p. 60, n. 5 : marques d'appareillage, d'*alpha* à *theta*.

565. *Ibid.*, 34 et 55, n. 1 (Cook), timbre d'amphore rhodien au nom de Διονύσιος.

566. *Ibid.*, 61 et 65 : le fragment d'épistyle *Rhodian Peraea*, n. 40 (*SEG*, XIV, 617), copié à Hisarönü et venant de Pazarlık, est restitué par Cook et Bean : [Ἡμιθέ]αι Λεω[νίδας].

567. *Göleniye.* — G. E. Bean, *ibid.*, pp. 61-63, revient sur le décret *Rhodian Peraea*, n. 15 (*SEG*, XIV, 690) ; cf. *Bull.* 1955, 215. La stèle n'a pu être exposée dans cette plaine où il n'y a pas de temple antique ; elle fut apportée pour la construction de la petite église dans les ruines de laquelle elle fut trouvée. Elle doit provenir d'Amos, patrie du personnage honoré. « Cela confirme

l'impression que le sanctuaire à Kastabos n'était nullement une affaire exclusivement Bybassienne. Le décret est rendu par le peuple de Rhodes ; le *rogator* est un Bybassien, le personnage honoré un Amien, et le dédicant original du temple fut un Hygassien. » B. renonce à supposer que le culte, ou la panégyrie, fut transféré ailleurs. Il reprend les lignes 1-12. Dans la phrase : ἐπειδὴ, τοῦ τεμένευς τοῦ ὑπάρχοντος ἐν Καστάβωι ποτὶ τὰν κλίσιν τῶν ...ετᾶν οὐχ ἱκανοῦ ὄντος ποτὶ τὰν ὑποδοχὰν διὰ τὸ πλείονας παραγίνεσθαι, ἄλλου δὲ τόπου συνορίζοντος τᾶι κλίσει οὐκ ὑπάρχοντος Βυβασσί[οις], il renonce au sens de « colline » pour κλίσις. Il entend et supplée, avec C., τὰν κλίσιν τῶν [ἱκ]ετᾶν, « l'incubation des suppliants ». Dans la suite, « the double meaning of κλίσις, abstract and concrete, is of course quite normal ; cf. e. g. οἴκησις and the English *dwelling* ». Il croit pouvoir dégager le sens des lignes 6-8 en écrivant : ἀναγκαίας ἐούσας τᾶς ἀ[ποδοχᾶς τῶν ἐπιδαμεύντων] τοῖς Κασταβείοις εἰς τὸ τέμενος ἀξίω[ς τᾶς θεᾶς] ; puis, [τῶι τόπωι τῶι] ὑπά[ρ]χοντι ποτὶ κατά-[λυσιν], ou peut-être κατά[κλισιν]. Il semble pas que ἀποδοχή puisse signifier « être reçu », comme ὑποδοχή. Ce dernier mot d'ailleurs nous semble signifier « réception, banquet », et non « réception, logement pour incubation ».— Cf. pour la topographie pp. 171 et 172 (Cook).

568. *Caunos.* — L. Robert, *Arch. Eph.* 1966, 116 : les concours pour Létô, auxquels sont associés des Rhomaia, puis des Kaisareia.

569. G. E. Bean (n° 562), 60, interprète le timbre Τυμνία sur argile, *JHS* 1954, 108, n. 56 comme d'une tuile courbe, et non d'une amphore. Il avait noté que ce timbre d'amphore n'était pas imprimé sur l'anse, mais sur la paroi. Voir n° 50.

570. **Lycie.** — S. Pembroke, *Journal de l'histoire écon. et sociale de l'Orient* (Leyde), 8 (1965), 217-247 : *Last of the matriarchs : a study in the inscriptions of Lycia*, montre qu'on ne peut trouver des attestations du matriarcat lycien tel que le décrivit Hérodote, I, 173, ni dans les inscriptions en langue lycienne ni dans les inscriptions grecques de Lycie. Étude, d'après ces documents, de la situation des femmes, des gendres et brus, des oncles et neveux, et d'autres relations de parenté : σύντροφος, ἐξάδελφος, ἀνέψιος. — Il ne faut plus se reporter à *Études Anat.*, 469-471, pour dire que κομβός et κομβίον sont des θρεπτοί (ce n'était d'ailleurs qu'une interrogation), mais à *Hellenica*, VI, 96-98 ; *Gnomon* 1959, 667 ; *Noms Indigènes*, 327-328, où ils apparaissent comme des petits-fils.

571. Décret de la Confédération Lycienne à Corinthe n° 256.

572. *Octapolis.* — L. Robert (n° 3), 23-24 : une famille d'après les inscriptions de cette ville et une inscription de Pinara.

573. *Telmessos.* — H. Bengtson (n° 698), 325, note 15, suggère, pour interpréter les lettres νατα dans le décret pour Ptolémée de Telmessos *OGI*, 55 (*TAM*, II, 1, l. 18 ; cf. *Bull.* 1954, 230) : μετρ(ῶν) τὰ (δέον)τα (au lieu de μετροῦνται νατα) [τῶ]ι τε γεωργῶι καὶ τῶι δεκατώνηι.

574. L. Robert (n° 3), 54-56 : réédition du décret, *Clara Rhodos*, 8 (1938), 185-186 (*Bull.* 1939, 380) pour Λειμὼν Ἀντιπάτρ[ου Μακεδών].

575. *Sidyma.* — Classement des inscriptions de Sancaklı *TAM*, II, 249-255 : n° 3 (pp. 16-17).

576. *Pinara.* — L. Robert (n° 3), 14-29 : *Une ville de Lycie.* Le site de Pinara et son identification. Le territoire. Pp. 22-24 : dans *TAM*, II, 511, restituer Λεω[νίδη]ν ; le même personnage dans 535, qui n'est pas une épitaphe ; une famille de Pinara ; fondation d'un concours par testament et statues des fondateurs élevées par l'agonothète. P. 25 : plusieurs inscriptions complétant les

témoignages sur Pinara (Syros, Stratonicée de Carie, Sidon, Délos). Pp. 28-29 : les inscriptions *TAM*, II, 509 et 533, sont du même type ; Τύχη et Δικαιοσύνη d'un personnage ; transports de pierres sur le territoire de Pinara et lemmes du Corpus.

577. *Région de Pinara.* — *Ibid.*, 9-22, R. publie la fin d'un décret (11 lignes) de la haute époque hellénistique et il y restitue la mention des [Ἀρ]τυμνισσεῖς connus par Étienne de Byzance. Écriture en Lycie au IIIe siècle. Apollon dans la vallée du Xanthos. La formule καθάπερ Ἀθηναίοις, etc. Le territoire et la région de Pinara d'après les voyageurs ; Spratt et Forbes, Schönborn. Les inscriptions de Sancakli, *TAM*, II, 249-255, à classer à Sidyma. Les inscriptions de Faralya *ibid.*, 247-248, à classer à Pinara ; une famille ; la forme Πτναρεούς au nominatif ; les tombeaux ; le pays d'après les voyageurs ; les noms antiques et médiévaux et un portulan. Perdikiai et Faralya.

578. *Xanthos.* — L. Robert (n° 3), 30-39 : *Une donation de terres à Xanthos*, reprend l'étude du document *TAM*, II, 261. L'inscription B est un testament, dont il faut reconnaître et rétablir les formules. Corrections à divers passages. Artapatès et les noms perses en Lycie. Les termes ἀνεξαλλοτρίωτος, ἀνεπιδάνειστος, ἀνυπόθετος.

579. *Phasélis.* — Son site et ses relations : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 45. — L. Robert (n° 3), 40-44 : *Une pierre à Phasélis*, interprète l'inscription *TAM*, II, 1221 : ΠΟΡ — ΒΑΤ. C'est une borne indiquant le gué d'un fleuve, πόρ(ος) βατ(ός). Les cours d'eau à Phasélis ; le territoire et son extension ; les bois et le flottage. P. 43, n. 2, R. complète les témoignages sur Phasélis (Lindos, Athènes, monnaies). Les voyageurs et Phasélis, ruines et territoire.

580. **Phrygie.** *Hiérapolis.* — G. Carettoni, *Annuario Sc. Arch. At.*, 41-42 (1963-64), 411-433 : *Scavi del tempio di Apollo a Hierapolis, Rapporto preliminare.* P. 414 (photographie fig. 8, p. 415), une dédicace : Ἀρχηγέτῃ Ἀπόλλωνι Δέκμος Ἰούνιος Πομπηιανὸς τὸ (ne pas l'oublier) ἄγαλμα τῆς Τύχης ἀνέθηκε ὑπὲρ στεφανηφορίας καὶ ἀγορανομίας. — Il ne faut pas séparer par un point les quatre derniers mots de ce qui précède. La formule ὑπὲρ indique que l'offrande est faite à titre de ' honoraria summa '. Pour Hiérapolis même, cf. *Bull.* 1938, 449. Nous l'avons souvent signalé dans ce Bulletin. — P. 427, sur la base d'une statue féminine une inscription, publiée en majuscules et que nous transcrivons : Θεοῖς Σεβαστοῖς καὶ τῷ Δήμῳ Ἀφφιὰς Ζεύ[ξ]ιδος ἀνέθηκεν. L'éditeur a cru reconnaître « un Psaffias » inconnu par ailleurs (p. 427, note 2, et légende de la figure 34). Il s'agit d'une femme, avec la forme en - άς si connue ; la sorte de croix avant Ἀφφιάς que C. a prise pour un *psi* est un signe de séparation.

581. G. Monaco, *ibid.*, 409-410 : *Sull'iscrizione della porta onoraria nord di Hierapolis di Frigia*, publie les inscriptions bilingues nord et sud de cette porte (fragments dans W. Judeich, *Alt. Hierapolis*, n. 5 et 5 a), dédiée à Domitien : τὴν πύλην καὶ τοὺς πύ[ργους ἐποίη]σεν Σέξτος [Ἰ]ούλιος Φρον[τῖνος], l'écrivain qui fut proconsul d'Asie. — Pour le formulaire de cette inscription, nous rapprochons l'inscription de Laodicée, contemporaine, pour l'édification des tours et du ' tripylon ', *MAMA*, VI, 2.

582. G. Pugliese Caratalli, *ibid.*, 351-370 : Χρησμοὶ *di Apollo Kareios e Apollo Klarios a Hierapolis in Frigia.* C'est une découverte très intéressante dans le sanctuaire d'Apollon que celle de deux blocs portant des oracles. Curieusement ils ont été trouvés remployés dans le temple : le premier était dans la fondation de la cella ; le second (textes II et III) est devenu pierre angulaire dans la paroi de la cella, et, retaillé, il a perdu une partie des lignes.

P. C. suggère (p. 370) que l'importance assez tardive du culte d'Apollon Larbénos à Hiérapolis a pu amener un détachement d'avec le sanctuaire de Claros et que les adorateurs de Larbénos, au temps de la dernière reconstruction du temple hiérapolitain, n'auraient pas eu souci des oracles inactuels du Clarien. Le bloc I contient la première série d'oracles qui est pratiquement intacte : vingt-quatre vers d'un ' oracle alphabétique ', d'un type bien connu, où chaque vers donne une réponse commençant par une lettre de l'alphabet dans l'ordre régulier. Les vers 18 et 24 font connaître un dieu ' Kareios ' : 18, Σώσει σ' ἀθανάτων βασιλεὺς χρησμοῖσι Κάρει[ος] ; 24 et dernier : ᾧ θεὸς εἵλαός ἐστι τύχην προσένειμε Κάρειος. P. C. expose que l'épithète Κάρειος, nouvelle ici pour Apollon, n'était connue que pour Hécate dans l'hymne magique interpolé dans l'Odyssée d'après Julius Africanus (cf. *Hellenica*, I, 145, 147-148 ; II, 152). « Repoussant toujours l'interprétation ' facilior ' Κάριος », il veut « rattacher Κάρειος à κάρ(α) au sens de ' tête ', avec rapport aux pierres coniques et pyramidales consacrées à Apollon et aux γυλλοί sacrés d'Hécate ». Il rapprocherait aussi le Zeus Klarios de Tégée, l'Apollon Karinos de Mégare, le mois Kareios du calendrier de Chaleion en Locride, et il souligne les liens de l'Apollon d'Hiérapolis « avec le monde catachthonien ». Le bloc II porte ce titre : κατ' ἐπιταγὴν θεοῦ [ἀ]ρχηγέτου Ἀπόλλ[ων]ος [τ]οὺς χρησμο[ὺς...] λ̣λ̣ιανὸς Θ....έου [ὑπὲ]ρ ἑαυτοῦ [ἀνέγρ]αψ[εν]. Il y a ensuite 30 hexamètres presque tous complets. A l'occasion d'une peste, l'oracle prescrit des sacrifices, dont les détails précis sont donnés, à Gè, à l'Éther, à Déô (l. 15-19) : ἥρωσίν τε χοὰς χθονίοις κατὰ τεθμὰ χέασθε | Καρείου τε μέδεσθε διαμπερὲς Ἀπόλλωνος · | ἐκ γὰρ ἐμεῦ γένος ἔστε πολισσούχοιό τε Μόψου · | πάσαις δ' ἀμφὶ πύλαις Κλαρίου τεμενίξατε Φοίβου | τόξοις ἱερὸν ἄγαλμα κεκασμένον ὠλεσινούσαις. Outre ces images d'Apollon de Claros archer placées à toutes les portes, on enverra à Colophon des chœurs d'enfants et de jeunes filles, παῖδας παρθενικῇσιν ὁμοῦ Κολοφῶνα νέεσ[θ]αι (v. 22). P. C. rapporte cet oracle à la peste de 166. « L'Apollon Κάρειος hiérapolitain, au moins à l'époque de cet oracle, était identifié avec le Klarios ». Sur un autre côté du bloc, restes de 35 hexamètres plus ou moins mutilés. — Des séries de corrections ou de conjectures ont été apportées par divers auteurs dans *Parola del Passato* 1966, 65-73 : Ed. Fraenkel, *Zu den χρησμοί di Apollon Kareios*, p. 65, sur les vers 2, 9 et 11 de l'oracle alphabétique ; — S. Mariotti, *Ad χρησμοὺς hieropolitanos*, p. 66, sur I et II ; — F. Della Corte *Postilla ai χρησμοί di Apllo Kareios*, pp. 66-67, sur les vers 3 et 11 de I ; — J. Rea, *Ad oracula hieropolitana*, p. 73 ; — surtout I. Cazzaniga, *Sui χρησμοί di Apollo, da Hierapolis Frigia*, pp. 67-73. G. Pugliese Carratelli, dans *Studi Classici e Orientali* (Pise), 14 (1965), a lui-même fait quelques corrections et rapprochements nouveaux, pp. 11-12 : *Aggiunta al commento dei χρησμοί di Hierapolis*, et il a esquissé, pp. 5-10, une étude sur les θεοὶ Προπυλαῖοι, qui sera à reprendre. — G. Klaffenbach, *Klio*, 48 (1967), 56. Au vers 15 de l'oracle I, P. C. avait écrit : ὅμφαξ ἣν μείνῃς ἔσται καιροῖσι πεπείρο[ις]. « Aber der Konjunktiv μείνῃς ist im Relativsatz anstössig, und ἔσται καιροῖσι πεπείροις lässt sich nicht konstruieren, wie auch die Übersetzung zeigt. Alles kommt in die beste Ordnung, wenn wir ohne jede Änderung schreiben : ὅμφαξ, ἢν (= ἐὰν) μείνῃς, ἔσται καιροῖσι πέπειρο[ς] ». Même correction chez S. Mariotti et I. Cazzaniga. — Pour Kareios et Apollon Kareios, la solution est dans l'article Τόρρηβος, πόλις Λυδίας d'Étienne de Byzance : ἐν δὲ τῇ Τορρηβίδι ἐστὶν ὄρος Κάριος καλεόμενον καὶ τὸ ἱερὸν τοῦ Καρίου ἐκεῖ · Κάριος δὲ Διὸς παῖς καὶ Τορρηβίας, ὡς Νικόλαος τετάρτῳ, ὃς πλαζόμενος περί τινα λίμνην, ἥτις ἀπ' αὐτοῦ Τορρηβία ἐκλήθη, φθογγῆς Νυμφῶν ἀκούσας, ἃς καὶ Μούσας Λυδοὶ καλοῦσι, καὶ μουσικὴν

ἐδιδάχθη κτλ. (avant ὃς πλαζόμενος, il faut reconnaître une lacune où était introduit le nom de Torrébos, auquel se rapportent ces mots ; cf. F. Jacoby, *F Gr Hist*, II A, 90, fr. 15). Ce lac de Torrebia est le lac de Gölcük, dans le Tmolos (cf. *Villes d'Asie Mineure*², 314, n. 5 ; il ne peut être question du lac Gygaia). Que ce Karios, dont le sanctuaire était dans la région de Torrebos, est bien celui des deux oracles à Hiérapolis, est montré par une émission de cette dernière ville (cf. *Villes, ibid.*) : le monnayage pseudo-autonome est caractérisé au droit par un buste d'Apollon et la cithare ; au revers, un héros nu, avec manteau rejeté par derrière, tient un arc et une branche de laurier et son nom est gravé, Mopsos; un autre héros tend de la main droite une statue de déesse et il s'appuie sur une cithare ; c'est le héros musicien dont le nom est gravé, Torrébos. Cela rejoint les vers 16-17 de l'oracle II mentionnant Mopsos et Apollon Karios, puisque Karios était de la famille de Torrébos. Mopsos était devenu πολισσοῦχος de Hiérapolis. L. R. publiera une étude là-dessus.

583. P. Verzone, *Annuario Sc. Arch. At.*, 41-42 (1963-1964), dans un exposé général, 371-389 : *Le campagne 1962-1964 a Hierapolis di Frigia* (nécropole, théâtre, temple d'Apollon, martyrium octogonal, etc.), transcrit, p. 380, l'inscription d'un sarcophage près de la tombe de Flavius Zeuxis : Τὸ Μαξιμίλλης σῶμα τῆς Νερατίας Μακρεῖνος ὁ Φιλάδελφος, οὔσης συμβίου, ἔθαψε τούτῳ τῷ πατρῴῳ μνήματι. Τὸ τῶν Φιλαδέλφων κήδεται ταὐτοῦ γένος. Métrique.

584. F. A. Pennacchietti, *Riv. Arch. Crist.*, 39 (1963 ; paru en 1964 ou 1965), 131-137 : *Tre iscrizione cristiane inedite di Hierapolis Frigia*, publie trois épitaphes nouvelles dégagées dans les nécropoles de Hiérapolis par les fouilles italiennes en 1960, 1961 et 1962. Les observations sur les formes grammaticales témoignent de l'ingénuité de l'éditeur. N. 1, pp. 131-133, sur un des sarcophages trouvés autour de la tombe à chambre portant l'inscription n. 128 de Judeich (dans *Alt. Hierapolis* ; 1898) : κὲ ὁ περὶ αὐτὴν τόπ[ος] (selon P., cette ligne compléterait les deux mots qui commencent la ligne suivante) | ἡ σορὸς διαφέρι *martelé ou effacé* Ἱεραπολίτῃ *martelé* | *presque toute la ligne martelée* ι κὲ τοῖς τέκνοις αὐτῶν | *martelé* ἑτέρῳ δὲ οὐδινὶ ἐξέστε κεδεῦσε · | εἴ τις δέ, δώ(σ)ει (ou δώσι?) τῷ ταμίῳ χρυσᾶ νο(μίσματα) δέκα. | ΑΩ. « A l'exception de l'ethnique du chef de famille, tous les noms de personnes ont été soigneusement martelés. On ne peut exclure l'hypothèse que le martelage n'ait été voulu par les destinataires eux-mêmes du sarcophage par un comportement de modestie et d'humilité chrétienne [hypothèse admirable!]. Autrement il est vraisemblable que le martelage se serait étendu à l'ethnique et peut-être aussi aux deux symboles chrétiens. De plus on ne peut exclure que la famille chrétienne n'ait utilisé un sarcophage qui était anépigraphe à l'origine ». — La photographie très insuffisante ne permet pas de se faire une opinion ferme. On penserait qu'il y eut d'abord une inscription d'époque impériale, en partie martelée pour l'usage d'une famille chrétienne. — Pp. 133-135, n. 2. Sur la tombe à chambre avec l'inscription n. 161 de Judeich, P. a lu en outre sur la corniche : Ἡ σορὸς καὶ ὁ περὶ αὐτὴν τόπος σὺν τῷ ἡρώιῳ ; sur la pierre au-dessous, une croix monogrammatique. « Le nom du destinataire a été martelé comme dans l'inscription précédente. On peut dire que lui aussi a voulu effacer son nom par esprit d'humilité. » Nous croirions plutôt que l'inscription était de l'époque impériale et fut ensuite utilisée à l'époque chrétienne, avec martelage du nom et addition de la croix. Mais la photographie est encore plus inutilisable. — Pp. 136-137, n. 3, avec une photographie pire encore : Ἡ σορὸς καὶ ὁ περὶ αὐτὴν τόπος Μάρ(κου) Αὐρ(ηλίου) Λυσιμάχου τοῦ Διοκλέους, ἐν ᾗ κεκήδευται αὐτός, κηδευθήσεται δὲ Αὐρ(ηλία)

Μαρία ἡ καὶ Τράια. P. la date du IIIe siècle et il voit dans Μαρία « une chrétienne ou une juive, car il faut exclure que *Maria* soit le gentilice féminin de *Marius*... Le nom *Traia* n'est attesté que dans cette inscription ». Il est certainement à lire ou à compléter autrement.

585. *Synnada.* — Le culte du Démos : L. Robert, *Ant. Class.* 1966, 426.

586. *Afyon Karahisar.* — Inscription chrétienne n° 67.

587. *Environs d'Afyon Karahisar.* — M. Akok, *Türk Ark. Dergisi*, 14 (1965 ; paru en 1967), 5-13 et fig. pp. 15-34 : [*Fouilles d'Afyon-Çavdarlı Hüyük* (en turc)]. La colline est à 16 km. au sud-est d'Afyon. P. 10, A. signale une dédicace à la déesse Nikè. La photographie, p. 32, fig. 52, montre une petite stèle à fronton et acrotères, sans figures, du genre de celles qui sortent actuellement par centaines des sanctuaires paysans de cette région de la Phrygie (cf. pour le type *Noms Indigènes*, Pl. VI). — Elle est à peu près indéchiffrable, sauf, l. 4, εὐχήν et l. 1, Νίκη. Ce mot doit être le nom d'une dédicante. Les lignes 2-3 où doit se trouver au moins le nom de la divinité ne se lisent guère sur la photo. Mais on peut deviner la lecture qui avait été donnée *Am. J. Arch.* 1965, 143 : Μητρὶ Θεῶν Κασμεινῇ. On a rapproché là une dédicace d'Acmonia adressée à cette déesse, *MAMA*, VI, 245 ; Buckler et Calder, renvoyaient à la dédicace d'Uşak (elle doit aussi venir d'Acmonia, comme bien des monuments d'Uşak) A. Körte, *Inscriptiones Bureschianae*, n. 57 (avec lecture Κασ[α]ρ-μεινῇ) ; E. Michon, *Rev. Ét. Anc.* 1906, 184-185 (lecture Κασ[αρ]μείνῃ) et Pl. III (au Louvre) ; ajouter H. Graillot, *Le culte de Cybèle Mère des Dieux*, Pl. IX.

588. *Malos.* — L. Robert, *Ant. Class.* 1966, 383-384, revient sur une dédicace à la Méter Malènè et sur le costume des bergers et des enfants en Phrygie, cape à capuchon.

589. **Bithynie.** *Myrléa-Apamée.* — Cf. L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 32-34.

590. *Nicée.* — Inscription chrétienne de Sainte-Sophie n° 67. Nicéens en Thrace n° 375.

591. *Prousias de l'Hypios.* — L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 57, n. 8 : passage et itinéraire de Caracalla.

592. *Héraclée du Pont.* — Amphores en Russie Méridionale n° 45.

593. *Juliopolis.* — L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 57, n. 8 : la néocorie, le passage de Caracalla ; celui d'Élagabal.

594. **Paphlagonie et Pont.** *Sinope.* — Timbre d'amphore en Attique n° 47. Tuiles ou amphores dans la Russie Méridionale nos 41, 42, 45. Colosse de Rhodes sur des timbres amphoriques de Sinope n° 43. Cf. aussi n° 42.

595. *Pont.* — F. Reinartz, *Türk Arkeoloji Dergisi*, XIII 2 (1964 ; paru en juin 1966), 118-121 : *Byzantinische Grabsteine in Alaca Hüyük*, publie 3 épitaphes « der byzantinischen Epoche » avec une complète inexpérience. N. 1, avec deux photographies : Μ. Ἰούλιον Εὔμηλον τὸν φιλόσοφον (rapprocher *Bull.* 1958, 84) καὶ πάσῃ ἀρετῇ κεκοσμημένον τὸν πιστότατον καὶ πάντων φίλον, τὸν χρηστὸν καὶ γλυκὺν πατέρα, τὰ τέκνα μνήμης. « Ergänze ἕνεκα oder χάριν ». Mais l'inscription semble complète et le génitif seul, μνήμης, peut suffire ; cf. E. Nachmanson, *Eranos*, 9 (1909), 33-36 ; *Bull.* 1955, 219 ; 1958, 442 ; *Hellenica*, XIII, 255. « Im oberen Abschlussornament sind, nicht gerade sehr deutlich, zwei Kreuze eingemeisselt. Man hat den Eindruck, dass sie später hinzugefügt worden sind ». R. remarque aussi que l'inscription est rédigée « in klassischem Stile ». Il s'agit en fait non pas d'une inscription byzantine, même dans la partie la plus ancienne de cette époque (Bas-Empire), mais d'une

inscription de l'époque impériale, sans doute du IIe siècle p. C. Aussi la réflexion suivante n'a-t-elle pas de sens : « Auffallend ist die Verwendung des Dativus instrumentalis πάσῃ ἀρετῇ. Gerade dieser Dativus ist im Griechischen schon früh ausser Gebrauch gekommen und durch die Präpositionen ἐν, διὰ und μετὰ bzw. μὲ ersetzt worden ». C'est la formule normale à l'époque impériale, et qui ne devrait pas surprendre, que πάσῃ ἀρετῇ κεκοσμημένον. Pour ne pas citer d'autres qualités (δόξῃ, εὐγενείᾳ, λαμπρότητι, λόγοις, σωφροσύνῃ, παιδείᾳ, etc.), on peut trouver la formule même dans de nombreuses inscriptions de l'époque impériale ; nous la relevons au hasard à Ancyre de Galatie (*IGR*, III, 168), Tlos (*TAM*, II, 578, l. 19-20, et 579), Prousias de l'Hypios (*IGR*, III, 55), Séleucie de Piérie (*I. Syrie*, III 2, 1118), Aigialè d'Amorgos (*IG*, XII 7, 395), Lindos (*I. Lindos*, 465 f), dans le Péloponèse (*Arch. Class.* 5, p. 255), à Athènes (*Sylloge*[3], 796 B, 27-28). Observations curieuses sur les noms : « Markos und Ioulios sind römische, keine christiche Namen. Εὔμηλος bedeutet, der mit den schönen Schafen. Es war römischer Brauch, dem Familiennamen (gens Iulia) einen charakterisierenden Beinamen hinzufügen, z. B. *balbus*, griechisch ψελλός, ' der Stammler ', und viele andere. Die Namen sind im Laufe der Zeit durch christliche ersetzt worden, die Beinamen haben sich gehalten (Beispiel : der Philosoph Michel Psellos) ». *Sic.* — L'épitaphe n° 2 (fig. 2), avec buste féminin dans une niche, n'est pas non plus byzantine, mais à dater du IIe siècle p. C. : Εὐήμερος τῇ ἰδίᾳ γυναικὴ Καλαπτείνῃ μνήμης ἕνεκεν. Long commentaire sur la forme γυναική pour γυναικί. La photographie ne permet pas de lire Καλαπτείνῃ, mais Καλλιπείνῃ = Καλλιπίνῃ. — N. 3 : Ἀσκληπιάδης τῇ ἰδίᾳ γυνεκὶ μνήμης χάρις (*sic* ; pas de photo) ἀνέθηκα. A dater aussi de l'époque impériale. — Voir le n° suivant.

596. **Galatie.** *Ancyre.* — F. Reinartz, *ibid.*, 119 et fig. 3, publie une épitaphe chrétienne qu'il transcrit : Ἐνθάδε κατάκιτε ἐν ἐλπίδι Θ(εοῦ) σ(εβαστὸς) πρεσβύτερος ; « hier ruht in Hoffnung Gottes ehrwürdiger Priester ». — Le défunt serait anonyme. Nous lisons sur la photographie : Ἐνθάδε κατάκιτε Ἐλπίδιος πρεσβύτερος. Nous n'avons pas cherché si cette épitaphe serait déjà connue.

597. **Lycaonie.** *Laodicée.* — L. Robert, *Ant. Class.* 1966, 382 : le πολ(ιτευό-μενος) de *MAMA*, VII, 89, est un curiale.

598. *Iconion.* — L. Robert (n° 3), 95-97 : un oracle dans la ville, *Reisen in Kilikien*, n. 267, et l'oracle de Claros ; listes d'envoyés de la colonie d'Iconion à Claros. *Ibid.*, 102, n. 1 : les patries du φωνασκός d'un olympionique.

599. **Cappadoce.** — H. Gürçay et M. Akok, *Türk Ark. Dergisi*, 14 (1965 ; paru en 1967), 33-41 et fig. pp. 43-68 : [*Études sur les villes souterraines et les monuments rupestres au village de Soğanlıdere dans l'arrondissement de Yeşilhisar*] (entièrement en turc). P. 47, fig. 18, petite photographie indéchiffrable d'une épitaphe d'une douzaine de lignes.

600. **Pisidie.** *Parlaïs.* — L. Robert (n° 3), 70, n. 5 : le site de la ville et la diffusion de ses monnaies.

601. *Termessos.* — L. Robert, *ibid.*, 53-58 : *Décret hellénistique de Termessos*, publie le début (9 lignes) d'un décret de la ville découvert par G. M. Hanfmann. Daté de la 5e année de Ptolémée Philadelphe, le décret atteste la domination lagide sur la ville. Le calendrier est macédonien ; mois Audnaios. En tête sont nommés trois « juges » : ἐπὶ δικαστῶν τῶν περὶ —. Les noms Μυρεσις, Οργιμοτης, Μίδας. Le personnage honoré était Φίλιππος Ἀλεξάνδρου Μακεδών, placé à la tête de la région par le roi : ὑπὸ βασιλέως Πτολεμ[αίου] καταστα θεὶς παμφυλι[άρχης]. Ce dernier titre, nouveau, est semblable à νησιάρχης. — Cl. Brixhe

ayant connu et copié cette inscription, on trouve deux allusions sous sa plume. *BCH* 1966 (cf. n° 603), 655, note 0 : « un décret de Termessos daté de la fin de 278 (sous Ptolémée II Évergète) ». Dans Édouard Will, *Histoire politique du monde hellénistique (323-30 av. J.-C.)*, I (Nancy, 1966), 121, il analyse : « Philippe, fils d'Alexandre, Macédonien, préposé à la Pamphylie *(epistatheis Pamphyliai)* par le roi Ptolémée fils de Ptolémée ». On ne pourrait avoir dans une telle formule le nom de région Παμφυλία sans article. La forme ἐπισταθείς n'existe pas en grec pour dire : préposé à. La pierre ne permet pas de lire cela, mais elle donne clairement κατασταθείς, qui d'ailleurs est la formule attendue.

602. L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 21-22 : l'empereur Commode couronné par un vainqueur à la lutte, *TAM*, III, 41.

603. **Pamphylie et Cilicie.** — C. Brixhe, *BCH* 1966, 653-663 : *Une tablette de juge d'origine probablement pamphylienne*, au Cabinet des Médailles ; mêmes termes repris dans la conclusion. Cette origine est éclatante au premier regard et elle nous parut telle quand nous lûmes autrefois la copie que nous avait envoyée l'acquéreur de ce bronze. B. transcrit Ου*F*πραγ*F*εις | ψυμα (ou συμα selon l'interprétation du premier signe) Κεδει*F*ᾶτυς | Ου*F*πραγ*F*ειτυς | Λυκομιτίρας. A gauche, un grand *alpha*, à la hauteur de la ligne 2. B. commente les noms Ου*F*πραγ*F*εις et Κεδει*F*ᾶς, avec leur phonétique pamphylienne. Le dernier mot désignerait un nom de tribu et pourrait suggérer une attribution à Sillyon. Les Λυκομητίδαι se placeraient à côté des Μεαλειτίδαι attestés comme tribu. B. propose comme date la fin du IIIe siècle ou la première moitié du IIe. « En raison de sa forme originale et de son contenu épigraphique, il serait difficile de supposer une falsification. » Cette question ne se pose assurément pas.

604. *Pergè.* — L. Robert, *Monnaies antiques en Troade* (n° 465), 45-46 : le sanctuaire d'Artémis Pergaia, les monnaies de la déesse et les villes de Pamphylie. — *Ibid.*, p. 23, et *Documents*, 104, n. 7 : la présentation d'une inscription agonistique de Pergè dans *SEG*, XVII, 628, est une malfaçon.

605. *Aspendos.* — C. Brixhe, *Études d'archéologique classique* (Nancy), 3 (1965), 87-135 : *Nouvelles épitaphes de Pamphylie*, publie avec soin (et avec photographies des pierres ou des estampages) 27 épitaphes trouvées à Aspendos ou aux environs. Parmi elles 21 (2 sont republiées après G. E. Bean) sont de date hellénistique et donnent des noms de Pamphylie intéressants, souvent nouveaux, que B. commente en détail au point de vue des formes dialectales et du sens. On les trouvera facilement par l'index, p. 135. Épitaphes de l'époque impériale. N. 22, un homme avec les *tria nomina* : Μᾶρκος Μήουιος Φιλήμων χαῖρε. N. 23, construction d'un κενοτάφιον. N. 24, épitaphe d'un citoyen de Selgè, après 212 p. C. : Αὐρ. Ἀρτεμᾶς β' Σελγεὺς ἔθετο. N. 27, épitaphe d'une prêtresse de Déméter : Ἱέρεα Δήμητρος Ζωβαλιμα Ἀστραγάλου κτλ.

606. *Sidè.* — Nous avons pu voir tardivement le volume de G. E. Bean, *Side kitabeleri, The inscriptions of Side* (*Türk tarih kurumu yayınlarından, V seri, sa.* 20 ; *Researches in the region of Antalya*, n. 5 ; 1965), 84 pp. in-8° et 27 planches. B. publie les inscriptions trouvées après 1948 ; elles forment les n. 81-194. Chacune est reproduite en photographie. L. R. en donne ailleurs une analyse critique dans un copieux mémoire, *Retour à Sidè en passant par Sillyon*. Nous signalerons ici seulement que l'inscription n. 191, une base remployée dans le mausolée près de la mer, est une pierre étrangère à Sidè et y fut apportée dans l'antiquité de la ville de Sillyon. B. a écrit aux lignes 1-4 : [Αὐρ. ? Μ]εγακλέα [τοῦ δεῖνος, φ]ύσει Ἀπολλωνίου [τοῦ καὶ ? Μ]εγακλέους, υἱὸν κ[αὶ ἔκγον]ον δεκαπρώτων ; aux lignes 9-15 (après ἐπιδόντα τῇ [πόλει] l. 6-7) : καὶ [ὑπὲρ τῆς] μητρὸς ἀρχιερ[είας καὶ] ἱερείας Δήμη[τρος καὶ] θεῶν πάντων [καὶ

Διο ?]φαντίδος (ce serait le nom d'une fille), Μη -, [Μ]εγακλέους, Ε[- τῶν] παίδων ; ce serait les noms de quatre enfants. C'est une famille de Sillyon bien connue par les inscriptions Lanckoronski, *Villes de la Pamphylie*, n. 58-61 (les deux dernières, G. Radet et P. Paris, *BCH* 1889, 486-487 ; les 3 premières *IGR*, III, 800-802). Il faut restituer : Μεγακλέα [Μεγακλέους, φ]ύσει Ἀπολλωνίου [τρὶς Μ]εγακλέους ; puis : ἀρχιερ[είας καὶ] ἱερείας Δήμη[τρος καὶ] θεῶν πάντων [καὶ ἱερο]φαντίδος Μη[νοδώρας Μ]εγακλέους ε[ἰς τροφὰς] παίδων (donation pour des *alimenta*) ἀργυρίου μυριάδας τριάκοντα. D'autre part, de l'inscription *IGR*, III, 800 on doit conclure que Mégaclès était décédé lorsqu'on lui décerna ces honneurs (l. 28-29) et que les générosités furent faites en son nom par sa mère ; l. 5-6 : ἐπιδόντα διὰ τῆς μητρὸς Μηνοδώρας, κτλ. ; l. 12-13 : ἔτι ἐπιδόντα διὰ τῆς μητρὸς καὶ εἰς τροφὰς παίδων ἀργυρίου μυ(ριάδας) λ' ; *ibid.*, 801, il est dit de Métrodora, l. 8-11 : ἐπιδοῦσαν ὑ[πὲρ] τοῦ υἱοῦ Μεγακλέους τῇ πα[τρί]δι εἰς παίδων τροφὰς ἀργυρ[ίου] μυριάδας τριάκοντα ; 802, l. 26-28 : ἔτι ἐπιδοῦσαν ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ αὐτῆς Μεγακλέους τῇ πατρίδι εἰς παίδων τροφὰς ἀργυρίου μυριάδας λ'. Il faut donc restituer, l. 6-10, non pas : ἐπιδόντα τῇ [πόλει ὑπὲρ] τοῦ πατρὸς εἰς κα[τασκευ]ὴν πλινθείων (cette grande rareté se retrouve dans l'inscription de Sillyon 800, l. 21) ἀργυ[ρίου μυ]ριάδας δέκα καὶ [ὑπὲρ τῆς] μητρὸς ἀρχιερ[είας κτλ.], mais au contraire : [διὰ] τοῦ πατρός et [διὰ τῆς] μητρός ; Mégaclès n'a pas fait des générosités au nom de son père et de sa mère, mais par l'intermédiaire de son père et de sa mère, qui les ont faites en son nom. A la fin, il s'agit de sa sœur, et non de sa belle-sœur. Tout cela sera expliqué et démontré dans le mémoire annoncé.

607. L. Robert, *Rev. Phil.* 1967, 82-84 : *L'impératrice Anatrophè à Sidè*, revient sur la base publiée par G. E. Bean et étudiée par L. R., *Rev. Phil.*, 1958, 24-25 : Ἀνατροφὴ Αὐγ(οῦστα), encore présentée récemment comme une impératrice inconnue du IVe siècle. Reprenant son interprétation de cette inscription au nominatif comme la personnification d'une vertu impériale, *Educatio*, il adopte une suggestion de A. D. Nock et P. Veyne : cette *educatio*, ἀνατροφή, est en rapport avec les *alimenta* impériaux, qu'attestent pour cette époque deux documents de Constantin dans *Cod. Theod.*, XI, 27.

608. G. E. Bean et T. B. Mitford, *Journeys in Rough Cilicia in 1962 and 1963* (*Denkschr. Ak. Wien*, 85 (1965) ; 55 pp. et 11 planches in-4°). Résultats de deux voyages sur *la côte de la Cilicie Trachée* depuis le Mélas jusqu'au Calycadnos. Cette publication négligée appelle de nombreuses rectifications. L. Robert y a consacré les pages 59 à 100 de son ouvrage n° 3. Brèves observations concordantes de P. Herrmann, *Gnomon* 1966, 406-408. Pour la topographie, il regrette lui aussi la complète négligence des monnaies (cf. L. Robert, 69, 70-71). « Bei den beiden wichtigsten Revisionen, n. 29 a und 34,... vermisst man mit Bedauern einen gründlichen Apparat, der den Leistungen früherer Texbearbeiter gerecht wird » ; voir ci-après nos 618, 622.

609. « *Séleucie de Pamphylie* ». — G. E. Bean et T. B. Mitford, *ibid.* pp. 5-6. P. 5, au lieu de τὸ ἔργον νεκτάρειον, L. R., 62-65, reconnaît : [καὶ τοῦτο] τὸ ἔργον Νεκτάρειον ; série de formules avec καὶ τοῦτο ou καὶ τοῦτο τὸ ἔργον (ajouter, à Sidè, l'inscription *CIG*, 4361 ; E. Bosch dans *Bericht Ausgr. Side 1947*, n. 29) ; le nom Νεκτάρειος et sa date. — B. M., p. 6, n. 1, deux Κλαυδ[ιοσελευ]κεῖς ἐπο[ίησαν] τὸ ἔρ[γον]. Discussion de R., 60-62, sur Claudioséleucie de Pisidie et sur les Séleucies de Pamphylie et de Pisidie ; doutes exprimés sur l'identification de la ruine avec Séleucie.

610. *Avasun*. — G. E. Bean et T. B. Mitford, p. 7. N. 2, épitaphe avec mention d'une καύστρα. — L. R., pp. 65-67 : le mot καύστρα et l'inscription

(de Tralles) et Smyrne nº 71. La description de la ruine par G. Hirscheld.

611. *Ayasofya.* — G. E. Bean et T. B. Mitford, *ibid.*, pp. 9-21, ont copié sur ce site anonyme les inscriptions n. 5-24. Sur l'identification de la ville et Karallia, voir L. Robert, pp. 68-70, et sur l'inscription n. 5. — N. 6 et 7, double mention d'un νομικός. Sur ce mot et sur sa valeur pour la culture de cette ville, cf. L. R., p. 89. — N. 8-16, inscriptions honorifiques émanant du peuple. N. 9, un grand-prêtre des Augustes, [ἀ]ρχιερασάμενον τῶν [Σεβαστῶν]. La ligne 4 ne nous paraît pas encore bien établie. N. 14 : statue d'Héraclès, τὸ ἄγαλμα τοῦ Ἡρακλέους, élevée par un πρόβουλος, ἀρχ[ιε]ρεὺς τῶν Σεβαστ[ῶν] τὸ δε[ύτε]ρον, φιλόπατρις, εἰρήναρχος, ἱε[ρεὺς] Ἡρακλέου[ς] (sur le culte d'Héraclès dans la région, L. R., p. 70). N. 15, ce πρόβουλος était un vétéran : M. Αὐρ[ή]λιον Ποσίδιον Ὄβριμον, οὐετρᾶνον λεγ(εῶνος) δ' [Σκυθικ]ῆ[ς]. — N. 17 : dédicace d'un ἀρχιερεύς à une divinité dont le nom est énigmatique. N. 18, base de la statue de Septime Sévère ; n. 19, pour Caracalla César. — N. 23, base de statue d'un ἀρχιερέα, πρόβουλον, ἰρήναρχον, γυμνασίαρχον αἰώνιον. Cette dernière expression n'a pas été comprise (cf. *Bull.* 1965, 423) ; expliquée par L. R., pp. 83-85 ; cf. aussi P. Herrmann, 407-408. — N. 24, inscription du Bas-Empire sur un bloc : Εὐχὴ Ὀβριμιανῆς κὲ τοῦ υείοῦ αὐτῆς καὶ τῆς συννύμφου αὐτῆς εἰλήματα δύω. Pour ἡ σύννυμφος, B. M. renvoient à *Zweite Reise in Lydien*, n. 128 ; c'est la référence que donne le dictionnaire de Liddell-Scott-Jones. Pour εἴλημα, ils renvoient à ce dictionnaire (Milet et Aphrodisias) ; pour l'époque postérieure, ils allèguent Malalas ; la référence est prise dans Sophoclès ou le Thesaurus ; cf. ce dernier spécialement pour εἰληματικός. — N. 24, base d'une statue de Dioclétien.

612. *Hamaxia?* — G. E. Bean et T. B. Mitford, *ibid.*, pp. 7-8, n. 3 : inscription honorant après la mort le frère d'un athlète. — L. R. (nº 3), 67 : doutes sur l'identification de cette ruine de Sinekkalesi avec Hamaxia (cf. *Bull.* 1965, 422). *Ibid.*, pp. 81-82 : il faut non pas [ἀθλη]τοῦ?, mais [πύκ]του, boxeur ; l'épithète παράδοξος ; la xystarchie et les concours en Lycie ; la formule νεανίας κόσμιος et l'opposition de νέος et τέλειος.

613. L. Robert (nº 3), 90-91, rectifie les lectures de l'inscription honorifique *Anat. Studies*, 12 (1962), 190, n. 5 (*SEG*, XX, 56). Il expulse, l. 11, le monstre ἐνδογονεῖς. Aurelius Blandianus Conon et Aurelia Mirasétianè ne sont pas les *vernae*, esclaves nés à la maison, du personnage honoré, Aurelius Anthestius Cononianus Blandus, mais ses parents, et le défunt était mort jeune. Les lignes 10-11 doivent se lire : Αὐρ. Βλανδιανὸς Κόνων καὶ Αὐρ. Μιρασητιανὴ Νενα οἱ γονεῖς.

614. *Korakésion.* — G. E. Bean et T. B. Mitford, *ibid.*, 8-9, ont revu l'inscription publiée par S. Lloyd et D. Storm Rice, *Bull.* 1960, 393, et ils ont lu le second nom Τουησιαν[οῦ], au lieu de τοῦ ἠσιακ[οῦ] ἀγῶνος.

615. *Cebelireş Dağ.* — L. Robert (nº 3), 44-52, explique l'inscription publiée par G. E. Bean et T. B. Mitford, *Anat. Studies*, 12 (1962), 199-200, n. 16. Les mots τὴν Μέλανος ποταμοῦ διάβασιν ἀπολύσαντα ne peuvent signifier que le bienfaiteur, Touès, a fait bâtir un pont sur le fleuve Mélas. Διάβασις n'est jamais un pont, mais la traversée. Le verbe ἀπολύειν signifie « s'acquitter d'une obligation financière » ou « dispenser d'une liturgie », etc., mais non faire généreusement les frais d'une construction. Le fleuve Mélas d'après les voyageurs et photographies ; sa largeur et sa navigabilité ; il n'y eut de pont que récemment ; on l'a toujours passé en bac. Touès a payé lui-même le bac pour les usagers. L'épisode des Isauriens sur le Mélas en 359 d'après Ammien Marcellin, XIV, 2.

616. *Syedra.* — G. E. Bean et T. B. Mitford, *ibid.*, pp. 21-24. Le n. 26 est

un oracle de 13 hexamètres. L. R., pp. 91-100 : *Un oracle à Syedra, les monnaies et le culte d'Arès*, l'a traduit, corrigé aux vers 1 et 4, et il y a reconnu un oracle de Claros. Cet oracle ordonnait d'ériger les statues d'Arès, d'Hermès et de Dikè, le dieu guerrier était le prisonnier des deux autres divinités. Cela explique les monnaies de la ville où l'on avait cru reconnaître Aphrodite avec Arès et Hermès.

617. G. E. Bean et T. B. Mitford, n. 27 : inscription en l'honneur d'une femme, μητέ[ρα] τῆς βουλῆς. L. R., 83-86, rectifie les interprétations de αἰώνιος γυμνασίαρχος et de πατὴρ τῆς πόλεως. Cf. aussi P. Herrmann, 407-408. — N. 28, réédition améliorée du milliaire *IGR*, III, 826 ; Paribeni et Romanelli, *Mon. Ant.* 1914, n. 106.

618. *Iotapè*. — G. E. Bean et T. B. Mitford, pp. 24-29. N. 29 *a*, B. M. republient l'inscription honorifique de 25 lignes *IGR*, III, 833 *a* ; Paribeni-Romanelli, n. 121 *a*. — L. R., 74-77, fait l'histoire des copies et des éditions ; il montre que les meilleures lectures de B. M., données comme nouvelles, étaient déjà faites et publiées par Paribeni-Romanelli en 1914 (les κυριακοὶ φόροι au lieu de « Chypre ») et par Heberdey et Hula, *Jahreshefte* 1902, 203 (ce dernier point relevé aussi par P. Herrmann, 408). L. 9-10, il repousse la restitution des ' décaprotes '. L. 14-15, il écrit [τὸ κα]ινὸν βαλανεῖον au lieu de [τὸ κο]ινὸν βαλανεῖον.

619. G. E. Bean et T. B. Mitford, n. 30, édition améliorée de la dédicace à Trajan Paribeni-Romanelli, n. 127, avec le nom d'un gouverneur ; discussion sur celui-ci. — N. 31, *cursus honorum* d'un gouverneur de Trajan. Cf. P. Herrmann, 408 ; R. Syme, *Rev. Ét. Anc.* 1965, 346-347. K. Wachtel, *Klio*, 48 (1967), 169-176 : *Ein neuer Calestrius Tiro?* étudie l'identité de ce personnage et sa famille. Conclusion : « L'identité des noms laisse supposer que le T. Calestrius Tiro nommé dans la nouvelle inscription [comme gouverneur de Cilicie] est le fils de l'ami de Pline Calestrius Tiro. Ainsi les magistratures de ce *cursus honorum* du fils se laissent dater assez exactement. En outre, il est de la plus grande vraisemblance que le consul suffect de 122 avec le même nom est identique au fils, qui d'ailleurs n'a guère dû être le gouverneur Calestrius Tiro de la Lycie-Pamphylie. La participation du fils à l'expédition parthique de Trajan comme légat de la *legio V Macedonica*, qui peut-être a gagné précisément dans cette expédition son premier nom honorifique, peut être supposée. Entre son gouvernement en Cilicie et le consulat, il est possible que le fils ait encore gouverné une province sénatoriale prétorienne ».

620. L. Robert, 77-79, rappelle qu'il n'y a dans l'inscription Paribeni-Romanelli, n. 124, ni le nom Διστης, ni le verbe ἱερανομεῖν. Il expulse de *CIG*, 4415 et du vocabulaire grec (Liddell-Scott-Jones) le verbe ὑπομαρτυρεῖν ; dans les deux colonnes, l'étude critique des copies mène à : ὑπὸ πάν[των μαρ]τυρηθέντα.

621. *Sivasli*. — G. E. Bean et T. B. Mitford, pp. 29-30, repoussent l'identification proposée avec Colonia Julia Augusta Felix Ninica Claudiopolis. N. 32 à 1 heure à l'est, épitaphe de deux lignes mentionnant une ὀστοθήκη. N. 33, à 1 heure au nord-ouest, mention d'un Μᾶρκος Αὐρήλιος Νέων [οὐετρα]νὸς λεγιῶνος β' Παρθεικ[ῆς].

622. *Lamos*. — G. E. Bean et T. B. Mitford, pp. 31-33, n. 34, ont revu à Adanda la longue inscription d'un tombeau édifié par un groupe, Paribeni-Romanelli, n. 113 et *Anat. Stud.* 1962, 211, n. 35. Cf. P. Herrmann, 408 : « Die Recension des interessanten Textes n. 34 bringt einmal wieder glänzende Bestätigungen mehrerer Konjekturen A. Wilhelm, *Neue Beiträge*, 64 ff. ; auch

das von B. M. vorgeschlagene μηδέ Z. 15 ist dort schon vorweggenommen ». B. M. appellent toujours le lieu de son nom moderne, Adanda. L. R., 71-72, indique que l'identification avec Lamos ne fait pas de doute. Cf. *Bull.* 1965, 427.

623. *Antioche du Cragos.* — G. E. Bean et T. B. Mitford, pp. 35-42. N. 36, nous reconnaissons un distique dans cette inscription honorifique pour un prêtre de Rome, rhéteur :

Τειμοκράτην ῥητῆρα, θεᾶς Ῥώμης ἱερῆα,
στῆσε φίλη θυγάτηρ χρηστότατον πατέρα.

N. 37, inscription honorant un prêtre des Augustes et de Zeus et une femme gymnasiarque. N. 39, encore un ἱερασάμενον τῶν Σεβαστῶν φιλοδόξως. N. 41, fragment de l'inscription d'un athlète et, n. 42, inscription complète pour un jeune pancratiaste. L. R., 86-89, restitue, l. 11, Εὐτύχι Τού[η], et il explique πατρόβουλος.

624. G. E. Bean et T. B. Mitford, pp. 37-41, n. 43, publient un long fragment d'une inscription d'oracle par les dés ; il comporte 38 rubriques de 3 hexamètres chacune. En tête, cette invocation pour chaque consultation : — Φοῖβε χρηστή[ριε], μαντείαν δὸς ἀψευδῆ περὶ ὧν ἐπιβάλλομαι εἰ σύμφορον καὶ λῷον. Comme il y a l'espoir de trouver le reste de l'inscription en retournant les lourds blocs, « le texte est en quelque mesure provisoire » (il ne présente d'ailleurs pas de difficultés de lecture) ; « nous ne présentons pas d'*apparatus criticus* et notre commentaire se réduit à une seule observation », sur le culte de Zeus dans la région (rubrique 1 : Διὸς Λαμώτου). Les noms des coups de dés, divinités et personnifications sont très intéressants.

625. G. E. Bean et T. B. Mitford, p. 41, n. 44 : inscription d'un Gortynien, ἀνὴρ πρῶτος τῆς ἐπαρχείας (la Crète), πρεσβεύων ὑπὲρ τῆς ἐπαρχείας πρὸς τὸν Σεβαστὸν, τειμηθεὶς δημοσίᾳ καὶ ὑπὸ τῆς ['Αντιο]χέων πόλ[εως]. L. R., 80-81, y reconnaît l'épitaphe d'un ambassadeur mort en cette ville et qui avait dû venir là pour attendre l'empereur Trajan à son retour ; il a reçu de la ville d'Antioche les honneurs funèbres accoutumés. — E. Erxleben, *Klio*, 48 (1967), 57-59 : *Zu einer neu veröffentlichten Inschrift aus dem Rauhen Kilikien*, dans le nom Κοίντος Μάρκιος Εἰσούλανος Κρὴς Γορτύνιος, comme dans le 'Ισουλάνα d'une inscription de Paphos rapprochée par les éditeurs, reconnaît le nom latin *Insulanus*, attesté à Rome et en Sardaigne. Il songerait à mettre l'ambassade du Gortynien en rapport avec le voyage de Trajan. Il imagine que cet Insulanus « allant en ambassade auprès de l'empereur pour sa province (Crète et Cyrénaïque), a rempli en même temps une mission diplomatique pour Antioche du Cragos ; on a de tels cas d'un étranger assumant une ambassade pour une ville qui demande aide et assistance, à l'époque hellénistique auprès des rois ou d'une autre ville, à l'époque romaine auprès du Sénat ». Cette interprétation erronée vient de ce que E. n'a pas reconnu qu'il s'agissait d'une stèle funéraire.

626. *Charadros.* — G. E. Bean et T. B. Mitford, pp. 42-43, n. 46, milliaire bilingue d'Hadrien, datable de 137.

627. *Environs d'Anemourion.* — G. E. Bean et T. B. Mitford, pp. 43-44, n. 47, à Kalın Ören, épitaphe métrique du médecin Obrimos et de sa femme. — L. Robert, 72-74, montre qu'on a eu tort de proposer une identification avec Musbanda ; la situation de cette ville avait été fixée par E. Honigmann aux environs de Mut. — Sur le nom Κοπρατῆς, etc., 72, n. 7.

628. *Séleucie du Calycadnos.* — L. Robert (n° 3), 101-105 : *Inscription d'un*

athlète à Séleucie du Calycadnos, publie la base de statue d'un pancratiaste, Πό(πλιος) Αἴλιος Ἡλιόδωρος πα[ράδο]ξος πανκρατιαστής, au IIIe siècle p. C. Droit de cité romaine à des athlètes. Xystarchie des concours d'une ville ou d'une province. Concours de Lacédémone, de Thèbes, de Tralles, etc. ; le concours d'Eucratès à Antioche ; les Caesarea à l'Isthme. — P. 105, note 2, corriger le lapsus [Καισάρεια] ἐν Κορίνθῳ ; écrire (cf. *Rev. Phil.* 1929, 130) [Καισάρεια] ἐν Ἰσθμῷ.

629. **Commagène.** — Les inscriptions du culte royal publiées et étudiées par F. K. Dörner et H. Dörrie, *Bull.* 1965, 435, ont été l'objet de remarques de D. Musti, *Rendiconti Acad. Lincei* 1966, 57-70 : *Sui novi testi relativi al culto di Antioco I di Commagene* (problème de la chronologie relative des diverses inscriptions) ; O. Murray, *Class. Review* 1966, 105-108.

630. **Arménie.** — P. Lemerle, *Revue des Études Arméniennes*, 3 (1966), 177-183 : *Nouvelles remarques sur la famille Vichkalzi-Kékauménos*, discute l'article de H. Bartikian (cf. *Bull.* 1966, 437) pour le nom de Kékauménos et l'inscription d'Egrek. Il reclasse les témoignages sur les diverses générations de cette famille. P. 183, il signale une étude à paraître de K. Yuzbašian.

SYRIE, PALESTINE, ARABIE, BACTRIANE

631. **Syrie et Palestine.** — H. Seyrig a publié la *Sixième série* de ses *Antiquités syriennes*, qui groupe, avec quelques additions, les articles publiés dans *Syria* de 1958 à 1965 et qui ont été analysés déjà par nous dans la mesure où ils touchent aux inscriptions. Il y a un nouvel index général pour les 6 séries. — Voir nº 635.

631. *Syrie du Nord.* — Inscription fausse à Alep nº 663. Inscription fausse mentionnant Antioche, nº 76.

633. *Saint-Syméon.* — J. Jarry, *Syria* 1966, 105-115 : *Trouvailles épigraphiques à Saint-Syméon*. Des travaux du Service des Antiquités de Syrie dans la branche ouest de l'église ont livré des blocs remployés dans la forteresse byzantine du Xe siècle. Plusieurs sont syriaques ; trois morceaux sont grecs. Pp. 107-108, n. II : Ἐγένετο ἡ κ[ατ]άστασις κὲ τὸ [κά]στρον τοῦτω ἐν ἡμ(έραις) [Χρ]ιστοφόρου τοῦ ἁγιωτά[του] ἡμῶν πατριάρχου Θ(εου)[πόλ]εος Ἀντιοχίας. Ce patriarche fut tué par l'émir local (cf. Léon Diacre, VI, 7) en 968-969 ; les Byzantins ont donc occupé et fortifié Saint-Syméon avant d'avoir pris Antioche en 969. — Pp. 108-110, n. III : il ne reste que : - οθ′ ἔτι (= ἔτει) Στεφανο-. Hypothèse sur la date et le patriarche. — P. 110, n. IV : il ne reste que quelques lettres et on aurait la date de 1047 = 735-736 p. C.

634. *Environs de Laodicée.* — P. J. Riis, *Annales arch. Syrie*, 15, II (1965), 57-82 : *L'activité de la mission archéologique danoise sur la côte phénicienne en 1963*. A Tell Soukas, ancienne Šuksu, où R. suggère, pp. 81-82, de voir, pour l'époque grecque, quelque Sykas, Sykéa, on a trouvé, pp. 59-61, et pl. I, 1, une fusaïole archaïque donnant peut-être : Πεσαϙορες ἐμί ; on la date de la fin du VIIe siècle ou du début du VIe. — Le nom est à vérifier et à interpréter. — C'était la 5e campagne de fouilles sur ce site voisin de Lattaquie. Nous n'avons pas vu le volume 11-12 de la même revue (1961-1962), où l'on avait publié « quelques graffiti grecs sur la poterie locale », dont l'un serait « une inscription votive à Hélios ». — *Ibid.*, 76, sur un site voisin, Arab al-Mulk, « une stèle grecque votive ou funéraire du IVe ou du IIIe siècle av. J.-C... Une inscription semble avoir été incisée immédiatement sous le tympan, mais il n'en reste

que de très faibles traces qui ne permettent aucune restitution de lettres ». La photographie publiée, fig. 18, ne permet de reconnaître que la forme de la stèle.

635. *Baitokékè*. — H. Seyrig (n° 631), p. VII (addition) signale la curieuse interprétation de l'inscription sur bronze (*Ant. Syr.*, IV, 170) donnée par L. Delekat, *Kaloche, Hierodulie und Adoptionsfreilassung* (*Münchener Beiträge Papyr.*, 47 ; 1964), 159.

636. *Byblos*. — L. Robert (n° 3), 25-27, interprète l'inscription *Rev. Arch.* 1896, I, 300, non point comme la double épitaphe d'une femme et d'un homme, mais comme une dédicace à la déesse Dikaiosynè : Δικαιοσύνῃ Ἀντίστιος Κάλλιστος. Le culte de Dikaiosynè en Syrie et ailleurs.

637. *Sidon*. — L. Robert, *Arch. Eph.* 1966, 115-116, témoignages sur les concours à Sidon dans les inscriptions (à Sidon même, Waddington, *I. Syrie*, 1866 c), les papyrus et les monnaies.

638. *Tyr*. — M. Dunand, *Bull. Musée Beyrouth*, 18 (1965), 3-51 et Pl. I-XXV, *Tombe peinte dans la campagne de Tyr*, publie une tombe de l'époque impériale dans la nécropole d'El-Awatin, à 3 km. de Tyr. Les peintures sont intéressantes, avec les légendes d'Alceste (noms d'Alceste et d'Héraclès), de Tantale (son nom), l'enlèvement de Corè (les noms conservés d'Hermès, de Pluton et d'Artémis), la rançon d'Hector (les noms d'Hector, de Priam et d'Achille), Héraclès emmenant Cerbère (le nom d'Héraclès). Les inscriptions funéraires, peintes ou incisées, sont publiées, pp. 49-51, par J.P. Rey-Coquais. Pp. 49-51, celui-ci a reconnu, au-dessous de la peinture d'Alceste : [θά]ρσι, Βω[δάσ]τρατος, [οὐδὶς] ἀθάν[ατ]ος. Ce nom, théophore d'Astarté, se retrouve dans la tombe de la même région n° 639 et R. C. en note la persistance dans la région depuis le roi de Sidon du Ve siècle. — Pour l'inscription insérée au-dessus de celle-ci, J.T. Milik nous a communiqué son déchiffrement, qui s'accorde bien avec ce qu'on peut reconnaître sur le fac-similé et les photographies : Θάρσι καί συ, κυρεία μου (formule de politesse très connue en s'adressant à l'épouse), χρηστὴ καὶ ζητουμένη (pour ce dernier terme, voir *Coll. Froehner*, n. 64, à Sidon, où est alléguée aussi une épitaphe de Méonie ; cf. *Hellenica*, XIII, 141, pour ἐπιζήτητος ; ajouter à Kition, Waddington, 2753 : Χῆρε, ἡ ὑπὸ θεῶν πεφιλημένη καὶ ὑπὸ ἀνθρώπων ζητηθῖσα · εὐψύχι, οὐδὶς ἀθάνατος. — Pour le graffite p. 50, après Θάρσι, J.T. Milik lit : Φαῖδραι τρυφητὰ χρηστέ.

639. J. Hajjar, *ibid.*, 61-104 et 23 planches : *Un hypogée romain à Deb'nal dans la région de Tyr*. Cet ensemble est surtout important par la trouvaille de 29 sarcophages en plomb, datés par des monnaies, et qui permettent de reprendre la chronologie de ces sarcophages phéniciens. Pp. 71-72 et pl. IV, sarcophage en calcaire, avec l'inscription : Βωδόσταρτος ἐτῶν λε' χρηστὲ καὶ ἄλοιπε χαῖρε · ἔτους βξσ', μηνὸς Δείου ιζ', an 262 de l'ère de Tyr, 136 p. C.

640. *Gérasa*. — L. Robert (n° 3), 27, critique le commentaire de O. Eissfeldt sur l'inscription d'une statue de Dikaiosnyè *Gerasa*, n. 53.

641. *Palmyre*. — K. Michalowski, *Palmyre, Fouilles polonaises 1963 et 1964* (195 pp. in-4° ; Varsovie, 1966). Les inscriptions découvertes, honorifiques, votives ou funéraires, sont presque toutes en palmyrénien (W. Kubiak). P. 109, n. 1, sur un buste funéraire quelques syllabes d'une inscription incisée et peinte en rouge. P. 118, n. 14, bilingue sur un pyrée ; avant le texte palmyrénien, cette dédicace : [- Αγλιβ]ωλος καὶ [Μαλ]αχ[βηλος καὶ οἱ Χ]ομαρηνοὶ ἀρέσαντα τοῖς θεοῖς [καὶ τ]οῖς Χομαρηνοῖς [τειμ]ῆς καὶ ε[ὐ]σεβε[ίας χάρι]ν. Avant ces dédicants, le texte palmyrénien (partie disparue au début du texte grec) nomme : « Salamallâth, fils de Walballâth, fils de... pour lui ».

642. **Palestine.** — Sur les inscriptions de *Besara* voir n° 65.

643. *Césarée.* — B. Lifshitz, *Revue Biblique* 1966, 255-256 : II, *Le culte de Jupiter Dolichenus à Césarée*, publie, avec photographie, la première dédicace à ce dieu trouvée en Palestine : Οὐίκτορ εὐξ[ά]μενος ἀνέθηκεν κὲ ἠργάσετο τῷ Δ[ὶ] Δολιχηνῷ. — Pp. 256-257, III, *Autres inscriptions de Césarée*. N. 2, épitaphe du type Θήκη, avec le nom au génitif Δωσᾶ. N. 4, fragment d'inscription architecturale de basse époque, avec τῶν ἀψ[ίδων].

644. B. Lifshitz, *Revue Biblique* 1967, 50-59 : *Inscriptions de Césarée*. Pp. 50-55, I, *Inscriptions inédites*, L. publie, pour la plupart avec photographies, 11 inscriptions, presque toutes funéraires, plus ou moins mutilées. La plupart sont du type : Θήκη τοῦ δεῖνος (n. 1, 8, 9, 10, 11). Deux du type μημόριον : Μημόριον Σύμωνος καὶ Ἰουλιανῆς συνβίου αὐτοῦ (n. 4 ; avec le loulab) ; Μεμόριον Ἰουστίνας καὶ τέκνων αὐτῆς. N. 1, mention de prêtres juifs, εἱερή[ων] (et le chandelier à sept branches) avec commentaire sur les prêtres dans les épitaphes gréco-juives. N. 6, épitaphe (qui ne semble pas juive) : Αὐρ(ήλιον) Ἑρμογένην Γλύκων ὁ κὲ Παῦλος τὸν ἴδιον σύντροφον μν(ήμης) χά(ριν). N. 7, fragment d'acclamation : [εἰ]ς ἐῶν[α-] pour Justin ou Justinien.

645. *Ibid.*, 56-59, II, *Remarques sur des inscriptions déjà publiées*. L. reprend 4 inscriptions publiées par C. Brusa Gerra dans le volume *Scavi di Caesarea Maritima* (1965), que nous n'avons pas encore vu, inscriptions du théâtre et d'ailleurs. Il complète le n. 9 : Θεῶι Μεγάλωι Δε[σπότῃ] ; cf. pour ce titre divin D. Sourdel, *Cultes du Hauran*, 54-55, et aussi *Rev. Phil.* 1959, 222. — Il reconnaît dans le n. 10 la formule [Ε]ἷς θεὸς βο[ηθῶν] ou βοήθει. L'éditrice lisait l'avant-dernière lettre comme un *R* latin. — Dans l'inscription n° 11, l'éditrice reconnaissait « les deux noms romains Cillius et Commodus grécisés ». L. a revu l'inscription et il transcrit : Κ(οίντος) Καικίλλιος Α..ους | Κώμωδος [ὁ ἀ]πό|λογος Ἀντιοχέ[ων] | τῶν πρὸς Δάφνην | εὐξάμεν(ος) ἀνέθη(κεν). Il entend : « Quintus Caecilius Commodus, le contrôleur des finances d'Antioche... ». Il voit dans le ἀπόλογος un *curator rei publicae* d'Antioche ; « le titre ἀπόλογος est identique à celui du λογιστής, mais il ne se rencontre guère à l'époque romaine » ; il n'en peut citer de témoignages qu'à l'époque hellénistique, à Thasos, Rhodes et Agrigente (sur ces fonctionnaires, cf. Busolt-Swoboda, *Gr. Staatskunde*, 473, n. 1, et J. Pouilloux, *Recherches sur Thasos*). Le cognomen du personnage est à la fin de la ligne 1 ; ce n'est pas le début de la ligne 2, où nous voyons le nom de métier : κωμῳδός. A la fin de cette même ligne, il faut préférer la lecture de la première édition : ΤΟ. Car on obtient : κωμῳδὸς [πρω]τολόγος Ἀντιοχε[ὺς] τῶν πρὸς Δάφνην. Pour la précision de l'ethnique, aussi bien que Ἀντιοχεὺς τῆς πρὸς Δάφνην (par exemple pour cette ville même *I. Olympia*, 463 ; *F. Delphes*, III 6, 143, l. 5 ; pour d'autres, *Études épigr. et philol.*, 264 et bien d'autres), on emploie la tournure Ἀντιοχεὺς τῶν πρὸς Δάφνην (ainsi *IG*, XIV, 1347 ; avec une série d'autres exemples *Villes d'Asie Mineure*, 53). Caecilius était l'acteur principal, il jouait les premiers rôles. L'expression πρωτολόγος en ce sens, d'après Liddell-Scott-Jones comme d'après le Thesaurus de Dindorf, est attestée par Télès, au IIIe siècle a. C. (τὸ πρωτολόγου πρόσωπον, ed. Hense, p. 3, l. 5 et 7). Nous voyons ici ce terme technique à l'époque impériale. — Le n. suivant, au théâtre, est du type Νικᾷ ἡ Τύχη. La suite demande encore étude.

646. *Marisa.* — E. Oren, *Archaeology*, 18 (1965), 318-224 : *The caves of the Palestinian Shephelah*. Parmi les épitaphes hellénistiques, en grec, en nabatéen ou en araméen, avec des noms phéniciens et grecs (IIIe-IIe siècle a. C.) ou édomites, nabatéens et hébreux (plus tardifs), on en publie une en grec, p. 219, en photographie. Cf. aussi p. 224, mention de graffites grecs et arabes. — P. 222,

photographie d'un poids hellénistique en plomb daté par l'ère et par l'agoranome (non décrit ni transcrit). Nous le commenterons ailleurs, car le type est le bouclier macédonien.

647. *Jérusalem.* — B. Lifshitz, *Revue Biblique* 1966, 248-255 : I, *L'exhortation à la jouissance de la vie dans une inscription tombale juive à Jérusalem.* L. complète une inscription d'un tombeau découvert à Jérusalem en 1956 et publiée dans un supplément de *Atiqot*, 4 (1964) : [*The tomb of Jason, The Aramaic inscriptions, The Greek inscription,* en hébreu] *(non vidimus).* Le nom de Jason est donné par une inscription grecque de deux lignes en cursive, publiée par P. Benoit (ici reproduction de la photographie et du fac-similé.) L'éditeur a lu Εὐφραί-νεσ(θ)ε οἱ ζῶντες (plutôt εὐφραίνεστε selon L.). L. propose de lire l. 2 : [τ]ὸ δὲ (λοι)πὸ[ν-] πεῖν ὅμα (qui serait pour ἅμα) φα[γεῖν -]. Nous en doutons ; la lecture est difficile et peut-être impossible. En tout cas, L. réunit de nombreux passages des épigrammes funéraires relatifs à l'εὐφροσύνη et à la τρυφή (cf. *Rev. Phil.* 1943, 182-183 ; 1944, 54-56 ; *Hellenica*, XI-XII, 344, 347, 425-427 ; XIII, 184-189 ; *Rev. Phil.* 1967, 80).

648. *Région de Samarie.* — R. J. Bull, *Palestine Explor. Quarterly* 1966, 163-165 : *A Roman veteran's epitaph from Azzun, Jordan,* publie avec photographies une épitaphe trouvée à Azzun, environ 19 km. au S.-O. de Nablus (Néapolis) : sur une ' tabula ansata ' au-dessous d'un buste, Ἀντώνιος Ἀλέ-ξανδρος · θάρσι οὐέτρανε οὐδὶς ἀθάνατος.

649. *Gaza.* — J. Leclant, *Orientalia*, 35 (1966), dans sa chronique sur les *Fouilles et travaux en Égypte et au Soudan 1964-1965*, signale, p. 135, suivant des informations de presse, la découverte des « vestiges d'une église du ve siècle » avec deux mosaïques pourvues d'inscriptions en grec et en hébreu. Des photographies des mosaïques sont publiées, pl. XXXIX et 40, fig. 73-75, grâce à l'amabilité du directeur des fouilles (Service des Antiquités d'Égypte), Abd el Mohsen el Kashab. — Il s'agit évidemment d'une synagogue. Nous déchiffrons sur le médaillon de la mosaïque fig. 73 : Μαναμος καὶ Ισους υἱοὶ τοῦ μακαρ(ιωτάτου) Ισσητος ξυλέμποροι εὐχαριστοῦντες [τ]ῷ ἁγιωτ(άτῳ) τόπῳ (cf. *Hellenica*, III, 105 ; *Rev. Phil.* 1958, 43, n. 4) καὶ [τ]ὴν ψήφωσιν ταύτην (sur ce mot pour la mosaïque, cf. *Rev. Phil.* 1958, 47-49 ; *Bull.* 1959, 459, p. 263 ; 1961, 810 ; à Séleucie de Piérie, D. Levi, *Antioch mosaic pavements* (1947), 483, note 346) προσενήγκαμεν μηνὶ Λῴῳ τοῦ (ἔτους ?) θξφ'. La date de 579 donne d'après l'ère de Gaza, 518, sauf erreur. Le mot ξυλέμπορος, ' marchand de bois ', très bien formé, ne figure pas encore dans les dictionnaires, sauf dans Sophoclès, et précisément d'après des actes conciliaires du vi[e] siècle.

Sur un poids, n° 58.

650. **Arabie.** *Arabie Centrale.* — *Archaeology*, 18 (1965), 231-232, sur le site préislamique important de Thaj, dans l'Est de l'Arabie Séoudite, à environ 95 km. à l'intérieur en partant du petit port de Jubail (Gubail ; sur le Golfe Persique, entre Koweit et Bahrein), un timbre d'amphore rhodien (photographie) : Διογένης et le mois Διόσθυος.

651. *Ikaros.* — F. Altheim et R. Stiehl, *Klio*, 46 (1965), 273-281 : *Die Seleukideninschrift aus Failaka*, rappellent la dédicace de soldats à Zeus Sôter, Poseidôn et Artémis Sôteira *Bull.* 1944, 190 (nous écririons : Σωτέλη[ς] Ἀθη-ναίο[υ]) et l'inscription de l'autel publiée par K. Jeppesen. Surtout ils ont revu la grande inscription avec deux lettres de fonctionnaires séleucides publiée par ce dernier (cf. *Bull.* 1961, 219) : révision au musée de Koweit, nouvelle photographie, moulage de la ligne 44, et ils donnent un texte complet, sauf aux lignes 18, 39 et 40 ; leurs suppléments sont nouveaux aux lignes 10, 23-30, 33, 44. La plu-

part sont arbitraires ou inacceptables parce qu'ils ne sont guère grecs. Ainsi, à la fin, l. 43-44, pour : [στήλην ἀναγ]ράψαντας ἐν τῶι ἱερῶι | [Σωτῆρος ἢ θεοῦ ἄλ]λου. [Ἀρ]τεμισίου ιζ' · ἔρρωσο. Ils font ainsi disparaître le chiffre de l'année séleucide, ce qui ne paraît pas souhaitable. Si cependant il n'y avait pas là le chiffre de l'année, on ne pourrait avoir, croyons-nous, que : ἐν τῶι ἱερῶι [τῆς Ἀρτέμι]δος. Pour le roi initiateur des mesures prises, A. et S. évoquent Antiochos III et Antiochos IV. Ils se décident pour ce dernier et pour l'année 167-166 a. C. Ils restituent, l. 6, l'année séleucide : ρμι' (il faut dire que l'ordre des chiffres est en réalité inverse dans ces datations séleucides ; ce qui vaut aussi contre la lecture ογ' de Jeppesen). Ils s'égarent dans des considérations sur la politique religieuse d'Antiochos Epiphane à Ikaros et à Jérusalem. « Wenn nicht alles täuscht, besitzt man in der Inschrift aus Ikaros ein bedeutsames Zeugnis für Antiochos IV Epiphanes' Religionspolitik ». Nous croyons que le premier terme de l'alternative est plus juste et que « tout trompe ». L'étude de ce texte très difficile n'est en rien avancée par cet article et par la révision. L. 10, A. et S. restituent : σπεύδει ὁ βασιλεὺς περὶ Ἰκάρου τῆς νήσου διὰ τὸ καὶ τοὺς προγόνους αὐτοῦ [βωμοὺ]ς ἱερῶσαι. K. Jeppesen nous avait écrit qu'après ses révisions à Koweit en 1961 et 1962 il lirait après αὐτοῦ : ἄσυλον. Le sens et la tournure seraient bien préférables. L. 30 sqq., A. et S. écrivent :

- - - - - - καὶ εἴ τινες τούτων βούλωνται
ἐξ[ασκεῖν τὴ]ν ἐν τῇ νήσῳ χώραν, παραδείσ -
32 [ους μισθωτοὺ]ς ἐξεργασάμενοι καὶ φυτεύ-
[σαντες ἀμπέλου]ς εἰς τὸ πατρικόν. Ὑπαρχέτω
[ἡ ἀσυλία καὶ] ἀτέλεια κτλ.

C'était la précédente restitution avec seulement, l. 33, [ἑαυτοῖ]ς au lieu de [ἀμπέλου]ς. A. et S. entendent par παραδείσους des « Wildgehege », parcs à gibier, à la mode perse ancienne. Il ne pourrait s'agir que de jardins, comme l'avait compris J. ; mais la restitution n'est pas acceptable. A la fin de la ligne 31, après les 3 syllabes παραδει gravées régulièrement, il y aurait eu en l'air un petit *sigma*. Cette addition serait d'autant plus surprenante qu'elle aurait pour résultat de briser la règle de la coupe syllabique. En fait, παραδει- est le début du verbe παραδεικνύναι. Il s'applique à la « désignation » d'un emplacement par des fonctionnaires (cf. L. R., *Monnaies antiques en Troade*, 29 et 63, n. 2). Sur la stèle d'Ilion relative au don de terre royale à Aristodikidès d'Assos (*OGI*, 221 ; Welles, *Royal Corr.*, n. 10-13), le roi Antiochos Ier ordonne au fonctionnaire Méléagros, l. 21 sqq. : σὺ οὖν σύνταξον παραδεῖξαι Ἀριστοδικίδηι κτλ. τὰ δισχίλια πλέθρα τῆς γῆς καὶ προσορίσαι κτλ. ; l. 38 sqq. : σὺ οὖν ἐπισκεψάμενος κτλ., παράδειξον αὐτὴν (à savoir τὴν Πέτραν) καὶ τὴν πρὸς αὐτῆι χώραν Ἀριστοδικίδηι ; l. 43-44 ; l. 64 sqq. : σύνταξον οὖν καταμετρῆσαι Ἀριστοδικίδηι καὶ παραδεῖξαι γῆς ἐργασίμου τά τε δισχίλια καὶ πεντακόσια πλέθρα. Sur la stèle de Didymes relative aux domaines de Laodice en Mysie (Welles, n. 18-20 ; *I. Didyma*, 492), Antiochos II écrit à Métrophanès : σύνταξον παραδεῖξαι Ἀρριδαίῳ κτλ. τήν τε κώμην καὶ τὴν βᾶριν καὶ τὴν προσοῦσαν χώραν (n. 18, l. 24-25 ; cf. n. 20, l. 3-4 et 19). D'autre part, le εἰς τὸ πατρικόν, comme εἰς πατρικά, signifie que la terre deviendra propriété personnelle. Le sens est donc celui-ci : le fonctionnaire Ikadion ordonne à son subordonné Anaxarchos de désigner à certaines personnes un territoire dans l'île ; l'ayant cultivé et planté elles en auront la propriété. Éliminant des lectures insaisissables de lettres à la fin de la lacune, nous proposons :

- - - - εἰ δέ τινες τούτων βούλωνται
ἐξ[- - -]ν ἐν τῆι νήσωι, χώραν παράδει-
[ξον αὐτοῖς ἣ]ν ἐξεργασάμενοι καὶ φυτεύ-
[σαντες ἔξουσιν] εἰς τὸ πατρικόν. Ὑπαρχέτω
[δὲ αὐτοῖς καὶ ἡ] ἀτέλεια κτλ.

652. **Bactriane.** — D. Schlumberger et P. Bernard, *BCH* 1965, 590-657 : *Aï Khanoum*. C'est le premier rapport détaillé sur la découverte et la première campagne de fouilles au site d'Aï Khanoum sur la rive gauche de l'Oxus, une ville grecque de la Bactriane. Pp. 633-634, graffites sur 3 fragments céramiques : Θερσι- ou θερσε-, EI et ΑΦ. Pp. 635-639, timbre d'amphore avec représentation d'un cratère à haut pied ; l'inscription ἐπὶ ἀγορανό[μου] et reste d'un nom. Plutôt que de Sinope ou de Syrie, B. pense que l'amphore était bactrienne. On la date du début du IIIe siècle ou même du IVe siècle. — En 1966, on a trouvé deux importantes inscriptions ; voir provisoirement L. Robert, *Comptes Rendus Acad. Inscr.* 1966, 554-555.

CHYPRE

Deux voyageurs suédois au XVIIe et au XVIIIe siècle n° 5. Autels d'Arsinoè Philadelphe : L. Robert (n° 477), 202-208 ; ci-après à Soloi, n° 659.

653. T. B. Mitford, *Am. J. Arch.* 1966, 89-100 : *Three milestones of Western Cyprus*, sur la route de la vieille Paphos à Kourion. Avec les inscriptions latines, débris d'inscriptions grecques, quelques syllabes.

654. *Kition.* — Dédicace n° 5.

655. *Territoire de Kition.* — O. Masson, *BCH* 1966, 1-21 : *Recherches sur les antiquités de Pyla.* Pp. 11-21, M. réunit des renseignements sur le sanctuaire d'Apollon découvert en 1868 par R. H. Lang et l'ensemble des trouvailles, qui furent dispersées (Vienne, Londres, New York) : photographies de statues, dont deux d'un sacrificateur avec son couteau dans un étui. C'est le sanctuaire d'Apollon Mageirios, identifié par deux inscriptions syllabiques (conservées) et quatre inscriptions alphabétiques (disparues). Pp. 20-21, M. reprend ces dernières. La fonction du μάγειρος dans le culte était bien connue (cf. *Rev. Phil.* 1939, 194 ; *Bull.* 1950, 200). Dans la quatrième dédicace (à New York ; ici photographie, beau type d'écriture cursive hellénistique), M. avait reconnu la dédicace d'un μαντίαρχος à Apollon Λακευτής (cf. *Bull.* 1961, 823). L. R. expliquera ailleurs l'épithète Λακευτής et la fonction du μαντίαρχος.

656. *Soloi.* — V. Karageorghis, *BCH* 1966, 324-325, publie avec photographie une épitaphe en deux distiques de l'époque impériale avancée : Εὐοδίας τόδε σῆμα πέλει γλυκερὸν μετὰ φένγος κτλ. Les lignes 1 et 3 étaient peintes en rouge. Sur cette alternance entre les lignes pour la peinture, cf. *Comptes Rendus Acad. Inscr.* 1955, 211 et note 2, et les renvois au Bulletin dans *Bull.* 1965, 465 ; cf. 1966, 498. — Cette inscription aussi n° 659, n. 2.

657. *Salamine.* — Dédicace à Trajan, voir n° 5.

658. I. Nicolaou a continué la publication régulière des inscriptions trouvées au jour le jour en deux articles du *Report Department Antiqu. Cyprus* en 1965 et 1966. Nous les analysons ci-après en signalant les provenances, mais sans couper en rubriques distinctes pour chaque endroit. *Loc. cit.*, 1965, 112-130, avec 2 planches : *Inscriptiones Cypriae alphabeticae*, IV, 1964. P. 112, n. 1, dans la région de *Nicosia* : sur un cippe, après des traces illisibles à la ligne 1 : χρηστ[ὲ] χαῖρε, εὐφρόσυνε. Il nous paraît que le dernier mot n'est ni un adjectif ni un verbe

(cette dernière interprétation, n° 659, p. 63, note 4) et qu'après avoir martelé le nom à la ligne 1 on a ajouté le nom Εὐφρόσυνε. — N. 4, pp. 115-117, 9 timbres d'amphores rhodiens, de provenance inconnue. — *Région de Paphos.* N. 8, pp. 118-119, fragment de la dédicace d'une statue de femme [θεοῖς πᾶσ]ι καὶ πάσαις. — N. 10, pp. 120-121, dédicace d'un autel : Ἀπόλλωνι Μυρτάτηι Ξανθ- ὑπὲρ Ὀνασᾶ Βοΐσκου réédition d'une inscription publiée par D. Hogarth. — *Région de Limassol.* N. 12-18, série de cippes du type courant à Chypre (cf. L. Robert, *Berytus*, 16 (1966), 28-29) avec des noms sans intérêt. — N. 21, p. 130, de *Lapethos*, dans une basilique du ve siècle : Μαρία εὐξαμένη εὐχὴν ἀπέδωκεν.

659. *Loc. cit.* 1966, 54-79 : *Inscriptiones Cypriae alphabeticae, V, 1965*, avec 3 planches. — *Région de Nicosia.* Les trois premiers monuments sont de *Soloi.* N. 1, pp. 54 et 56, stèle de la haute époque hellénistique avec le nom : Φιλωτὶς Δήμητρος ἱέρεια. — N. 2, pp. 56-57, l'épigramme d'Euodia ici n° 656. — N. 3, pp. 57-58, une nouvelle inscription Ἀρσινόης Φιλαδέλφου, « an altar? », la seconde de ce type dans la région de Soloi. Cf. sur ces monuments L. Robert, n° 120 ; la description s'éclaire à la lumière de cet article. « Bloc rectangulaire (de section pyramidale) de pierre locale, endommagé mais par ailleurs complet ; le dos, bien que non travaillé, semble être l'original (46 cm. de large, 16,5 de hauteur ; épaisseur maxima, 15,7) ». On voit bien qu'une plaque de ces dimensions et de cette forme n'est pas « un autel » ; la remarque sur le dos est caractéristique. C'était encore une plaque encastrée dans un autel en briques. — Les épitaphes n. 4-9 sont encore des cippes du type courant à Chypre. Le n. 5, à *Amathonte*, donne le nom Κειλικᾶ, connu déjà à Chypre par plusieurs inscriptions syllabiques et par une inscription alphabétique (O. Masson, *Inscr. Chypr. Syll.*, n. 87). Nous l'avons signalé à Érétrie et à Olbia, puis reconnu à Thespies (*Bull.* 1959, 184, p. 194) ; il se trouve aussi à Athènes, *Bull.* 1962, 107, avec les renvois. Il est apparu récemment encore dans un papyrus d'Antinooupolis, daté de 154 p. C., Παπεντῶς Κιλικᾶτος (*Recherches de papyrologie*, 3 (1964), 25-27). L'éditeur, N. Lewis, commentait : « Le nom est nouveau. H. C. Youtie m'informe qu'il se trouve aussi dans deux papyrus inédits de Michigan du IIe siècle p. C. ». Il faut réagir contre cette tournure d'esprit qui semble n'envisager une question onomastique qu'à l'intérieur du monde des papyrus. L'épigraphiste qui rencontre un nom qui semble nouveau cherchera naturellement si ce nom n'est pas attesté dans les papyrus et ouvrira en tout cas le *Namenbuch* de Preisigke. Le papyrologue, avant de déclarer nouveau un nom lu pour la première fois dans les papyrus, devrait faire quelques recherches dans les autres sources de l'onomastique grecque. Or, on trouve ce nom dans les *Personennamen* de Bechtel (1917), p. 539 (un esclave à Chios au IVe siècle a. C.) et il en a surgi une bonne dizaine d'exemples, comme nous l'avons dit ci-dessus. « Sur le panneau inférieur, deux mains levées (?) sont représentées en relief. » D'après la photographie il n'y a aucun doute que ce sont des mains levées. « Pour des monuments avec mains levées, trouvés ordinairement en Asie Mineure, voir *MAMA*, V (1937), n. 225, note. » Ces monuments se trouvent en tous pays grecs, aussi bien en Macédoine ou à Nisibe. — N. 11, sur un cippe : Δαίμοσιν Ἀγαθοῖς · Ἀρτεμὼι Φίλωνος χρηστὴι χαῖρε. Il n'y a rien d'anormal dans cette épitaphe : les Dieux Mânes et les vocatifs avec l'*iota*. — Avec un remploi du même monument, l'épitaphe Ἀπολλώνιε Ἀριστοκράτους ποικίλε χρηστὲ χαῖρε. L'épithète ποικίλος est nouvelle dans les épitaphes ; on est surpris qu'elle puisse être une louange. C'est un cas analogue à γαῦρος. — N. 12, dans la région de *Limassol*, dédicace à Zeus Hypsistos, comme il y en a déjà plusieurs

dans la région : Θεῷ Ὑψίστῳ εὐξάμενος Δημήτρ[ι]ς Ξενοφίλου. N. 15, on a retrouvé les fragments de *Paphos JHS* 1888, 223, n. 23 et 246, n. 86, en l'honneur du stratège Théodoros. — N. 21, *région de Famagouste*, cippe avec l'épitaphe : Πρωτόκτητε χρηστὲ εὐδαίμων χαῖρε. Pour le mot εὐδαίμων, une série d'exemples dans *Études Anatoliennes*, 308, note 4 ; encore à Thespies, *BCH* 1958, 152, n. 262 : κεῖμαι βιώσας *64 ans 6 mois* ἀνεφορ[η]τὸς εὐδαίμων. — Pp. 75-79, index des 5 premières séries de ces *Inscriptiones Cypriae alphabeticae*. On fera disparaître, p. 75, le Δωρόθιος Μαρ. Φούα. Μακροσόλα ; cf. *Bull.* 1966, 482.

ÉGYPTE, NUBIE

Inscriptions gréco-juives en Égypte n° 64. Inscription d'Égypte faussement attribuée à Thyatire n° 536.

660. V. Grumel, *Byzantion*, 35 (1965), 83-96 : *Notations chronologiques de plusieurs inscriptions chrétiennes d'Égypte et de Nubie*. G. étudie surtout des inscriptions de ces régions où le jour de la lune est indiqué comme élément de concordance, où sont mises en rapport l'ère de Dioclétien et l'ère des Sarrasins (l'hégire), où la date contient comme élément l'indiction nouvelle ou commençante, où viennent en concordance l'année du monde, l'année de la venue du Christ (ἀπὸ τῆς τοῦ Χριστοῦ παρουσίας) et l'année de Dioclétien. Il apporte diverses corrections à l'une ou à l'autre et il calcule ou vérifie la date de chacune, en indiquant les difficultés. La plupart de ces inscriptions se placent entre le IXe et le XIIe siècle.

661. *Alexandrie*. — A. Bernand, *Alexandrie la Grande* (382 pp. petit in-8° avec 28 photographies ; Paris, Arthaud, 1966). Ce livre pourra initier un nombreux public à l'histoire de la ville et à sa vie ; car il est écrit et présenté avec agrément. Les érudits n'y trouveront pas moins leur profit : mise au point très précise de la topographie, ville et nécropoles. Notes bibliographiques détaillées à la fin du livre, pp. 333-361 et index. En évoquant la vie d'Alexandrie et sa civilisation sous ses divers aspects, B. a traduit de très nombreux textes fort variés ; les inscriptions y tiennent leur place, et notamment des épigrammes.

662. F. Cook, *Inscribed Hadra vases in the Metropolitan Museum of Art* (*The Metropolitan Museum of Art Papers*, n. 12 ; 36 pp. et 17 planches in-4° ; New York, 1966). Cette publication est d'un excellent exemple. Une série d'objets inscrits d'un musée est republiée, au complet, avec photographies des vases et des inscriptions, après révision et avec une bonne bibliographie variée ; celle-ci devrait seulement être plus explicite ; dans une liste de 29 références, comme au n. 9, on devrait distinguer ce qui est pure reproduction sans étude (ainsi le *Sammelbuch*, 1642) et indiquer, quand le texte n'est pas étudié à tous les points de vue, sur quoi portait l'étude : la date, le calendrier, l'ethnique, l'anthroponymie, etc. De même au n. 10 (*OGI*, 36) pour la fameuse épitaphe de Σωτίων Κλέωνος Δελφὸς θεωρὸς τὰ Σωτήρια ἐπανγέλλων distinguer dans les 25 références ce qui touche à la date, aux fêtes de Delphes, etc. C'est une base solide. Les inscriptions avaient été publiées pour la plupart par A. C. Merriam, *Am. Journ. Arch.* 1 (1885). Ce groupe avait appartenu à Elbert Eli Farman (1831-1911 ; portrait p. 0), qui fut consul général des États-Unis au Caire de 1876 à 1881 et juge aux tribunaux mixtes d'Égypte de 1881 à 1884 (pp. 12 sqq.). Bonne introduction sur la catégorie des vases d'Hadra. Pour les études récentes sur les inscriptions, cf. *Bull.* 1953, 233 ; 1955, 261 ; 1962, 352. Le groupe de New York ne vient pas de « la tombe des soldats » à

Hadra, avec ses stèles peintes. La publication comporte 27 vases. N. 1, pour le théore crétois Θαρσύφα[ς] θεωρὸς Κρ[ὴς] Ἀπολλων[ί]ρ[ς], ce dernier ethnique d'Apollonia ne peut être exact ; on doit avoir Ἀπολλωνιεύς à la rigueur ou, normalement Ἀπολλωνιάτης. C'est la forme dans les cinq autres témoignages épigraphiques comme dans Polybe et Diodore (cf. *I. Cret.*, I, pp. 3-4). Pour le nom crétois Θαρσύφας, cf. O. Masson, *Beiträge zur Namenf.*, 16 (1965), 159. Il n'y a pas à chercher des parallèles à la forme du *zêta* dans l'abréviation ZA ; c'est la forme classique normale avec la haste du milieu droite, et non oblique. — N. 2, sur l'hydrie de Ἡγησίου τοῦ Ἀγλωφάνους (*Sammelbuch*, 1644), C. a lu une seconde inscription qui donne l'ethnique : de Kéos, [Ἡγησ]ί[ο]υ [τ]οῦ Ἀγλωφάνου (il n'y a pas à ajouter un *sigma* ; la forme est connue) Κείου, [ἔτους] κ' Ἀπ[ελ]λ[αίου]. — N. 4, sur l'hydrie d'un Phalasarnien (*Sammelbuch*, 1638 ; *I. Cret.*, II, p. 219), le nom n'est pas Ἀνδρόμης ou Ἀνδρομ(έ)νης, mais Ἀνδροκλῆς Ἐπιγένους Φαλασάρνιος Κρής. Dans l'inscription n. 6 (*Sammelbuch*, 2126), Ἀρπάλου τοῦ Ἀρσάμου, relevons que le nominatif n'est pas Ἄρσαμος (index), mais le nom perse Ἀρσάμης (comme dans l'index du *Sammelbuch*, II, p. 217). — Dans le n. 8, épitaphe d'un théore béotien (*OGI*, 36, note 2 ; *Sammelbuch*, 1641), le patronyme est lu Νεάρχου. — N. 12. Sous le pied une seconde inscription (*Sammelbuch*, 1645 et 2127). C. a lu : l. 1, παι ; l. 2, θε : l. 3, μιδα. Il commente (nous traduisons) : « καὶ Θεμίδα, Merriam ; δεῖσαι Θέμιδα, Neroutsos, ' qu'on ait peur de la justice '. Il n'y a pas de place pour les deux premières lettres de cette lecture et Fraser a marqué que Θεμίδα n'est pas acceptable comme accusatif de Θέμις ». Cette dernière objection n'est pas valable ; mais la formule n'est évidemment pas ce que l'on attend. La photographie permet de vérifier la lecture de C., avec le *pi* initial et tout le reste. Il n'y a rien à corriger ni à suppléer ; il faut reconnaître le nom, au génitif, Παιθεμίδα, qui nous enseigne que ce personnage était un Crétois, et sans doute de Gortyne. Cette ville a fait connaître ce nom pour deux personnages : Παιθεμίδας Ῥανίω, agoranome (*I. Cret.*, IV, 253) et Παιθεμίδα (génitif), ambassadeur auprès du roi de Macédoine Démétrios II (*ibid.*, 167, l. 7) ; ce nom est là une nouvelle lecture de M. Guarducci, sur estampage ; Halbherr avait écrit [Π]α[ρ]θε[ν]ί[δ]α ; d'où *SGDI*, 5019 et Ad. Wilhelm, *Gr. Inschr. rechtl. Inhalts*, 37). — N. 16 : pour Κλῆμις Ἀκαρνάν (*Sammelbuch*, 1646 ; pas dans les Acarnaniens réunis dans *IG*, IX I², fasc. 2 ; non plus le Ἄτταλος Ἀκαρνάν de *Sammelbuch*, 2104, le Νικοκράτης Τισιμάχου Ἀκαρνάν 689, le Μενέμαχος Ἀπολλοδώρου Ἀκαρνάν 390), C. lit le patronyme, après Κλῆμις, Κα.ηνο.. — N. 18 (*Sammelbuch*, 1649), le second nom est lu : « Εὐαλ-λίου ? — or perhaps Εὐαμίου ». Ne pourrait-on avoir Εὐδάμου ? — P. 33, sur un vase de la collection, C. a reconnu les 4 lignes de l'épitaphe *Sammelbuch*, 2134 : Ἡρακλείδης ὁ καλὸς κεῖτ' ἐνθάδε, ὡς Ὄσειρις ἢ Παφίης ὁ Ἄδωνις κτλ. Discussions sur le rapport entre l'inscription du vase et les inscriptions du mur. Ajoutons le commentaire de E. Lauch, *Theol. Ltz.*, 76 (1951), 661-668 : *Eine echt hellenistische Grabschrift*, signalé et apprécié *Bull.* 1954, 267. — Dans l'étude générale de ce type de vases, C. rappelle les exemplaires conservés ailleurs. P. 8, note 7, un vase à Athènes porte l'épitaphe d'un ambassadeur, fils de Ménon : [K]υρηνῖος (*Sammelbuch*, 1676). Cet ethnique, restitué par Braunert, est impossible. Ce doit être [Πολ]υρήνιος, de Polyrhenia dans la Crète Occidentale. Urne cinéraire d'un autre Polyrhénien à Alexandrie (Breccia, *Iscr. Alex.*, 197 ; *Sammelbuch*, 3999 ; *I. Cret.*, I, p. 239 ; certainement pas mention d'un Délien à la fin). *Ibid.*, un vase de la collection Rodin, épitaphe d'un Athénien, Θεοδώρου Ἀθηναίου, où on a employé le calendrier athénien, Ἐλαφηβολιῶνος ζ'. — P. 19, remarques sur la formule διὰ Θεοδότου ἀγοραστοῦ (*Bull.*, 1955, 261).

663. J. F. Gilliam, *American studies in papyrology*, I (n° 17), 113-119 et Pl. I : *Leather scrolls from Alexandria*, publie un faux intéressant semblable à celui qu'avait publié P. M. Fraser, *Bull.* 1963, 303. A la Columbia University se trouve une série de feuillets de cuir (le mot parchemin serait trop flatteur) achetée en 1954 par W. L. Westermann. Ces feuillets sont les uns souples, les autres durs et cassants ; ils ont été roulés ou pliés. Certains n'ont pas autre chose que des lettres sans suite apparente, des signes et des figures. Sur d'autres se lisent la dédicace à Sarapis, Dionysos, Isis, Aphrodite et les Theoi Sotérès et Polyphoroi (*Sammelbuch*, 5863), la dédicace par les Juifs de Xénéphyris du portique de leur synagogue (5862) que F. avait reconnues sur un autre livre, *ibid.*, et une troisième inscription où G. retrouve *Sammelbuch*, 2100, inscription honorifique de la ville pour Λυκαρίων Νουμηνίου. Cette 3e inscription, dont l'original avait été trouvé à Alexandrie même, et la reproduction aussi sur un autre feuillet de 3 inscriptions de momies, *Sammelbuch* 1429 et 1427, de Meir en Moyenne Égypte, et 6700, du Fayoum, rendent plus difficile d'expliquer la naissance de ces faux ; car on ne peut songer, comme F. pouvait le supposer pour les autres, au moment même où elles avaient été découvertes à Abu el Matamir. Peut-être les trois inscriptions ont-elles été copiées au Musée d'Alexandrie même et les inscriptions de momies dans le *Guide du visiteur au Musée du Caire* de G. Maspero. La Pl. I donne le feuillet 16 avec les deux premières inscriptions côte à côte ; le haut forme une sorte de fronton en pyramide tronquée avec 4 lignes de lettres et des signes magiques ; à gauche et à droite en bas d'autres signes et des lettres. — Ce genre de faux n'est pas rare en Égypte : copies sur telle ou telle matière d'un texte authentique ; cf. par exemple S. de Ricci, *Revue Archéologique* 1913, I, 105 ; le même dans Ad. Reinach, *Revue Épigraphique* 1 (1913), 259 ; le même aussi, dans E. Breccia, *Iscr. gr. Mus. Alex.*, pp. 244-245, pour un cas très curieux : sur un bas-relief de banquet, on a copié, sauf le premier nom, une dédicace de Chypre à Opaon Melanthios (au Louvre) d'après un catalogue de vente. Ce procédé est fréquent pour les tablettes de momies, où l'on copie en plusieurs exemplaires un texte authentique. Ce n'est naturellement pas spécial à l'Égypte ; cf. par exemple *Rev. Phil.* 1939, 139 ; *Comptes Rendus Acad. Inscr.* 1954, 504-505 (pour le « tesson politique » athénien) ; à Malte, Ad. Reinach, *Rev. Épigr.*, 2 (1914), 159 ; à Antalya, *Bull.* 1959, 451, pour un décret d'Aspendos ; pour l'Italie du XVIIe siècle, L. Moretti, *Riv. Fil.* 1964, 330, note 1. Il peut être utile de signaler dans ce contexte qu'on nous a montré, en 1963, la photographie d'une inscription d'Alep, gravée sur une stèle ; un bon nombre de fautes défigurait le texte ; c'était en réalité la copie d'une inscription sur sarcophage en calcaire, dans un cartouche, qui se trouvait à environ 50 km. à vol d'oiseau à l'ouest d'Alep, à Kafr Araq, et qui fut publiée par H. Seyrig dans G. Tchalenko, *Villages antiques de la Syrie du Nord*, III (1958), p. 23, n. 21 *a* (*Bull.* 1959, 459, p. 262).

Timbres amphoriques à Alexandrie n° 40.

664. *Fayoum?* — R. Koerner, *Archiv Papyr.*, 18 (1966), 47-56 et Pl. 6 : *Eine Weihinschrift aus der Zeit Ptolemaios V*, publie une inscription du Musée de Berlin dont la provenance est inconnue. C'est une dédicace : Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας Θεῶν Ἐπιφανῶν (l. 1-4), faite à trois divinités égyptiennes dont les noms n'étaient pas connus : Στοτοήτει καὶ Σοκομμήτει καὶ Πνεβτύνει θεοῖς μεγάλοις μεγάλοις μεγάλοις ἐπηκόοις καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς τὸν βωμὸν εὐχήν (l. 5-12). K. rapproche le nom de personne Στοτοῆτις à Soknopaiou Nésos, où le dieu principal est un dieu crocodile

Sobk- Σοῦχος, dont le nom apparaît en composition sous la forme Σοκ-, qui doit être le premier élément du second dieu, aussi crocodile. Quant au troisième, Πνεβτῦνις, « der Herr von Tynis », K. le rapproche de Σοκνεβτῦνις, « Suchos, Herr von Tynis », encore un dieu crocodile honoré à Tynis = Tebtynis dans le Fayoum, et cela fixerait la provenance probable de l'inscription. Les deux dernières lignes donnent une date qui pose des problèmes. Πετεσοῦχος (le dédicant a aussi Σοῦχος dans son nom) Φατρῆς (ἔτους) ε' Φαμενὼθ α'. Avec la façon normale de dater, ce devrait être la 5e année du règne de Ptolémée Epiphane, 201-200. Or, il n'a épousé Cléopâtre que dans sa 12e année de règne en 194-193. K. dit qu'on ne peut supposer qu'un *iota* a été omis (ce qui ferait la 15e année, 191-190) ; il n'y a pas de faute dans l'inscription. Ou bien faut-il penser à quelque autre point de départ ? K. cherche dans l'histoire du règne de Ptolémée Épiphane si un événement a pu donner lieu à une semblable datation et conclut, p. 56 : « So sind also keine Urkunden vorhanden, die durch ihre Angaben ein Epochenjahr 197 aus chronologischen Gründen unmöglich machten ; eine Bestätigung ist allerdings auch nicht zu erlangen ».

665. *Fayoum. Medinet Madi.* — R. Merkelbach et I. Cazzaniga, *Parola del Passato* 1965, 298-300 : *Osservazione critico-testuali agli inni isiaci di Isidoro.* Pp. 298-299, M., dans l'hymne II (*SEG*, VIII, 549), corrige le vers 27 : τερφθέντες δ' εἰς οἶκόν τε πανηγυρίσαντες ἔδησαν. « Le pied qui est de trop disparaît si l'on écrit : δ' οἰκόνδε. » — Cette correction était déjà faite par Ad. Wilhelm, *Wiener Studien*, 61-62 (1943-1947), 175. — Dans l'hymne III (550), au vers 14, il corrige καρποί en κᾶποι, « les jardins » avec la forme dorienne. — Pour le vers 21, observation sur Βορέου ἠδυπνόου, à savoir les vents étésiens. — Dans l'hymne IV (551), vers 23 : Σούχου παγκράτορος μεγάλου μεγάλου τε μεγίστου, M. corrige : μεγάλων τε μεγίστου. — Pp. 299-300, C., au vers 26 de l'hymne II, supprime ἐς avant εὐφροσύνην, ce dernier mot étant « homériquement » pentasyllabique. Au vers 28 de l'hymne III, C. suggère de remplacer ἐφορῶσα par l'homérique φορέουσα. Au vers 16, il corrige πόλεμοί τε ἀνδροκτασίαι τε en πολέμῳ ἀνδροκτασίαι (datif). Observations sur ἀπημαύρωσ' au vers 18. Dans l'hymne IV, au vers 18, la formule γράμμ' ἀναλεξάμενοι est empruntée à Callimaque, *Epigr.* 23.

666. *Thèbes.* — R. Hutmacher, *Das Ehrendekret für den Strategen Kallimachos* (*Beiträge zur klass. Philologie*, 17 ; 77 pp. in-8° ; Meisenheim am Glan, 1965). H. a revu à Turin et sur des estampages le décret des prêtres de Diospolis pour le stratège Kallimachos *OGI*, 174, révision qui était nécessaire (cf. Ad. Wilhelm, *Aigyptiaka*, 24-32, 74 ; *Bull.* 1946-47, 246). Après une introduction sur le personnage honoré, sa famille et ses fonctions, il fournit une nouvelle édition de l'inscription avec apparat critique et un commentaire suivi de chaque tournure.

667. *Mons Porphyritès.* — Nous n'avons pas vu J. Dummer dans *Neue Beiträge der Alten Welt*, II (Berlin, 1965), 293-303 : *Bemerkungen zu einer Inschrift von Mons Porphyrites*, qui porte sur l'inscription *SEG*, VIII, 647 (aussi dans Meredith, *Chron. Eg.*, 22 (1953), n. 4 ; cf. *Bull.* 1954, 276) : Καθολικὴ ἐκκλησία Μελιτίου, Δίδυμος ἐπαρχικὸς κτλ. Cet article est analysé par H. G. Beck, *Byz. Z.*, 59 (1964), 267 : « D. se décide, parmi les différentes solutions proposées, en se référant à un passage intéressant d'Épiphane (*Panar. haer.*, 68, 3, 5), pour une église des schismatiques mélétiens ; il admet comme *terminus post quem* 311, sans affirmer avec certitude son *terminus ante quem*. Il reste encore assez d'énigmes, et d'abord la mention des colonnes de Jérusalem ».

668. *Philai.* — A. Dihle (n° 674), 52-53, sur τύραννος dans l'inscription de Cornelius Gallus *OGI*, 654.

669. *Talmis.* — R. Merkelbach et I. Cazzaniga, *Parola del Passato* 1965, 301-302 : *Nochmals über das Proskynema an den Gott Mandulis*, reviennent sur l'hymne à Mandoulis (*Bull.* 1965, 464) et en proposent une restitution complète.

670. S. Donadoni, *Studi classici e orientali* (Pise), 14 (1965), *Tre schede copto-nubiane*, pp. 27-29, revient sur la ligne 14 de l'inscription de Silco : ἐγὼ γὰρ εἰς κάτω μέρη λέων εἰμὶ καὶ εἰς ἄνω μέρη ἄρξ εἰμι. Il rappelle les anciennes interprétations de Niebuhr et de Letronne. « Encore récemment W. Emery, *Excavations at Ballana and Qostul*, Le Caire, 1938, p. 15, est incertain devant cet αρξ et traduit : « car je suis un lion dans la région du bas, et je suis un oryx (?) dans la région du haut », négligeant une observation de O. von Lemm, *Kleine koptische Studien*, XI (*Bull. Ac. Imp. Sc. Petersb.*, XIII 1 (1900), p. 18 sqq.) qui montre que ἄρξ est la forme copte de ἄρκτος ours (seulement dans cet exemple dans un contexte grec), souvent en parallélisme avec le mot plus propre AABOI. Lion et ours sont souvent en rapport d'origine biblique. Mis sur la voie droite par cette observation, il est facile d'ajouter des exemples plus pertinents et propres à montrer clairement ce qu'a voulu dire Silco ». Des textes coptes magiques parlent d'un être dont la partie antérieure est un lion et la partie postérieure un ours. D. pense que Silco était païen. — On peut lire dans *OGI*, 201 (paru en 1903) une édition de l'inscription de Silco avec des notes abondantes et intéressantes de Dittenberger. On y peut voir, note 26, l'interprétation de ἄρξ comme la forme copte de ἄρκος et le rapprochement avec les textes bibliques ; tout cela d'après Lepsius dans *Hermes* 1876, 137-138. D'autre part, note 25, Dittenberger indiquait : « non corporis partes inferiores et superiores ut de figura ex diversis animalibus confusa qualis est chimerae cogitandum sit, sed terrae partes hic distingui, nunc omnes consentiunt ».

671. **Nubie.** — R. Koerner, *Arch. Papyr.* 1966, 44-46 et Pl. 5 : *Eine griechisch-christliche Grabinschrift aus Nubien*, publie une inscription chrétienne assez difficile à lire, gravée sur un bloc de grès, qui se trouve au musée de Berlin sans indication de provenance. Les formules permettent à K. de l'attribuer à la Nubie. Θ(εὸς) ἐλεήμων. (cette formule n'est pas une formule des inscriptions de Nubie, ni de celles d'Égypte, où l'on trouve εἷς θεὸς ὁ βοηθῶν que rapproche K.) *croix* Τ[έ]λη (= τέλει) τοῦ βίου ἐχρήσατο (formule utilisée seulement en Nubie) ἡ μακαρία Ἐλισαβετ (μακάριος pour le mort est plus fréquent en Nubie qu'en Égypte) ἐν [μη]ν[ὶ Ἀ]θὺρ : β : [Ἰνδ... Ἀνα]παύσῃ [αὐτὴν ὁ] θ(εὸ)ς εἰς κό[λπους] Ἀβραὰμ [κ]α[ὶ] Ἰσαακ [καὶ] Ἰ̣α̣κω̣ὸ̣ ἐν σκη[ναῖς τῶ]ν δικαίων. ἀ̣[μην]. Cette prière est une des formules de prière fréquentes en Nubie. Comme la partie plus rare ἐν σκηναῖς τῶν δικαίων se trouve surtout dans les inscriptions de Ginâri-Têfe, K. pense que son texte provient plutôt de la Basse Nubie.

672. *Pachoras.* — K. Michalowski, *Faras, Die Kathedrale aus dem Wüstensand* (189 pp. in-4° ; Benziger Verlag, Einsiedeln, 1967), avec de très nombreuses photographies par G. Gerster, dont beaucoup en couleurs (surtout les magnifiques fresques), donne le cadre historique et archéologique pour cette région nubienne en même temps que l'histoire des fouilles et permettra une vue d'ensemble au delà des rapports préliminaires qu'il unifie, corrige et complète. Pp. 185 et 186, listes des rois de Nubie et des évêques de Pachoras avec utilisation des plus récents documents.

673. S. Jakobielski, *Études et travaux, Centre d'Arch. Méditerr. Acad. Polonaise*, 3 (1956), 151-170 : *La liste des évêques de Pakhoras*, publie cette liste, écrite à l'encre dans une niche d'un mur à l'angle sud-est de la cathédrale. Il y avait 27 noms, avec les années d'épiscopat pour chacun des évêques : par

exemple Ἰγνατίου ἔτη λδ' ou bien ἀϕ(δᾶ) Πέτρου ἔτη κε'. Ils vont du VIIe siècle au XIIe. C'est en 902-903 p. C. qu'on a dû écrire à la fois les 15 premiers noms. Depuis le 16e, la liste fut tenue à jour, chaque nom étant écrit par une main différente. La liste est en grec ; seuls les noms 19, 20 et 21 sont écrits en copte ; pour les notices plus développées (à partir de 24) concernant les noms 27 et 28, il y a des morceaux nubiens. J. commente chaque rubrique en donnant les détails de la lecture et en étudiant éventuellement les textes relatifs au même évêque : épitaphes trouvées dans les fouilles (cf. *Bull.* 1964, 465 ; 1965, 498) ou auparavant une par Vidua en 1820, aujourd'hui à Turin, une publiée par Sayce et Maspéro, inscriptions de fondation en grec ou en copte, notices à côté des portraits peints.

674. *Méroé.* — A. Dihle, *Umstrittene Daten, Untersuchungen zum Auftreten der Griechen am Roten Meer* (92 pp. in-8° ; Köln 1965), 52, n. 57 et 66, n. 67, repousse l'interprétation et la date soutenues par W. Altheim, *Bull.* 1964, 557, pour une inscription d'un roi d'Axoum, *Sammelbuch*, 2055.

675. *Adoulis.* — A. Dihle, *ibid.*, parle des deux inscriptions *OGI*, 54 et 99, en traitant de *Zur Geschichte des Aethiopennamens*, 65-79.

CYRÉNAÏQUE

676. *Cyrène.* — Cachets de sceaux au nomophylakion n° 61.

677. J. H. Oliver, *Greek, Roman Byz. Studies*, 7 (1966), 25-29 : *Herodotus 4. 153 and SEG IX 3.* Dans le décret de Théra sur la « stèle des fondateurs » (*Bull.* 1953, 252 ; 1954, 278 ; 1961, 839 ; 1962, 364), O. retient de la restitution de L. H. Jeffery (*Bull.* 1962) l'idée qu'un nombre de gens était indiqué ; il voudrait restituer l. 28-30 : υἱὸν δὲ ἕνα καταλ[έ]γεσθαι τῷ [οἴκω ἑκάστω, ἑκατὸν αὐ]τοὺς ἡβῶντας, καὶ τῶν [ἄλλ]ων Θηραίων ἐλευθέρος [ὅ κα λῆι] πλέν ; il donne à ἡβῶντας le sens de jeunes gens en âge de partir en campagne (un emploi semblable de αὐτούς demanderait des parallèles). C'est aussi ce chiffre qu'il introduirait dans Hérodote, IV, 153, où une ligne serait à rétablir : καὶ ἀπὸ τῶν χώρων ἁπάντων ἑπτὰ ἐόντων <ἕνα τοῦ οἴκου ἑκάστου, ἑκατὸν> ἄνδρας.

678. Y. Garlan, *BCH* 1965, 338-339 : *Sur le règlement des droits de représailles.* De ce texte *Bull.* 1962, 363 (début) ; 1964, 565, G. rapproche le passage d'Isocrate, *Nicoclès* (III), 33 : πανταχῇ συλωμένων ἡμῶν, τὰ πλεῖστα τούτων διέλυσα κτλ.

679. L. Robert (n° 477), n. 120 : couronnes aux temples et sacrifices devant les maisons dans *SEG*, IX, 5.

680. S. Applebaum, *Parola del Passato* 1964, 293-303 : *Jewish status at Cyrene in the Roman period*, attire l'attention sur des noms juifs dans la liste d'éphèbes *Bull.* 1962, 363, n. 7, et sur le fait que la liste de nomophylaques en 60-61, *ibid.*, n. 2, contient l. 8 un juif : Ἐλάζα[ρ Ἰ]άσονος. Il en tire diverses conclusions et conjectures sur le statut des Juifs à Cyrène.

NORIQUE ET PANNONIE

681. A. Betz, *Wiener Studien*, 79 (1966), 597-613 : *Die griechischen Inschriften aus Oesterreich*, réunit de façon utile les inscriptions grecques trouvées dans cette région. Malheureusement les lemmes mettent sur le même plan, sans indiquer leurs rapports mutuels, toutes les éditions. — Le plus grand nombre provient de *Carnuntum*. N. 1, épitaphe métrique du fils d'un ἀοιδοπ[ό]λ[ο]υ, Diodôros (Peek, *Gr. Vers-Inschr.*, 832). — N. 2, dédicace bilingue

du gouverneur *T. Pomponius Protomachus* à la déesse de la Justice, *Aequitati* (Dessau, *IL Sel.*, 9257). En grec : Πρήξ[εως εἵνεκα] τῆσδε προτειμη[θεὶς ἀνέθ]ηκεν Πρωτόμαχος βωμὸν Εὐδικίῃ σθεναρῇ. Voir le n° suivant. Pour Εὐδικία, son culte et les gouverneurs voir *Hellenica*, IV, 103, 107. — N. 3, fragment très mutilé d'une épitaphe, qui est donné avec la restitution complète de W. Kubitschek. Il peut concerner un médecin, l. 4 : ἰατ[ρῷ]. Sur les inscriptions de médecins en Occident, cf. *Rev. Phil.* 1939, 166-173 ; *Hellenica*, II, 103-108 ; *Bull.* 1951, 249. — N. 6, l'épigramme Peek, *loc. cit.*, n. 1853. Pour χαῖρε καὶ σὺ τίς ποτ'εἶ, sans ajouter (πόλλα) avec Peek après καὶ σύ, cf. *Ant. Class.* 1963, 13 ; *Bull.* 1964, 249, 250 ; encore Dimitsas, *Makedonia*, n. 403, 472. — L'inscription n. 8, peinte sur un mur, pique l'attention : — Σμυρναῖος, [νικ]ήσας τὴν πεν[ταθλίαν] ou πεν[τετηρίδα] (sans doute ni l'un ni l'autre) | [ἐσ]τεφανώθη —. N. 11-14, les 3 plaques avec texte magique : sur 'Ανταύρα. — Nous ne mentionnons pas les anneaux et les inscriptions sur camées ou sur vases. — N. 28-30, inscriptions du *Magdalensberg*, *Bull.* 1962, 376. — Le n. 31, à Schwarzenbach en Carniole, est curieux ; car, avec la maxime Χθὲς ἐμοί, σήμερον σοί, elle est datée de 1576.

682. La dédicace bilingue du gouverneur, à Carnuntum, est commentée par R. Egger, *Das Praetorium als Amtssitz und Quartier römischer Spitzenfunktionäre* (*Sitz. Ak. Wien. Phil. hist. Klasse*, 250, IV ; 47 pp. in-8° ; 1966), pp. 8-10. Elle est importante pour le sujet traité par E., qui indique en détail la place de la trouvaille dans le camp et la destination du bâtiment. Pp. 13-28, il groupe les textes latins et grecs sur les prétoires de cette sorte, prétoires civils.

ITALIE ET SICILE

683. **Italie.** *Aquilée.* — G. Brusin, *Rendic. Acc. Lincei* 1966, 27-34 : *Le epigrafi di Aquileia.* En faisant prévoir l'édition complète des inscriptions de cette ville dans *Inscriptiones Italiae*, B. donne un très rapide aperçu des recherches épigraphiques à Aquilée et des principales catégories d'inscriptions. P. 31, il signale deux inscriptions grecques trouvées récemment et indiquant « l'origine orientale des commerçants ». Τίτος Φλάυιος (il ne faut pas corriger en intercalant un *omicron* entre l'*alpha* et l'*upsilon*) Εὔπορος Κορίνθιος, ναύκληρος πλοίου 'Αφροδείτης, (pour les noms des navires, voir *Bull.* 1956, 3) et Δέκιμος Λαίλιος Βάσσος 'Αδραμυτηνός.

684. *Rome.* — L. Moretti, *Bull. Commiss. Arch. Communale di Roma*, 79 (1963-64 ; paru en 1966), 135-146 : *Iscrizioni greche inedite di Roma*, VI, publie plusieurs épigrammes funéraires inédites. N. 1, épitaphe bilingue trouvée en 1955 sur la Via Prenestina : *Luci Velleni.. vides | vitae monumentum a[egr]is deversorium, | mulleis ac variis vitae [regi]onibus actae | fessum letali sede q[uie]s retinet.* La partie grecque consiste en un distique exprimant une sentence de même ton, mais d'expression différente :

Πλούτου καὶ πενίης θάνατος λύσις · ἀμφοτέρων γὰρ
τὸ ζῆν ἐν λύπαις φύσις ἀνιοχεῖ.

Nous écririons Φύσις avec une majuscule. — N. 2. Une inscription inédite de 3 lignes sur plaque de marbre donne la fin de l'épigramme *IG*, XIV, 1923 (Peek, *Gr. Vers. Inschr.*, 185), connue par deux copies du XVIe siècle et disparue. On a dès lors : Ἐῆι δάμαρτι τεῦξεν Πανθίᾳ τάφον τεἰνων ἀ|μοιβὴν Εὐτύχης

σεμνοῦ βίου. Cet heureux rapprochement a pu se faire avec une pierre disparue parce que l'*alpha* qui terminait la partie supérieure se continue exactement par les deux dernières syllabes du mot ἀμοιβήν. Il importe de noter que W. Peek avait reproduit dans son texte et sans signe de doute la restitution de Kaibel τείνων ἀ[μέμπτων — ⏑ — τρόπων χάριν]. On pourrait ici méditer à quel point de pareils suppléments sont fallacieux et ne servent en rien à la compréhension du texte. Il faut noter aussi que Kaibel lui-même, *Rhein. Mus.* 1879, 193, n. 668 a, ne donnait cette restitution que dans l'apparat en l'introduisant ainsi : « possis τείνων ἀ[μέμπτων *nomen viri* τρόπων χάριν]. » Ensuite, il l'inséra dans le texte de *IG*, XIV, 1823, sans explication ni réserve, d'où l'édition de W. Peek. — N. 4, fragment de l'épitaphe d'un ἀπὸ Μουσίου : ἰμὶ ἐγὼ δὲ τ[ρι]βοῦνος. — N. 5, dans la famille, un Λοῦπος γραμματικός. — N. 6, trois distiques pour une Καλλιόπη, morte à moins de 15 ans :

ἄξιον εὐεπίη[ς οὔν]ομ' ἐνεγκα[μένη],
ψάλμασιν ἢ θαλ[εραῖσι] παρ' εἰλαπίναις θ[α]λ[ίαις τε]
ᾠδῆς εὐμούσ[ο]υ [γῆ]ρυν ἀνεῖσα [καλήν].

Les n. 7 et 8 sont extraits des papiers (au Vatican) de Menestrier, d'après ceux de G. Rubeo. D'après le n. 7 (trois distiques), Julia, fille de Quintilius Elpidephoros, n'ayant pas 10 ans, était prêtresse d'une σπεῖρα de Dionysos.

685. L. Moretti, *Riv. Fil.* 1966, 300-301 : *Epigraphica* : *8, A proposito dell'epitelo di Sardi* πρωτόχθων. Ayant vu sur la photographie publiée d'une des inscriptions récemment trouvées à Sardes, de l'époque de Caracalla (cf. *Rev. Phil.* 1967, 48, n. 6), l'épithète que Sardes se donne, πρωτόχθων, M. a trouvé ainsi l'explication d'un fragment d'architrave *IG*, XIV, 2236 - ρωτοχθο -. Ce fragment, peut-être de [Σαρδιανῶν π]ρωτοχθό[νων] est la confirmation de l'existence à Sardes d'une *statio* des gens de Sardes au Forum, dont il avait, dans son article *Bull.* 1959, 525, conjecturé l'existence d'après deux dédicaces à Korè (cf. déjà *Rev. Arch.* 1934, 1, 60, note 0).

686. L. Robert, *Ant. Class.* 1966, 387-388 : dans l'épitaphe *IG*, XIV, 1481, l'adjectif γνήσιος et la formule ἂν ἐπείξει.

687. Sur les didascalies *IG*, XII 1, 125 (cf. *Bull.* 1962, 378), voir n° 191.

688. *Cumes.* — A. De Franciscis, *Mélanges Piganiol* (1966), I, 229-232 : *Chi era C. Claudio Pollione Frugiano?*, revient sur l'inscription (photographie p. 229), gravée sous la base du Diomède de Cumes et qui n'était pas visible : Γα(ίου) Κλ(αυδίου) Πωλλίωνος Φρουγιανοῦ ἀπὸ μουσείου. Selon A. Maiuri, c'était l'artiste, et les deux derniers mots indiqueraient que la copie du Diomède avait été faite sur une autre copie conservée dans le Mouseion d'une cité indéterminée, sans doute Pergame. Pour F., Frugianus était le propriétaire de la statue ; il l'avait tirée de son 'mouseion ' pour la faire placer dans le sanctuaire d'Apollon à Cumes. Il date l'inscription et la statue de l'époque d'Hadrien, avec Mustili, plutôt que de la première moitié du Ier siècle, avec Maiuri. — Quel que soit le rapport de l'inscription avec la statue, les mots ἀπὸ Μουσείου ne se rattachent-ils pas à l'identité du personnage, et ne signifient-ils pas que celui-ci appartenait au Musée d'Alexandrie ?

689. *Pithecoussa (Ischia).* — H. Hommel, *Gnomon* 1966, 611, pour la fameuse inscription de la ' coupe de Nestor ', *Bull.* 1956, 365 ; 1958, 557 ; 1960, 451 ; 1962, 385 ; 1964, 14 ; 1966, 507, donne son opinion sur la date. S'il n'accepte pas de descendre avec R. Carpenter jusqu'au milieu du VIe siècle, il n'accepte pas non plus la fin du VIIIe siècle, et il se prononce pour les environs de 600 ou peu après.

690. *Élée-Velia.* — Dans un fascicule triple de *Parola del Passato* 1966 (fasc. 108-110) consacré à cette ville, M. Guarducci, 279-294 : *Divinità fauste nell'antica Velia*, publie ou republie quatre cippes trouvées dans deux petits sanctuaires sur des terrasses dans la partie haute de la ville. Elle date les n. 2, 3 et 4 du ve siècle, et le n. 1 de la première moitié du IVe siècle. Les lettres se suivent de haut en bas, en colonne pour le n. 1 (une colonne pour chacun des deux mots). Le n. 1 porte : Ποσειδῶνος Ἀσφαλείου ; déjà *Bull.* 1952, 196 ; 1959, 535. Gu. veut y voir la divinité marine plutôt que le protecteur contre les tremblements de terre. Il est parfaitement arbitraire de supposer, à la suite de C. P. Sestini, qu'un autre cippe, dont il ne reste que la base d'encastrement, appartenait à Aphrodite Euploia. — Le n. 2 porte : Ζηνὸς Ὡρίο. On avait lu ou entendu : Zeus Horios, protecteur des frontières. Gu. voit dans Ζεὺς Ὥριος le Zeus du bon vent, le Zeus Ourios du sanctuaire du Bosphore et de Délos, connu sous la forme Ὥριος à Centuripae (*Bull.* 1964, 615). — N. 3 : [Π]ομπαίο. Gu. entend par là, qu'il s'agisse d'une épithète de Zeus ou d'une divinité distincte, un « accompagnateur pendant les voyages sur terre et spécialement sur mer » plutôt que comme un accompagnateur des âmes. — N. 4 : Ὀλυμπίο Καιρῶ. Kairos possédait un autel à Olympie à l'entrée du stade, ainsi qu'Hermès Enagônios (Pausanias, V, 14, 9). L'épithète à Velia marque le rapport de Kairos divinisé avec Olympie. Gu. discute de l'endroit où était exposé le Kairos de Lysippe et le situe à Olympie ; c'est l'entrée du stade que désignerait ἐν προθύροις dans l'épigramme de Posidippe *AP*, XVI, 275.

691. *Ibid.*, D. Musti, en reproduisant *Le fonti per la storia di Velia*, y a inclus les inscriptions de la ville, grecques et latines, 326 sqq. L'inscription honorifique p. 327 (au bas) est *Bull.* 1959, 535 *a*. P. 331, (au bas), mention d'un cippe, daté du IVe siècle, avec Ἥρης Θελξίνης. P. 333, un bloc avec l'inscription Διός. — Pour la prosopographie (cf. notre remarque *Bull.* 1959, 536 sur l'article de G. Radke dans *PW*), M. réunit, pp. 334-335, les témoignages sur des Ἐλεάτης à Délos, et pour Délos il renvoie à la liste des proxènes *Sylloge*^3^, 50, l. 129 et 51, l. 132 sqq. Il y en aura d'autres à ajouter.

692. *Ibid.*, 336-341. P. Ebner, *Nuove epigrafe di Velia*, fait connaître une série d'inscriptions, grecques et latines. Un manuscrit de 1832, « Rime dell'avvocato D. Tiberio Testa », donne, parmi des poésies, avec la relation de « il viaggio a Velia di Fidalmo e Nice », la copie de 22 inscriptions grecques et latines. Pour les inscriptions grecques, les n. 6, 15, 16, 17 sont connus comme *IG*, XIV, 659, 656, 660, 661. E. indique les variantes. Les autres sont des épitaphes au génitif, qui ne sont pas sans intérêt pour l'onomastique. Nous les reproduisons ici. N. 3 : Ὀνήσου τοῦ Ἀπολλοδώρου καὶ Ἀρίστ(ω)νος. N. 4 : Σωφρόνας τῆς Ἀγαθείνου. N. 5 : Εὐαγόρου τοῦ Ὀνήσ[ου]. N. 7 : Δεινίου τοῦ Ζωΐλου. N. 8 : Ἰκεσίης τῆς Σ<ι>ωσάνδρου. N. 9 : Κληνομάχου τοῦ Δι(ο)ν(υ)σίου. N. 10 : Θεμιστοῦς. N. 11 : Ζωΐλου τοῦ Ὁσιος. N. 12 : Χρυσίδος. N. 11 et 12 verticalement : Δι(ο)νυσίου et Ἀρίστων. Le n. 23 est un autel : Φερσεφόνης, Ἀΐδου. Le bloc est conservé et fut publié (ici photographie) par Ribezzo, *Riv. Indo-Greco-Italica* 1937, fasc. 3-4, p. 94 *(non vidimus)*. — P. 339, n. 24, sur un bloc le nom d'Héra : Ἥρης (encore photographie). P. 340, n. 25 (avec photographie), sur un bloc brisé, lettres en colonne ; transcrites : — ιδων. « L'écriture est la même que celle des cippes de Poseidon Asphaleios et d'Héra Thelxinia. » N'a-t-on point alors : [Ποσε]ιδῶν[ος] ? — P. 341, n. 28 : sur un bloc, en lettres d'époque tardive : Ῥοῦφα καὶ Ζώβιος.

693. *Ibid.*, 366-370, G. Gallo, *I bolli sui malloni di Velia*, avec 93 photographies aux pages 371-377, publie et classe une nouvelle série de briques (cf. *IG*,

XIV, pp. 598-599 ; Schleuning, *Velia in Lucania* ; Mingazzini, *Atti Soc. Magna Grecia*, 1954 ; elles ont été trouvées en trois endroits dans les deux campagnes de fouilles.

694. G. Pugliese Carratelli, *Parola del Passato* 1965, 306 : Παρμενείδης φυσικός, revient sur son article de 1963 (*Bull.* 1965, 490), pour la valeur du terme φυσικός et son rapport avec Parménide, sur la relation entre ce philosophe et le collège (φωλεός) des médecins de Velia et l'origine de l'école médicale de cette ville.

695. M. Gigante, *ibid.* 1964, 135-137 : *Velina gens* ; — 450-452 : *Parmenide Uliade*.

696. *Héraclée de Lucanie.* — F. Sartori, *Atene e Roma* 1965, 145-160 : *Società e diritto nelle tavole greche di Eraclea Lucana*, résumé d'une conférence en Allemagne et d'une étude préparée par l'auteur sur Héraclée : renseignements qu'on trouve dans les tables de bronze d'Héraclée sur la constitution, assemblée, magistratures, organisations sociales, institutions juridiques.

697. *Région de Sybaris.* — M. Guarducci, *Rend. Lincei* 1965, 392-395 et Pl. I : *Sulla tabella bronzea iscritta di Francavilla Marittima*, reprend, avec photographie, le texte et la traduction que G. Pugliese Carratelli avait donnés d'une inscription trouvée au cours de la fouille d'un sanctuaire *Atti e Memorie della Società Magna Grecia*, 6 (1965), 13-17 *(non vidimus)*. Elle la date du tout début du VIe siècle a. C., et peut-être de la fin du VIIe. Alphabet achéen et écriture rétrograde. C'est une dédicace d'un athète vainqueur à Olympie : δõ. Κλεόμροτος ὁ Δεξιλά*F*ο ἀνέθεκ[ε] Ὀλυνπίαι νικάσας *F*ίσο(μ) μᾶκος τε (il n'y a qu'un *mu* sur la tablette) πάχος τε τἀθάναι ἀ*F*έθλον εὐξάμενος δεκάταν. G. entend que Cléombrotos a vaincu dans un concours entre athlètes de même taille et de même poids. Il avait promis à Athéna la dîme de son prix. Comme à Olympie la récompense était une couronne d'olivier, un prix devait être donné à l'athlète par sa patrie. Gu. allègue le prix de 500 drachmes institué par Solon à Athènes pour les Olympioniques. A la l. 1, P. C. avait interprété δõ comme une forme abrégée de δῶμα, qui signifierait « edicola », complément de ἀνέθεκ[ε]. G. indique les difficultés de cette interprétation et explique ces deux lettres comme un sigle, analogue à ceux des tables d'Héraclée, de la tablette de bronze de Terina et surtout des feuilles de bronze de Locres (*Bull.* 1965, 494 ; 1966, 508) et elle y voit l'indication d'une phratrie. — S. Ferri, *Studi Classici e Orientali*, 46 (1965), *Esigenze archeologiche*, n. XLII, pp. 319-320, pensait de son côté que ΔΟ serait « le sigle de la phratrie, comme dans d'autres inscriptions de la Grande-Grèce (Tables d'Héraclée et ailleurs), ou un sigle dès lors cristallisé (et par suite sans ponctuation) pour Διὸς Ὀλυμπίο ». C'est la dédicace qui serait « de hauteur et de poids égaux » ; « la présence de ἴσος amène à penser que Cléombrotos avait offert deux ex-voto, l'un à Olympie et l'autre dans sa patrie » ; il assure ses concitoyens que « l'objet dédié à Athéna dans sa patrie est identique en dimension et en poids à celui qui était dédié à Zeus Olympios en Élide ». Cela n'est pas possible.

698. **Sicile.** — H. Bengtson, *Kokalos*, 10-11 (1964-1965), 319-330 : *Ueber einige Beziehungen zwischen Sizilien und der hellenistischen Welt :* influence de la monarchie lagide, surtout de Ptolémée II, sur Hiéron II de Syracuse, qui dans son long règne de 60 ans a vu trois rois lagides ; administration, régime des terres et la *lex Hieronica* ; monnaies (portraits, étalon, la reine Philistis sur les monnaies), association au trône. Sur un point important, pas d'imitation : la divinisation du roi vivant. — Voir n° 573.

699. M. Guarducci, *Kokalos*, 10-11 (1964-1965), 465-480 (cf. aussi 487-488) :

Gli alfabeti della Sicilia arcaica. Récapitulation d'ensemble des diverses théories sur la date des alphabets en Sicile comme en général, et leurs origines, et des opinions propres de Gu. — Voir ci-après pour Megara Hyblaia.

700. *Messine.* — G. Manganaro (n° 706), 205-207, traite de l'épitaphe *IG*, XIV, 419-420, rééditée par S. Agnello, *Cronache Arch. e S. Arte*, II (1963), 79-83 *(non vidimus)*, qui a rapproché les deux numéros. Il adopte avec raison l'explication ἔνπορος τυχαίων, profession du défunt originaire d'Antioche de Syrie, par : marchand de statuettes de Tychè. Il critique son interprétation de la l. 3, bizarre en effet, mais il la remplace par une autre qui exige des corrections violentes et qui donne des formules inusitées dans les épitaphes.

701. *Enna.* — G. Manganaro (n° 706), 188 et Pl. 65, 1, réédite l'inscription rupestre *Bull.* 1932, 232 ; 1934, 259 ; 1936, 394, en l'interprétant comme une dédicace à Déméter, Ἄρχος | Δάμα[τρι] Ἐνναίων (mais l'*alpha* qu'il pointe ne se lit pas sur la photo).

702. *Morgantina.* — R. Stillwell, *Kokalos*, 10-11 (1964-1965), 579-588 : *The theater of Morgantina.* P. 586, sur l'un des rangs de sièges la dédicace : Ἀρχέλαος Εὐκλείδα Διονύσωι. P. 587, dans les matériaux remployés dans le proscaenium le bloc avec le nom de la ville *Bull.* 1964, 619.

703. *Herbita.* — G. Manganaro (n° 706), p. 199-200 et Pl. 71, 1, à M. Alburchia trois épitaphes et une inscription chrétienne avec le mot Ἀσυλλις ; M. rapproche une inscription d'une catacombe de Syracuse : Ἀσυλλίου τόπος.

704. *Mégara Hyblaea.* — G. Vallet et F. Villard, *Mégara Hyblaea*, 4, *Le temple du IVe siècle* (*Mél. Éc. Fr. Rome, Suppl.* 1 ; 76 pp. et 96 planches in-4° ; Paris, 1966). Publication complète de cet édifice. Pp. 61-62 et Pl. 91, la dédicace sur un fond de vase [Ἀφροδί]ται ἀνέθεκε, *Bull.* 1963, 319.

705. M. Guarducci (n° 699), 475-480, étudiant l'alphabet archaïque de cette ville, discute et reproduit, Pl. XXVIII et XXIX, des inscriptions déjà connues ou inédites (fouilles de F. Villard et G. Vallet). P. 475, dans l'inscription *Bull.* 1953, 280, au lieu de οικλεοι, Gu. lit : - τõι Κύβοι. P. 476, sur un tesson inédit du VIe siècle, Gu. lit : Ἀχα -. Pp. 479-480, épitaphe que Gu. date de la fin du VIe siècle ou du début du Ve : Καλιοψ - | εἰμί. Gu. complète sa théorie de l'origine locrienne (des Locriens Ozoles par les Locriens d'Italie) des alphabets de Syracuse et de Mégara Hyblaea, après que ces villes eurent changé l'alphabet corinthien des premiers colons.

706. *Syracuse.* — G. Manganaro, *Arch. Class.*, 17 (1965), 183-210 et Pl. 64-75 : *Richerche di antichità e di epigrafia Siceliote.* P. 186 et Pl. 64, M. réédite, avec de bonnes photographies, deux dédicaces à Déméter et Korè, l'une déjà *Bull.* 1964, 614, et l'autre publiée par G. V. Gentili, *Arch. storico siracusano*, 7 (1961), 8, [Δάματ]ρι καὶ Κόραι | [ὁ δεῖνα Π]ρωτοφάνεος | [*circa 9*] χος (sur la photo il ne reste que le haut de la haste droite du *chi*) Ἀρτεμιδώρ[ου] | - - - ρ[ο]υ. Il la date du IIIe ou du IIe siècle a. C. — P. 191 et Pl. 69, 1, M., ayant lu sur un gros bloc de grès -αι καὶ ἀγορα - | - Δαματρίου, voudrait restituer : [Τειχῶν ἐπιστάτ]αι καὶ ἀγορα[νόμοι ὁ δεῖνα τοῦ] Δαματρίου. Il serait nécessaire tout au moins de supprimer l'article τοῦ qui ne peut exister qu'après un nom au génitif.

707. G. Manganaro, *ibid.*, 208-210 et Pl. 74, 3, propose des restitutions et une interprétation inacceptables pour le sens et pour la langue de l'épigramme *Bull.* 1950, 241 *a*, entendue avec raison par M. Guarducci comme une épigramme pour un médecin, étant donné le v. 2 (νούσοις ἤπια φάρμακα). M. imagine qu'un certain [Εὐ]δαίμων a fait construire un bain dont les eaux guérissent toutes les maladies.

708. G. Manganaro, *ibid.*, 207-208 et Pl. 75,2, dans l'inscription chrétienne *Bull.* 1956, 367 ; 1958, 561 *a*, voyant comme nous un ethnique dans Λύκιος, lit ensuite Κολλυβᾶ, qui serait le nom du père de Θεόκτιστος ; ensuite Δοναδος = *Donatus*, l'autre défunt. La place du patronyme après l'ethnique est un peu gênante.

709. *Casmene.* — G. Manganaro, *ibid.*, 192 et Pl. 68, 1 et 68, 2 publie 2 inscriptions archaïques de Monte Casale ; l'une, funéraire, qu'il date du VIe siècle a. C., en alphabet de « type occidental », qu'il lit : Κρατέα εἰμὶ 'Α[θ]αν[ί]ου Βυθνα[ί]ου ; il voit dans l'autre, difficile, une inscription métrique. — Il revient sur la tablette de bronze archaïque *Bull.* 1954, 293 ; 1959, 546 ; 1962, 393, et il en propose une restitution où les Sélinontiens donneraient le droit de cité à un individu et il voudrait la dater de 460 environ.

710. *Akrai.* — G. Manganaro, *ibid.*, 204, a revu des inscriptions publiées dans le livre de L. Bernabo Brea, *Akrai*, *Bull.* 1959, 546. Dans l'épitaphe n. 26, il lit Ἄρριος Κοπρ(ι)|ανός, et non Κοίρ|ανος. Dans le n. 2 (*IG*, XIV, 217), l. 45 et 49-50, il voit non pas la porte de Sélinonte, Σελινουν(τίαν), mais la porte où pousse le persil, σέλινον : ἀ πύλα ἀ Σελινώ, avec un accusatif en οῦν comme dans les noms féminins. Mais il ne paraît pas possible qu'une porte ait un nom ainsi formé, comme un anthroponyme, et non avec un suffixe d'adjectif.

711. *Netum.* — G. Manganaro, *ibid.*, 198 et Pl. 69, 3, publie une intéressante dédicace : 'Αγέμαχος Πολυάρχου | 'Ελώρωι καὶ Τιμάσσαι, du IIIe siècle a. C. Heloros désigne le fleuve divinisé qui naît près d'Akrai, coule dans le territoire de Netum (le Tellaro), et Timassa est sans doute une nymphe. M. rapproche la mention d'un 'Ελώριος ἀγών et l'anthroponyme Ἔλωρις attesté à Akrai et à Tauromenion (*IG*, XIV, 211-12 ; 412-22). — Deux funéraires mutilées.

712. *Heloros.* — G. Manganaro, *ibid.*, 197 et Pl. 69, 2 : bloc provenant sans doute de la nécropole du VIe siècle a. C. : 'Εξακέστου το[ῦ —]. Exemples du nom en Sicile.

713. *Région de Géla et Agrigente.* — M. T. Manni Piraino, *Kokalos*, 10-11, 482-483, reprend, avec photographies Pl. XXXI, deux inscriptions archaïques du Monte Saraceno : Μύλο ἐμὶ τõ Σάϝονος καὶ Σάϝονος τõ Μύλο ἐμί ; M. P. la date de la première moitié du Ve siècle (il y a encore à dire sur ces deux noms) ; — Ϝαγιάδα ἐμί ; même date.

714. *Géla.* — P. Orlandini, *Rendiconti Accad. Lincei* 1965, 454-460 avec 4 planches : *Nuovi graffiti rinvenuti a Gela e nel territorio di Caltanisetta*, publie 10 inscriptions céramiques. Nous les signalons toutes, bien qu'elles n'entrent pas toutes dans le programme du Bulletin, à cause de l'intérêt paléographique ou dialectal. P. 454, note 1, liste des publications d'inscriptions de Géla depuis 1951 ; cf. nos Bulletins. N. 1 et 2, dans la région du sanctuaire d'Athéna. N. 1, sur un pied de kylix attique, en alphabet de Géla, sans doute au début du Ve siècle a. C., le nom Καλλισθένες. — N. 2 : sur un autre (fin du VIe ou début du Ve siècle), le nom au génitif 'Αδεινία qui confirme 'Αδεινία (Guarducci) au lieu de Δεινία (Orl.) sur un fond de coupe publié antérieurement. — N. 3 et 4, au sanctuaire de Bitalemi, à l'embouchure du fleuve Gela. Il y a là peu de graffites parmi un millier d'objets votifs. N. 3, un Γελοι — énigmatique. N. 4, dans une couche de la seconde moitié du Ve siècle, sur une trentaine de « pesons » en terre cuite, en forme de pyramide, hauts de 6 à 7 cm., trouvés en divers points d'un secteur de la fouille, la même inscription : θεότιμος. O. suggère que ce serait, plutôt qu'un nom, un attribut de l'objet, « cher aux dieux », avec valeur de formule propitiatoire. — N. 5 : à Marchita, sur le rebord d'un vase de

la seconde moitié du VIe siècle, le mot Ἡρακλῆς, qui atteste un sanctuaire de ce dieu (cf. *Bull.* 1962, 398). — N. 6, à Peppanna, sur un fragment de vase de la fin du Ve siècle : — ειδε Γέλας —. N. 7-10, aux environs de Caltanissetta. N. 7 : sur un fragment de bronze, inscription du type ἐμί, qui reste obscure. N. 8 : sur un petit vase attique, Τίτα ἐμί. Le nom à Athènes (cf. *Bull.* 1958, 26) et à Camarina. — N. 9 : le nom Ἀγεσάρχο. — N. 10 : sur un petit couvercle de pyxide de fabrication siciliote, entre 330 et 310, Ἀγροίτης ἐποίει τὴν σιπυῖδα Ζωπύροι. Le mot σιπυῖς n'est connu que par Hippocrate, « dove si danno prescrizioni per la preparazione di una medicina che dovrà poi essere versata ἐς σμικρὴν σιπυῖδα, espressione che l'editore (Kuehn) tradusse giustamente *parva pixide* ». — Le Thesaurus donne aussi l'explication dans Galien : σιπυῖδα, πυξίδα · δηλοῖ δὲ ἄλλως τοὔνομα καὶ κεραμεοῦν τι σκεῦος εἰς ὃ ἅλφιτα ἐμβάλλεται. Le Liddell-Scott-Jones a traduit à tort seulement par « jar ». — Faut-il redire encore que nous ' reproduisons ' les dates données par l'éditeur et que, en ce cas, nous n'avons aucune opinion personnelle et n'avons poussé aucune étude nous permettant d'approuver ces dates ou de les suspecter? Devrons-nous lire encore pour ces analyses « followed by Robb. », « Robb. zustimmend » ? Nous nous en sommes expliqués assez souvent.

715. *Sélinonte.* — M. T. Manni Piraino, *Kokalos*, 10-11 (1964-1965), 481-483 et Pl. XXX, publie de nouvelles épitaphes archaïques de la région et revient sur d'autres du même type *Bull.* 1965, 506 ; 1966, 523. P. 481, deux épitaphes au musée de Palerme, sans provenance, sont à attribuer à Sélinonte d'après la formule : Οἴμοι ὁ Σέλινι ; M. P. la date de la fin du VIe siècle ou du début du Ve ; le nom Σέλινις est déjà attesté deux fois à Sélinonte ; il est « étroitement local » (ne l'oublions pas à Agrigente, *SGDI*, 1340, 5), mais nous ne voyons guère comment on peut le déclarer « non grec ». F. Bechtel, *Die att. Frauennamen* (1902), 106, avait réuni plusieurs exemples du nom de même racine Σελινώ : à Corinthe, 2 à Athènes, 1 à Kythnos ; il n'est point nécessaire de supposer avec lui que « wo ehrbare Frauen den Namen Σελινώ führen », c'est un hypocoristique d'un hypothétique Σελινονίκη. A. Plassart, *BCH* 1958, 111, n. 28, trouvant à Thespies une Σελίνιον a renvoyé au passage de Bechtel en modernisant les références. Nous y avons ajouté *Bull.* 1959, 184, p. 192, un nouvel exemple de Σελινώ à Athènes (Mitsos, *Geras Keramopoullos*, 513, n. 9 ; *SEG*, XIII, 188). — Οἴμοι ὁ Ὕψι. M. P. le date du milieu du Ve siècle ; le nom est rapproché de celui du fleuve Hypsos avec « une désinence typiquement sicilienne ». — Pp. 481-482, l'inscription publiée par G. Libertini, *Le isole Eolie nell'antichità* (1921), 223, n. 36, est lue par M. P. : Μάχερις (*h*)ο Πεισάνδρο.

716. A. M. Woodward, *JHS* 1966, 296-297, dans un compte rendu de W. M. Calder III, *The inscription from temple G at Selinus* (*Bull.* 1964, 632 ; 1965, 505 ; 1966, 519-521), discute sur le bouclier. Il pense, d'après l'exemple des inventaires d'Athènes, que le poids de l'or a pu être indiqué en talents d'argent ; ce qui donnerait 4 talents 255 d'or et s'appliquerait à un bouclier bien moins grand et plus acceptable. La victoire pourrait être, comme y avait pensé Ugdulena, celle qui fut remportée sur Ségeste en 417-416 (Diodore, XII, 82, 3-6).

717. J. A. K. De Waele, *Kokalos*, 10-11 (1964-1965), 485-486, revient sur la dédicace à la déesse Malophoros Schwyzer, *Dial. gr. ex. ep.*, 167, 1 (*Bull.* 1954, 295 ; 1958, 310). Voulant lire, l. 1, Φάϋλλος Πυρρία, il reconnaîtrait dans ce personnage le Syracusain qui participa à une expédition contre les Étrusques en 453-452 selon Diodore, XI, 88, 4, et fut exilé à son retour. Il lirait, l. 4, Τυραν, qui désignerait « le butin étrusque » et ensuite ἐν πελά[γει], qui signi-

fierait que la bataille eut lieu sur mer. — Tout cela est difficile à suivre et à comprendre dans le grec. — M. Guarducci, *ibid.*, 488, repousse lectures et interprétations. Elle donnera une nouvelle interprétation dans *Kokalos*, 12.

718. *Kephaloidion.* — G. Manganaro (n° 706), 200-201 et Pl. 72, 1, réédite l'épitaphe *IG*, XIV, 351, où il lit, l. 2, Κραφαγε χαῖρε, au lieu de Κράφατε ou Κράβατε. Il voudrait l'expliquer comme un surnom avec φάγος glouton, et une déformation de κρέας ou de κάρα κράς. — Épitaphe avec transcription en grec du latin Δέκομε Λαίλει Μέγα χαῖρε, *Decimus Laelius Magnus*.

719. *Halaesium.* — G. Manganaro, *ibid.*, 202 et Pl. 73, 1-2, a relevé deux inscriptions gravées sur le même orthostate, de lecture difficile. l. Ἐπὶ ἱερομνάμονος Σα.νίων[ος - -] ἀγωνοθετᾶν Κλεάνδρου τοῦ —, Παρμον[ίδα] τοῦ — Ζωΐλου τοῦ Θέστ[ωνος], Θέστ[ων - -] Λαμιαδ —. 2. Γυ[μνασιάρχων ?] Πίστωνος [τοῦ Π]υθοδ[ώρου -] τοῦ Εὔξιος, Ζωΐλου το[ῦ -] νεανίσκοι Λαμιάδι τοῦ Α —. Il les date du IIe siècle a. C. Nous ne comprenons pas les syllabes qui suivraient le mot νεανίσκοι.

720. *Tyndaris.* — G. Manganaro, *ibid.*, 203 et Pl. 72, 2 et 4, réédite les deux fragments *Bull.* 1953, 277, avec ὁ δᾶμος ; il lit le 2e fragment : Ὁ δᾶμος Ἀντίμαχον Φίλωνος [ε]ὐεργέταν.

Jeanne ROBERT, Louis ROBERT.